

**CONGREG. PAROCH.
PRESB.S.SULPITII.**



BX

1369

• A78

1839

V. 3

SMR

TRANSFERRED



HISTOIRE

DU

PAPE PIE VII.

III.

Ouvrages du même Auteur,

Qui se trouvent à la même Librairie.

HISTOIRE DE L'ITALIE, depuis Constantin jusqu'à
Pie VII, 1 vol. in-8° avec 96 planches, prix : 5 fr. 30 c.

**VIE ET TRAVAUX POLITIQUES DU COMTE D'HAU-
TERIVE**, 1 gros vol. in-8°. 7 fr. 50 c.

HISTOIRE

DU

PAPE PIE VII,

PAR M. LE CHEVALIER ARTAUD,

ANCIEN CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE A ROME,
A FLORENCE ET A VIENNE,
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,
DE L'ACADÉMIE DE LA CRUSCA ET DE GOTTINGUE,
OFFICIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR,
COMMANDEUR DE L'ORDRE ROYAL ESPAGNOL DE CHARLES III.

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE.
(PRIX MONTHYON.)

TOME TROISIÈME.

Troisième Edition.



PARIS.

LIBRAIRIE D'ADRIEN LE CLERE ET C^{ie},
IMPRIMEURS DE N. S. P. LE PAPE ET DE MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE,
RUE CASSETTE, N° 29, PRÈS SAINT-SULPICE.

M DCCC XXXIX.

002 105

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

HISTOIRE

DU

PAPE PIE VII.

CHAPITRE PREMIER.

SECOND VOYAGE DE CANOVA A PARIS. SES ENTRETIENS AVEC NAPOLÉON SUR ROME ET SUR LA SITUATION DU PAPE. BREF AU CARDINAL MAURY, ET A M. CORBOLI. M. ÉMERY AUX TUILERIES. NOUVELLES PERSECUTIONS CONTRE LE PAPE. BELLE CONDUITE DE M. ÉMERY DEVANT NAPOLÉON, SON CONSEIL ET TOUTE SA COUR. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS DOIT HABITER SOUS LES TOURS NOTRE-DAME. MORT DE M. ÉMERY. NAPOLÉON VEUT LE FAIRE PLACER AU PANTHÉON.

C'EST à peu près à cette époque qu'il faut rapporter les sollicitations que fit faire Napoléon, pour que Canova vînt à Paris.

Son second voyage dans cette ville offrit des incidens qui ne sont pas étrangers aux faits dont nous nous occupons ici. J'ai emprunté au manuscrit de la présente histoire des détails relatifs à ce sujet, et je les ai publiés dans l'*Italie*. Je rétablis ici ces détails, qui appartiennent directement à ce récit. Canova arriva à Paris le 11 octobre 1810. Il y étoit appelé pour faire le portrait de Marie-Louise. Le 12, il fut présenté à Napoléon : l'em-

pereur et l'impératrice déjeûnoient. Canova dit qu'il étoit venu pour satisfaire Sa Majesté, afin de pouvoir retourner à Rome et reprendre ses travaux. — « Mais, dit l'empereur, Paris est à présent la capitale ; il faut que vous demeuriez ici, et vous ferez bien. » — « Vous êtes maître, sire, de ma vie ; mais, s'il plaît à l'empereur qu'elle soit employée et dépensée à son service, il faut qu'il m'accorde de retourner à Rome, quand j'aurai terminé les travaux pour lesquels je suis venu. On m'a parlé de faire le portrait de l'impératrice ; je la représenterai sous les traits de la Concorde. » L'empereur sourit avec bienveillance, et répliqua : « Ici est le centre, ici sont tous les chefs-d'œuvre antiques. Il ne manque que l'Hercule-Farnèse qui est à Naples : je me le suis réservé. » — « Que Votre Majesté, reprit Canova, laisse au moins quelque chose à l'Italie : les monumens antiques forment collection et chaîne avec une infinité d'autres qui ne se peuvent transporter ni de Rome, ni de Naples. » — « L'Italie, monsieur, pour réparer ses pertes, fera des fouilles. Oui, je veux ordonner des fouilles à Rome. Dites-moi, le Pape Pie VII a-t-il beaucoup dépensé dans les fouilles ? » Canova répondit que le Pape étoit peu riche, mais que cependant, avec un amour infini pour les arts et une sage intelligence, il étoit parvenu à former un nouveau Musée. — « Dites-moi, la famille Borghèse a-t-elle dépensé de grandes sommes pour des fouilles ? » — « Elle n'y a consacré qu'une somme modérée. Le prince fouilloit de compte à demi avec d'autres, et ensuite il achetoit la part de ses associés. » A cette occasion, Canova s'attacha à prouver combien le peuple romain avoit un droit

sacré sur les monumens découverts dans les entrailles des fondations de Rome ; que c'étoit un produit intrinséquement uni à ce sol, tellement que ni les familles nobles, ni le Pape Pie VII lui-même, ne pouvoient vendre ni envoyer au-dehors, cet héritage du peuple-roi, cette récompense donnée par la victoire à leurs antiques pères. — « Savez-vous, ajouta Napoléon, que j'ai payé quatorze millions les statues Borghèse ? Combien le Pape actuel dépense-t-il pour les arts ? peut-être cent mille écus romains ? » — « Non, pas tant, parce qu'il est trop peu riche. » — « Ainsi, avec moins, on peut obtenir de grands résultats. » — « Certainement, sire. » — On parla ensuite de la statue colossale en pied de l'empereur, qui regretta de savoir qu'elle seroit nue. — « Mais pourquoi ne faites-vous pas nue ma statue colossale à cheval ? » — « Celle-ci, il faut qu'elle ait le costume héroïque ; les vieux rois de France, et votre Joseph II à Vienne, madame, sont ainsi figurés à cheval ? » — La citation de ces vieux rois de France, et celle de Joseph II, grand-oncle de l'impératrice, firent sourire l'empereur. Le 15 octobre, l'empereur dit à Canova : — « Monsieur, je vous prie, comment est l'air de Rome ? étoit-il mauvais ou malsain dans les temps anciens ? » — « Je me souviens d'avoir lu dans Tacite, à propos de l'arrivée de Vitellius, que beaucoup de soldats tombèrent malades pour avoir dormi à l'air sur le Vatican. » — L'empereur sonna et ordonna qu'on apportât Tacite ; mais le guerrier trop pétulant et le sculpteur trop préoccupé d'un autre travail cherchèrent mal le passage. (Canova le trouva en le cherchant chez lui avec plus de calme, et l'envoya à l'empereur tel qu'il

est (1). — « Mais Rome a d'autres douleurs, reprit Canova ; cette capitale est désolée depuis l'absence du Pape : elle a perdu le souverain, quarante cardinaux, les ministres étrangers, plus de deux cents prélats, une foule d'ecclésiastiques ; l'herbe va pousser sa graine dans les rues : votre gloire me permet de vous parler librement. L'or ruisseloit à Rome, aujourd'hui il n'en coule plus. » — « C'étoit bien peu de chose que cet or dans les derniers temps ; semez du coton..... Nous ferons Rome capitale de l'Italie, et nous y joindrons Naples : qu'en dites-vous ? serez-vous content ? » — « Les arts pourroient ramener la prospérité ; la religion favorise les arts. Chez les Égyptiens, chez les Grecs et les Romains, sire, la religion seule a soutenu les arts. Les travaux des Romains portent le sceau de la religion. Cette salutaire influence sur les arts les a encore sauvés en partie des ravages des Barbares. Toutes les religions sont les bienfaitrices des arts ; celle qui est plus particulièrement et plus magnifiquement leur protectrice et leur mère, c'est la vraie religion, notre religion catholique romaine. Les protestans, sire, se contentent d'une simple chapelle et d'une croix, et ne donnent pas occasion de fabriquer de beaux objets d'art. *Les édifices qu'ils possèdent ont été fabriqués par les autres.* » — L'empereur, s'adressant à Marie-Louise et l'interpellant, s'écria : « Il a raison ; les protestans n'ont rien de beau. »

A un autre entretien, tout en ne paroissant porter attention qu'aux traits de l'impératrice et aux

(1) Voici ce passage : « *Ne salutis quidem cura ; infumibus Vaticanæ locis magna pars tetendit, unde crebræ in vulgus mortes,* etc. » Tacit. Hist. lib. 11. 93.

lignes douces et fines de sa figure , Canova , se donnant à lui-même une intrépide mission devant le Jupiter italique, parla tout à coup du Saint Père : les premiers mots qui échappèrent au Vénitien furent si forts, qu'il craignit un moment d'avoir commis une imprudence impardonnaïble ; mais le sourcil de Napoléon n'avoit pas annoncé l'orage : il écoutoit avec attention ces reproches qui , quoique énergiques, et tendant évidemment à un but direct , étoient articulés avec un accent poli , respectueux , quelque chose du mignard Vénitien rempli de charmes, dans une langue où le mot propre n'arrivoit pas toujours à point, sans que toutefois la pensée eût rien perdu de sa valeur et d'une sorte d'incision irrésistible. L'impératrice regardoit Canova avec une surprise mêlée d'une satisfaction contenue. Alors plus encouragé, il ne s'étoit pas interrompu un instant ; il se persuadoit que l'ame de l'empereur ne devoit pas être tyrannique, et qu'il étoit gâté par des adulateurs qui lui cachotent la vérité. Canova sembloit avoir là à sa libre disposition , et pour lui seul, le Napoléon *Croyant*. Après un de ces mouvemens d'un artiste qui paroît ne penser qu'à étudier plus à fond son modèle (il m'a confié lui-même cette innocente malice), il continua ainsi : « Mais, sire, pourquoi Votre Majesté ne se réconcilie-t-elle pas en quelque manière avec le Pape ? — Parce que les prêtres, monsieur, veulent commander partout, et être maîtres de tout, comme Grégoire VII. — Il me semble, sire, qu'il ne faut pas redouter cela à présent, puisque c'est Votre Majesté qui est maîtresse de tout en Italie. — Les Papes ont toujours tenu très-bas la nation italienne, quand ils n'é-

toient pas maîtres à Rome par suite des factions des Colonna et des Orsini. — Certainement si les Papes, sire, avoient possédé l'audace de Votre Majesté, ils ont eu de beaux momens pour devenir maîtres de l'Italie. — C'est cela qu'il faut, monsieur, dit Napoléon en touchant son épée, c'est cela qu'il faut avoir, il faut l'épée. — Non pas l'épée seulement, mais avec elle le *lituus* (bâton recourbé que portoient les augures). Enfin, sire, puisque vous êtes arrivé à cette grandeur par l'épée, ne permettez pas que nos maux s'accroissent. Je vous le dis, si vous ne soutenez Rome, elle devient ce qu'elle étoit lorsque les Papes habitoient Avignon. Malgré l'incroyable quantité de ses aqueducs et de ses fontaines, on manqua d'eau, les conduits se rompirent, il fallut boire le limon jaune du Tibre : Rome étoit un désert. » L'empereur parut vivement ému, et, frappé de ce fait, il dit avec force : « Mais on m'oppose des résistances ! Hé quoi ! je suis le maître de la France, de toute l'Italie, et de trois grandes parties de l'Allemagne ; *je suis le successeur de Charlemagne !* Si les Papes d'aujourd'hui avoient été comme les Papes d'autrefois, tout seroit accommodé. Vos Vénitiens à vous-même, se sont brouillés avec les Papes. — Non pas au point où en est Votre Majesté. — Mais en Italie le Pape est *tout Allemand*, » et, en disant ces mots, Napoléon regarda l'impératrice. « Je puis assurer, reprit-elle, que quand j'étois en Allemagne, on disoit que le Pape étoit *tout Français*. » Napoléon continua : « Il n'a voulu chasser ni les Russes, ni les Anglais, ni les Suédois, ni les Sardes, de ses Etats ; voilà pourquoi nous l'avons brisé. » Le 5 novembre, Napoléon, avant de congé-

dier Canova, désira lui donner une idée de sa puissance, afin de lui apprendre en quelque sorte pourquoi il ne devoit jamais aller en arrière. — « Moi, monsieur, j'ai soixante millions de sujets, huit à neuf cent mille soldats, cent mille chevaux. Les Romains eux-mêmes n'ont jamais eu tant de forces. J'ai livré quarante batailles; à celle de Wagram, j'ai tiré cent mille coups de canon, et cette dame-là, ajouta-t-il en se tournant vers l'impératrice, cette dame-là, qui étoit alors archiduchesse d'Autriche, vouloit ma mort. — C'est bien vrai, reprit Marie-Louise. » — Canova avoit dit tout ce que pouvoit dire un chrétien courageux, et il repartit pour Rome, en refusant la place de membre du sénat à Paris.

Quelle qu'eût été la disposition où Canova avoit laissé celui qui, véritablement alors, suivant ce que disoient les flatteurs prêts à sacrifier tous les partis, étoit César et Pompée à lui seul (car Napoléon essayoit de fonder l'empire, tout en manifestant l'intention de conserver la république,) de nouveaux troubles devoient naître. Dix-neuf évêques français adressèrent en commun au Saint Père une lettre, où, sous le prétexte de solliciter l'ampliation des facultés qu'on leur avoit accordées pour les dispenses matrimoniales, ils renouvelèrent la demande de la confirmation des nominations aux sièges épiscopaux, avec des expressions qu'à Savone on prit pour la menace de faire pourvoir à la conservation de l'Église de France par elle-même, si elle étoit abandonnée du Pape. De tant de droits du Saint Siège, il ne lui étoit plus resté que le droit de confirmation et d'institution canonique des évêques. Alors le Pape, pour obvier à

ce danger, envoya, le 5 novembre, au cardinal Maury, nommé par Napoléon archevêque de Paris, sur le refus du cardinal Fesch, et le 2 décembre à M. Corboli, archidiacre de Florence dont Napoléon avoit donné le siège à l'évêque de Nancy, des brefs qui déclaroient, avec une grande fermeté, que toute institution faite par des évêques étoit nulle. Cette publication irrita Napoléon ; il voulut faire marcher de front, et des prévenances en faveur de quelques membres du clergé, qu'il croyoit disposés à défendre ses prétentions, et des rigueurs contre ceux qu'il regardoit comme opposés à ses projets. Trouvant M. Émery à l'audience des Tuileries le 1^{er} janvier 1811, parce qu'il faisoit partie du corps de l'Université en qualité de conseiller, l'empereur s'arrêta devant lui, et lui demanda s'il n'étoit pas M. Émery ? Napoléon ne reconnoissoit pas bien celui pour qui il avoit fait attendre des rois. Après avoir reçu une réponse affirmative, il ajouta : « Avez-vous quatre-vingts ans ? — J'y touche de très-près, car j'en ai soixante-dix-neuf. — Hé bien, dit l'empereur, je vous souhaite dix ans de plus », et il accompagna ce souhait du sourire le plus gracieux. Mais Napoléon avoit aussi d'autres vues : ce jour-là M. d'Astros, grand-vicaire du diocèse de Paris, fut conduit à Vincennes. Quelques jours après, on parla d'une adresse du chapitre de Paris, dont la rédaction étoit attribuée au cardinal Maury. M. Émery, obligé de se trouver au conseil où elle se délibéroit, s'opposa fortement à deux assertions entièrement fausses que contenoit cette adresse : 1^o que c'étoit l'usage antique des églises de France de référer tous les pouvoirs capitulaires aux évêques nommés ; 2^o que c'étoit

en vertu d'un avis de Bossuet, que tous les évêques nommés par Louis XIV dans le temps de ses démêlés avec Innocent XII, avoient pris l'administration des églises auxquelles ils avoient été nommés. M. Émery s'éleva surtout avec beaucoup de chaleur contre ce dernier point, et prouva qu'il n'y avoit aucune preuve dans l'histoire de ces temps que Bossuet fût l'auteur d'un tel conseil. L'adresse fut changée, mais M. Émery ne voulut pas la signer, et l'on présenta à Napoléon, destiné à être toujours trompé, le premier projet qui renfermoit ces erreurs. La colère de l'empereur ne s'arrêtoit pas; il ordonnoit des mesures de rigueur contre quelques cardinaux fidèles, parce qu'il ne paroissoit pas encore qu'il pût en prendre contre le Pape. On transporta à Vincennes les cardinaux di Piétro, Gabrielli et Opizzoni, le courageux prélat de Gregorio, et le général des Barnabites, Fontana. Le prélat Doria, qui continuoit son service auprès du Pape avec dévouement, et que l'on supposoit jouir d'une grande influence, fut relégué à Naples. Quelques anciens serviteurs furent désignés pour être conduits à Fénestrelles. On ne savoit plus que conseiller noirceurs, perfidie et parjure; on ne savoit plus parler que prison, fers et cachots.

Mais, en cherchant bien, on trouva d'autres moyens d'insulter le Saint Père : voici les détails certifiés par M. Moiraghi. On avoit envoyé de Paris l'ordre d'examiner tous les papiers du Pape. On apposa les scellés sur tout ce qui portoit trace d'écriture. Le 7 janvier, tandis qu'il se promenoit dans son petit jardin, pensant à autre chose qu'à un assaut dans son appartement, ses chambres furent examinées avec le soin le plus scrupuleux.

On prit connoissance du contenu de toutes les dépêches, on s'empara même de ses Bréviaires et de l'Office de Notre-Dame, et tous ces objets furent emportés. Lorsque le Pape apprit cette rigoureuse visite, il écouta ce récit avec sa douceur ordinaire, et ne fit aucune observation. Il dit seulement : « Et le Service de la Vierge aussi? et nos Bréviaires? *C'est juste!* (1) » Le comte Berthier, gouverneur du palais de Sa Sainteté, disparut. Une sorte d'intendant signifia que chaque individu italien, y compris le Pape, ne recevroit plus que *cinque paoli per diem* (expression de M. Moiraghi).

Mais cet ordre absurde et ridicule ne fut exécuté que pendant deux semaines, parce que les habitans de Savone envoioient des provisions au Pape et à sa suite. Moiraghi étoit dépositaire de plusieurs objets de prix que lui avoit confiés le Pape, et il voulut les lui rendre. Pie VII refusa de les reprendre, observant qu'on ne le sépareroit pas sans doute de ce fidèle serviteur, Moiraghi insista, rendit les dépôts; peu de temps après, il fut enlevé et conduit à Fénestrelles.

Cependant le préfet du département eut ordre d'écrire au Pape la lettre suivante, évidemment envoyée en modèle par Napoléon :

« Le soussigné, d'après les ordres émanés de son souverain, Sa Majesté Impériale et Royale, Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la Confédération, etc., est chargé de notifier au Pape Pie VII, que *défense lui est faite* de communiquer avec aucune Eglise de l'empire, ni aucun sujet de l'empereur, *sous peine de désobéissance de sa part et de la leur*; qu'il cesse d'être l'organe de l'Eglise catholique,

(1) Louis XVI fit cette même réponse, dans la prison du Temple, quand on le sépara de sa famille.

celui qui prêcha la rébellion, et dont l'ame est toute de fiel; que, puisque rien ne peut le rendre sage, il verra que Sa Majesté est assez puissante pour faire ce qu'ont fait ses prédécesseurs, et déposer un Pape. »

Savone, 14 juillet 1811.

Voilà donc une menace de contre-excommunication politique signifiée par un préfet, et dans quels termes ? *Défense est faite.....* Où a-t-on pris cette ignoble et sale réminiscence d'une injonction de police ? *Sous peine de désobéissance de sa part et de la leur.....* Dans la fureur d'une indignation que l'on fait aussi solennelle, a-t-on le droit de s'affranchir des règles les plus vulgaires du style ? On a beau dire que c'est un *style d'arrêt de parlement* employé très-anciennement, il manque là une ligne entière. Pour que le sens fût clair, il faudroit au moins, *sous peine des condamnations encourues pour la désobéissance, etc. Le Pape prêcha la rébellion.....* Il demande la conservation de ses droits. *Son ame est toute de fiel.....* On parle ainsi à l'homme habituellement le plus doux, le plus candide, le plus rempli de mansuétude. *Rien ne peut le rendre sage...* Ce reproche de maître d'école s'adresse à un Pontife âgé de soixante-neuf ans. On s'inspire ici du mauvais goût de la satire **PUER ANNORUM DECEM**, qui, en définitive, est un jeu de mots pour amuser des niais.

N'est-ce pas Bonaparte qui est ici le rédacteur de ce décret de destitution d'un Pape ? n'est-ce pas le même homme qui a déjà tant argumenté contre le Pontife ? Hélas ! quel autre a pu être l'auteur d'une pareille notification, où l'on voit, pour nous servir d'une expression du moyen âge, *une agonie des convenances*, un oubli absolu du respect hu-

main, du goût (1), des règles de la langue, du bon sens, et de la dignité de la religion chrétienne? Cette notification doit appartenir à l'empereur irrité, qui alors alloit éprouver des échecs en Espagne; à l'empereur hors de lui-même, apparemment à cause du courage que déployoit la nation espagnole. Nous ne balançons pas à croire que cette notification fut extraite d'une de ses dépêches. Comme il falloit que des flatteurs l'eussent environné d'impostures! comme il avoit besoin de *retourner à de meilleurs conseils!* Nous allons voir heureusement, et bientôt, qu'il savoit entendre et respecter les paroles du courage et de la raison.

Le Pape supporta ces coups avec une fermeté héroïque, et ne donna aucun signe de découragement et de foiblesse. Alors l'empereur demandoit à un nouveau comité ecclésiastique qu'il avoit ordonné d'assembler, à qui on devoit s'adresser pour obtenir des dispenses, toute communication étant interrompue entre les sujets de l'empereur et le Pape; demande inexplicable dans la bouche de celui qui prescrivait l'interruption de cette communication! Il demandoit aussi quel étoit le moyen de donner l'institution canonique, si le Pape persistoit à ne pas accorder des bulles de confirmation.

Ce comité étoit composé des cardinaux Fesch, Maury, Caselli, de l'archevêque de Malines, des évêques de Nantes, de Trèves, d'Évreux, de Verceil, de l'abbé Émery et du Père Fontana. (Celui-

(1) On assure qu'un jour Napoléon avoit traité M. de Talleyrand d'une manière si extraordinaire, que ce ministre poussé à bout n'avoit pu contenir son mécontentement, et qu'ensuite il avoit dit à un ambassadeur étranger : « Quel dommage, monsieur, qu'un si grand » homme soit si mal élevé! »

ci y alla trois fois, et n'y reparut plus.) Il fut répondu, par la majorité, que l'Église de France devoit pourvoir à sa conservation. En conséquence, l'empereur résolut d'appeler dans une audience les cardinaux, les évêques, et tous ceux qui composoient le conseil. D'abord M. Bigot de Préame-neu, ministre des cultes, essaya de faire adopter des propositions entièrement subversives de l'autorité du Saint Siège. M. Émery écrivit au cardinal Fesch qu'on ne pourroit condescendre à ce qu'exigeoit le ministre, sans anéantir l'Église. Le cardinal eut le courage d'aller trouver son neveu, et de lui faire des représentations énergiques; il lui dit: « Tous les évêques résisteront, et vous allez faire des martyrs. » Devant ces nobles représentations de son oncle, Napoléon s'arrêta, porta vivement la main à son front, médita, et parut disposé à se montrer plus modéré. Mais les flatteurs, les moqueurs survinrent, et il ne tint pas sa parole. Ici nous rapporterons quelques détails d'une note trouvée dans les papiers du cardinal Consalvi, et qui est relative à l'audience dont nous venons de parler; nous y joindrons des informations bien vérifiées sur la même circonstance, et que nous avons puisées ailleurs.

C'est avec joie que nous voyons revenir dans les pages de ce récit, ce célèbre cardinal que nous avons perdu de vue depuis long-temps, et qui va recommencer à jouer un rôle très-important dans toutes ces affaires. L'empereur voulant, d'une manière absolue, réunir en sa présence tous les membres du comité (le conseil ecclésiastique), en y comprenant les théologiens, ordonna de convoquer aussi ses conseillers et les grands dignitaires

de l'empire, afin que cette réunion fût plus imposante aux yeux du public. Tous furent appelés inopinément dans une matinée de la fin de mars 1811. L'empereur se fit attendre pendant deux heures. Il disoit que les hommes qui avoient attendu étoient plus *hébétés*, et il avoit raison. Napoléon parut dans un appareil extraordinaire, accompagné de ses grands officiers. Il regarda si tout le monde étoit arrivé, et il ouvrit la séance par un discours très-long et très-véhément contre le Pape : il l'accabloit d'accusations pour sa résistance obstinée, et démontroit une disposition à prendre désormais les plus fortes résolutions. Quoique ce discours de l'empereur fût un tissu de principes erronés, de faits absolument faux et arrachés, sans judiciaire, à tous les siècles, de calomnies atroces et de maximes très-opposées à celles de l'Église, aucun des cardinaux ni des évêques ne parut chercher à faire valoir la vérité contre la force et la puissance. Mais, pour la gloire de la religion, il se trouva là un simple ecclésiastique qui sauva l'honneur de l'état qu'il professoit, et qui fut capable de montrer la vérité sans voile, en présence *du plus formidable des Césars*, devant *le souverain aux soixante millions de sujets*. Cet homme fut l'abbé Émery. Il étoit, comme on sait, singulièrement recommandable par sa science, par une conduite hautement vertueuse, qu'il n'avoit jamais démentie ni souillée dans les temps les plus dangereux de la révolution. Napoléon se souviendra-t-il de Fontainebleau, et des souhaits qu'il a faits aux Tuileries pour ce respectable ecclésiastique ? M. Émery ne vouloit pas venir à l'assemblée. Le cardinal Fesch (il faut ici lui rendre toute la gloire qu'il mérite) envoya

deux évêques chercher le modeste Sulpicien : il obéit à l'ordre que lui donnèrent ces deux prélats, M. Jauffret et M. de Boulogne, et il se rendit aux Tuileries.

Après avoir parlé avec la violence de la colère, Napoléon regarda tous les assistans, puis il dit à l'abbé Émery : — « Monsieur, que pensez-vous de l'autorité du Pape? » M. Emery, directement interpellé, jeta les yeux avec déférence sur les évêques, comme pour demander une permission d'opiner le premier, et il répondit : — « Sire, je ne puis avoir d'autre sentiment sur ce point que celui qui est contenu dans le Catéchisme enseigné *par vos ordres* dans toutes les églises; et à la demande : « Qu'est-ce que le Pape? » on répond, « qu'il est le chef de l'Église, le vicaire de Jésus-Christ, à qui tous les chrétiens doivent l'obéissance : or, un corps peut-il se passer de son chef, de celui à qui, de droit divin, il doit l'obéissance? » Napoléon fut surpris de cette réponse, il paroissoit attendre encore que M. Émery continuât de parler. Le noble confesseur ne redoutoit rien, et il reprit. « On nous oblige, en France, de soutenir *les quatre articles de la déclaration du clergé*, mais il faut en recevoir la *doctrine* dans son entier : or, il est dit aussi dans le préambule de cette *déclaration*, que le Pape est le chef de l'Église, à qui tous les chrétiens doivent l'obéissance, et, de plus, on ajoute que ces quatre articles décrétés par l'Assemblée, ne le sont pas tant pour limiter la puissance du Pape, que pour empêcher qu'on ne lui accorde pas ce qui est essentiel. » Ici M. Émery entra dans un assez long développement des quatre articles, montrant que quoiqu'ils parussent limiter la puissance

du Pape, en quelques points, cependant ils lui reconnoissoient une autorité si grande et si universelle, qu'on ne pouvoit pas s'en passer dans l'Église. M. Emery déclara ensuite que si, comme on le disoit, on assembloit un concile, il n'auroit aucune valeur, s'il étoit *disjoint* du Pape.

Napoléon, vaincu sur ce point, reprit, après avoir murmuré le mot *Catéchisme* : « Hé bien, je ne vous conteste pas la puissance spirituelle du Pape, puisqu'il l'a reçue de Jésus-Christ : mais Jésus-Christ, je l'ai déjà dit, ne lui a pas donné la puissance temporelle ; c'est Charlemagne qui la lui a donnée, et moi, successeur de Charlemagne, je veux la lui ôter, parce qu'il ne sait pas en user, et qu'elle l'empêche d'exercer ses fonctions spirituelles. M. Emery, que pensez-vous de cela ? » M. Émery étoit bien mieux préparé, depuis l'entretien à Fontainebleau : — « Sire, Votre Majesté honore le grand Bossuet, et se plaît à le citer souvent ; je ne puis avoir d'autre sentiment que celui de Bossuet dans sa *Défense de la déclaration du clergé*, qui soutient expressément que l'indépendance et la pleine liberté du chef de la religion sont nécessaires pour le libre exercice de la Suprématie spirituelle dans l'ordre qui se trouve établi de la multiplicité des royaumes et des empires. Je citerai textuellement le passage que j'ai très-présent à la mémoire ; Sire, Bossuet parle ainsi : « Nous savons » bien que les Pontifes romains et l'ordre sacerdotal ont reçu de la concession des rois, et possèdent légitimement des biens, des droits, des principautés (*imperia*), comme en possèdent les autres hommes, à très-bon droit. Nous savons que ces possessions, en tant que dédiées à Dieu,

» doivent être sacrées, et qu'on ne peut, sans com-
 » mettre un sacrilège, les envahir, les ravir et les
 » donner à des séculiers. On a concédé au siège
 » apostolique la souveraineté de la ville de Rome
 » et d'autres possessions, afin que le Saint Siège,
 » plus libre et plus assuré, exerçât sa puissance
 » dans tout l'univers. Nous en félicitons non-seu-
 » lement le Siège apostolique, mais encore l'Église
 » universelle, et nous prions, de tous nos vœux,
 » que, de toutes manières, ce *principat sacré* de-
 » meure sain et sauf. » (Lib. 1, sect. 10, cap. 16.)

Napoléon, après avoir écouté avec patience, prit doucement la parole, comme il faisoit toujours, quand il étoit hautement contredit, et parla ainsi : « Je ne récusé pas l'autorité de Bossuet; tout cela étoit vrai de son temps, où l'Europe reconnoissant plusieurs maîtres, *il n'étoit pas convenable que le Pape fût assujéti à un souverain particulier*; mais quel inconvénient y a-t-il que le Pape me soit assujéti à moi, maintenant que l'Europe ne connoît d'autre maître que moi seul? » M. Émery fut un peu embarrassé, parce qu'il ne vouloit pas donner des réponses qui blessassent l'orgueil individuel. Il se contenta de dire qu'il pouvoit se faire que les inconvéniens prévus par Bossuet n'eussent pas lieu sous le règne de Napoléon et sous celui de son successeur; puis il ajouta : « Mais, sire, vous connoissez aussi bien que moi l'histoire des révolutions : *ce qui existe maintenant peut ne pas toujours exister*; à leur tour, les inconvéniens prévus par Bossuet pourroient reparoître. Il ne faut donc pas changer un ordre si sagement établi. »

Comme les évêques de la commission prétendoient qu'il n'y avoit pas égalité dans le concor-

dat, parce que, si Napoléon ne nommoit pas des évêques dans les six mois (stipulation mystérieuse qui résultoit d'un article), le Pape pouvoit les nommer, tandis que, si le Pape n'instituoit pas dans les six mois, nul autre que lui ne pouvoit donner l'institution; comme ils vouloient que l'empereur envoyât un message au Pape, pour lui proposer que, dans le cas où il ne donneroit pas l'institution dans les six mois, le métropolitain fût autorisé à la donner en son nom, Napoléon interpella M. Émery sur ce point, désirant savoir s'il croyoit que le Pape feroit cette concession; et M. Émery ayant déclaré qu'il croyoit que le Pape ne la feroit pas, parce que ce seroit anéantir son droit d'institution, Napoléon se tourna vers les évêques en disant: « Vous vouliez me faire faire un *pas de clerc*, en m'engageant à demander au Pape une chose qu'il ne doit pas m'accorder. »

Avant que la séance finît, Napoléon dit à l'un des évêques: « Ce que M. Emery m'a répondu sur la définition du *Catéchisme*, est-il vrai? » Après avoir entendu la réponse affirmative, Napoléon se disposa à se retirer. Quelques prélats ayant voulu lui dire que M. Émery, accablé d'un grand âge, lui avoit peut-être déplu: « Vous vous trompez, reprit l'empereur, je ne suis pas irrité contre l'abbé Émery; il a parlé comme un homme qui sait et possède son sujet: c'est ainsi que j'aime qu'on me parle. M. Émery ne pense pas comme moi; mais chacun doit avoir ici son opinion libre. » Lorsqu'il sortit, Napoléon, en passant devant l'abbé Émery, le salua avec un sentiment mêlé d'estime et de respect. Depuis, lorsque le cardinal Fesch vouloit parler affaires ecclésiastiques à Napoléon, celui-ci

lui disoit : « Taisez-vous , vous êtes un ignorant. Où avez-vous appris la théologie (1)? C'est avec M. Émery, qui la sait, que je dois m'en entretenir. » L'empereur disoit aussi : « Un homme tel que M. Émery me feroit faire tout ce qu'il voudroit , et peut-être plus que je ne devrois. »

Telle fut cette séance mémorable , où Napoléon se montra grand et maître de lui , et prouva que , s'il avoit été entouré d'hommes tels que M. Émery, M. de Fontanes et M. Cacault , il eût souvent modifié ses opinions. Malheureusement M. Émery tomba malade , soit que ce fût une suite de l'agitation qu'il avoit éprouvée , soit que ce fût une nécessité de ses quatre-vingts ans ; il mourut , et fut heureux en cela , que sa carrière ne pouvoit se terminer d'une manière plus glorieuse en face du monde , ni plus méritoire pour le ciel (2).

(1) Ce reproche n'étoit pas juste. A Paris, M. le cardinal Fesch consultoit très-souvent M. Emery. Lorsque Napoléon nomma son oncle archevêque de Paris, ce fut, dit-on, d'après les conseils de M. Emery que le cardinal se régla dans cette circonstance si délicate , parce qu'il étoit probable que le Pape ne donneroit pas de bulles. Il parut quelque temps que le cardinal acceptoit , ce dont il ne se soucioit pas, ne voulant pas, en homme de sens, quitter le siège de Lyon assuré, pour le siège de Paris, incertain. Ce fut dans cette conjoncture que Napoléon dit un mot très-spirituel et bien despotique. Ayant à parler au cardinal Fesch , qui n'avoit pas encore refusé, il alla le chercher au palais archiépiscopal : le cardinal n'y étoit pas. « Où est-il ? — A sa maison de la rue du Mont-Blanc. — Dites-lui que quand j'ai besoin de l'archevêque de Paris, je veux le trouver sous les tours de Notre-Dame. Quant à sa maison du Mont-Blanc, je l'ai donnée à sa sœur. »

(2) Monsignor Lambruschini, nonce en France, et aujourd'hui cardinal et secrétaire d'état, ayant oublié à Gènes son exemplaire des *Opuscules* , en demanda un à M. Garnier, supérieur de Saint-Sulpice , qui lui fit présent d'un bel exemplaire. M. Garnier se rappelle

M^{gr} Fournier, évêque de Montpellier, assista M. Émery. M. le cardinal Fesch reçut ses derniers soupirs, et sortit pénétré de douleur et versant des larmes. Le soir il alla à la cour, et s'étant présenté devant Napoléon, il lui dit : « J'ai une bien triste nouvelle à vous annoncer, c'est que M. Émery vient de mourir. » Napoléon répondit : « J'en suis fâché, j'en suis très-fâché, c'étoit un homme sage, c'étoit un ecclésiastique d'un mérite distingué ; il faut lui faire des obsèques extraordinaires : je veux qu'il soit enterré au Panthéon. » Mais le cardinal fit observer qu'il seroit mieux de transporter M. Emery dans la maison de campagne du séminaire à Issy, et qu'il convenoit que cet homme vénérable restât au milieu de ses enfans, qui seroient inconsolables, si on les en séparoit. Napoléon n'insista plus.

que monsignor Lambruschini ayant été visiter Issy, voulut voir le tombeau de M. Emery, et qu'après y avoir fait sa prière quelque temps, il se releva en disant avec une douce et pieuse simplicité : « Voilà un homme qui a aimé beaucoup l'Eglise. » On a eu quelque temps des inquiétudes pour la santé du cardinal Lambruschini : aujourd'hui elle est meilleure, et il est permis à ce digne ministre de vaquer librement à ses nobles et importantes fonctions de secrétaire d'Etat de Sa Sainteté.

CHAPITRE II.

LE CARDINAL FESCH PRÉSIDENT D'UN CONCILE, PRÊTE COURAGEUSEMENT LE SERMENT PRÉSCRIT PAR PIE IV. CARDINAUX ET ÉVÊQUES ENVOYÉS A SAVONE. LE CARDINAL ROVERELLA. LES ANGLAIS VEULENT SAUVER LE PAPE. BREF RÉDIGÉ PAR LE CARDINAL ROVERELLA. LE PAPE EST CONDUIT A FONTAINEBLEAU. LA FAMILLE MONTMORENCY-LAVAL, ET MADAME DE LA RIANDRIE LUI FONT PARVENIR DES TÉMOIGNAGES DE LEUR DÉVOUEMENT.

BIENTOT l'empereur, rebelle aux inspirations d'une ame si souvent élevée, sacrifiant son grand sens à un insatiable orgueil, et destiné à être toujours asservi aux mauvais conseils, fit publier une circulaire qui convoquoit les évêques de l'empire et ceux du royaume italique, en un concile national, qui devoit être réuni à Paris le 17 juin, et qui fut dissous le 10 juillet suivant. Des rêveurs avoient lu de pareilles tentatives dans des chroniques du règne de Louis XII, et ils ne disoient pas que ce roi, tout à coup redevenu prudent, avoit dû renoncer à ces entreprises hasardées, où la politique perd toujours de l'influence qui a pu être acquise par les armes. Cette circulaire, dit le cardinal Pacca, quoique d'un ton plus adouci que celui de la notification de Savone, étoit encore conçue dans une sorte de style soldatesque.

Relativement à la nomination du président, on inséra dans le cérémonial du concile; que la présidence appartenoit à l'archevêque de l'église la

plus ancienne et la plus qualifiée, et c'est sur ce fondement que le cardinal Fesch fut déclaré président (1). On avoit les yeux attentivement fixés sur lui, et il ne trompa pas l'attente des Pères rassemblés en concile. Il prononça d'abord à haute voix le serment prescrit par la bulle de Pie IV (*Voyez tom. 1, pag. 194*), du mois de novembre 1564, où on lit ces mots : « *Je jure et promets* » une véritable obéissance au Pontife romain. » Les autres prélats firent le même serment entre les mains du président (2). Cette conduite religieuse et franche du cardinal Fesch a réparé toutes ses fautes.

Plusieurs prélats (3) avoient été députés à Savone au mois de mai, et ils avoient obtenu quelques concessions isolées du Saint Père. Ce fut peut-être le premier pas rétrograde de Pie VII; mais elles n'avoient été accordées qu'à la suite d'obsessions importunes et de rapports inexacts. Bientôt

(1) Je dois cette note à M. l'abbé Caron, de Saint-Sulpice, aussi recommandable par son savoir, et la connoissance des traditions ecclésiastiques, que par sa piété.

(2) Voici les propres termes de la bulle : *Sanctam catholicam et apostolicam romanam Ecclesiam, omnium ecclesiarum matrem et magistram agnosco, romanoque pontifici, beati Petri apostolorum principis, successori, ac Jesu Christi vicario, veram obedientiam spondeo ac juro.* II. — Concil. Trident. Canones et decreta, 1666, pag. 335.

(3) Il y eut à cette époque des négociations avec le clergé du royaume d'Italie. On peut, pour bien connoître ce que firent les prélats de la Péninsule, tant à Paris où quelques-uns se rendirent, que dans les autres villes de l'Italie, consulter les mémoires déjà cités de M. Picot. L'évêque de Chambéry ayant proposé au concile d'aller se jeter au pied du trône pour réclamer la liberté du Saint Père, l'évêque de Jéricho, suffragant de Munster et aujourd'hui évêque titulaire de cette ville, appuya la proposition.

le Pontife réfléchissant à ce qu'il avoit promis, voulut rappeler ces prélats et se rétracter; mais ils s'étoient hâtés de partir. On pensa en ce moment à Paris, qu'il falloit envoyer à Savone des cardinaux dont on se croyoit sûr, afin de confirmer le Pape dans des idées d'obéissance auxquelles le gouvernement français vouloit le soumettre. Le concile avoit prétendu décider que les évêchés et les archevêchés ne seroient pas vacans plus d'un an; que six mois après la demande de l'institution, faite au Pape, s'il n'y avoit pas consenti, le métropolitain, et en son absence le plus ancien évêque de la province ecclésiastique, procéderoit à l'institution de l'évêque nommé. Il falloit faire reconnoître cette décision au Pape. Les sages paroles de M. Émery n'étoient plus présentes à l'esprit de Napoléon. Avec la permission de l'empereur, les cardinaux Joseph Doria, Antoine Dugnani, Antoine Roverella, Fabrice Ruffo et de Bayane furent désignés pour ce voyage,

Il paroît que ces cardinaux avoient promis d'engager le Pape à laisser accommoder complaisamment toutes les affaires. Il a existé des incertitudes sur cet accord; mais, après la mort du cardinal Roverella, on a trouvé dans ses papiers une lettre du ministre des cultes, Bigot de Prémeneu, qui ne laisse pas douter que cet accord n'ait existé.

Ainsi cette Éminence qui avoit été jusque là d'une opinion opposée, se rendoit à Savone avec la mission de conseiller le Pape dans l'intérêt de l'empereur seul, et avec l'obligation expresse de ne se mêler d'aucune autre affaire, même de ne pas remplir ses devoirs de cardinal; car enfin si le Pape s'adressant à un homme choisi exprès pour

l'aider, lui demandoit un conseil conforme aux règles de l'honneur, du dogme et de la conscience, en auroit-il donc reçu un conseil dicté par les vues, les craintes, l'ambition, l'aigreur et les besoins d'un tiers en dissidence avec le Saint Siège?

Aux cinq cardinaux envoyés à Savone avec un thème ainsi fait, on adjoignit monsignor Bertazzoli, archevêque d'Edesse, que l'on avoit fait venir peu de temps auparavant d'Italie, et plusieurs évêques français. L'expédition de ces négociateurs qui partirent vers les derniers jours d'août 1811, remplit d'alarmes l'esprit de beaucoup de personnes pieuses, et particulièrement de ceux qui n'ignoroient pas l'état de souffrance dont le Pape étoit accablé depuis long-temps. Dans les premiers jours de septembre, *la caravane sacrée* (expression du cardinal Pacca) arrivoit à Savone. Il faut faire connoître avec plus de particularités le cardinal Roverella, qui, dans cette affaire, joua un grand rôle. Né d'une illustre famille de Césène, il avoit contribué, en 1800, à l'élection de Pie VII, et il jouissoit à Rome de la réputation d'un homme distingué par ses talens. En 1808, forcé de quitter Rome avec les cardinaux natifs du royaume itallique, et d'abord relégué à Ferrare, il avoit eu l'ordre d'aller à Paris vers la fin de 1809. Alors, ou effrayé des violences auxquelles on se portoit contre le Pape, ou gagné par des louanges exagérées, et par des marques d'estime qu'il reçut de quelques agens de Napoléon, *aliquid humani passus est*, dit le cardinal Pacca, et il manifesta des sentimens de condescendance aux demandes du gouvernement français. Il fut le principal moteur et l'approbateur de plusieurs actes fort inconsi-

dérés de ses collègues à Paris; depuis, expédié à Savone, il ne répondit pas à la confiance qu'avoit mise en lui Pie VII, et, de concert avec Bertazzoli, il détermina Sa Sainteté à consentir aux concessions qui coûtèrent ensuite tant de larmes au Saint Père.

Cependant les Anglais, qui avoient tâché d'empêcher le Pape de faire le voyage de 1804 en France, qui avoient inutilement tenté de le sauver, en l'invitant à venir à Fiumicino, et qui ensuite voyoient avec plaisir qu'il n'eût pas voulu grossir le nombre de leurs ennemis, firent avertir secrètement Pie VII, qu'une frégate, qui croiserait près de Savone, pourroit s'approcher après certains signaux, et le délivrer de sa captivité. Les personnes à qui étoit confié le soin de garder le Saint Père redoublèrent de surveillance, et la délivrance devint plus que jamais impossible.

Quelques Romains ont cru depuis qu'en même temps que les Anglais faisoient ces propositions, il y en avoit de semblables, et en apparence plus propres à réussir, qui étoient mises en avant par des hommes de police. Le but auroit été de faire fuir le Pape; des sbirres apostés étoient prêts à le poursuivre; il y auroit eu une résistance et un combat, dans lequel le Pape auroit pu, par mégarde, être frappé lui-même: mais rien ne nous a jamais prouvé que ces bruits et de tels projets fussent fondés.

Bertazzoli, les cardinaux Joseph Doria et Dugnani, hommes religieux, mais trop timides, juroient d'après les paroles de Roverella, qui, avec un ton magistral et de dictateur, les traitoit en disciples dépendans de sa volonté. Le cardinal de

Bayane , Français , sourd et livré aux conseils de quelques évêques de sa nation , approuvoit indirectement ce que son gouvernement désiroit et ce qu'il lui faisoit communiquer par écrit dans des termes calculés , tandis que Fabrice Ruffo , homme de talent , qui s'étoit acquis une grande réputation par des travaux d'économie statistique , avoit toujours confessé ingénument qu'il n'étoit ni théologien ni canoniste. C'étoit un homme du monde , et parlant aussi plutôt manœuvres de cavalerie , que bulles , brefs et concordats. La négociation fut ce qu'elle devoit être. Le Pape , en quelque sorte lié par la parole qu'il avoit donnée à la députation du concile , et investi par les agens de Napoléon qui lui prédisoient une longue série de maux , dont sa résistance seule devenoit la cause , non-seulement permit que l'on envoyât des bulles de confirmation , avec les anciennes formules , à différens évêques , mais encore approuva et confirma , par un bref qui fut alors imprimé , le décret du concile tenu à Paris. Dans ce bref si extraordinaire , dont le cardinal Roverella fut l'auteur principal , le Pape reconnoît d'abord ce qui a été fait à Paris , sans lui et sans un légat chargé directement de le représenter , et , de plus , ce qui est inoui , il s'en réjouit , s'en félicite , comme d'un événement heureux , accepte le décret comme s'il étoit sorti de sa propre pensée ; en même temps il y voit un nouveau témoignage de la dévotion filiale de l'Eglise gallicane à la chaire de saint Pierre , et ainsi , il baise le glaive qui l'a frappé au cœur.

Dans ce bref , entre mille choses suggérées malicieusement à l'empereur , qui ne connoissoit pas de pareilles matières , et qui là vouloit tout vaincre

comme à la guerre, il est adressé aux évêques du concile des éloges, peut-être plus grands et plus pompeux que ceux qui avoient été prodigués par Pie VI à leurs prédécesseurs, lorsqu'ils avoient résisté aux demandes de l'Assemblée-constituante, comme de vrais confesseurs de la foi.

Voici ce que dit à ce sujet le cardinal Pacca :

« Si parmi les papiers qui nous furent consignés par le Pape à Fontainebleau, je n'avois pas vu la minute de ce bref expédié en France, je n'aurois pas ajouté foi à son existence, ou du moins je ne l'aurois pas cru conçu dans les termes qu'on retrouve en lisant l'ouvrage intitulé : *Fragmens relatifs à l'histoire ecclésiastique des premières années du XIX^e siècle*, par monseigneur de Barral, archevêque de Tours ; Paris, 1814. »

En effet, comment se persuader que le cardinal Roverella, rédacteur de ce bref, imagina de faire déclarer, par le Pape, qu'il étoit l'auteur immédiat et le conseiller d'un décret subversif du premier droit de l'Église, qu'il l'approuvoit avec des expressions d'allégresse? Enfin, quelle différence énorme entre ce bref absurde, arraché au Pape par les cardinaux et les prélats députés à Savone, et la belle, l'énergique lettre adressée spontanément au cardinal Caprara par le même Pontife, et écrite de la même ville, où il n'avoit alors que peu de serviteurs!

Les évêques français, qui avoient été désignés aussi pour faire partie de la députation, expédièrent à Paris, par le télégraphe, la nouvelle de cette véritable victoire remportée sur l'Église romaine; et, pendant qu'ils espéroient retourner bientôt en France pour recevoir les éloges et les récompenses du gouvernement, contre leur attente ils apprirent que l'empereur ne vouloit pas accepter ce bref du Pape. Pour ne pas laisser Napo-

l'éon sous le poids d'une condescendance qui gênait les vues de ses adulateurs, on répandit ensuite, en manière d'explication, que le bref avait été rejeté, parce qu'on y déclarait l'Église romaine mère et maîtresse de toutes les autres églises, et parce qu'on y imposait aux archevêques et évêques, autorisés à donner l'institution canonique et la confirmation aux évêques nommés depuis six mois, de déclarer expressément qu'ils donnoient cette confirmation et cette institution au nom du Pape. Il parait aussi que, si on eût accepté le bref, il aurait fallu mettre un terme à la détention de Sa Sainteté, et tel n'étoit pas encore le projet du cabinet français.

Pendant l'hiver suivant et le printemps de 1812, on laissa le Saint Père assez tranquille dans sa prison de Savone, parce qu'alors Napoléon avait porté toutes ses idées sur la célèbre et douloureuse expédition de Russie. Mais le soir du 9 juin, fatal anniversaire du jour où le Pape avait été prévenu, il y avait trois ans, qu'on alloit le dépouiller de ses États, on intima au Pontife l'ordre de se préparer à un voyage pour rentrer en France; il reçut l'injonction de changer ses habits, qui auroient pu le faire reconnoître en chemin. Ce n'étoit pas là ce qu'on avait promis à M. Émery. On perfectionnoit la manière de tourmenter le Pape sans courir les risques que sa popularité pouvoit attirer, et on le fit partir dans la matinée du 10. Après un pénible voyage, sans aucun repos, il arriva à l'hospice du Mont-Cenis au milieu de la nuit. A Stupinigi, près de Turin, le gouvernement avait envoyé d'avance monsignor Bertazzoli, qui entra dans la même voiture, et qui ensuite ne fut plus séparé de

Sa Sainteté. Dans l'hospice, le Pape tomba si dangereusement malade, que les officiers qui l'escortoient crurent devoir transmettre cette nouvelle au gouvernement de Turin, et demander s'ils devoient s'arrêter ou poursuivre leur route. Il leur fut enjoint d'exécuter ce qui leur avoit été ordonné. En conséquence, *quoique le Pape vînt de recevoir le saint Viatique dans la matinée du 14*, la nuit suivante on lui fit continuer le voyage. Mais ce Pontife infirme devoit conserver, au milieu de tant d'outrages, comme une santé de fer qui résisteroit à toutes les barbaries. On marchoit jour et nuit. Le 20 juin matin, il arriva à Fontainebleau. Pendant tout ce trajet, il ne sortoit pas de voiture, et quand il devoit prendre quelque nourriture, on la lui portoit dans le carrosse, *qu'on enfermoit à clef dans les remises de la poste* des villes les moins peuplées. Lorsque le Pape arriva au palais de Fontainebleau, le concierge ne put pas l'admettre, parce qu'il n'en avoit pas reçu l'ordre du ministère de Paris, et l'on conduisit S. S. dans une maison voisine. En rapprochant ainsi le Pape de la capitale, on avoit l'intention de le faire environner de personnes vendues, qui, à force d'instances et d'insinuations, l'engageassent à reconnoître tout ce qu'on voudroit exiger de lui au nom de l'empereur. Ce qu'on ne peut comprendre, c'est cette manière précipitée de faire voyager le Pape. Il a fallu pour qu'il ne perdît pas la vie, une assistance particulière du ciel. Cette mort d'ailleurs n'auroit pas favorisé les vues du gouvernement, et les auroit au contraire déconcertées; car il avoit beaucoup obtenu des infirmités de Pie VII, et il étoit près d'obtenir davantage. Mais les subalternes croient souvent plaire

en exécutant avec plus de rigueur les ordres qu'on leur a donnés. Le général Radet fut plus d'une fois regretté dans ce voyage. Le sage cardinal Pacca n'attribue ces résolutions si violentes qu'au désir d'abattre, par l'affoiblissement des forces physiques, les facultés intellectuelles du Pape, et de mettre à bout sa patience héroïque. En effet, il arriva à Fontainebleau dans un état de santé qui fit encore plus craindre pour ses jours, et il dut rester au lit, très-malade, pendant plusieurs semaines. Au moins avoit-il un lit; quoique emprisonné dans des appartemens, il pouvoit respirer mieux que dans l'horrible voiture où il étoit enfermé même quand il n'étoit pas en voyage, et il avoit pu reprendre les vêtemens de sa dignité.

Alors il fut permis aux cardinaux qui étoient restés à Paris, et qu'on appeloit, comme on sait, cardinaux rouges, pour les distinguer des cardinaux noirs, de venir à Fontainebleau. Ceux-ci, dans leurs discours, engagèrent le Pape à ouvrir de nouvelles conférences, c'est-à-dire à céder sur tout ce que demanderoit l'empereur; ils lui représentoient l'état vraiment déplorable de l'Église universelle qui pouvoit être nommée, disoient-ils, *Acefala* (sans tête), puisqu'il n'étoit pas permis aux fidèles de communiquer avec leur chef suprême, ni à celui-ci d'exercer son ministère apostolique (ces cardinaux reconnoissoient la note officielle du préfet de Savone). Ils décrivoient l'état non moins malheureux de l'Église particulière de Rome, privée presque entièrement de tout son clergé, et finalement l'abandon où se trouvoient tant d'Églises de diverses nations, veuves de leur pasteur. Ils disoient qu'une des conséquences de

cet état déplorable, s'il ne cessoit pas bientôt, seroit le relâchement, et peut-être la rupture des liens qui unissoient les Églises au centre de l'unité, quelque long schisme, et certainement une véritable anarchie dans la catholicité. Ils exagéroient la grande puissance de la secte philosophique, à laquelle ils prétendoient que, pour ne pas l'irriter, Napoléon devoit montrer des ménagemens, et accorder quelques satisfactions. Pour émouvoir encore plus le cœur du Pape, ils lui rappeloient l'exil des cardinaux noirs. Ils retraçoient les vexations et les tourmens auxquels étoient exposés les prélats et les ecclésiastiques de l'Etat de l'Église, arrachés de leur patrie, traduits de ville en ville, de cachots en cachots ; maux très-graves qui ne pouvoient avoir de terme que dans le cas d'une réconciliation entre l'empereur et le Pape. De pareils discours, appuyés sur quelques faits vrais, auroient jeté dans le trouble quiconque les auroit entendus. Ils faisoient une impression plus profonde sur l'esprit du Pape abattu par tant de violences et tant d'humiliations. Toutefois ces cardinaux n'obtenoient encore rien du Pontife, et il continuoit de résister à leurs conseils. Pendant ce temps-là, beaucoup de personnes de Paris, éminemment religieuses, et entr'autres la famille Montmorency-Laval, et madame la marquise de La Riandrie, faisoient parvenir au Saint Père des témoignages de leur inaltérable dévouement.

CHAPITRE III.

DÉTAILS SUR L'ÉPOUVANTABLE CATASTROPHE DE RUSSIE. M. DUVOISIN, EVÊQUE DE NANTES. L'EMPEREUR VIENT A FONTAINEBLEAU. CONCORDAT DE 1813. ARRIVÉE A FONTAINEBLEAU DES CARDINAUX PACCA ET CONSALVI. LE PAPE SE DÉTERMINE A PROTENTER CONTRE LE CONCORDAT DE 1813.

CINQ mois après l'arrivée du Saint Père à Fontainebleau, l'empereur Napoléon revint de sa désastreuse campagne de Russie (1); et s'étant attaché

(1) Je placerai ici un passage des mémoires du cardinal Paccar (page 221, chap. IV, 2^e édition). « Je dois ajouter un fait ainsi : qu'une observation qui sera accueillie avec moquerie et dérision par nos modernes penseurs, mais je sou mets cette réflexion aux âmes pieuses qui, dans les événemens du monde, voient et reconnoissent toujours les opérations d'une main supérieure et invisible, gouvernant les choses humaines. Une lettre de l'empereur Napoléon adressée au prince Eugène, contenant des plaintes contre Pie VII, parce qu'il n'avoit pas voulu condescendre à plusieurs demandes, portoit ces notables paroles : « *Ignore-t-il combien les temps sont changés ? me prend-il pour un Louis-le-Débonnaire ? ou croit-il que ses excommunications feront tomber les armes des mains de mes soldats ?* » Après la susdite excommunication, dans les entretiens qu'il eut avec le cardinal Caprara, sur ce sujet, Napoléon qui répétoit souvent les mêmes pensées, lui dit fréquemment à travers des ironies et des sarcasmes, que comme l'excommunication ne faisoit pas *tomber les armes des mains de ses soldats*, il s'en moquoit. Mais Dieu permit que le fait de la chute des armes des mains des soldats s'accomplît. Je lus avec étonnement et stupeur dans l'histoire de Napoléon et de la grande armée, pour

d'abord avec son incroyable et infatigable activité militaire et administrative à réparer ses pertes par de nouvelles levées et à exciter la nation la plus belliqueuse, à de nouveaux sacrifices, il pensa ensuite que, dans cette circonstance, un rapprochement entre lui et le Pape, ou vrai, ou au moins apparent, pourroit lui être utile. Il savoit bien que le nombre des sincères catholiques en France est plus considérable qu'on ne le croit communément, et que des persécutions dictées, comme on le disoit, par l'ambition et l'orgueil, les aliénoient et leur étoient odieuses. En Allemagne, les princes et les ministres, qui souffroient avec dépit leur dépendance des moindres signes de l'empereur, quoiqu'eux-mêmes ils eussent quelquefois foulé aux

» l'année 1812, écrite par M. le comte de Ségur, un des généraux,
 » témoin oculaire de cette grande catastrophe, que *les armes des*
 » *soldats parurent un insupportable poids à leurs bras glacés.*
 » *Dans leurs chutes fréquentes, les armes s'échappoient de*
 » *leurs mains, se brisoient et se perdoient dans la neige. S'ils*
 » *se relevoient, ils s'en trouvoient privés. Ils ne les jetoient*
 » *pas, la faim et le froid les leur arrachèrent.* On lit dans les mé-
 » *moires pour servir à l'histoire de France, sous le gouverne-*
 » *ment de Napoléon Bonaparte, par M. Salgues, on lit ces autres*
 » *paroles : Le soldat ne put tenir ses armes : elles s'échappèrent*
 » *des mains des plus braves, et plus loin chap. VII pag. 164 : Les*
 » *armes tomboient des bras glacés qui les portèrent.* Nos libres
 » penseurs répondront que ce furent les neiges, les glaces et les
 » tempêtes qui produisirent cet effet, mais qui est celui qui com-
 » mande à ces météores? L'écriture nous l'apprend, Ps. CXLVIII.
 » *Nix, glacies et spiritus procellarum faciunt verbum ejus.* »

Au moment où je transcris ce passage des mémoires du cardinal Pacca, je viens de voir un de nos plus célèbres généraux d'artillerie qui m'a dit que tous ces récits ne sont pas des suppositions hasardées et poétiques. Il accompagnoit d'un geste déchirant le témoignage rendu à la vérité. Lui-même, il a vu, dans la retraite, nos infortunés

pieds les droits du Saint Siège, commençoient cependant à s'appuyer sur les réclamations des peuples à propos des tourmens dont on accabloit le Pape dans sa prison, pour animer et irriter leurs sujets contre le gouvernement impérial et la nation française. L'empereur avoit surtout appris que les Polonais lui adressoient à cet égard de graves reproches, et que les injures dont s'étoit plaint le Pape avoient beaucoup refroidi leur zèle. Napoléon averti par de si puissantes raisons, se hâta de renouveler ses essais d'accommodement avec le captif de Fontainebleau, pour obtenir son approbation définitive, et sans restrictions, des propositions que les évêques lui avoient faites à Savone; et prenant pour prétexte le commencement

soldats s'arrêter, chanceler, baisser la tête, laisser échapper leurs fusils, ne montrer aucune volonté de les reprendre, et tomber morts.

Et Napoléon, s'il ne laissa pas tomber ses armes, ne laissa-t-il pas, plus tard, *tomber son courage*? Que signifie cette demande du nombre des excommunications lancées avant la sienne? Etoit-elle si calme cette conscience d'un général qui savoit mépriser vaillamment les périls des batailles? Un homme comme Napoléon étoit trop fier pour avouer que cette *séparation* prononcée par le Pape, qu'il avoit forcé de venir le sacrer, pouvoit inquiéter les nuits d'un guerrier, mais plusieurs fois il avoua que sa conduite politique avec le Pape avoit été mal combinée. L'orgueil s'ingénia à ne se reconnoître que des torts légers. Il confesse une faute, il ne confesse pas un *bourrelement* de conscience. D'ailleurs, attendons encore quelque temps, et nous saurons ce qu'a pu souffrir Napoléon, quand nous le verrons maître de ses actions religieuses, au milieu d'hérétiques qui ne le tourmentoient pas sous ce rapport, demander avec instance qu'on lui envoie, du chef-lieu du Saint Siège, un prêtre catholique, et achever sa grande vie franchement, loyalement, honnêtement, dans les manifestations d'un attachement sincère à la religion catholique, apostolique romaine.

de l'année 1813, il envoya dans cette résidence un chambellan chargé de complimenter le Saint Père, ainsi qu'il est d'usage dans les cours, et de demander des nouvelles de Sa Sainteté. Cet acte de courtoisie et de convenance obligea le Pape d'envoyer à Paris une personne de sa cour, pour remercier l'empereur, et le choix tomba sur le cardinal Joseph Doria, parce qu'il n'étoit pas désagréable à Napoléon. Dans le séjour que ce cardinal fit à Paris, en cette occasion, il fut établi, d'un commun accord, que l'on rouvriroit les négociations. L'empereur chargea de ses intérêts monseigneur Duvoisin, évêque de Nantes, tandis que le Pape (dit encore le cardinal Pacca) pouvoit difficilement trouver, parmi ceux qui l'assistoient, un *champion* égal en habileté et en adresse.

M. Duvoisin suivit de près le cardinal Doria à Fontainebleau ; et de la part de l'empereur, il présenta une suite de propositions. Nous en citerons quelques-unes :

« 1^o Le Pape et les futurs Pontifes, avant d'être élevés au pontificat, devront promettre de ne rien ordonner, de ne rien exécuter qui soit contraire aux quatre propositions gallicanes. 2^o Le Pape et ses successeurs n'auront à l'avenir que le tiers des nominations dans le sacré collège. La nomination des deux autres tiers appartiendra aux princes catholiques. 3^o Le Pape, par un bref public, désapprouvera et condamnera la conduite des cardinaux qui n'ont pas voulu assister à la fonction sacrée du mariage de Napoléon avec l'impératrice Marie-Louise. Dans ce cas, l'empereur leur rendra ses bonnes grâces, et leur permettra de se réunir au Saint Père, pourvu qu'ils acceptent et qu'ils signent ledit bref pontifical. Finalement seront exclus de ce pardon les cardinaux di Piétro et Pacca, auxquels il ne sera jamais permis de se rapprocher du Pape. »

On a vu que le père Fontana est l'auteur de la

bulle d'excommunication, et qu'elle a été lancée sous le ministère du cardinal Pacca; mais à Paris, on attribuoit cette bulle au cardinal di Piétro. Cela explique suffisamment la rigueur de l'empereur à l'égard de ces deux éminences. Il ne fut pas question du cardinal Consalvi. On commença ensuite les conférences; elles furent ouvertes entre les évêques de Trèves et d'Évreux, et les quatre cardinaux Joseph Doria, Dugnani, Fabrice Ruffo et de Bayane, et monsignor Bertazzoli, qui habitoient tous différens appartemens dans le palais impérial. Quand ceux qui régloient ce manège virent que le Pape étoit absolument anéanti, et paroissoit hors d'état de résister à leurs demandes multipliées et à leurs insistances, ils calculèrent l'effet d'une de ces fièvres lentes qui dispose à la prostration des forces, et à une sorte d'apathie mêlée du désir de la mort. Quand ils n'eurent plus affaire enfin qu'à un corps débile, sans ressorts, qui ne pouvoit presque plus recevoir de nourriture, ils voulurent laisser à l'empereur la gloire de la conclusion finale du traité, et dans la soirée du 19 janvier, accompagné de l'impératrice Marie-Louise, il se rendit à Fontainebleau et se présenta directement chez le Pape, le prit dans ses bras, le baisa au visage, et lui fit mille démonstrations de cordialité et d'amitié. La première soirée, on ne parla pas d'affaires. Le Pape, qui avoit toujours aimé quelque chose des qualités de Napoléon, et qui, dans l'inépuisable bonté de son cœur, avoit toujours attribué tant de mauvais traitemens à des subalternes iniques, parut satisfait de ces démonstrations extérieures. Il les raconta aux personnes qu'il voyoit habituellement, et n'oublia pas

la circonstance de l'embrassement et du baiser. Mais dans l'état d'affoiblissement où il étoit, il ne savoit pas bien précisément ce que présageoit cette visite, où il n'avoit été question que de simples complimens d'un souverain pour un hôte sacré qu'il recevoit dans un de ses châteaux.

Le jour suivant, il y eut d'autres entrevues entre le Pape et Napoléon. On a dit que dans un de ces entretiens, l'empereur prit le Saint Père par les cheveux et l'injuria vilainement; mais le Pape, plusieurs fois interrogé sur ce fait, a toujours assuré qu'il n'étoit pas vrai : « Non, disoit-il, il ne s'est pas porté à une telle indignité, et Dieu permet qu'à cette occasion nous n'ayons pas à proférer un mensonge. » On a pu cependant comprendre, par les discours de l'empereur, qu'il prit avec le Pape un ton d'autorité, même de mépris, et qu'il alla jusqu'à lui dire : « Vous n'êtes pas assez versé dans la connoissance des sciences ecclésiastiques, » ce qui n'offensoit pas moins la vérité que la politesse. Cependant les cardinaux qui avoient promis leur appui au gouvernement français, inquiétoient le Pontife, lui répétoient les mêmes argumens, et lui disoient qu'à sa place ils signeroient un concordat dont on proposoit les bases; que les cardinaux étoient les conseillers naturels d'un Pape, et qu'ils persistoient à voir la fin des maux de la religion, dans une dernière complaisance dont le résultat seroit de rendre à la liberté ceux de leurs collègues qui, dans les fers, et par cette raison seule, ne pouvoient pas venir conseiller la même conduite : que d'ailleurs à leur arrivée, sans doute, ils approuveroient tout ce qui auroit été fait, dans l'extrémité déplorable où on étoit réduit. Le Pape

Pie VII étoit âgé de soixante-onze ans. Sa vie desséchée par les douleurs, des désordres de santé, le dégoût des alimens, sa sensibilité excitée par le désir de revoir les cardinaux qu'on retenoit prisonniers; l'insistance importune de Bertazzoli, qui le pressoit de tout accorder; les supplications de ceux des cardinaux italiens qui traitoient cette importante affaire, et qui le fatiguoient quelquefois de prévisions menaçantes, ou accompagnées d'une sorte de contemption; le silence absolu de toute voix sage, noble, qui vint relever cette ame flétrie par la souffrance; enfin, les approches de la mort, tout contribuoit à décourager le Pontife: il ne restoit plus en ce moment à Pie VII que la faculté de ce mouvement de la main qui peut encore machinalement tracer un nom. Ce nom fut apposé le 25 janvier sur un papier que l'empereur signa sur-le-champ après lui.

Les circonstances positives qui ont précédé cette signature ne sont pas bien connues. On sait seulement que pour engager le Pape à recevoir la plume des mains du cardinal Joseph Doria, ses propres conseillers eux-mêmes firent croire que c'étoient de simples préliminaires qui devoient être secrets, jusqu'à ce que, *dans le conseil de tous les cardinaux réunis*, on fût convenu de la manière de mettre à exécution ces articles provisoires. Alors le Pape, comme pris à partie par les trois cardinaux et les évêques qui le pousoient à tout accommodement quelconque, et violenté par la présence de l'empereur, qui le contemploit fixement, mais d'un air assez bienveillant, se retourna cependant vers quelques assistans de sa suite qui se trouvoient aussi présens, en leur demandant, avec le regard,

un conseil. Dans cet état d'agitation, qui sait si un *non* courageux, même proféré à voix basse, par le dernier des secrétaires, n'eût pas rendu à Pie VII toute son ancienne détermination? Ce *non* ne fut prononcé par personne. Au contraire, en baissant la tête et en pliant les épaules, ils répondirent par ce signe qu'on fait ordinairement quand on donne le conseil de céder et de se résigner. Finalement le Pape, au moment même où il signa, laissa clairement connoître qu'il ne signoit pas d'après le vœu de son cœur. Il y a lieu de remarquer que ce traité est tout-à-fait insolite, puisqu'il est souscrit par les deux souverains qui traitent ensemble. Napoléon vouloit apparemment, en agissant ainsi, s'épargner la crainte du refus d'une ratification. Cette pièce une fois signée par le Pape et par l'empereur, on parla sur-le-champ du rappel des cardinaux déportés, et de la délivrance de ceux qui étoient en prison. Il y eut de grandes difficultés pour la personne du cardinal Pacca; et ce fut alors, a dit depuis le Pape, une vraie bataille pour obtenir cette délivrance; l'empereur la refusoit eu s'écriant: « Pacca est mon ennemi. » A la fin, Napoléon céda, et dit qu'il ne faisoit jamais les choses à demi. Alors il donna ordre d'expédier un courrier à Turin, avec l'injonction de mettre en liberté cette Éminence.

On a déjà connoissance des deux précédens concordats de 1515 et de 1801; nous placerons sous les yeux du lecteur, celui de 1813, qui n'eut et ne devoit avoir aucune valeur (1), mais qui

(1) Sa Majesté l'empereur et roi et Sa Sainteté voulant mettre un terme aux différends qui se sont élevés entr'eux et pourvoir aux difficultés survenues sur plusieurs affaires de l'Eglise, sont convenus des

reste comme une preuve de l'abus de la violence exercée contre un vieillard captif.

Par ce traité, le Pontife abandonnoit la souveraineté de Rome, dont il n'a que l'administration comme souverain élu. Il devoit à peu près rester toujours en France, là où il plairoit à l'empereur de l'envoyer. On voit d'ailleurs dans cette entre-

articles suivans comme devant servir de base à un arrangement définitif. 1° Sa Sainteté exercera le pontificat en France et dans le royaume d'Italie de la même manière et avec les mêmes formes que ses prédécesseurs. 2° Les ambassadeurs, ministres, chargés d'affaires des puissances près le Saint Père, et les ambassadeurs, ministres et chargés d'affaires que le Pape pourroit avoir près des puissances étrangères, jouiront des immunités et privilèges dont jouissent les membres du corps diplomatique. 3° Les domaines que le Saint Père possédoit et qui ne sont pas aliénés, seront exempts de toute espèce d'impôts. Ils seront administrés par des agens ou chargés d'affaires. Ceux qui seront aliénés seront remplacés jusqu'à la concurrence de deux millions de francs de revenu. 4° Dans les six mois qui suivront la notification d'usage de la nomination par l'empereur aux archevêchés et évêchés de l'empire et du royaume d'Italie, le Pape donnera l'institution canonique, conformément aux concordats, et en vertu du présent indult. L'information préalable sera faite par le métropolitain. Les six mois expirés sans que le Pape ait accordé l'institution, le métropolitain, et à son défaut, ou s'il s'agit du métropolitain, l'évêque le plus ancien de la province procédera à l'institution de l'évêque nommé, de manière qu'un siège ne soit jamais vacant plus d'une année. 5° Le Pape nommera, soit en France, soit dans le royaume d'Italie, à des évêchés qui seront ultérieurement désignés de concert. 6° Les six évêchés suburbicaires seront rétablis. Ils seront à la nomination du Pape. Les biens actuellement existans seront restitués, et il sera pris des mesures pour les biens vendus. A la mort des évêques d'Anagni et de Riéti, leurs diocèses seront réunis auxdits évêchés, conformément au concert qui aura lieu entre Sa Majesté et le Saint Père. 7° A l'égard des évêques des Etats-Romains absens de leur diocèse par les circonstances, le Saint Père pourra exercer en leur faveur son droit de donner des évêchés *in partibus*. Il leur sera fait une pension égale aux revenus dont ils jouissoient, et

prise révolutionnaire *lo addentellato* (la pierre d'attente) pour appuyer une révolution nouvelle. Le lendemain de la signature de cet inique concordat (1), l'empereur envoya en présent aux cardinaux Joseph Doria et Fabrice Ruffo, et à monsieur Bertazzoli une boîte d'or avec son portrait enrichi de gros brillans. Il déclara les deux pre-

ils pourront être replacés aux sièges vacans, soit de l'empire, soit du royaume d'Italie. 8° Sa Majesté et Sa Sainteté se concerteront, en temps opportun, sur la réduction à faire, s'il y a lieu, aux évêchés de la Toscane et du pays de Gênes, ainsi que pour les évêchés à établir en Hollande, et dans les départemens Ansatiques. 9° La propagande, la pénitencerie, les archives seront établies dans le lieu du séjour du Saint Père. 10° Sa Majesté rend ses bonnes grâces aux cardinaux, évêques, prêtres, laïcs qui ont encouru sa disgrâce par suite des événemens actuels. 11° Le Saint Père se porte aux dispositions ci-dessus par considération de l'état actuel de l'Eglise et dans la confiance que lui a inspirée Sa Majesté, qu'elle accordera sa puissante protection aux besoins si nombreux qu'a la religion *dans les temps où nous vivons.* (*Suivent les signatures.*)

Fontainebleau, le 25 janvier 1813.

(1) Croiroit-on que ce traité, apparemment mal connu à Vienne, y fut approuvé! On assure que l'empereur François I^{er} dit : « Il y a long-temps que j'avois donné à l'empereur Napoléon le conseil de s'arranger : je lui en avois parlé dans une de nos entrevues, en m'exprimant ainsi : « Les idées religieuses ont trop d'influence sur l'esprit » des peuples pour qu'on n'en tienne pas compte : quant à moi, j'ai » pour faire respecter mon autorité, deux armées, l'une blanche, » l'autre noire; celle-ci agit là où l'autre ne peut rien. Joseph II a » cru pouvoir se passer de l'assistance du clergé, et n'a pas craint » de se l'aliéner. Chacun sait que cela lui a mal réussi. » Voilà du moins comme Napoléon, dans son conseil, rapportoit les paroles de François I^{er} (*Opinions de Napoléon*, pag. 141.) Mais François I^{er} ne pouvoit pas avoir lu ce concordat, où il étoit dit que ses propres affaires religieuses, à lui souverain de l'Autriche, seroient envoyées en France pour y être traitées sous le bon plaisir de l'empereur son gendre, qui n'étoit pas bien ardemment son ami.

miers, officiers de la Légion-d'Honneur, et l'autre, chevalier de la Couronne de Fer. Le chapelain du cardinal Doria, qui avoit copié les articles, eut un solitaire en brillans, et enfin on distribua diverses sommes aux serviteurs du Pape, comme si l'on eût signé de part et d'autre un de ces traités raisonnables, de véritable politique, où chacun trouve son intérêt bien entendu. Qu'on étoit loin du temps où l'on avoit applaudi à M. Émery, redemandant, avec Bossuet, l'indépendance de l'autorité pontificale et la libre possession de Rome! Napoléon ordonna qu'on annonçât à l'Empire la conclusion du concordat, et voulut que l'on chantât un *Te Deum* dans toutes les églises. Tant que l'empereur resta à Fontainebleau, le Pape tint cachés, autant qu'il put, ses sentimens sur tout ce qui étoit arrivé. Mais à peine Napoléon fut-il parti, que le Saint Père tomba dans une profonde mélancolie, et fut tourmenté de nouveaux redoublemens de fièvre. A l'arrivée de quelques cardinaux qui revinrent de l'exil où ils avoient été relégués, et surtout à l'arrivée du cardinal di Piétro, il s'entretint avec eux des articles qu'il avoit signés, et ne tarda pas à voir sous leur véritable aspect les conséquences qui pouvoient naître de cette funeste signature. Rempli d'amertume et de douleur, il s'abstint pendant plusieurs jours de célébrer la messe, et ce ne fut que sur les instances d'un cardinal savant et pieux, qu'il consentit à s'approcher de nouveau de l'autel; et comme on le vit plongé dans le plus vif désespoir, il n'en cacha pas la cause aux évêques français et aux cardinaux qui logeoient dans le palais. Ce fut alors que Napoléon, craignant que le Pape ne se rétractât et ne révoquât

ce qu'il avoit accordé , rendit publics , contre la parole qu'il avoit donnée , les articles du concordat , et les fit solennellement annoncer au Sénat conservateur par l'archichancelier Cambacérés. En ce moment , le cardinal Pacca entroit à Fontainebleau. Il rapporte ainsi avec sa candeur et sa grâce ordinaires, ses premiers entretiens avec le Pape :

« En m'approchant du palais impérial, je m'imaginai trouver un grand concours de monde , sachant que dans le même palais étoient logés quelques cardinaux , différens évêques français , et même quelquefois des ministres de l'empereur. La communication avec le Saint Père ayant été rouverte , je croyois que beaucoup de personnes devoient affluer de Paris ou de quelques autres villes voisines , pour des affaires de conscience : mais je ne vis que peu de personnes vulgaires ; une d'elles courut avertir le concierge , qui vint m'ouvrir la grande porte par laquelle j'entrai dans une cour spacieuse ; elle se termine par un escalier à deux bras , qui conduit aux appartemens royaux. Je n'aperçus rien autre qu'une sentinelle qui étoit au haut de l'escalier. Toutes les fenêtres et toutes les portes qui y correspondoient étoient fermées , et il y régnoit un tel silence , qu'il me parut que j'entrois , non pas dans une maison royale , mais dans une prison d'Etat. Ne rencontrant qui que ce fût , pour demander audience , j'envoyai mon valet de chambre , qui revint peu de temps après avec Ililaire Palmiéri , un des serviteurs italiens laissés auprès du Saint Père. Palmiéri me dit que je pouvois venir tel que j'étois et en habit de voyage , et que le Pape me recevoit sur-le-champ. Dans l'antichambre , le cardinal Doria vint au-devant de moi , il m'embrassa en pleurant , et me fit diverses démonstrations d'affection et d'amitié , pour me prouver la satisfaction qu'il éprouvoit de ma délivrance. Dans les autres salles , je trouvai les évêques français ; entré dans la chambre où étoit le Pape , je vis qu'il avoit fait quelques pas pour venir à ma rencontre. Je fus singulièrement étonné de le trouver si affligé , si pâle , si courbé , maigre , avec les yeux enfoncés , et comme immobile. Il m'embrassa cependant , et , avec beaucoup de froideur , me dit qu'il ne m'attendoit pas si tôt. Je lui répondis que j'avois

hâté mon voyage , pour avoir la consolation de me jeter à ses pieds , et lui témoigner mon admiration de la constance héroïque avec laquelle il avoit souffert une si longue, une si dure prison.

» Alors, plein de douleur , il m'adressa ces propres paroles : *Ma c'isiamo in fine sporcificati..... quei cardinali..... ci strascinarono al tavolino , e ci fecero sottoscrivere.....* »
 « Ces cardinaux nous ont entraîné à la table, et nous ont fait signer. » Puis me prenant par la main, il me conduisit au lieu même où il s'asseyoit ; il me fit placer à ses côtés, et après m'avoir fait quelques questions sur mon voyage, il ajouta : « Vous pouvez à présent vous retirer, parce que c'est l'heure » où viennent les évêques français. On a préparé pour vous un » logement dans le palais. » Quand je sortis, je fus conduit à ce logement par l'intendant du château. Cet appartement étoit une seule chambre partagée en trois, donnant sur un grand corridor, où étoient logés également d'autres cardinaux et les évêques français. La solitude du lieu, le silence, la tristesse que l'on remarquoit sur tous les visages, la profonde douleur dans laquelle je voyois le Pape plongé, l'accueil froid que j'avois reçu, sans m'y attendre, me causèrent une telle surprise et me serrèrent tellement le cœur, qu'il est plus facile de l'imaginer que de le décrire. Peu de temps après vint monsignor Bertazzoli, pour me dire que le Pape m'avoit congédié si vite afin de se débarrasser de l'audience ordinaire des évêques français, et qu'il me verroit volontiers avant le dîner. Il ajouta que je devois être prudent dans ce que je dirois, même en présence des propres domestiques du Pape, et je compris bien ce qu'il vouloit me faire entendre. Je retournai auprès de Sa Sainteté, que je retrouvai dans un état vraiment digne de compassion, qui me faisoit craindre pour ses jours. Il avoit été averti par les cardinaux di Piétro, Gabrielli et Litta, arrivés les premiers à Fontainebleau, de la faute causée par la surprise qu'on lui avoit faite ; il en avoit conçu une juste horreur, en entendant bien de quelle hauteur de gloire l'avoient fait tomber les conseils et les suggestions perfides. Ensuite, plus que jamais anéanti par une tristesse inconcevable, en parlant de ce qui étoit arrivé, il manifestoit son excessive douleur, et m'assuroit qu'il ne pouvoit chasser de son esprit cette pensée de tourment qui l'empêchoit de dormir, qui ne lui permettoit de prendre

de nourriture que ce qui suffisoit pour ne pas consentir à mourir. « De cela, dit-il encore, je mourrai fou, comme Clément XIV. Je fis alors et je dis tout ce que je pus pour le consoler. Je le conjurai de tranquilliser son esprit. J'ajoutai que de tous les maux qui accabloient l'Église, le plus funeste seroit la mort du Pontife ; que dans peu de jours il auroit auprès de lui tous les cardinaux qui étoient en France ; qu'en les consultant on trouveroit un remède au mal qui avoit été fait. A ces mots, il parut reprendre ses sens, et me dit : « Croyez-vous donc qu'on puisse y remédier ? — Oui, lui dis-je, très-Saint Père, à tous les maux, quand on le veut bien, il y a un remède. » A la fin de l'audience, il m'ordonna de me préparer à aller à Paris, parce que je devois être présenté à l'empereur et à l'impératrice. Je cherchai à me dégager d'un voyage si déplaisant pour moi ; mais le Pape reprit ainsi : « Puisque tous les autres cardinaux y ont été, si vous n'y alliez pas, on le prendroit en mauvaise part, on y trouveroit un manque de respect à ces souverains. — Hé bien, très-Saint Père, répondis-je, je boirai encore cette dernière lie du calice amer, et je partirai bientôt pour Paris. » Entre quatre et cinq heures après midi, je retournai auprès du Pape : la conversation tomboit toujours sur le même sujet, dont il ne pouvoit jamais se distraire, quelque soin que je prisse de la reporter sur un sujet différent. En continuant le discours, pour diminuer peut-être l'horreur qu'avoient inspirée les anticanoniques concessions du dernier concordat, il me dit que l'empereur lui avoit fait présenter des articles bien pires, et qu'il les avoit rejetés. Alors il tira de son écritoire un papier qu'il tenoit sous clef et qu'il me donna à lire. (C'est celui que M. Duvoisin avoit remis au Saint Père de la part de l'empereur.) Un des articles de ces propositions demandoit l'exil perpétuel du cardinal Pacca. (*Voyez pag. 35.*) »

Le soir du même jour, 18 février, arriva le cardinal Consalvi. Il alla à l'audience du Pape, qui l'attendoit avec impatience et l'avoit nommé son ministre pour entamer un nouveau traité avec le gouvernement impérial. La rentrée de ce cardinal dans les affaires ne pouvoit que faire naître des espérances de repos pour la cour romaine.

Le cardinal Pacca avoit promis au Pape de revenir le plus tôt qu'il pourroit à Fontainebleau ; il y arriva le 27 février. Des cardinaux qui avoient pu spécialement fréquenter le château, et voir le Pontife depuis le mois de juin 1812, étoient, comme on sait, les cardinaux Joseph Doria, Dugnani et Fabrice Ruffo. On permit alors au Pape d'appeler auprès de lui, pour loger dans le château, même ceux des autres cardinaux qu'il voudroit plus particulièrement voir près de sa personne. Il choisit les cardinaux Mattéi, doyen du sacré collège, della Somaglia, di Piétro, Gabrielli, Pacca et Consalvi. Il s'en falloit cependant encore beaucoup que le Pape pût se croire tout-à-fait libre. Le colonel de gendarmerie, qui avoit accompagné le Saint Père depuis Savone, y logeoit aussi. On ne l'y voyoit pas avec déplaisir, parce que, lorsqu'il le pouvoit, il témoignoit au Pontife des sentimens de vénération.

Le lendemain du jour de l'arrivée du cardinal Pacca, monsignor Bertazzoli lui dit que le Pape prioit tous les cardinaux de mettre par écrit leur sentiment sur les articles du dernier concordat, avec les conseils qu'ils croiroient les plus convenables, et de remettre ces vœux dans ses propres mains.

Le sacré collège étoit évidemment scindé en deux parties, sous le nom de *cardinaux rouges* et de *cardinaux noirs*. Parmi les noirs eux-mêmes, il n'existoit pas une parfaite harmonie, celle qu'on auroit dû attendre de personnes qui avoient manifesté les mêmes opinions sur une question délicate, et qui étoient sous le poids des mêmes douleurs et des mêmes attaques. A ce sujet, le cardinal Pacca disoit qu'il craignoit ces nouveaux

pasteurs , lions dans la paix , et cerfs dans le combat. (*Tertullian. adv. Prax.*) Nonobstant de telles difficultés et des craintes si fondées , les saintes intentions du Pape furent bénies , et même , comme on va le voir , sa fermeté et sa constance apostoliques , actuellement bien soutenues , obtinrent la victoire qu'elles méritoient.

Suivant les ordres du Pape , les cardinaux présens portèrent , chacun séparément , leur propre vœu , et le remirent au Saint Père lui-même. Ceux qui s'étoient trouvés à Fontainebleau , et qui avoient eu part à ces pratiques et à ces conférences , et quelques cardinaux noirs d'un caractère trop timide ou trop courtisan , étoient d'avis que l'on devoit maintenir ladite convention ; mais , pour donner une satisfaction aux cris et aux représentations de leurs collègues , ils proposoient d'ouvrir , avec les députés de l'empereur , une négociation dans laquelle on tâcheroit d'améliorer l'état des choses. et de faire insérer quelque article plus favorable au Pape et au Saint Siège. Plusieurs autres cardinaux , au moment de leur arrivée à Fontainebleau , avoient déclaré qu'il n'y avoit pas de remède au scandale donné devant toute la catholicité , et aux maux graves qu'auroit entraînés l'exécution de ce concordat , qu'une rétractation prompte , et une annulation générale de part du Pape. Ils alléguoient l'exemple très-connu dans l'histoire ecclésiastique sous Pascal II , ainsi que Chiaramonti , bénédictin et Pape (1). Ces deux opinions ,

(1) Pascal II , d'abord bénédictin , abbé de Saint-Paul hors des murs , appuya l'empereur Henri V contre son père Henri IV ; ensuite Henri V se brouilla avec Pascal au sujet des investitures. L'empereur vouloit être couronné par le Pape et ne lui rien céder. Henri s'em-

les seules que l'on pût admettre , furent mises en discussion par les cardinaux quand ils purent se rencontrer, ou à la promenade , ou sous le prétexte de quelques visites à un collègue malade , afin de ne pas éveiller les soupçons de ceux qui épioient leurs démarches. Il y eut cependant un cardinal qui avança une troisième opinion. Il convenoit , avec les partisans du refus , qu'il ne falloit adopter aucun des articles du concordat , parce qu'ils étoient contraires à la discipline de l'Église , pernicieux aux droits du Saint Siège , et finalement injurieux au Pape et au corps ecclésiastique ; mais il pensoit , avec le parti Roverella , Doria et Bertazzoli , que l'on devoit commencer de nouvelles conférences , non pas pour arriver à la conclusion du concordat , mais pour gagner du temps , ou pour trouver dans les négociations un prétexte de rompre les conférences sans aucun résultat définitif. De cette manière , tout se seroit trouvé rompu indéfiniment. Ce parti étoit bien difficile à défendre. D'abord , il étoit inutile de le tenter pour arriver à gagner du temps , puisque les plénipotentiaires de Napoléon auroient demandé , dans la première assemblée , que l'on reconnût les articles du concordat du 25 jan-

para de la personne du Pontife , le fit dépouiller de ses ornemens et garrotter avec des cordes ; celui-ci par foiblesse accorda tout au prince , et fut délivré à ce prix. A Rome , le Pape étoit hautement blâmé par ceux qui avoient échappé à la persécution ; il étoit aussi blâmé , ou du moins mal excusé par ceux qui avoient été prisonniers avec lui. Pascal assembla lui-même un concile dans Saint-Jean-de-Latran , et reconnut ses fautes , si on peut appeler ainsi ce qu'une foule de circonstances l'avoient contraint de permettre , et ce qu'il avoit fait d'après les conseils de beaucoup de ses serviteurs qui ensuite l'avoient abandonné.

vier comme bases fondamentales de l'accord , et n'auroient admis aucune discussion sur ce point arrêté et fixé entre les deux souverains , et non soumis à ratification. La rupture des conférences sans aucune conclusion auroit irrité l'empereur autant qu'auroit pu le faire une rétractation décidée et absolue , et la conduite dès cardinaux auroit été entachée de recours à des détours de *curia* , dont on accuse si souvent la cour Romaine.

Il y avoit encore une raison des plus fortes, pour le parti de la révocation et l'annulation générale des articles accordés. En rompant le traité sous prétexte de différends qui seroient survenus pendant les conférences nouvelles , il restoit toujours prouvé qu'un Pape , réputé saint et estimé de toute l'Europe, auroit précédemment fait ces concessions et signé ces articles. Aussi , dans les temps à venir , on auroit pu dire , au milieu des querelles du Saint Siège avec les cours , que de telles concessions, de telles stipulations, quoiqu'elles n'eussent pas eu d'exécution par l'effet d'autres circonstances , étoient néanmoins des avantages qui avoient pu être accordés positivement par le Pape et par le Saint Siège. Il étoit donc indispensable que le même Pape , non-seulement ne mît pas à exécution ce qu'il avoit imprudemment permis et accordé . mais encore qu'il *déclarât* à haute voix , et par une révocation signée de sa main , qu'il avoit commis une grande faute en consentant à ces concessions , qu'il ne pouvoit , qu'il ne devoit jamais faire ; *déclaration* qui fermeroit pour toujours la bouche à qui auroit voulu à l'avenir apporter ce concordat en exemple. Ces considérations et beau-

coup d'autres non moins puissantes, et puis encore ce sentiment de confiance en l'avenir, qui avoit éclairé Consalvi au conclave de Venise, confiance qui avoit été certainement avantageuse pendant cinq ou six années; toutes ces réflexions, appuyées encore sur ce qu'on avoit observé quelque chose de plus foible et de plus indéterminé dans l'expression de la volonté de Napoléon gênée par les malheurs de ses armes; le besoin et la nécessité de tout essayer contre le danger présent, l'emportèrent dans l'esprit des cardinaux les plus influens, et il fut convenu qu'il seroit fait une révocation très-prompte du concordat. Consalvi soutint cette opinion avec une vivacité franche et animée; ses anciens succès, ses prévisions victorieuses, qui cette fois étoient en sens contraire, les éclairs de son esprit brillant, de son admirable élocution, le spectacle de sa longue disgrâce, que n'avoit tachée aucun abandon de ses devoirs, lui donnèrent dans ce moment, en quelque sorte, la présidence du sacré collège, et cet avis fut arrêté comme le port du salut. Il falloit y décider le Pape. Consalvi et le cardinal Pacca, plus que jamais unis, admirant l'un dans l'autre de si nobles services rendus au Saint Siège, y travaillèrent de concert. Il paroissoit que l'acte si éclatant d'une rétractation devoit coûter au Pontife, surtout peu de jours après la signature du traité. Mais Pie VII, rempli de véritable vertu, ranimé par des consolations, dégagé des symptômes de fièvre qui l'avoient accablé, maintenant armé de son ancien courage, écouta ces voix amies de sa gloire. Non-seulement il ne se troubla pas en entendant une semblable résolution, en apparence, si humiliante

et si amère, mais il l'accueillit avec joie, et en bénissant Dieu qui sembloit lui répéter : « Continue d'aller partout où je t'envoie, et de porter toutes les paroles que je te commanderai de dire. »

CHAPITRE IV.

LE PAPE ÉCRIT LUI-MÊME SA PROTESTATION, ET L'ENVOIE A L'EMPE-
REUR. ALLOCUTION DU 24 MARS. L'EMPEREUR N'OSE PAS SE FAIRE
DÉCLARER CHEF DE LA RELIGION DE L'EMPIRE. BULLE POUR LE
RÉGLEMENT DU FUTUR CONCLAVE. REFUTATION DE CALOMNIES
RÉPANDUES CONTRE PIE VII. BATAILLE DE LUTZEN. LETTRE DE
L'IMPÉRATRICE AU PAPE, ET RÉPONSE DU PAPE. LETTRE DU PAPE A
L'EMPEREUR D'AUTRICHE. TENTATIVES POUR RENOUER DES NÉGO-
CIATIONS AVEC PIE VII.

—•—

ICI commence une sorte de triomphe que les hommes obtiennent rarement sur eux-mêmes. On va voir avec quelle résignation, avec quelle constance de travail et de veilles, Pie VII, redevenu grand comme à son premier voyage à Paris, accomplit sa terrible pénitence. Chrétiens, qui avez failli dans la voie du devoir, apprenez à imiter de si hauts exemples !

Bientôt les deux cardinaux principaux défenseurs du seul projet qui fût noble et raisonnable, cherchèrent les moyens de l'exécuter avec adresse, et sans danger pour le Pape. Un soir que presque tous leurs collègues étoient réunis dans l'appartement du cardinal Pignatelli, les cardinaux Consalvi, Pacca, Saluzzo, Ruffo-Scilla, Scotti et Galeffi, après s'être assurés que les portes étoient bien fermées et bien gardées, entamèrent une discussion sur ce qu'il y avoit à faire dans cette importante circonstance. Les uns pensèrent qu'il falloit que le Pape, par un acte signé de sa main, déclarât nuls et de nulle valeur les articles du concordat ;

qu'il manifestât cette détermination à tout le sacré collège, et que, par le moyen d'une grande quantité de copies de cet acte, il fit connoître au public cette rétractation. A ce sujet, le cardinal Pacca observa qu'une telle manière de procéder ne paroissoit pas convenir à cette loyauté et à cette bonne foi qui doivent toujours dominer dans les actions du souverain Pontife; qu'il ne suffisoit pas d'avoir raison dans la substance de l'affaire, qu'il falloit éviter les attaques de la censure, même dans les formes. Il ajouta que l'empereur auroit un juste motif de se plaindre, si une convention, approuvée et signée solennellement par lui, étoit subitement révoquée par une des parties contractantes, non-seulement sans que cette partie dévoilât à l'autre les motifs de l'annulation, mais encore sans qu'elle lui en donnât la moindre annonce d'avance; que c'étoit tirer à son ennemi un coup de pistolet par derrière: enfin il proposa que le Pape par une lettre directement adressée à l'empereur, fît cette rétractation que presque tous les cardinaux approuvoient. Les Espagnols auroient placé ici leur proverbe favori: (Il faut attaquer le taureau entre les cornes.)

A cette opinion, les cardinaux Pignatelli et Saluzzo répondirent, qu'en faisant ainsi on risquoit de voir l'empereur garder le silence sur cette communication, empêcher, par des mesures sévères, le Pape de manifester sa volonté au public, et faire veiller surtout à ce qu'aucun papier ne sortit du palais. Alors Consalvi et Litta, qui avoient approuvé l'avis du cardinal Pacca, proposèrent d'arrêter qu'après l'expédition de la lettre à l'empereur, le Pape en feroit lire la copie à tous les car-

dinaux demeurant à Fontainebleau , en leur accordant la faculté de répandre cette rétractation , de toutes les manières qui seroient en leur pouvoir. Ainsi, disoient-ils, on sauvera les convenances avec l'empereur , et on lui montrera les égards qui lui sont dus. Quant aux cardinaux , tôt ou tard les moyens de publier la nouvelle ne peuvent leur être interdits. Cet avis fut ensuite soumis au cardinaux di Piétro et Mattéi , qui y accédèrent , et le cardinal Consalvi fut chargé d'en entretenir le Pape , qui l'approuva. Quelques jours après , le Saint Père commença à écrire la minute de la lettre qu'il falloit conserver pour document authentique , et , sur cette minute , il copia la lettre qui devoit être remise à l'empereur. Il voulut l'écrire toute de sa main , pour ne pas exposer à l'indignation de Napoléon la personne qui l'auroit copiée. Le Saint Père employa plusieurs jours à ce travail. Il ne pouvoit pas s'y livrer long-temps, dans l'accablement physique où il étoit encore quelquefois , et il craignoit de mal écrire , s'il prolongeoit trop la tâche qu'il s'étoit prescrite. Il ne sera pas inutile de rapporter comment se fit cette opération , afin que l'on connoisse sous quelle garde sévère Pie VII étoit tenu dans le palais , surtout depuis l'arrivée de ses cardinaux. Alors il ne pouvoit laisser aucun écrit dans la chambre où il dormoit et dans son appartement d'audience , parce qu'il venoit de s'apercevoir que quand il célébroit , ou quand il entendoit la messe , une personne chargée de ce soin par le gouvernement faisoit une exacte visite sur les tables et dans les armoires , en les ouvrant avec d'autres clefs. (C'est ainsi que les *Dix qui se promenoient dans les murs* , en usoitent autrefois avec le

doge de Venise). Aussi le matin, après que le Saint Père étoit revenu de la messe, les cardinaux Consalvi et di Piétro alloient chez lui, et lui remettoient la feuille de papier sur laquelle il avoit écrit la veille. Le Pape, ou en leur présence, ou peu de temps après qu'ils s'étoient retirés, continuoit son travail. A quatre heures après midi, arrivoit le cardinal Pacca. Le Pape reprenoit vite son écrit, y ajoutoit quelques lignes, et puis remettoit et la minute et la pièce au même cardinal, qui les emportoit cachées sous sa robe, et alloit sur-le-champ les consigner, pour la nuit, au cardinal Pignatelli qui habitoit dans la ville. La nuit passée, ce cardinal les renvoyoit au château par une personne sûre. Cette manœuvre dura plusieurs jours, parce que Pie VII dut faire quelques changemens qu'on avoit insérés dans la minute, et aussi parce qu'il fut forcé de recommencer la lettre, soit pour quelques taches, soit pour quelques erreurs.

Enfin, la lettre écrite toute de la main du Saint Père fut terminée. On y remarque les passages suivans :

« Bien qu'elle coûte à notre cœur la confession que nous allons faire à Votre Majesté, la crainte des jugemens divins dont nous sommes si près, attendu notre âge avancé, nous doit rendre supérieur à toute autre considération. Contraint par nos devoirs, avec cette sincérité, cette franchise qui conviennent à notre dignité et à notre caractère, nous déclarons à Votre Majesté que depuis le 25 janvier, jour où nous signâmes les articles qui devoient servir de base à ce traité définitif dont il y est fait mention, les plus grands remords et le plus vif repentir ont continuellement déchiré notre esprit, qui n'a plus ni repos ni paix. De cet écrit que nous avons signé, nous disons à Votre Majesté cela même qu'eut occasion de dire notre prédécesseur Pascal II (l'an 1117), lorsque, dans

une circonstance semblable, il eut à se repentir d'un écrit qui concernoit une concession à Henri V. Comme nous reconnoissons notre écrit *fait mal*, nous le confessons *fait mal*, et avec l'aide du Seigneur, nous désirons qu'il soit cassé tout-à-fait, afin qu'il n'en résulte aucun dommage pour l'Église, et aucun préjudice pour notre ame. Nous reconnoissons que plusieurs de ces articles peuvent être corrigés par une rédaction différente, et avec quelques modifications et changemens. Votre Majesté se souviendra certainement des hautes clameurs que souleva en Europe, et dans la France elle-même, l'usage fait de notre puissance en 1801, lorsque nous privâmes de leur siège, cependant après une interpellation et une demande de leur démission, les anciens évêques de la France. Ce fut une mesure extraordinaire, mais reconnue nécessaire en ces temps calamiteux, et indispensable pour mettre fin à un schisme déplorable, et ramener au centre de l'unité catholique une grande nation. Existe-t-il aujourd'hui une de ces sortes de raisons pour justifier, devant Dieu et devant les hommes, la mesure prise dans un des articles dont il s'agit? Comment pourriez-vous admettre un règlement tellement subversif de la constitution divine de l'Église de Jésus-Christ, qui a établi la primauté de saint Pierre et de ses successeurs, comme l'est évidemment le règlement qui soumet notre puissance à celle du métropolitain, et qui permet à celui-ci d'instituer les évêques nommés que le souverain Pontife auroit cru, en diverses circonstances, et dans sa sagesse, ne pas devoir instituer, rendant ainsi juge et réformateur de la conduite du suprême hiérarque, celui qui lui est inférieur dans la hiérarchie, et qui lui doit soumission et obéissance? Pouvons-nous introduire dans l'Église de Dieu cette nouveauté inouïe, que le métropolitain institue, en opposition au chef de l'Église? Dans quel gouvernement bien réglé, est-il concédé à une autorité inférieure de pouvoir faire ce que le chef du gouvernement a cru ne pas devoir faire? »

Nous nous arrêterions à cet argument qui pouvoit émouvoir Napoléon, jaloux à un si haut point de sa volonté et de sa puissance, si nous ne voulions

encore rapporter les trois dernières lignes, qu'on peut prendre pour une rétractation de la partie de l'excommunication qui concerne l'empereur.

« Nous offrons à Dieu les vœux les plus ardens, afin qu'il daigne répandre lui-même sur Votre Majesté l'abondance de ses célestes bénédictions. »

Fontainebleau, le 24 mars de l'an 1813 ; de notre règne le qua torzième.

PIUS PP. VII.

Toute la force politique de cette pièce si intéressante, et qui porte l'empreinte d'une si haute habileté, étoit dans ces deux derniers paragraphes. Demander à Napoléon s'il permettroit, par exemple, à un maréchal, de créer un colonel malgré lui, Napoléon ; dire à Napoléon, qui s'inquiétoit toujours tant du nombre des excommunications depuis quinze siècles, que celui qui a pu excommunier les auteurs de la spoliation du Saint Siège, conjure Dieu de verser l'abondance de ses célestes bénédictions sur le principal auteur de cette spoliation. c'étoit d'abord entrer dans les plus intimes secrets, dans les exigences les plus inébranlables de son orgueil, qui assez légitimement dans cette circonstance donnée (la subordination des subalternes), vouloit être tout-puissant, et qui là, nous y consentons, avoit droit positif de se dire même *Jupiter* ; c'étoit ensuite jeter un baume réparateur sur une blessure douloureuse pour Napoléon. Cette excommunication lui ôtoit, quoi qu'on en ait dit, plus d'une heure de sommeil. L'ambitieux ne veut être mis à part des autres hommes, que pour obtenir seul les jouissances du pouvoir et de l'orgueil ; et puis n'y avoit-il pas quelque chose de ridicule dans un *Charlemagne excommunié* ?

Il étoit certain pour Napoléon , que depuis qu'il avoit retenu le Pape si étroitement prisonnier, la gloire des armes françaises avoit été en déclinant ; le mariage avec Marie-Louise, en dépit de toutes les conséquences qu'il lui promettoit , n'étoit plus un bonheur ; les flammes et les glaces de Moscow avoient répandu la consternation parmi les troupes les plus glorieuses de l'Europe , et anéanti cette armée si vaillante qui ne méritoit pas d'être si infortunée : l'on pouvoit pressentir que malgré les nouveaux sacrifices que la généreuse France consentoit à s'imposer , on n'alloit plus obtenir que les faux et incertains succès de Lützen , auxquels succédroient les désastres de Leipsick. D'ailleurs personne n'ignore jusqu'à quelle foiblesse Napoléon étoit superstitieux pour tout ce qui tenoit à son étoile et à la continuation de sa prospérité. Quoi qu'il en soit, cette lettre du Pape portoit deux caractères différens , et le cachet du génie particulier de deux hommes si distingués de la cour romaine ; la dignité et la puissance des argumens religieux , ouvrage du cardinal Pacca , exprimés si dignement par le cardinal di Piétro ; la finesse et l'à-propos des argumens politiques , ouvrage du cardinal Consalvi.

Nous avons rapporté avec détail ces scènes diverses , parce que nous les croyons propres à exciter l'intérêt. Nous rendrons ensuite un hommage à tous les sujets de Sa Sainteté qui habitoient alors Fontainebleau. On vient de voir l'importance du conseil que les uns donnèrent au Pape , toute la sagesse que respire cette protestation en même temps si franche , si nette ; et l'on doit, à côté de ce zèle si prudent et de cette fierté de conduite et

de sentimens si clairvoyante et si rare , accorder quelques éloges aux autres Romains , qui , voyant bien cette marche en arrière , ce retour à des idées qui n'avoient pas été les leurs , gardèrent fidèlement le secret à leurs adversaires , et ne laissèrent rien pénétrer à la police de Napoléon. Il y eut peut-être quelques indiscretions , mais aucune circonstance importante du secret ne fut révélée. Disons maintenant si cette louable entreprise obtint tout le succès qu'elle méritoit.

Le temps de la prudence , de la discrétion , de la ruse si l'on veut , mais de la ruse légitime , étoit passé ; celui de la force , de la détermination , de l'attaque , étoit arrivé. Dans la matinée du 24 mars , le Pape fit appeler le colonel Lagorsse , et lui remit cette lettre pour l'empereur , en lui recommandant de la porter en personne à Paris , à l'instant même. Cet ordre fut donné au colonel du ton d'un homme qui étoit en paix avec sa conscience. Quand le colonel fut parti , le Saint Père , suivant ce qui avoit été convenu , fit appeler les cardinaux un à un , en audience séparée , et dit à chacun d'eux , qu'ayant déjà expédié à l'empereur la lettre dans laquelle il rétractoit et révoquoit toutes les concessions faites dans le fatal concordat du 25 janvier , il auroit désiré , comme pour l'allocation de juillet 1808 , réunir en sa présence tous les cardinaux qui se trouvoient à Fontainebleau , pour leur adresser une allocation informative des faits et de ses propres sentimens , mais que pour éviter toute accusation de réunions trop publiques , il avoit arrêté de faire lire à chaque cardinal cette allocation préparée , et la copie de la lettre écrite à l'empereur. En conséquence , dans l'audience de ce jour

et dans celle du jour suivant, tous les cardinaux, et ceux qui connoissoient parfaitement et ceux qui ne connoissoient qu'imparfaitement l'affaire, furent admis auprès du Saint Père, et invités à prendre lecture de ces pièces.

Dans cette nouvelle allocution, le Pape répétoit qu'il regardoit comme nuls le bref qu'il avoit donné à Savone, et le concordat du 25 janvier; il finissoit ainsi :

« Béni soit le Seigneur qui n'a pas éloigné de nous sa miséricorde ! C'est lui qui mortifie et qui vivifie. Il a bien voulu *nous humilier par une salutaire confusion*. En même temps il nous a soutenu de sa main toute-puissante, en nous donnant l'appui opportun pour remplir nos devoirs en cette difficile circonstance. A nous donc soit l'humiliation, que nous acceptons volontiers pour le bien de notre ame ! A lui soient aujourd'hui et dans tous les siècles l'exaltation, l'honneur et la gloire ! »

Du Palais de Fontainebleau, le 24 mars 1813.

A peine le Saint Père eut-il annoncé en ces termes à la partie du sacré collège qui étoit auprès de lui, la démarche hardie qu'il venoit de faire, qu'il se manifesta dans toute sa personne un changement imprévu. Jusqu'alors, il avoit été constamment plus ou moins plongé dans une douleur profonde qu'on lisoit sur sa figure, et qui alloit le consumant chaque jour : dès ce moment, son visage devint plus serein, il reprit une partie de son humeur joviale, accompagnée de son gracieux sourire ; ses yeux recouvrèrent leur charme, leur grâce et leur tendresse ; il ne se plaignoit plus de manquer d'appétit, de ne pouvoir se livrer au sommeil, et il avoua qu'après ce qu'il venoit de faire,

il s'étoit senti soulagé d'un poids douloureux qui le fatiguoit jour et nuit.

Cependant on attendoit dans des transes cruelles l'effet qu'alloient produire sur l'esprit de Napoléon la rétractation inattendue du Pape et la révocation du concordat, qui renversoient tous les projets dus à tant d'intrigues, et rendoient en quelque sorte ridicule le grand triomphe qu'on avoit cru trouver dans cet événement malheureux. Beaucoup de choses se dirent alors. Il fut écrit de Paris que Napoléon, à la réunion du premier conseil d'État, fit part à ses conseillers de ce qui étoit arrivé, et s'emporta dans ses menaces au point de dire : « Si je ne fais pas sauter la tête de dessus les épaules de quelques-uns de ces prêtres de Fontainebleau, on n'accordera jamais ces affaires ; » et qu'un de ses conseillers, connu par ses principes anti-religieux, ayant dit, nouveau Thomas Cromwell, que pour terminer ces controverses, il étoit temps qu'un nouvel Henri VIII se déclarât lui-même *chef absolu de la religion de l'État*, Napoléon répondit en termes familiers, mais avec ce bon sens et ce caractère de modération qui reparoissoient toujours après qu'il s'étoit livré à des vivacités irréflechies : « *Non, ce seroit casser les vitres,* » ce que Napoléon n'a jamais voulu, comme on l'a dit bien souvent dans la présente histoire. D'autres bruits avec divers détails, mais rentrant à peu près dans le même sentiment, se répandirent aussi. Ce qui est certain, c'est que l'empereur prit très-artificieusement le parti de paroître n'avoir rien su de cette lettre du Pape. Cependant le cardinal Maury se présenta à l'audience du Pape, et lui parla en termes si peu mesurés, en l'engageant à retirer sa rétractation,

que Sa Sainteté montra le plus grave mécontentement d'une telle conduite. Les détails de ce fait furent alors tenus secrets ; mais nous verrons plus tard qu'ils furent divulgués, et que le souvenir de cette conduite ne contribua pas peu à motiver les ordres sévères qu'on donna contre ce cardinal dans une circonstance de troubles.

Quelque temps après, les évêques français eurent ordre de se retirer du château. On n'accorda plus aux habitans de la ville, et aux étrangers de rang, la permission de venir, comme auparavant, entendre la messe du Saint Père, ou celle de monsignor Bertazzoli. Le Pape ne pouvoit réunir personne autour de lui, excepté les cardinaux. Il y a plus, l'homme qui vouloit passer pour ne pas savoir ce que lui avoit écrit le Saint Père, finit par prouver qu'il ne le savoit que trop. La nuit du 5 avril, on éveilla brusquement le cardinal di Piéto: on l'obligea de s'habiller sans aucun des insignes cardinalices, et il fut forcé violemment de partir avec un officier de police qui le conduisit à Auxonne. Les bonnes dispositions de Napoléon avoient probablement cédé, comme il étoit arrivé souvent, aux conseils de ceux qui vouloient aigrir davantage les affaires de l'Église. Le cardinal di Piéto ne fut rendu à la liberté qu'après la chute et l'abdication de l'empereur. Il paroît qu'il redoutoit beaucoup cette Eminence, puisqu'en quittant le Saint Père, après la signature du concordat, il lui dit: « A présent, vous irez vous confesser au cardinal di Piéto. »

Le jour suivant, le cardinal Pacca étant encore au lit, le colonel Lagorsse vint lui dire que l'empereur chargeoit son Eminence et le cardinal Consalvi

de faire savoir au Saint Père qu'on avoit renvoyé du château et relégué dans une ville de France le cardinal di Piétro, parce qu'il avoit été convaincu d'être ennemi de l'État. Le colonel devoit encore exécuter une autre commission ; elle consistoit à lire à tous les cardinaux un ordre où l'on disoit, « que l'empereur étoit très-irrité contre les cardinaux, parce que depuis leur arrivée à Fontainebleau, jusqu'à ce jour, ils avoient tenu le Pape *dans l'inaction* ; et que si les cardinaux vouloient rester en cette ville, ils devoient s'abstenir de suivre toute négociation, d'écrire des lettres en France et en Italie, de *parler au Pape d'affaires* (on remarquera ici la cohérence des idées) ; finalement, ils devoient demeurer dans une parfaite impassibilité, et se borner à faire au Saint Père des visites de pure convenance et de compliment : s'ils faisoient autrement, leur liberté courroit des dangers. » Le colonel, après avoir lu cet ordre au cardinal Pacca, lui demanda s'il promettoit d'accomplir les deux choses qu'exigeoit l'empereur. Le cardinal ne répondit rien quant à l'injonction commune à lui et au cardinal Consalvi d'avertir le Pape de l'exil du cardinal di Piétro ; et à l'égard de l'autre injonction, il dit qu'il tâcheroit de mesurer sa conduite, de manière qu'elle ne laissât aucun motif de plainte à l'empereur, mais qu'il ne sauroit promettre ce qui étoit exigé dans l'ordre écrit, parce qu'il pourroit arriver que le Pape lui donnât quelque commandement en opposition avec cette promesse. « En ce cas, reprit le colonel (ce sont souvent des hommes de guerre qui portent les paroles de Napoléon aux hommes d'Église), si le Pape vous ordonnoit de parler à quelqu'un d'affaires, d'écrire ou d'envoyer quelqu'é-

crit, votre Éminence obéiroit donc? » — « Indubitablement, répondit le cardinal, parce que plusieurs fois, par des sermens solennels, je lui ai promis fidélité et obéissance. » — « Déclarez au moins par écrit, repartit le colonel, que je vous ai communiqué les ordres de l'empereur. » Le cardinal prit alors une plume, et il écrivit sur le papier : *Vidi* (j'ai vu), et il signa *B. card. Pacca*.

Bientôt on publia deux décrets impériaux sous la date du 13 février et du 25 mars. Par le premier, le concordat étoit déclaré loi de l'empire. Il fut inséré dans le *Bulletin des Lois* (N^o 488), transmis à tous les tribunaux et aux autres autorités publiques. L'autre décret déclaroit le concordat obligatoire pour tous les archevêques, évêques et chapeîtres de l'empire et du royaume d'Italie. Il fut inséré dans le *Bulletin des Lois* (N^o 490). La publication de ces décrets fit craindre un instant que l'empereur ne poussât vivement l'affaire de l'exécution du concordat ; mais Napoléon ne crut pas le moment favorable pour exciter un schisme dans l'Eglise, et augmenter les mécontentemens du peuple. Seulement il avoit l'air de préparer ses projets pour l'époque de son retour de la campagne qui alloit être si terrible, qui alloit le voir, ce héros jusqu'alors si aimé du dieu de la guerre, le voir fuir jusque sur les frontières de France. Comme on ne pouvoit pas encore deviner les événemens qui devoient se succéder, les cardinaux, inébranlables pour la plupart entre la dernière allocution du Pape et les significations de la gendarmerie, conseillèrent au Pape de faire quelqu'acte qui servît à l'avenir de protestation contre ces décrets, afin de n'être jamais accusé d'indécision, ni d'un consentement tacite. Le

Saint Père approuva encore ce conseil. Il rédigea une allocution au sacré collège, en date du 9 mai, et la communiqua à tous les cardinaux, comme il avoit fait pour la précédente. Chaque cardinal la copia de sa propre main, et dut la garder pour posséder à l'avenir un document irréfragable des déterminations pontificales. Le Pape y rappelle sa lettre du 24 mars, à l'empereur, l'allocution au sacré collège du même jour; il annonce ensuite l'exil du cardinal di Piétro, la publication des deux décrets ci-dessus indiqués; il avertit les métropolitains de n'avoir aucun égard à un acte non consommé et révoqué, et il adresse à sa Majesté l'empereur et roi une nouvelle prière de faire un traité appuyé sur des bases conciliables avec les devoirs du Saint Siège. Les cardinaux entreprirent alors, par ordre du Pape, un travail bien plus épineux; ce fut la rédaction d'une bulle pour le règlement du futur conclave, si aux calamités du temps se joignoit encore le malheur de la mort du Saint Père. Une minute de cette bulle fut rédigée ensuite de la propre main du Pape. Cette précaution devint tout-à-fait superflue, mais il avoit été sage d'y penser. On observera ici que Napoléon n'a voulu punir jusqu'à ce moment, des auteurs de la lettre du 24 mars, que celui qui l'avoit rédigée sous le rapport des argumens religieux, le cardinal di Piétro, et qu'il avoit épargné le cardinal Pacca, l'un des conseillers les plus actifs de cette mesure, et l'habile cardinal Consalvi, qui avoit inséré dans cette pièce les argumens politiques.

Les jours se succédoient au milieu de cet état d'angoisses, et sous l'ennui d'une surveillance importune. D'autres moyens de compromettre le

Pape étoient employés. Quelques Français, qui demeuroient avec le Saint Père, avoient pris à tâche de vouloir le rendre ridicule ; on le représentoit comme un homme oisif et presque idiot, qui ne demandoit aucun livre à la bibliothèque, et qui ne sortoit jamais pour se promener. Mais le Pape voyoit constamment les cardinaux ; il les recevoit à toute heure : les évêques français ne manquoient pas de venir au moment marqué pour leur audience. Il ne sortoit pas : il avoit peut-être tort. On croit qu'en restant ainsi obstinément dans ses appartemens, il constatoit plus évidemment son état de captivité ; au moins il n'apercevoit pas ceux qui, par ordre, l'auroient suivi à la promenade. C'est peut-être se croire déjà libre que de ne pas voir la figure ignoble de ces sortes de geôliers, qui souvent n'ont qu'une seule et même manière de faire la garde d'un prisonnier politique et celle d'un forçat. Quelques-unes des personnes dont j'ai parlé plus haut ont dû bien se repentir de la légèreté avec laquelle elles parloient du Saint Père, avant de se présenter à son audience. « Allons, s'écrioient-elles, entendre les historiettes de Tivoli, d'Imola et de Césène ! »

On a mal dit, quand on a dit que le Pape ne lisoit pas. Il lisoit beaucoup, mais d'autres livres que ceux de la bibliothèque : elle étoit dénuée d'ouvrages ecclésiastiques et théologiques. Il fit demander à M. Garnier, directeur de Saint-Sulpice, dont j'ai déjà parlé, et qu'il savoit être un homme d'une grande science et rempli de dévouement ; il fit demander un exemplaire du Concile de Trente, les œuvres de saint Léon, une copie faite sur l'autographe de Fénelon, de l'*Autorité du Pape*, la Bi-

bibliothèque de Ferraris, le *Jus canonicum* de Pirrhing. Quant aux historiettes de Césène, d'Imola et de Tivoli, les mêmes personnes qui ont fait cette singulière plaisanterie, auroient dû se rappeler que, depuis le concordat de janvier, pas une de ces conversations familières n'avoit eu lieu entre elles et le Saint Père. Après cet événement, dans les premiers jours, un continuel abattement, et après la lettre du 24 mars, quelque chose encore d'une préoccupation de tristesse, augmentée par un sentiment de défiance, se voyoient sur les traits du Pontife. C'est donc à d'autres temps qu'il faut rapporter les historiettes. Quel est d'ailleurs le vieillard, même français, qui n'a pas ses histoires favorites? Quel est celui d'entre nous qui ne répète pas quelquefois les mêmes récits, surtout lorsqu'un flatteur hypocrite, interpellé de dire s'il les connoît, répond constamment qu'il ne les a pas encore entendus? Auroit-on voulu que le captif eût porté l'entretien sur d'autres sujets de conversation, sur ses malheurs, sur son étonnement, par exemple, de se voir à Fontainebleau, là où une abdication volontaire avoit amené Christine de Suède; sur les droits du Saint Siège violés, sur le soldat insatiable, si souvent négociateur par l'entremise d'un homme de police, et qui en ce moment seulement substituoit à l'investigation de l'explorateur, celle du prêtre, celle de l'homme qui devoit honorer et plaindre le prisonnier, et ajourner à d'autres temps les discussions de franchises nationales qui n'avoient plus d'objet, dans de telles calamités, pour l'Église de France et pour l'Église de Rome? Je n'imagine pas que les historiettes aient été un calcul de Pie VII. Les personnes qui

ont résidé près de lui , en ont bien souvent entendu de sa bouche : c'étoient souvent des récits d'*embarras* , de timidité , des désirs d'être bon et bienveillant ; ce n'étoient jamais des futilités. Enfin , il est absurde de prétendre que le savant bénédictin de Césène , que le gardien si érudit de la bibliothèque de Saint-Paul , celui qui expliquoit si bien les *Carolines sur peau de cerf* , n'aimoit pas à lire ! Et l'état de son esprit le lui permettoit-il souvent ? Si l'on eût apporté à Fontainebleau le document de Charlemagne retrouvé par M. Champollion , Pie VII seul , comme je l'ai déjà dit , Pie VII seul peut-être eût pu le déchiffrer. Il est ensuite inconsidéré de prétendre qu'un homme , né en 1742 , n'aura pas quelquefois la mémoire un peu infidèle en 1813 , surtout avec des gens qui l'épient et qui l'ennuient !

On croira aisément que celles de ces personnes qui ont tenu ce propos indiscret , forcées qu'elles auroient été de voir deux fois par jour , et tous les jours les mêmes individus , auroient difficilement évité de parler des mêmes choses , de raconter la même anecdote , si elles avoient eu le don et le besoin de raconter ; et l'on ne croira pas que ces personnes auroient pu imprimer chaque fois à la conversation une direction différente.

Un autre reproche a été fait alors gravement à Pie VII par un des subalternes qui habitoient le château. Il écrivoit que le Pape s'amusoit à recoudre ses habits , mettoit des boutons à ses hauts-de-chausses et lavoit ses soutanes , parce qu'il y laissoit tomber beaucoup de tabac. Celui qui donnoit au gouvernement de semblables détails , ignoroit que le Pape , élevé dans un ordre religieux très-exemplaire , avoit pu contracter ces habitudes d'ordre

et d'économie (Pie VII, quand il fut nommé Pape, étoit moine depuis quarante-deux ans) : par esprit d'humilité, de complaisance et d'attention, même pour des domestiques, il ne demandoit rien pour lui ; et comme l'avoit remarqué le général Radet, qui en paroissoit émerveillé, le bon religieux couchoit dans un lit sans ciel et sans rideaux, et conservoit sur le trône les mœurs du solitaire.

Quant à la robe, on s'explique très-facilement ce qui concerne la tunique blanche. Pie VII, tel qu'on l'a dépeint, étoit si bon, si facile de caractère, que certainement un jour quelqu'un de ses valets aura pris la liberté de le *gronder*. De là ce coupable embarrassé, qui veut cacher quelque *délit* ; de là cet homme simple, excellent et antique, qui nettoie et raccommode sa robe blanche qu'il a tachée ou qui s'est déchirée, et qu'il ne veut pas remplacer, de peur d'occuper de lui des serviteurs qu'il ménage, ou des personnes qui, peut-être vendues à un étranger, ne montrent pas une grande activité à le servir (1).

Tous ces différens moyens de nuire à Pie VII, et surtout des attaques sur sa foiblesse, ne devoient pas cependant obtenir un grand succès auprès de

(1) On reprochoit aussi à Pie VII de prendre trop de tabac, et cette accusation figure dans des rapports. Une telle observation est bien naïve de la part de ces explorateurs envoyés par Napoléon, qui n'usoit pas moins immodérément de cette poussière à laquelle on doit, dit-on, le réveil des esprits et le raffermissement du courage. Du reste, Pie VII a eu soin de s'accuser lui-même de ce défaut, lorsqu'il a fait sa belle réponse dans le château des Tuileries. (*Voyez* tom. II, pag. 194.) Il secoua le haut de sa robe blanche, tachée de tabac, comme pour dire encore : « Voyez ce qui vous restera ; ce misérable moine ne sait pas même quelquefois tenir sa robe propre. »

l'empereur, que nous avons vu souvent juste et doué d'un tact si pénétrant. Toutefois il étoit arrivé qu'avec des facultés si habiles pour découvrir la vérité, avec *cette intelligence que Dieu lui avoit donnée*, le moindre rapport malicieux trouvoit crédit auprès de l'empereur, et qu'il se voyoit réduit, tout autocrate qu'il étoit, à obéir à des impulsions qui n'étoient pas les siennes. C'étoit à Napoléon, moins qu'à tout autre, qu'il convenoit de tourner en plaisanterie la foiblesse de Pie VII. Napoléon lui-même, avec cette volonté d'être seul à commander, avec cette disposition à ne pas ployer sous une impression reçue des autres, cédoit toujours à un premier mouvement violent, et quelquefois grossier, dont probablement il se repentoit, quand il se trouvoit seul avec lui-même.

L'empereur avoit donc défendu aux cardinaux de parler d'affaires au Pape, sous peine de la perte de leur liberté; car la punition de mort n'avoit pas été annoncée dans la notification du colonel Lagorsse, et n'avoit été dite en confidence qu'au conseil d'État : mais de toutes les parties de la France, des personnes attachées au clergé, et même des laïques, venoient à Fontainebleau pour chercher des instructions dans ces circonstances de désordre, et pour obtenir des dispenses ou d'autres grâces spirituelles.

Le 2 mai, l'empereur gagna la bataille de Lützen. La nouvelle à peine arrivée à Paris, l'impératrice Marie-Louise fit expédier à Fontainebleau un page porteur d'une lettre au Pape, dans laquelle elle annonçoit la victoire comme un événement qui devoit lui être agréable. Cette nouvelle ne devoit pas apporter une grande joie aux prélats

italiens , non pas qu'ils désirassent du mal à la nation française et à ses armées , mais parce que la victoire et le triomphe de celui qui les tenoit en cet état d'exil et d'abattement , et les menaçoit d'un avenir plus funeste encore , ne pouvoient que rendre leur situation plus malheureuse. Les cardinaux se réunirent pour concerter une réponse à l'impératrice. Les lois de l'urbanité et les convenances dans lesquelles Napoléon , qui sans doute avoit donné cet ordre , paroissoit se replacer , faisoient un devoir au Pape de répondre à cet acte , en apparence au moins , de politesse et de courtoisie. Mais il falloit peser les paroles , et ne pas hasarder des expressions qu'on auroit interprétées comme une félicitation , qu'on imprimeroit dans les gazettes , et qui auroient irrité les puissances ennemies de la France et celles qu'on avoit vu intercéder pour le Pape. On soupçonnoit , à la constance de quelques bons procédés de Napoléon , que l'Autriche surtout lui avoit fait précédemment connoître des sentimens d'intérêt pour le Saint Père , plus marqués , et qui renfermoient une volonté assez ferme d'être plus écoutés qu'auparavant ; il falloit donc que le captif n'écrivît pas comme un ami content de son sort.

Alors , on composa une réponse d'un style froid , bref , en se bornant au remerciement pour la communication de la nouvelle ; et afin que de telles expressions , bien qu'innocentes , ne fussent pas rendues publiques , on s'empessa d'y coudre de bien près une plainte très-animée du Pape à l'impératrice , sur la conduite que le gouvernement tenoit avec la cour romaine , et particulièrement sur la manière indigne dont on avoit

arraché dernièrement un cardinal de Fontainebleau.

C'étoit une faute de la part du gouvernement français, que de s'exposer à recevoir une semblable lettre. Il faut bien s'abuser sur sa grandeur, pour aller prier son propre prisonnier de se livrer à la joie et au bonheur à cause de victoires qui vont rendre ses chaînes plus lourdes, et faciliter les moyens de le tyranniser davantage. Cette réponse trancha, dès le commencement, une correspondance qu'on vouloit continuer à Paris, pour faire croire au peuple français et aux étrangers que des négociations alloient être renouées avec le Pape.

Dans le courant de l'été, on sut à Fontainebleau qu'il avoit été conclu un armistice entre l'armée française et celle des alliés, et que, sous la médiation de l'empereur d'Autriche, il se tiendroit à Prague un congrès où l'on traiteroit de la paix générale. Alors on conseilla au Pape de ne pas rester inactif dans cette circonstance, et d'en profiter pour réclamer, en face de l'Europe, ses droits et ceux du Saint Siège sur l'État romain. En conséquence, le Saint Père écrivit de sa propre main, à l'empereur François I^{er}, une lettre où il exprimoit de tels sentimens.

On ne peut méconnoître, dans la rédaction de cette pièce importante, les vues et la politique du cardinal Consalvi. Cette pièce avoit aussi cela de particulier, qu'elle rappeloit les marques d'intérêt données au Pape, sur l'ordre de ce pieux monarque, par son ministre le comte de Metternich, pendant la détention à Savone. La lettre fut adressée à monsignor Sévéroli, nonce pontifical à Vienne, et le paquet fut consigné secrètement au

au comte Thomas Bernetti, neveu du cardinal Brancadoro, aujourd'hui cardinal, et dernièrement secrétaire d'État du Pape Grégoire XVI. Le jeune ambassadeur partit pour Maestricht, et là s'entendit avec M. Vandervrecken, de cette ville, pour qu'il se rendît à Vienne, et y reînît ces dépêches au nonce Sévéroli. La commission fut fidèlement exécutée, malgré la surveillance de la police du gouvernement français. Le cardinal Consalvi et les cardinaux du conseil intime avoient pensé qu'une telle lettre du Pape devoit être considérée comme une protestation contre l'occupation de l'État pontifical, et qu'il étoit nécessaire d'envoyer cette réclamation, surtout depuis la publication du concordat du 25 janvier, pour l'opposer à laquelle, dans le congrès de Prague, auroit pu vouloir arguer de quelque article du concordat, que le Pape avoit fait une renonciation tacite aux domaines des États romains.

Cependant on ne se lassoit pas à Paris de tenter un accommodement. La première personne qui parut en scène pour ce traité de conciliation entre le sacerdoce et la France, le croiroit-on? ce fut une femme! La marquise Anne Brignole, née à Sienne, mariée à Gènes, femme spirituelle, attachée à la France, ce qui lui avoit mérité des marques de considération de la part de l'empereur, étoit alors dame de cour de l'impératrice Marie-Louise. Un soir elle arrive à Fontainebleau sans être attendue (dans le mois de novembre). Elle demande une audience au cardinal Consalvi, qu'elle connoissoit depuis longtemps, et lui dit que le prince de Bénévent, après une longue conférence avec l'empereur, l'avoit fait appeler, et l'avoit priée de se rendre à Fontainebleau,

pour faire savoir à quelques ministres du Pape que l'on vouloit de nouveau s'accommoder avec le Saint Siège, et qu'à cet effet il seroit à propos que Sa Sainteté expédiât à Paris un cardinal qui résideroit près de l'empereur. Le cardinal Consalvi fit son rapport au Pape le jour même. Il entretint aussi plusieurs de ses collègues de la mission de cette dame, et de la proposition qu'elle avoit apportée ; mais, après une courte conférence, il fut répondu qu'on n'étoit plus à temps, et que Paris n'étoit pas le lieu où l'on pût nouvellement traiter des affaires de l'Église.

Combien l'empereur devoit regretter de n'avoir pas suivi ses impulsions particulières, qui le portoient de temps en temps à ménager le Pape, et de s'être abandonné, lui si entier dans ses opinions, et qui vouloit paroître habituellement si réfléchi dans l'examen des grandes affaires, aux avis mensongers de ceux qui l'avoient entraîné dans ce système de persécution si périlleux ! car il ne pouvoit être soutenu qu'à la suite de continuels succès à la guerre, et au moindre revers il falloit aussi céder, et fuir là comme devant des troupes victorieuses. La réponse faite à madame Brignole, cette ambassadrice vraiment *extraordinaire*, dit le cardinal Pacca, prouve bien que la cour romaine connoissoit sa nouvelle position, et tenoit avec raison un langage plus assuré, quoiqu'elle fût encore au pouvoir de l'empereur. A l'ambassadrice congédiée, le cardinal Consalvi, qui faisoit les fonctions de premier ministre, vit succéder un négociateur ecclésiastique, monseigneur Fallot de Beaumont, né à Avignon en 1750, d'abord évêque de Vaison, dans l'État Venaissin, évêque de Gand, puis évêque de

Plaisance, ensuite archevêque nommé de Bourges. Ce prélat fit demander une audience. Sa Sainteté lui répondit qu'elle ne pouvoit rien changer à ses sentimens.

Le 18 janvier 1814, il eut ordre de revenir offrir au Saint Père Rome et les provinces jusqu'à Péruugia. Le Pape répondit qu'il n'écouteroit aucune négociation, parce que la restitution de ses États étoit un acte de justice, et ne pouvoit devenir l'objet d'un traité; qu'en outre, tout ce qu'il feroit hors de Rome paroîtroit l'effet de la violence, et seroit un scandale pour le monde chrétien. Dans la suite de la conversation, le Saint Père dit qu'il ne demandoit rien autre que de retourner à Rome, et le plus tôt possible; qu'il n'*avoit besoin de rien*, et que la *Providence l'y conduiroit* (1). A quelques observations, particulièrement sur la rigueur de la saison, il répondit qu'aucun obstacle ne l'arrêteroît. Ce fut dans cette audience que Sa Sainteté dit encore ces paroles: « Il est possible que nos pé-
 » chés ne nous rendent pas digne de revoir Rome;
 » mais nos successeurs recouvreront les États qui
 » leur appartiennent. Au surplus, on peut assu-
 » rer l'empereur que nous ne sommes pas son en-
 » nemi: *la religion ne nous le permettroit pas*. Nous
 » aimons la France, et, lorsque nous serons à
 » Rome, on verra que nous ferons ce qui est conve-
 » nable. »

Combien il falloit qu'elle fût pénible la détresse où se trouvoit l'empereur, pour qu'il ne discontinuât pas ces demandes de traité, quand il étoit évident

(1) *La Providence*, a dit un ancien Père, est le grand pilote de l'univers.

qu'il ne pouvoit plus réussir ! Qu'elle est touchante cette réponse du Pape ! *On peut assurer l'empereur que nous ne sommes pas son ennemi.* Cela étoit vrai. On dira plus ; l'empereur n'étoit pas ennemi du Pape. Il lui a fait beaucoup de mal : il l'a humilié , il l'a mortifié , il a ordonné des translations et des voyages qui pouvoient immédiatement le faire mourir ; il est venu en personne lui arracher , par l'appât du retour des cardinaux bien-aimés , la seule faute que ce grand Pontife ait commise : mais toujours il a détourné son attention de toute violence directe. Napoléon n'étoit pas assez instruit en politique catholique ; il ne connoissoit pas où , pour son intérêt , devoit s'arrêter l'exigence de la force. Est-ce que même il auroit ignoré que , dans l'ordre naturel , la *puissance* , agissant à l'excès , crée elle-même , et trouve à la fin une *résistance* qu'elle ne peut plus vaincre ? Dans ses guerres lointaines , Napoléon se laissoit trop effrayer par les prétendues attaques du gouvernement pontifical. Le Saint Siège n'a jamais fait que se défendre , et se défendre justement , dans toute cette guerre morale , qui fut si malheureuse pour l'empereur. On pourroit même dire ici que ce grand intérêt catholique , que Napoléon lui-même fit comme naître autour de Paris , devint le germe du mouvement royaliste qui devoit plus tard porter les derniers coups à son pouvoir. Entre la première et la seconde mission de M. de Beaumont , il y eut une tentative indirecte. On essaya d'obtenir un succès par le moyen d'un colonel de gendarmerie. Le cardinal Pacca causoit avec le cardinal Consalvi dans l'appartement de ce dernier. Survint , sans être annoncé , le colonel Lagorsse ; il dit qu'il étoit

satisfait de trouver ensemble les deux Éminences, voulant leur parler à toutes les deux, et alors il fit des instances réitérées pour qu'on s'occupât de nouveau d'un accommodement avec le Pape. Le cardinal Consalvi lui répondit avec la plus grande franchise, et surtout lui demanda comment les cardinaux, qui avoient ordre de ne pas parler d'affaires au Pape, pourroient être employés à cette négociation. C'étoit le colonel lui-même qui avoit fait l'injonction à ces deux cardinaux, de ne pas parler d'affaires au Pontife.

CHAPITRE V.

NAPOLÉON DONNE L'ORDRE DE RECONDUIRE LE PAPE A ROME. SON VOYAGE A TRAVERS LE MIDI DE LA FRANCE. LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE FRANCE EXPÉDIE DES INSTRUCTIONS POUR FAIRE RENDRE LES HONNEURS DUS AU PAPE. ENTREVUE DU PONTIFE ET DE JOACHIM A CÉSÈNE. LETTRE DE LUCIEN AU PAPE. LETTRE DU PAPE A LOUIS XVIII. CONSALVI A PARIS. M. DE TALLEYRAND MINISTRE DE LOUIS XVIII. RENTRÉE DU PAPE A ROME. LE DOCTEUR BRESCA. LOUIS XVIII ENVOIE UNE AMBASSADE A ROME. L'AUTEUR EN FAIT PARTIE. RADET DEMANDE A VENIR A ROME.

Tous les moyens étoient épuisés : la dame de cour, l'évêque, une autre fois le même évêque, l'officier, avoient échoué. Mais les ennemis approchoient, mais Joachim, accouru de Naples, occupoit Rome dans un intérêt opposé à celui de l'empereur. Quelque temps après le dernier compte rendu par M. de Beaumont, des voitures vides arrivèrent à Fontainebleau, et furent rangées le long de la cour du château. Dans la même matinée, M. Lagorsse, qui avoit été appelé à Paris, revint de cette ville. Le dîner terminé, le colonel, en adressant la parole aux cardinaux, et principalement au cardinal Mattéi, dit avec un air mystérieux, qu'il devoit leur donner une grande nouvelle; qu'il avoit reçu l'ordre de faire partir le Pape le jour suivant, et de le reconduire le plus tôt possible à Rome.

Sur-le-champ plusieurs cardinaux s'empressèrent d'aller chez le Pape pour lui annoncer cet évé-

nement. Ils lui conseillèrent d'insister pour être accompagné dans le voyage de trois ou au moins de deux cardinaux, et même d'un seul, si on ne pouvoit pas obtenir davantage.

Peu de temps après, Lagorsse se rendit auprès du Pape, et, d'un ton respectueux, lui intima l'ordre du départ pour la matinée suivante. Le Pape, d'après les conseils qu'il avoit reçus et approuvés, demanda pour compagnons de voyage trois cardinaux, puis deux, puis un seul. Il lui fut répondu que cela n'étoit pas permis par les instructions du gouvernement : S. S. ne devoit avoir, dans son carrosse, que monsignor Bertazzoli ; une voiture de suite auroit conduit le docteur Porta, son médecin, et un des chirurgiens de l'empereur chargé de prendre un soin spécial de la santé du Pape.

Le lendemain matin, 23 janvier 1814, le Pape, après avoir entendu la messe, se retira dans sa chambre à coucher, où il reçut tous les cardinaux qui se trouvoient à Fontainebleau. Là, avec une figure sereine, il leur dit qu'étant à la veille d'être séparé d'eux, sans connoître le lieu où il seroit conduit, et sans savoir s'il auroit la consolation de les revoir auprès de lui, ils les avoit appelés dans cette chambre pour leur manifester ses sentimens et ses intentions. Il continua ensuite en ces termes :

« Nous sommes intimement persuadé que vous, messieurs les cardinaux, ou réunis, ou dispersés nouvellement en divers pays, vous tiendrez la conduite qui convient à votre dignité et à votre caractère. Néanmoins, nous vous recommandons, en quelque lieu que vous soyez transférés, de faire connoître par vos démarches la douleur que vous devez justement éprouver de voir l'Église livrée à de si terribles et à de si déplorables calamités, et de contempler son chef comme un

prisonnier. Nous consignons au cardinal doyen du sacré collège un papier contenant des instructions, écrit tout de notre propre main ; il vous sera communiqué par cette Éminence pour vous servir de règle et de guide. Nous ne pouvons pas douter que vous ne vous montriez fidèles aux sermens que vous avez faits lorsque vous avez été promu au cardinalat, et qu'on ne vous trouve défenseurs zélés des droits du Saint Siège. Nous vous *commandons* expressément (paroles inusitées dans la bouche du Pape Pie VII) de ne vous prêter à aucune stipulation de traité, ni sur le spirituel, ni sur le temporel, parce que telle est, à ce sujet, notre volonté ferme et absolue. »

Les cardinaux furent vivement émus ; plusieurs versèrent des larmes , et tous promirent fidélité et obéissance aux paroles du souverain. Ensuite , dans cette même chambre , le Pontife prit quelques légers alimens en continuant d'entretenir les cardinaux de choses indifférentes , mais toujours avec la même sérénité , avec son ancienne jovialité que Dieu avoit daigné lui rendre , et une douce gaité , née d'un juste espoir de retourner à Rome.

Alors , accompagné du même cortège , il alla faire une courte prière dans la chapelle du château ; il bénit le peuple rassemblé , descendit dans la cour , et au milieu des sanglots de tant de personnes qui se demandoient à quel sort il étoit réservé , il monta dans la voiture préparée pour lui avec monsieur Bertazzoli. On croit que le cardinal Consalvi étoit auteur des instructions laissées au doyen ; elles prévoyoit tous les cas qui pouvoient survenir. Chaque cardinal y voyoit sa conduite tracée avec précision , et ne pouvoit s'écarter de semblables injonctions.

Les cardinaux Mattéi , Dugnani , della Somaglia et Pacca , partirent tous les quatre le premier

jour, et les autres, les jours suivans. Cependant on avoit conduit le Pape à la Motte-Beuvron, à Brives, à Montauban, à Castelnaudary. Là, il reçut le baron Trouvé, préfet de l'Aude, qui lui adressa les témoignages du plus respectueux dévouement : là, beaucoup de dames demandèrent à lui être présentées. La relation d'un cardinal Pacca dit positivement que, dans cette ville, un gendarme en repoussant une dame lui donna un soufflet. Le même cardinal raconte que lorsque le Pape passoit le Rhône sur le pont de bateaux, de Beaucaire à Tarascon, les habitans des deux villes se réunirent pour lui offrir les témoignages de la plus tendre vénération. On n'entendoit qu'acclamations de joie, applaudissemens, félicitations. Le colonel Lagorsse dit alors à tout ce peuple : « Que feriez-vous donc si l'empereur passoit ? » A ces mots, le peuple répondit : « Nous lui donnerions à boire. » Ceci pouvoit faire prévoir ce qui arriveroit plus tard à Orgon. Le colonel s'étant mis en colère, un des plus violens de la troupe lui cria : « Colonel, est-ce que vous auriez soif ? » Telles étoient les dispositions ardentes des peuples du Midi de la France. Le Pape répondoit toujours qu'il ne falloit pas s'abandonner à des exaspérations, et il répéta encore là une fois ce qu'il avoit dit précédemment : « *Courage et prière.* »

Napoléon continuoit d'être malheureux à la guerre. Malgré les efforts de son génie, malgré ses mouvemens rapides, ses brillans calculs, la France étoit envahie ; la capitale alloit être investie : quant au Pontife, il continuoit son glorieux voyage. Cependant il devoit éprouver quelques retards. A Paris, il s'étoit fait une immense révolution, à la suite

de l'occupation de cette ville. Le gouvernement provisoire prit le 2 avril l'arrêté suivant :

« Le gouvernement provisoire, instruit avec douleur des obstacles qui ont été mis au retour du Pape dans ses États, et déplorant cette continuation des outrages que Napoléon Bonaparte a fait subir à Sa Sainteté, ordonne que tout retardement à son voyage cesse à l'instant, et qu'on lui rende dans toute la route les honneurs qui lui sont dus. Les autorités civiles et militaires sont chargées de l'exécution du présent arrêté. »

Il étoit scellé des armes du prince de Bénévent, et signé du prince de Bénévent, du duc de Dalberg, du général comte Beurnonville, de M. de Jaucourt, et de l'abbé de Montesquiou.

Le vice-roi traita le Pape avec un grand respect, et lui facilita les moyens de se rendre à Parme, d'où il passa à Césène. Ce fut là que le Pontife donna une nouvelle preuve de la beauté, de la générosité de son ame. Il suffit de raconter ce trait dont l'antiquité n'a pas laissé d'exemple. Dans cette ville, le roi Joachim Murat demandoit à présenter ses hommages au Pape Pie VII, et il fut admis sur-le-champ à l'audience de Sa Sainteté. Après les premiers complimens, Joachim fit entendre qu'il ignoroit le but du voyage du Pape. — « Mais nous allons à Rome, répondit Pie VII; pouvez-vous l'ignorer? — Comment Votre Sainteté se détermine-t-elle ainsi à partir pour Rome? — Il semble que rien n'est plus naturel. — Mais Votre Sainteté veut-elle y aller malgré les Romains? — Nous ne vous comprenons pas. — Des principaux seigneurs de Rome et de riches particuliers de la ville m'ont prié de faire passer aux puissances alliées un mémoire signé d'eux, dans lequel ils deman-

dent à n'être gouvernés désormais que par un prince séculier. Voici ce mémoire, j'en ai envoyé à Vienne une copie ; j'ai gardé l'original, et je le mets sous les yeux de Votre Sainteté, pour qu'elle voie les signatures. » A ces mots, le Pape prit des mains de Joachim le mémoire qu'il lui présentoit, et sans le lire, même sans le regarder, il le jeta dans un brasier qui se trouvoit là, et qui le consuma à l'instant : puis il ajouta : « Actuellement, n'est-ce pas, rien ne s'oppose à ce que nous allions à Rome ? » Ensuite, sans humeur, sans colère, sans un ton d'insulte, il congédia celui qui avoit envoyé de Naples, en 1809, des troupes pour assurer l'enlèvement. Ce trait d'un chrétien, d'un souverain élément, d'un politique, si l'on veut ; ce trait sans aucune préparation, sans aucun sentiment d'ostentation orgueilleuse, que l'on a su par Joachim lui-même ; ce pardon si promptement accordé aux plus dangereux de ses sujets et la naïveté des conséquences que le Pontife en tire pour un prompt retour à Rome, effrayèrent Joachim, qui n'étoit pas désintéressé dans cette affaire, s'il avoit, comme on le dit, sollicité les signatures apposées au bas de ce mémoire, et il n'osa pas apporter d'obstacles à la continuation du voyage triomphal du Pape.

Le 11 avril, Lucien Bonaparte écrivit d'Angleterre à Sa Sainteté une lettre où l'on remarque ces passages :

« Permettez-moi de féliciter du fond du cœur Votre Sainteté sur son heureuse et tardive délivrance, pour laquelle nous n'avons cessé de faire des vœux ardents depuis que la persécution nous a éloigné de l'asile dont nous jouissions sous votre protection paternelle..... Quoique persécuté injustement par l'empereur Napoléon, le coup du ciel qui vient de le frapper

ne peut pas m'être indifférent. Voici depuis dix ans le seul moment où je me sens encore son frère. Je lui pardonne, je le plains, et je fais des vœux pour qu'il *rentre enfin dans le giron de l'Église, et qu'il acquière des droits à l'indulgence du Père des miséricordes et aux prières de son vicaire.....* Sur le point de partir de cette heureuse Angleterre, où j'ai eu une captivité longue, mais douce et honorable, je prie Votre Sainteté de m'accorder, à ma femme et à nos enfans, ses bénédictions, en attendant que nous puissions les recevoir en personne, prosternés à ses pieds. De Votre Sainteté, le très-dévoué fils, etc. »

Le 30 avril, le Pape écrivit de Césène à Sa Majesté Louis XVIII. Après des félicitations, le Saint Père s'exprime en ces termes :

« L'évêque de Troyes (M. de Boulogne), connu par sa piété, est chargé expressément par nous de faire connoître à Votre Majesté les blessures que, dans la Constitution du sénat, on fait à la religion et à l'Église. Sire, les royaumes de la terre sont passagers (*transitori*), le seul royaume des cieux ne finit pas. Nous vous prions d'ouvrir les yeux avant de signer une telle Constitution..... Après vous avoir recommandé les intérêts de la religion, nous nous croyons dans l'obligation de vous recommander les États de la sainte Église. Que ce qui est à César soit à César, que ce qui est à Dieu soit à Dieu ! Les hautes puissances alliées, avec l'applaudissement du monde entier, paroissent animées de cet esprit, et nous attendons d'elles nos États, malgré les obstacles que pourra susciter celui (Joachim) qui occupe en ce moment notre capitale et la plus grande partie de nos antiques domaines. »

Le Pape, dans un post-scriptum de sa main, redemande les archives enlevées *colla solita violenza*.

Pie VII arriva le 12 mai à Ancône, et fut reçu avec des transports indicibles de joie. Une foule de marins habillés uniformément, dételèrent les chevaux de sa voiture, y attachèrent des cordes de soie rouges et jaunes, et la traînèrent au milieu

des cris d'allégresse. On entendoit l'artillerie des remparts, et le son des cloches de toutes les églises. Il descendit sur la place Saint-Augustin, donna la bénédiction, du haut d'un arc triomphal, de là passa à la loge des marchands, d'où il bénit la mer; puis il alla loger au Palais Pichi, où il resta jusqu'au 14. Le 13 il couronna, dans la cathédrale, l'image de la Vierge sous le titre de *Regina Sanctorum omnium*. Le 14, il partit pour Osimo; une garde d'honneur, vêtue de rouge, l'escorta jusqu'à Lorette. Dans son voyage, il ordonna d'accueillir avec bienveillance madame Lætitia, qui venoit demander un asile à Rome, et le cardinal Fesch qu'il traita avec une bonté particulière. Au moment où il apprit que le cardinal Fesch approchoit, le Pape dit : « Qu'il vienne, » qu'il vienne; nous voyons encore ses grands- » vicaires accourir à Grenoble au-devant de nous : » Pie VII ne peut pas oublier le ton de courage » avec lequel on a prêté le serment prescrit par » Pie IV. »

Des commissaires du Saint Père s'étoient présentés pour prendre possession de Rome. Monsignor Naro, majordome, trouva, dans des appartemens du Pape au Vatican, un dépôt d'objets du plus grand prix, et contenant tous les ornemens pontificaux ornés de leurs bijoux, et même une somme d'or qu'on pouvoit évaluer à 30,000 écus, qui y avoit été cachée en 1809, lorsqu'on craignoit que le Pape ne fût transféré de Monte-Cavallo au Vatican. Quelques personnes, dont une est en ce moment en France, M. Louis-Sifrein Maury, connoissoient ce dépôt, mais elles n'en avoient pas parlé.

Le 20 mai , le Pape envoya à Paris le cardinal Consalvi , porteur d'un bref où il étoit accrédité auprès du roi Louis XVIII. Dans un autre bref du même jour le Pape réclame contre le traité de Tolentino.

Presqu'au même moment , le prince de Bénévent écrivoit au cardinal Consalvi. Il lui parloit du roi Louis XVIII rendu , comme sa Sainteté , après de longues épreuves , aux vœux de ses sujets. L'intention de Sa Majesté étoit de maintenir les relations amicales qui avoient constamment subsisté entre les rois ses prédécesseurs et le Saint Siège.

« Sa Majesté, en me nommant son ministre secrétaire-d'Etat aux affaires étrangères, m'a mis à portée de l'entretenir souvent des intérêts du Saint Père, de ses vertus, de tout ce qui peut affermir la bonne union des deux cours. Je n'en négligerai jamais l'occasion, persuadé du soin que mettra Votre Eminence à maintenir un rapprochement si longtemps et si vivement désiré. *Il m'est doux de reprendre dans un moment devenu plus heureux, mon ancienne correspondance avec elle.* »

Ne semble-t-il pas ici que M. de Talleyrand reprend la correspondance avec le cardinal au point où elle a été laissée le 9 octobre 1805? (*Voy.* tom. II, pag. 241.) Du côté de Rome c'est le même maître , le même principe , le même ministre : du côté de la France c'est le frère de Louis XVI , un autre principe , et cependant c'est encore le ministre de celui qui s'étoit assis à la place du souverain légitime.

On remarque , dans les pièces officielles du temps , une lettre en italien , qui fut écrite de la

propre main du Pape , et où il adresse à Louis XVIII ses félicitations sincères :

« Notre cœur n'est pas encore satisfait, si nous n'ajoutons une lettre de notre main. Souffrez donc, sire, que pour nous satisfaire nous-même, plus que pour vous convaincre, nous vous répétions qu'à présent nous pourrions dire dans notre joie, comme le vieux Siméon : « Maintenant, Seigneur, fermez en paix les yeux de votre serviteur. »

Le 24 mai , le Pape fit son entrée solennelle à Rome (1), ayant sur le devant de sa voiture le

(1) Je n'oublierai pas ici un témoignage particulier de vénération que le docteur Jacques Bresca, exerçant la médecine à Rome, voulut rendre au Saint Père. Ce docteur appartenoit à la famille du capitaine de San Remo, qui se rendit célèbre en 1586, sous le règne de Sixte-Quint, lorsque ce pontife fit élever, sur la place de Saint-Pierre, l'obélisque de granit rouge qui étoit à moitié enfoui sous les débris du Cirque de Néron. Sixte V résolut de surmonter tous les obstacles, et donna sa confiance à l'architecte Dominique Fontana. Celui-ci avoit disposé des cordes qui devoient insensiblement ébranler l'obélisque, le soulever et le diriger, sans aucun accident pour les ouvriers, vers le point qu'il devoit occuper. Le jour de l'érection l'architecte demandoit un grand silence, afin que l'on pût entendre ses ordres. Sixte-Quint ordonne de publier une proclamation par laquelle il annonce que le premier spectateur, de quelque rang, de quelque condition qu'il soit, qui *proférera un cri*, ou troublera l'opération, sera sur-le-champ *puni de mort*. Le 10 septembre étoit marqué pour le jour de l'inauguration. Personne ne fut admis sur la place sans connoître la rigueur de l'ordonnance. Il étoit bien convenu avec tous les assistans qu'on n'entendrait que le son de la trompette pour régler les mouvemens, et le son des cymbales pour marquer les repos; la voix seule du directeur des travaux pouvoit interrompre le profond silence. Une telle contrainte ne coûtoit pas d'efforts à ce peuple aussi enthousiasmé des arts, et qui, en beaucoup de circonstances, sait avoir quelque chose de la grandeur et de la dignité de l'ancien peuple romain. Sixte V s'avança bientôt lui-même, suivi de sa cour, et s'assit sur une estrade. Les cordes mises en mouvement soulevèrent

cardinal Mattéi, doyen du sacré collège, et le même cardinal Pacca qu'on avoit enlevé avec lui de Monte-Cavallo. On observa malignement que le général qui escortoit le triomphe étoit le général Pignatelli - Cerchiara qui avoit commandé les troupes chargées de garder les ponts du Tibre et le château Saint-Ange, au moment de l'expédition de Radet. Dans Rome, quelques dispositions étoient incertaines ; des hommes associés à la cause

l'obélisque, et portèrent cette masse d'un poids immense près de la place disposée pour le recevoir. Le Pape encourageoit les ouvriers par des signes de tête et par des regards étincelans de joie. On alloit atteindre le but. Fontana parloit seul, il commandoit une dernière manœuvre. Tout à coup un capitaine de bâtiment génois, nommé Bresca, natif de San Remo, crie du milieu de la foule, et d'une voix retentissante « *Acqua alle funi* » (de l'eau aux cordes), et aussitôt il va se livrer aux gardes qui entouroient l'instrument du supplice dressé à un angle de la place. Fontana regarde avec attention les cordes, il voit qu'il n'a pas calculé suffisamment que le poids de l'obélisque avoit dû les allonger ; il ordonne qu'on les mouille rapidement : je corrige ici l'explication que j'ai précédemment donnée, et je me conforme à l'opinion sage et raisonnée de M. le chevalier Rovida qui m'a fait l'honneur de traduire mon ouvrage en italien.

Bresca n'ignoroit pas que les cables se resserrent lorsqu'on les mouille, et naturellement élèvent le poids qui y est suspendu. Il en arriva ainsi, et l'opération s'acheva au milieu des applaudissemens universels. Le Pape tend les bras à Fontana ; celui-ci court à l'homme qui avoit crié *Acqua alle funi*, l'embrasse, le conduit au Pape, à qui il demande sa grâce. « Il ne s'agit pas de » grâce, répartit Sixte-Quint, il s'agit de récompense : qu'il désigne » lui-même la récompense qu'il veut ! » Celui-ci qui savoit que dans les jardins de sa ville on cultivoit des palmiers, et que l'on venoit y acheter des Rameaux pour le jour des Palmes, demanda, pour lui et ses descendans, le privilège de vendre au palais apostolique les palmes nécessaires pour la fête des Rameaux. Un diplôme qui accordoit ce privilège, fut délivré le lendemain ; de plus le chef de la famille fut déclaré capitaine honoraire du premier régiment, et il eut le droit

des Français, ou compromis par d'autres motifs, balançoient. Un prélat raconta en détail l'événement de Césène, et tous les esprits furent bientôt unanimes pour assurer au Pape une réception d'affection, de tendresse et de reconnoissance. Il ne manqua personne à cet appel, pas même les signataires du mémoire de Joachim.

Quelles devoient être les émotions de Pie VII, de se voir ainsi ramené, comme par un prodige,

d'arborer le pavillon pontifical à bord de son bâtiment. M. Jacques Bresca, descendant de cette famille profondément dévouée aux pontifes, eut l'idée d'offrir un hommage particulier à Pie VII au nom de la famille Bresca, et d'y faire intervenir les *palmes*, source de sa fortune, et dont il avoit une abondante provision. Le 23 mai il alla faire ses dispositions dans une vigne appartenant à M. Viale, hors de la *Porte du Peuple*; et le 24, au moment où le Pape passoit pour entrer dans Rome, il demanda la permission d'arrêter le carrosse, qui étoit traîné par de jeunes Romains. A l'instant vingt-deux jeunes *orfunelli*, vêtus de longues robes blanches, et la tête couverte de barrettes de la même couleur, et quarante-cinq jeunes filles du conservatoire de la *Providence*, ou nées d'honnêtes familles de Rome, parurent tenant chacune à la main de hautes palmes de couleur d'or, qui retomboient élégamment comme des plumes ondoyantes; ces enfans chantoient en même temps des cantiques de bénédiction. Le Pape surpris ne put retenir des larmes d'attendrissement; il bénit ces enfans avec une vive sensibilité, et permit qu'ils marchassent, en continuant leurs chants, le long de sa voiture. Mais à la *Porta del popolo*, l'affluence fut si grande, qu'il fallut retirer promptement de la foule les jeunes filles et les plus petits des *orfunelli*. Parmi les plus grands, quelques-uns se firent faire place en disant *Hosanna!* et en secouant leurs palmes, dont la vue excitoit des cris de joie, et imprimoit un respect religieux. Ceux-ci parvinrent jusqu'à Saint-Pierre; les flots du peuple s'ouvrirent devant eux, ils sembloient des anges qui avoient la mission de reconduire le pontife dans la grande basilique. Arrivés sur la place devant le péristyle, ils offrirent leurs palmes au Pape, qui ordonna d'en attacher deux sur le devant de son carrosse, quand il y remonta pour aller au Quirinal.

dans sa capitale, dans son palais, dont on l'avoit arraché depuis près de cinq ans ! Quelle ne dut pas être la ferveur de sa prière, quand il s'agenouilla dans Saint-Pierre pour remercier Dieu de ce glorieux retour ! C'étoit un bien autre retour que celui du 16 mai 1805. Le Pape a plusieurs fois parlé lui-même des pleurs qu'il a versés en revoyant la porte du palais devant laquelle il bénissoit Rome en partant ; le *cortile* que, sous l'escorte de la gendarmerie, il avoit parcouru, ému par les sanglots de ses serviteurs ; l'escalier qu'il avoit descendu à travers les débris des fenêtres brisées ; la galerie où ses gardes avoient été désarmés, parce qu'il défendoit toute résistance ; le salon d'audience où il avoit adressé au général une si noble interpellation ; enfin sa modeste chambre, au lit sans ciel et sans rideaux, où Radet lui disoit que rien ne seroit dérangé en son absence, et qu'il trouva trop magnifiquement meublée pour lui (1).

Le lendemain, on sut qu'un des seigneurs qui avoient apposé leur consentement au mémoire de Joachim, venoit d'en demander pardon au Pape, et que le Saint-Père lui avoit répondu « Et nous, croyez-vous que nous n'ayons pas quelque faute à nous reprocher ? Oublions de concert tout, tout ce qui c'est passé. » Ce qu'on a dit de saint Vincent de Paul, on peut le dire de Pie VII : lorsqu'il étoit à son aise avec les personnes qu'il entretenoit, il leur

(1) A Nice, il y avoit peu de temps, un gendarme arrivant de Rome ayant demandé à se faire présenter au Saint-Père, lui parloit de sa chambre, où l'on avoit peint des déesses du paganisme.— Comment, dit le Pape, ah ! ils ne nous attendoient pas ! si ces peintures ne sont pas trop indécentes, nous en ferons des Madones, et chacun aura fait *a modo suo*. »

ôtoit leur ame, pour leur donner la sienne. Bientôt l'allégresse dans l'État fut universelle.

Les miraculeux événemens de Paris avoient détruit la puissance de Napoléon. Il étoit déjà comme renfermé à l'île d'Elbe, et ses nouveaux sujets se trouvoient en communication presque-continuelle avec ceux du Pape à Cività-Vecchia.

Cependant le Saint-Père rétablissoit peu à peu son autorité directe dans les pays qu'occupoient les troupes de Joachim ; mais les Autrichiens continuoient de garder en dépôt les légations abandonnées par le prince Eugène. Il avoit eu de Napoléon l'ordre de concentrer son armée près de Milan, et il fit plus tard un traité particulier, où il développa beaucoup de noblesse et de dignité de caractère.

Le cardinal Consalvi, secrétaire d'État, recevoit la mission de résider près des souverains qui étoient entrés à Paris, et le cardinal Pacca remplissoit les fonctions de pro-secrétaire d'État. Monsignor La Genga, depuis Léon XII, fut aussi chargé spécialement d'aller complimenter Louis XVIII, qui venoit d'arriver à Paris, et ce prince prit la détermination d'envoyer à Rome une ambassade extraordinaire, dont le chef étoit monseigneur Cortois de Pressigny, ancien évêque de Saint-Malo.

Le gouvernement nomma pour faire partie de cette ambassade, comme secrétaires, M. Augustin Jordan, M. le comte de Chastellux, depuis duc de Rauzan, et moi.

Avant de quitter Paris, je reçus une visite fort singulière : ce fut celle du lieutenant-général Radet, qui venoit prier que l'on sollicitât pour lui, auprès de Pie VII, la permission de retourner à Rome. Jamais demande ne fut plus imprévue. Le général

me donna une communication verbale des principaux détails de l'enlèvement. Je l'engageai à la rédiger par écrit. Dans la conversation, il me montra l'ordre original qu'il avoit reçu de Miollis. Je le tins quelque temps dans mes mains. Il étoit très-difficile à lire, et tout couvert de ratures et de surcharges de la même main. On y ordonnoit d'arrêter le cardinal Pacca : le reste étoit très-embrouillé. Le général Radet insistoit pour retourner à Rome, où il vouloit revoir le domaine de *San-Pastor*, bien national qu'il avoit acheté, et qui appartenoit aux Dominicains. Je lui répondis que je parlerois à l'ambassadeur de sa réclamation. Le général disoit qu'il avoit si bien traité le Pape, tout en exécutant la volonté de son gouvernement, que ce Pontife ne refuseroit pas de le voir, et peut-être même de le remercier. On a lu dans la relation de Radet qu'en effet il y eut des circonstances où sa conduite fut pleine de sentimens de respect et d'humanité. A ce sujet, je dis au général : « Oui, en effet, personne ne nie que vous n'ayez témoigné de la vénération pour le Saint Père ; mais il y a une chose que l'on ne comprend pas. Après être entré la hache à la main, et brisant les portes, vous vous êtes arrêté ainsi à la vue du Pape ; il s'est donc passé quelque chose de surnaturel ? » — « Que voulez-vous, repartit le général ! dans la rue, sur les toits, à travers les escaliers, avec les Suisses, cela alloit bien ; mais quand j'ai vu le Pape, dans ce moment-là ma première communion m'a apparu. »

Il est inutile de dire que jamais une telle négociation ne put réussir. Le gouvernement de Louis XVIII ordonna généreusement que la de-

mande fût adressée au cardinal Pacca, alors, comme on sait, pro-secrétaire d'État, par monseigneur de Pressigny, ce qui fut fait fidèlement ; mais le cardinal pria instamment cet ambassadeur de reprendre sa note, en lui disant que jamais un ministre de Sa Sainteté n'oseroit mettre sous ses yeux une telle lettre, de peur de réveiller des souvenirs qu'il falloit absolument oublier. Radet n'obtint donc pas la faveur de retourner à Rome, où quelque *facinoroso*, semblable à celui qui avoit si indignement insulté M. Cacault, auroit pu outrager celui qui avoit porté la main sur le Saint Père. Du reste, le général Radet étoit de si bonne foi quand il disoit qu'il avoit bien traité Sa Sainteté, que lui-même il avoit fait faire un tableau représentant le départ du Pape, et le général chargé de l'emmener, dans l'attitude du plus profond respect devant son auguste personne.

Le cardinal Consalvi s'attachoit, par ordre du Pape, à connoître la pensée du gouvernement français sur l'état des affaires de la France avec le Saint Siège. Le cabinet français rejetoit le concordat de Fontainebleau, ce qui étoit raisonnable, et d'autant plus facile, qu'alors Bertazzoli lui-même le désavouoit ; mais ce qui étoit plus difficile, il désiroit aussi renverser le concordat de 1801. Le cardinal Consalvi, qui, après avoir été remercié le ministère de la Grande-Bretagne de la part qu'il avoit prise aux infortunes du Saint Siège, alloit revenir en France, écrivoit à son souverain de temporiser, d'écouter les propositions et de ne rien décider jusqu'à son retour. Le cardinal Pacca, d'un caractère sage, n'avoit en lui rien qui pût contrarier cette idée. Réservé dans toutes ses actions, comme

dans ses discours, il ne cherchoit, content du beau rôle de courage qu'il avoit joué précédemment, il ne cherchoit pas à paroître se mêler très-activement des grandes affaires, qui d'ailleurs ne se traitoient pas à Rome.

J'eus occasion, à cette époque, de traiter quelques affaires avec le cardinal Pacca, et il est impossible de bien exprimer tout ce que son esprit sage, sa politesse douce, et ses entretiens spirituels m'inspirèrent de respect et d'admiration.

CHAPITRE VI.

INSTRUCTIONS DE M. DE TALLEYRAND A M. DE PRESSIGNY, AMBASSADEUR A ROME. NOTE OFFICIELLE DU CARDINAL CONSALVI AUX MINISTRES DES PRINCIPALES PUISSANCES DE L'EUROPE.

LES instructions de M. de Pressigny, délivrées par M. de Talleyrand, renfermoient des réflexions remarquables :

« A la première nouvelle de l'entrée du roi dans sa capitale, et avant même d'arriver à Rome, le Pape a adressé des lettres de félicitation à Sa Majesté ; il a accrédité un nonce extraordinaire auprès d'elle, et voyant redevenues libres les relations du Saint Siège avec l'ancienne maison de France, il a lui-même signalé à la piété du roi des actes qui ont troublé son pontificat, et qui résultoient de sa captivité. Le Pape, qui rentre aujourd'hui dans toute son autorité, n'en avoit jamais joui. Les orages de l'Eglise avoient commencé sous son prédécesseur. *Les deux puissances* étoient menacées. Bonaparte, essayant déjà les atteintes qu'il porteroit plus tard au Saint Siège, occupa militairement les trois Légations de Bologne, Ferrare et Ravenne, et Pie VI fut réduit à consentir au traité de Tolentino, qui le dépouilloit de sa souveraineté. Dès la signature de cet acte, le Saint Siège n'étoit plus libre. Peu de temps après, les Etats romains furent envahis, le gouvernement pontifical fut renversé, et fit place à une république de quelques mois. Pie VI, enlevé de son palais, changea plusieurs fois d'exil, et mourut dans cette persécution. Son successeur, le Pape actuel, fut nommé loin de Rome. Le Saint Siège n'avoit aucun territoire lors du conclave de Venise, et lorsqu'il fut placé dans l'ancienne capitale par les chances de la guerre, entouré d'abord de troupes étrangères, ayant par-

tout à reconquérir de l'autorité, enchaîné dans ses actes par des entraves mises surtout en France à la religion et au culte, toutes ses démarches envers Bonaparte, qui depuis s'étoit rendu le chef de la France, eurent un caractère de timidité qui montrait la situation déplorable dans laquelle se trouvoit le souverain de Rome. Si l'indépendance doit être le premier sceau de la souveraineté, s'il est dans l'intérêt des peuples, comme dans les droits des princes, que tous les contrats soient volontairement faits, de quelle plus haute importance est l'absolue liberté des actes émanés du Saint Siège ! La paix des consciences peut-elle être donnée par la force ? L'opinion ne s'y soumet pas. Les actes de contrainte, en matière de religion, engendrent des troubles et ne décident aucune question. (Sage Louis XVIII !)

» Bonaparte, en s'élevant au consulat, vouloit faire servir à l'affermissement de son pouvoir l'autorité du Pape, qui arrivoit à peine au pontificat, et n'étoit pas encore entré dans Rome. Pour l'entraîner à un arrangement par des motifs qui pussent ébranler Sa Sainteté, il lui fit craindre que la dégradation du culte et les maux de l'Eglise ne devinssent irréparables si les liens de la France et du Pape n'étoient pas rétablis par un concordat. Il lui fit voir, comme autant de concessions qu'il étoit prêt à faire au Saint Siège, quelques libertés religieuses que l'opinion de toute la France réclamoit impérieusement, et auxquelles il ne pouvoit se refuser sans péril pour lui-même ; et, en échange de ces apparens sacrifices, il contraignit le Pape à lui prêter appui, et à imposer des prières aux fidèles et des sermens aux évêques pour le maintien de son autorité. Cette œuvre de la force encouragea Bonaparte ; il pensa que le Pape, ne lui ayant pas résisté, céderoit à d'autres actes. Les actes qu'il n'étoit pas parvenu à faire insérer dans un concordat furent relégués dans des lois organiques faites et publiées sans la participation du Saint Siège ; et ces lois, quoique le Pape les déclarât contraires à la liberté et même aux principes du culte, n'en furent pas moins maintenues. Les mêmes manœuvres, la même prédominance amenèrent un concordat entre le Saint Siège et le royaume d'Italie dont Bonaparte étoit le chef, et quand il eut arraché ce nouvel acte dont il cherchoit encore à étayer son pouvoir (il y a ici erreur ; cet acte ne peut pas s'appeler arraché, puisqu'il

est demeuré sans ratification positive et avouée : à proprement parler, il n'a pas existé), il abusa de ses avantages pour y joindre de nouvelles lois organiques plus contraires aux vues de Sa Sainteté, et qui amenèrent de sa part de vives, mais stériles plaintes. Tel fut l'effet des premières contraintes, et tel fut l'ascendant de celui qui les avoit imposées, que, lorsque Bonaparte, ne se croyant pas revêtu d'un titre assez imposant, aspira à l'empire, et voulut substituer aux droits qui lui manquoient une autorité que pût respecter l'Europe, il réclama le concours du Saint Père, et, abusant de son manque de liberté, il le réduisit à se rendre à Paris pour la cérémonie du sacre. En se faisant proclamer empereur, Napoléon Bonaparte relevoit à son insu, et par les secrètes voies de la Providence, le trône qu'il devoit rendre un jour à la maison royale. Sous ce titre d'*Empereur*, jusqu'alors inconnu en France, il restoit placé hors de la ligne de nos rois, même en saisissant leur autorité, et l'on reconnut moins le souverain que le général dans le rang auquel il s'élevoit, et qui redevenoit pour lui, comme on en avoit vu autrefois l'exemple, le premier grade de l'autorité militaire. Dès ce moment, en effet, il ne se conduisit plus, envers le Saint Siège, que comme *le chef d'une armée.* »

Ici on lit l'énumération des promesses de Napoléon, qui avoit déclaré vouloir tout rendre à la religion, parce qu'elle avoit tout perdu; on rappelle l'occupation d'Ancône, l'attaque contre la souveraineté temporelle.

« Tous les projets de Napoléon Bonaparte se manifestèrent; il vouloit détruire la souveraineté du Saint Siège, sachant bien que l'opinion n'est pas accoutumée à ce *dénuement* de l'autorité pontificale, et ne sépare pas assez *les deux puissances*, pour ne pas croire qu'elles se prêtent un appui mutuel. Ce projet de tout envahir n'étoit pas formellement annoncé; mais Napoléon déclaroit déjà qu'il regardoit les États romains comme une dépendance de son empire qu'il prétendoit asseoir sur une grande partie de l'Europe, mais qui, n'ayant de base ni dans la conformité des mœurs, ni dans celle des intérêts, ni dans l'affection des peuples, devoit s'é-

rouler et l'ensevelir sous sa ruine. La France n'avoit point eu ce projet sous ses rois ; ils avoient constamment montré déférence et affection au Saint Siège : mais Napoléon déclaroit que ce n'étoit pas aux rois de France qu'il avoit succédé, mais aux Empereurs français (1). De là toutes ces prétentions à la suzeraineté de Rome et à celle des domaines que les Papes anciens avoient tenus de la libéralité de Charlemagne..... Napoléon parvint à arracher à cet auguste captif une convention qui devoit servir de base à un arrangement définitif ; mais la date et le lieu de ce contrat le frappoient de nullité. Ce n'étoit qu'en considération de l'état où se trouvoit alors l'Eglise, que le Pape s'étoit prêté à le souscrire. Il vit bientôt qu'on ne prenoit pas même le soin d'en remplir envers lui les conditions , et cet acte n'eut ni validité , ni résultat. Une seconde année de revers porta Napoléon à revenir encore au Saint Père : trompé par l'abus de la force, il essayoit encore d'autres voies. Les persécutions prirent un terme , et il fut permis à Sa Sainteté de se mettre en chemin pour rentrer dans ses Etats ; mais cette tardive expiation fut sans fruit pour son auteur. La Providence ménageoit le rétablissement du Pape par d'autres voies , et remettoit le sceptre de France aux mains de ses anciens souverains. Cette série de faits et d'observations montre que tous les actes obtenus du Saint Siège par le gouvernement précédent ont été l'ouvrage de la contrainte. Rétabli dans son pouvoir et dans son influence sur le monde chrétien , il est à présumer que le Saint Père ne voudra pas maintenir ce qui avoit été fait sous l'empire de la ruse et de la force. La nécessité des circonstances n'est plus la même pour lui, et les actes qui serviront de base à ses relations avec l'autorité royale ne doivent plus porter l'empreinte des violences que lui avoit faites le gouvernement antérieur... Le point d'où monsieur l'ambassadeur doit partir est que l'invasion des Français dans les Etats du Pape, en 1797, étant

(1) Louis XVIII qui a revu exactement ces instructions, s'est trompé ici, ou a voulu se tromper. Napoléon s'est dit d'abord successeur de Charlemagne, mais plus tard les rois, notamment Louis IX, le grand saint Louis, sont mis en scène à leur tour. (*Voyez* tom. II, pag. 280). On lit aussi même volume, pag. 252 : « *mes prédécesseurs de la deuxième et de la troisième race.* »

l'origine de toutes les violences qui lui ont été faites ensuite , et ayant fait tomber cette enceinte de respect qui étoit sa première défense , tout , depuis cette époque , *est à revoir et à réparer*. Cette date , antérieure au pontificat de Pie VII , est celle qu'il faut rappeler dans toutes les discussions avec le Saint-Siège. Par là , on n'impute pas au Pape actuel ces commencemens de dépendance et de sujétion. Le Pape devient moins embarrassé de ses propres foiblesses , qui ne lui paroissent plus dériver que de circonstances étrangères à son administration , et il peut , sans contradiction avec lui-même , faire rentrer ses ministres dans les anciennes relations.... La révision du concordat et de tous les actes , depuis 1797 , est attendue de l'Eglise gallicane : tous les évêques , les anciens , les nouveaux , ceux de toutes les dates , la réclament. Monsieur l'ambassadeur doit faire remarquer au Pape la belle mission que lui donne à remplir cette auguste et noble révision. Il convient que ce retour aux principes soit immédiat , et qu'il ne reste en vigueur aucun acte , aucune formule qui retarde et contrarie la cérémonie du sacre dans la métropole de Reims. Monsieur l'ambassadeur aura soin de laisser entrevoir , dans tous ses entretiens avec le Pape et ses ministres , que Sa Majesté est disposée à lui accorder ses bons offices , et à l'aider dans toutes les questions qui tiennent à la puissance temporelle ; mais il emploiera toujours ce moyen avec la réserve que la délicatesse doit prescrire.

» Un chiffre de correspondance sera remis à monsieur l'ambassadeur ; il instruira régulièrement de ses démarches le ministre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères , et il continuera de recevoir de lui toutes les instructions propres à faciliter la mission que monsieur l'ambassadeur doit à la haute bienveillance de Sa Majesté. »

Ces instructions , si habilement rédigées , avoient pour but d'abord de bien apprendre au roi Louis XVIII lui-même ce qui s'étoit passé depuis près de dix-sept ans , et d'expliquer au chef de la légation ce qu'il avoit à demander au Saint-Siège. En les rapportant ici , j'ai pensé que le lecteur reverroit avec plaisir , et sous un autre point de vue ,

des faits qu'il connoît, et qu'il aimeroit à savoir comment le gouvernement rétabli comprenoit désormais ses devoirs.

Le cardinal Consalvi avoit été favorablement accueilli à Londres. De cette ville, il adressa le 23 juin aux ministres des principales puissances de l'Europe, une note en Français, complètement explicative des réclamations du Saint Siège.

« Le cardinal Consalvi, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, a l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence la note suivante :

» Dans le moment où les hautes puissances ayant terminé avec gloire une lutte honorable et difficile, rétablissent la légitimité des droits, rendent à des princes long-temps persécutés l'héritage de leurs ancêtres, et détruisent les suites funestes d'un système incompatible avec la justice et la tranquillité publique, Sa Sainteté, pénétrée du devoir sacré de recouvrer dans son intégrité le patrimoine de l'Eglise romaine, réclame dans toute leur étendue des provinces et des propriétés arrachées à son Siège par la violence seule, et qui n'ont point encore été restituées à sa domination paternelle. — Lorsqu'en 1806 Napoléon demanda au Saint Siège de s'unir exclusivement, et par une alliance permanente avec lui, de traiter comme amis ou ennemis les amis ou ennemis de la France, d'exclure de ses frontières et de ses ports les nations qui refusoient de recevoir ses lois, le Saint Père, malgré les menaces de priver, en cas de refus, le Saint Siège de la domination temporelle, et lui-même de son trône et de sa liberté, n'hésita pas à rejeter une proposition non moins indigne de son saint caractère et du ministère de paix qu'il exerce, que contraire aux liens d'amitié et de bonne intelligence qu'il vouloit conserver à tout prix avec les autres puissances de l'Europe. L'accomplissement qui suivit trop tôt ces menaces ne put pas davantage ébranler sa fermeté héroïque. Traîné de prison en prison, condamné aux privations les plus cruelles et aux traitemens les plus indignes, sans pouvoir en prévoir le terme, le dévouement du Saint Père à ses principes est resté toujours le

même , dévouement qui a ajouté encore , comme il ose s'en flatter , à diriger l'opinion publique , et à frayer la route de la résistance contre l'ennemi de la tranquillité de l'Europe. Les armées victorieuses des hautes puissances alliées ayant pénétré au mois de janvier dernier dans le cœur de la France , et ses possessions en Italie se trouvant envahies ou menacées en même temps par leurs troupes , Napoléon imagina de leur opposer le Saint Père dans ce pays , ou du moins de neutraliser une partie de leurs opérations par son retour à Rome. Il essaya vainement de lui faire signer un traité avec lui ; mais , quoique trompé dans son attente , il le renvoya nonobstant dans ses Etats , pour les soustraire par là aux mains de ses ennemis.

» Eloigné , par sa réclusion , des événemens politiques , le Saint Père , ne connoissant que les intentions généreuses et bienveillantes des souverains alliés , annoncées et reçues avec joie par le monde entier , ne douta pas que l'instant de son retour dans ses Etats seroit aussi , d'après ses droits , celui de sa rentrée dans la jouissance *plénière* de tous les domaines dont la révolution française avoit privé le Saint Siège à différentes reprises , et il ne prévoyoit point l'existence d'un obstacle qui pourroit lui en soustraire une partie. C'est avec une surprise égale à sa douleur que Sa Sainteté a vu que les provinces connues sous le nom des trois Légations , et qui depuis si long-temps formoient la plus belle partie de ses Etats , ne sont point encore du nombre de celles qui lui ont été remises. La légitimité de ses droits sur les Légations , constatée par des siècles , ne pouvant être révoquée en doute , le Saint Père ne sauroit imaginer que des arrangemens à prendre , des vues générales pour l'Italie , et des décisions d'un congrès qui doit se rassembler , pourroient former les motifs de cette privation de sa propriété ; comme si les droits les plus sacrés et les mieux reconnus pouvoient exiger une nouvelle discussion , ou comme si la possibilité existoit que Sa Sainteté pourroit jamais admettre qu'on disposât des domaines du Saint Siège , desquels une ambition sans bornes avoit pu seule le priver pendant plusieurs années. Les peuples et les souverains eux-mêmes ne seroient-ils pas remplis d'étonnement autant que d'effroi pour la sûreté de leurs propres droits , s'ils voyoient que , dans un moment où la corruption des temps exige les exemples les plus sévères de la justice , dans un moment où en a entendu avec tant de

satisfaction proclamer de vouloir arranger les affaires de l'Europe d'*après le bon droit*, ce principe ne fût pas appliqué à celles de l'Italie, et qu'on les réglât d'après ceux des conventions et des intérêts politiques? Sa Sainteté, forte de la bonté de sa cause, ne sauroit jamais nourrir des craintes pareilles. Sure des sentimens des hauts souverains alliés, qui abhorrent jusqu'à l'idée de suivre un système qu'ils viennent de renverser, elle ne doute pas d'obtenir promptement ce qu'elle réclame avec tant de justice.

» En vain voudroit-on citer, à l'égard des trois Légations, le traité de Tolentino: il n'est guère possible de trouver un motif plus inconsistant et plus dénué de fondement. Rien de plus aisé à prouver que ce traité, fruit de l'agression la plus inique, a été imposé par un ennemi tout-puissant au prince le plus foible, presque aux portes de sa capitale; que ce prétendu traité de paix n'avoit été précédé par aucun état de guerre, comme toutes les publications émises par Pie VI, à cette époque, en font foi: que ce Pontife protesta lui-même, autant qu'il étoit dans ses moyens, contre ce traité: que Sa Sainteté, actuellement régnante, renouvela ces protestations, à peine montée sur le Saint Siège, ainsi que dans mille occasions postérieures; que des traités semblables (et qui ne seroient pas à invalider par des raisons aussi majeures) n'ont pas préjudicié à la rehabilitation d'autres princes, par les souverains alliés, dans la possession entière de leur pays, ou au moins à leur en procurer les indemnisations; que plusieurs de ces hauts souverains réclament et reprennent eux-mêmes dans ce moment des provinces cédées par des traités formels. Il seroit facile d'ajouter mille autres motifs encore: mais en a-t-on besoin, lorsqu'un argument seul, et qui coupe l'arbre à la racine, rend tout le reste superflu? Le même gouvernement français, qui obligea Pie VI à signer le traité de Tolentino, l'annula peu de mois après par un décret solennel, le déclarant cassé, abrogé, et comme non avenu, pour pouvoir s'emparer de tous les États du Saint Siège, ce qui fut exécuté effectivement, en envahissant Rome, en *détrônant* le même Pontife avec lequel le traité avoit été conclu, et en le conduisant en France, où il mourut dans la captivité. C'est donc une erreur manifeste de croire que la France ait possédé dans les dernières années les trois Légations en vertu du traité de To-

lentino qui n'existoit plus. Elle les tenoit sous sa domination, comme le reste des Etats pontificaux, uniquement par la loi du plus fort, et par la preponderance de ses armes.

» Cela etant indubitablement ainsi, comment pourroit-on disposer des trois Legations comme appartenant à la masse des possessions françaises en vertu dudit traité, la France elle-même n'ayant aucun titre legal à produire? Sa Sainteté seule peut donc réclamer, et réclame ici ses trois Legations par les mêmes titres indestructibles, et sans réplique, qu'elle a pour le recouvrement de la totalité de ses Etats.

» Le Saint Père appelle aux mêmes droits sacrés que le droit d'alléguer, au sujet d'Avignon et du comtat Venaissin. Un acte révolutionnaire avoit usurpé au Saint Siège les provinces achetées argent comptant par le Pape Clément VI. Il y a tant de siècles: avec quelle affliction personnelle à sa Sainteté n'a-t-elle pas dû apprendre l'article 3 du traité de Paris, du 30 mai, par lequel les cours alliées en assument la possession à la France, déterminées, à ce que l'on dit, par des motifs d'arrondissement et de convenances, qui devoient faire supposer au moins des compensations? Sa Sainteté ne peut être que péniblement affectée de voir disposer de cette manière d'un de ses anciens domaines, sans même une réserve en sa faveur: et le soussigné ne sauroit se dispenser d'adresser au nom du Saint Père, aux hautes puissances alliées, des protestations, et de faire les réclamations les plus formelles contre l'article 3 du traité de Paris.

» Si quelque chose *pourroit* encore surpasser l'impression que le contenu de l'article sus-mentionné devoit produire. Sa Sainteté, ce seroit l'occupation de la Marche d'Ancone par les troupes et les administrations napolitaines. Sa Sainteté, vivement émue des sensations que l'enchevêtrement de cette province, de laquelle elle a en vain demandé l'évacuation, fait naître en elle, s'abstient d'en développer toute la force. Cette occupation d'une propriété du Saint Siège ne sauroit être justifiée par rien: et même, en la regardant comme passagère, elle est trop onéreuse pour ses fideles sujets, et trop préjudiciable aux intérêts de son trésor, pour ne pas exiger avec empressement, comme le Saint Père le fait ici, la restitution la plus prompte. Le soussigné réclame de même formellement, de la part de Sa Sainteté, le Duché de Bene-

vent, la ville de Ponte-Corvo et son territoire, desquels il attend la restitution. Les hauts souverains se rappelleront les protestations à ce sujet que le Saint Siège leur fit parvenir à l'époque où ces pays lui furent enlevés par Napoléon, quoique sous promesse de compensations. Il ne resteroit plus qu'à faire mention du duché de Parme et de Plaisance. Les hautes puissances alliées n'ignorent pas que le Saint Siège n'a jamais reconnu comme souverains du duché les princes qui le gouvernoient, et que même il ne leur en a jamais donné le titre, en renouvelant tous les ans sa protestation à la fête de saint Pierre. A plus forte raison donc, Sa Sainteté ayant eu connaissance du traité de Fontainebleau (11 avril année courante), doit protester contre toute nouvelle dynastie qui voudroit établir des prétentions sur ces domaines de l'Église. Certainement ce n'est pas par esprit de domination (le Saint Père croit en avoir donné des preuves suffisantes) qu'il réclame la réintégration du Saint Siège dans la totalité de ses possessions. Le Saint Père y est obligé par ses devoirs les plus stricts, comme administrateur du patrimoine de saint Pierre, et par les sermens solennels prêtés par lui, de le conserver, de le défendre et de le recouvrer. Il y est obligé encore par la nécessité de soutenir sa dignité avec décence, et de subvenir aux grandes dépenses qui, comme tout le monde sait, y sont attachées non moins pour le service des fidèles que pour le bien de la religion. Ayant perdu presque entièrement les autres moyens pour pouvoir les supporter, le Saint Père, encore pour cet objet, ne sauroit être privé des ressources qu'il pourroit trouver au moins, en conservant la totalité de ses propriétés, à laquelle il a sans cela les droits les plus incontestables et les plus anciens de tous. En terminant cette note, le cardinal Consalvi prie Votre Excellence de vouloir bien la soumettre le plus tôt possible à son auguste souverain. Sa Sainteté ne doute point que son contenu excitera dans l'âme noble et juste de Sa Majesté tout l'intérêt que méritent la bonté de sa cause, et les souffrances que le Saint Père a essuyées pour elle. Le cardinal soussigné profite de cette occasion pour assurer Votre Excellence de sa haute considération.

CHAPITRE VII.

NAPOLÉON A PORTO-FERRAJO. CONSIDÉRATIONS SUR SES HAUTS TALENS MILITAIRES, SON GÉNIE ET SES FAUTES. RÉTABLISSEMENT DES JÉSUITES. LA FÊTE DE LA SAINT-LOUIS A ROME. M. LUCIEN PRINCE DE CANINO. ALLOCUTION DU 26 SEPTEMBRE. RÉPONSE DU CARDINAL PACCA A UNE DEMANDE RELATIVE AU GÉNÉRAL RADET. LETTRE DU CARDINAL FESCI AU ROI DE FRANCE. LETTRE DU PAPE A LOUIS XVIII.

NAPOLÉON habitoit Porto-Ferrajo. Il seroit inconvenant que l'historien du vertueux Pie VII, qu'un Français parlât avec un sentiment d'injustice de celui que la fortune précipitoit du haut de tant de grandeurs, dans une situation si humiliée, quoiqu'une apparence de souveraineté semblât encore être venue adoucir ses malheurs. Napoléon étoit le plus grand guerrier, le plus habile général que l'on eût vu dans les temps modernes; sous ce rapport, sa gloire est complète. Il a résumé en lui les talens de Gustave-Adolphe, de Turenne, d'Eugène, de Marlborough, de Frédéric II; sous ce rapport, il sera l'éternelle gloire de la France. Mais il a eu encore d'autres mérites dignes de louanges.

« L'administration des finances, dit l'auteur des *Opinions de Napoléon*, pag. 231, est la partie où sa vigilance et son esprit d'ordre ont le mieux éclaté. On n'a su sous son gouvernement ce que c'étoit que déficit et emprunts. Il a pourvu à tous les besoins avec les impôts ordinaires et avec les contributions levées sur les pays conquis. La guerre a nourri la guerre. Il n'avoit garde de faire dépendre de la bonne volonté

des capitalistes et des banquiers le succès de ses entreprises, en entrant dans la voie des emprunts. On ne lui eût prêté d'ailleurs qu'à des conditions très-onéreuses; car le vice du système des emprunts est que les gouvernemens trouvent des prêteurs en temps de paix, quand ils ne doivent pas emprunter, et n'en trouvent pas en temps de guerre, quand les emprunts seroient légitimes. »

Napoléon sut choisir ses ministres des finances. Il disoit avec raison que toutes les puissances lui envioient son système d'impôts, qui consistoit à en avoir un grand nombre dont le taux s'élevoit ou s'abaissoit, suivant les besoins, au moyen de centimes additionnels, comme la liqueur s'élève ou s'abaisse dans le thermomètre; en sorte qu'il pouvoit se suffire, quels que fussent les besoins, sans recourir à un nouvel impôt, dont l'établissement est toujours si difficile. Il disoit qu'il valoit mieux se payer à soi-même des contributions pour n'être pas conquis, que de les payer à l'ennemi pour se racheter de la conquête. Il étoit donc un administrateur à hautes vues, et il exigeoit la droiture et la probité qui rétablissent l'ordre là où il est le plus compromis. Nous ne citerons pas les opinions de Napoléon sur la puissance paternelle (elles étoient profondément sages), sur les inhumations, sur le régime des prisons qu'il vouloit améliorer, sur la salubrité publique. Il disoit: « Je voudrois que, dans une grande ville comme Paris, il fût défendu au premier magistrat de police d'aller en voiture: il auroit le privilège de venir chez moi en bottes crottées et avec un parapluie. » Napoléon vouloit que les contestations pour le contentieux fussent jugées avec la plus grande impartialité: « J'y gagnerois moi aussi, s'écrioit-il! car mon tapissier

veut me faire payer cent mille écus mon trône et six fauteuils. » Il s'exprimoit avec faveur au sujet des émigrés. Ils étoient pour lui victimes d'un principe qui étoit le sien, le principe monarchique. Peu lui importoit que ce dévouement se fût adressé à d'autres qu'à lui ; il se flattoit d'en hériter. « Ce sont des gens qui aiment les rois ! Je suis un roi ! » Il craignoit seulement, disoit-il encore, les Jacobins, ou peut-être un caporal obscur qui un jour feroit révolter un régiment, et usurperoit l'autorité par l'armée. « Il est donc bien que l'armée ait des royalistes qui ne veuillent pas d'un caporal. »

Je dois contenir l'expression d'une admiration même raisonnable : « *La louange*, dit Bossuet. *languit auprès des grands noms.* »

Pourquoi tant de génie de guerre, un esprit d'ordre si exact, une opinion si juste de l'heureux effet de la puissance du père sur l'esprit des enfans destinés à obéir aux lois, après avoir obéi sous le toit paternel ? pourquoi une pensée si morale sur le respect dû aux morts, sur les ménagemens qu'on ne peut pas refuser aux prisonniers, sur les soins que réclame la santé des citoyens, sur la surveillance des procès ? pourquoi des idées quelquefois si généreuses en faveur des vaincus n'étoient-elles pas accompagnées d'une modération politique que lui conseilloyent les temps, la situation de l'Europe ? Pourquoi Bonaparte n'a-t-il pas entouré d'un sage respect ces droits toujours noblement gardés par un prince éminemment français, Louis XVIII qui écrivoit à Alexandre en faveur de nos soldats prisonniers ; Louis XVIII qui sans doute a mérité le plus dignement le prix du malheur ? Pourquoi enfin Napoléon rencontrant dans

les affaires de sa religion, de la nôtre, de celle qui régit cent cinquante millions de catholiques, rencontrant, sur les marches du trône pontifical, un ministre clairvoyant, actif, dès long-temps persuadé de la foiblesse de tant de cours, et déterminé à chercher à travers les dangers, les incertitudes, une protection, un appui, une permission de se maintenir temporellement, alors refusée partout ailleurs, pourquoi s'est-il mépris sur les devoirs si clairement expliqués par le bon sens et par l'histoire? Pourquoi Bonaparte, consul, n'a-t-il rendu et accepté des premiers hommages que pour chercher à les faire tourner à l'avantage de son orgueil? Pourquoi apercevant plus haut que le ministre, sur le siège apostolique, un véritable saint, tel que Dieu en donne rarement à la terre, un religieux *sans politique*, aimant, tendre, candide, facile, ne s'arrêtant qu'au dogme, pourquoi Napoléon a-t-il abreuvé de fiel un tel Pontife? Pourquoi Napoléon, si judicieux, si pénétrant, s'est-il abusé sur la puissance incertaine du glaive? Le mieux trempé ne recèle-t-il pas souvent la paille qui le fait rompre (1)? Mais de hautes destinées devoient s'accomplir; cette première suite d'épreuves alloit avoir son terme: la France avoit rappelé le frère de celui qu'un petit nombre de méchans et de lâches avoient égorgé.

(1) Je rapporterai ici les mots sublimes de M. Lacordaire adressés à ses auditeurs dans la cinquième conférence de l'année 1836: « Quand Brennus, votre aïeul, jetoit son épée dans la balance, au pied du Capitole, alors la force pesoit dans les destinées du monde: mais depuis que le sang de Jésus-Christ est tombé dans cette même balance, aucun poids ne peut plus en contrebalancer le poids, et quand *le dernier des Césars* voulut, il y a quelques années, y jeter son épée, il la retira brisée et en tronçons. »

A Porto-Ferrajo, Napoléon se laissoit trop approcher par les Anglais. Il avoit bien soin de dire : « Ne viendroient-ils pas me voir comme une curiosité? » Cela étoit vrai, et il ne falloit pas si facilement permettre les approches de son cabinet. Tout ce qu'on rapportoit à Rome des discours de Napoléon étoit étincelant d'esprit, de vivacité, de traits, de vérités piquantes; mais le projet du retour, les menées, les correspondances avec Joachim, dévoiloient la pensée qui dominoit une apparence de *parti pris*, un faux désir de ne plus se laisser ennuyer par les affaires du monde.

En ce moment, le Pape rétablit l'ordre des Jésuites. La bulle est en date du 7 août (1). On as-

(1) Ce jour-là, jour de l'octave de la fête de saint Ignace, le Pape entendit la messe dans l'église du Jésus. Après la messe, il alla dans une chapelle intérieure, où, en présence des cardinaux et d'une assemblée nombreuse, il fit lire la bulle de rétablissement.

En voici un extrait :

« Le soin de toutes les églises confiées à notre humilité par la volonté divine, malgré l'infériorité de nos mérites et de nos forces, nous fait un devoir d'user de tous les secours qui sont en notre puissance, et qui nous sont fournis par la miséricorde de la divine providence, afin que nous puissions, autant que le comportent les vicissitudes des temps et des lieux, subvenir aux besoins spirituels du monde catholique, sans distinction aucune, entre les peuples et les nations. Désirant de satisfaire au ministère de notre devoir apostolique, aussitôt que François Kareu, alors vivant, et d'autres prêtres séculiers, demeurant depuis plusieurs années dans le vaste empire de Russie, et qui avoient été membres de la compagnie de Jésus, supprimée par Clément XIV, notre prédécesseur, nous eurent supplié de leur permettre de se réunir en corps, afin de pouvoir plus facilement s'appliquer, conformément à leur institution, à instruire la jeunesse dans les principes de la foi et des bonnes mœurs, à se vouer à la prédication, à la confession, et à l'administration des autres sacremens, nous crûmes devoir d'autant plus volontiers condescendre à leurs vœux, que l'empereur Paul I^{er}, alors régnant, nous avoit recommandé les

sura dans le temps que cette publication commençoit à entraver quelques-unes des opérations du cardinal Consalvi ; mais il donna des explications sages, et il fut toujours favorablement écouté.

Le 25 août, M. de Pressigny célébra la fête de saint Louis. Il donna un grand dîner à la villa Médicis, et il y invita le cardinal Fesch. Cette attention

susdits prêtres par sa gracieuse dépêche, en date du 11 août 1800, dans laquelle, en nous manifestant sa bienveillance particulière pour eux, il nous déclaroit qu'il lui seroit agréable de voir la compagnie de Jésus rétablie dans son empire, sous notre autorité ; et nous, de notre côté, considérant attentivement les grands avantages que pouvoient en retirer ces vastes régions, considérant de quel secours seroient pour la religion ces ecclésiastiques dont les mœurs et la doctrine étoient également éprouvées, nous avons cru convenable de seconder les vœux d'un prince si grand et si bienfaisant.

» En conséquence, par notre lettre en forme de bref, sous la date du 7 mars 1801, nous avons accordé au susdit François Kareu et à ses compagnons, demeurant en Russie, ou qui s'y rendroient des autres pays, la faculté de se former en un corps ou en une congrégation de la compagnie de Jésus..... Peu de temps après que nous eûmes ordonné la restauration de l'ordre des Jésuites, en Russie, nous crûmes devoir accorder la même faveur au royaume de Sicile sur les vives instances de notre fils en Jésus-Christ, le roi Ferdinand, qui nous demanda que la compagnie de Jésus fût rétablie dans ses domaines et états, comme elle l'étoit dans l'empire de Russie. Ce monarque étoit convaincu que dans ces temps déplorables, les Jésuites étoient les maîtres les plus capables de former les jeunes gens à la piété chrétienne, et à la crainte de Dieu qui est le commencement de la sagesse, et à les instruire dans les sciences et dans les lettres..... En vertu de nos lettres en forme de bref, commençant par ces mots : *Per alios*, en date du 30 juillet de l'an 1804, nous avons étendu au royaume des Deux-Sicules les mêmes concessions que nous avions faites pour l'empire de Russie.

» Le monde catholique demande d'une voix unanime le rétablissement de la compagnie de Jésus. Nous recevons journellement, à cet effet, les pétitions les plus pressantes de nos vénérables frères les archevêques et évêques et des personnes les plus distinguées, sur-

parut dictée par un sentiment de concorde et d'oubli.

Le 2 septembre, M. Lucien Bonaparte prêta entre les mains du cardinal Pacca serment de fidélité au Saint Siège, pour l'inféodation de Canino, érigé en principauté.

Je reçus le 12 de ce mois une lettre de M. Ra-

tout à présent que l'on connoît généralement les fruits abondans que cette compagnie a produits dans les contrées ci-dessus mentionnées. La dispersion même des pierres du sanctuaire, dans les dernières calamités, qu'il vaut mieux aujourd'hui déplorer que rappeler à la mémoire ; l'anéantissement de la discipline des ordres réguliers, gloire et soutien de la religion et de l'Eglise catholique, vers le rétablissement desquels toutes nos pensées et nos soins sont maintenant dirigés, exigent que nous nous rendions à un vœu si juste et si général. Nous nous croirions coupable devant Dieu d'un grand délit, si dans les immenses dangers de la république chrétienne, nous négligions des secours que nous accorde la spéciale providence de Dieu, et si, placé dans la barque de saint Pierre agitée et assaillie par de continuelles tempêtes, nous refusions d'employer des rameurs vigoureux et expérimentés, s'offrant d'eux-mêmes pour rompre les flots d'une mer qui menace à chaque instant du naufrage et de la mort... Déterminé par des motifs si nombreux et si puissans, nous avons résolu de faire aujourd'hui ce que nous aurions désiré faire dès le commencement de notre pontificat, et après avoir, par de ferventes prières, imploré l'assistance divine, après avoir pris l'avis et les conseils d'un grand nombre de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine, nous avons décrété, de science certaine, en vertu de la plénitude de la puissance apostolique, et à valoir à perpétuité, que toutes les concessions et facultés accordées par nous uniquement à l'empire de Russie, et au royaume des Deux-Siciles, s'étendront désormais à tout notre état ecclésiastique, et également à tous les autres états, etc. etc.

» Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, l'an de l'Incarnation du Seigneur, 1814, et le sept des Ides d'août, et de notre Pontificat le quinzième.

« Le cardinal prodataire, R. card. BRASCHI-ONESTI. »

det, qui rappeloit sa demande. Il mettoit à la disposition de l'ambassade, sa terre de San-Pastor ; mais déjà les Dominicains l'avoient reprise, et, en lui annonçant ce fait, on fut dispensé de lui parler de la surprise qu'avoit occasionnée sa proposition.

On attendoit avec impatience la première allocution que le Pape prononceroit en consistoire. Ces allocutions sont la véritable histoire du Pontificat de Pie VII. On savoit qu'il travailloit lui-même à la rédaction de ce compte religieux rendu au sacré collège. Les cardinaux furent assemblés le 26 septembre, et Pie VII parla ainsi :

VÉNÉRABLES FRÈRES ,

« Il a brillé enfin , le jour si désiré où il nous est donné de jouir de nouveau de votre présence. La première fois que nous sommes rentré dans cette salle sacrée , où vous êtes réunis sur notre invitation , nous avons été saisi d'un tel sentiment d'amour et de joie , qu'à peine nous avons pu retenir nos larmes. Ils sont donc passés les temps acerbés de nos calamités ! Après de si terribles coups , de retour sur le siège apostolique , nous avons repris avec sécurité et dignité le gouvernail de l'Eglise. Vous , jetés çà et là , vous qui avez souffert toutes les douleurs , vous voilà rattachés à nos côtés , prêts à nous aider librement et intrépidement de votre œuvre et de votre conseil , à réparer les ruines de l'Eglise. Ainsi , que tout souvenir des maux qui nous ont frappé soit effacé , quoique la mémoire des désastres effroyables de l'Eglise , sur laquelle le prince des ténèbres a semblé vomir toute sa rage , ne puisse jamais sortir de nos esprits ! »

Le Pape raconte avec simplicité et attendrissement les scènes de piété dont il a été témoin , lorsqu'il se voyoit traîné à travers les provinces de l'Italie et des Gaules. Il voudroit remercier les villes , les bourgs et chaque hameau en particulier , avec

les plus petits détails (1), si la brièveté d'une allocution le permettoit; mais il ne peut passer sous silence les Génois, les Milanais, les Piémontais, qui publiquement, quand la faculté en étoit laissée, et secrètement, lorsqu'elle étoit refusée, accouroient à Savone, et donnoit au Pontife tous les imaginables signes des tendresse, d'amour, de gé-

(1) « Mon Dieu, mon Dieu! disoit Monsignor Testa, l'un des meilleurs latinistes de Rome, nous aurions pu placer dans l'allocution une foule de particularités exquises. Il falloit bien renoncer à ce qui n'étoit pas assez grave. On n'a pas pu parler de ces dames de quelques villes de France, de ces dames de rang, qui se déguisoient en servantes d'auberge pour venir servir le Pape, et que la blancheur de leurs mains, un air distingué dans la démarche, et *des plats renversés* trahissoient toujours. Il y avoit d'ailleurs de vrais servantes dont l'allure aisée dénonçoit les intruses. On n'a pas pu parler de l'épingle dérobée avec une dévotion si audacieuse par le paysan génois, qui ne donnoit rien pour rien. (Voyez tom. II, pag. 372.) Si on l'avoit permis, la dénomination latine, *acicula*, étoit toute prête. »

Ce dernier trait m'en rappelle un qui n'est probablement pas bien connu. En 1823, Madame la duchesse d'Angoulême devoit passer par Montpellier. Il fut décidé que S. A. R. logeroit à la préfecture, et que pour rendre les appartemens somptueux et brillans, les personnes riches de la ville enverroient ce qu'elles possédoient de plus précieux. Ainsi, on étoit parvenu à former comme une espèce de Musée. Sur la toilette, Madame Déspons, fille du préfet, avoit placé une pelote en dentelle d'un prix très-considérable, et que naturellement on avoit garnie d'une grande quantité d'épingles. Lorsque Son A. R. fut partie, le peuple de Montpellier demanda à voir les appartemens qu'elle avoit occupés. On ne fit aucune difficulté d'accorder cette permission. Une des personnes qui entrèrent les premières dans la chambre de la toilette, dit, en patois, quand elle vit la pelote : « Moi, tout de même, je prendrai une épingle, et je l'emporterai en souvenir de la princesse. » Tous ceux qui suivirent imitèrent cet exemple, et la pelote, sur laquelle il y avoit peut-être plus de 1000 ou 1200 épingles, fut dégarnie, avant que tout le peuple eût pu défiler dans les appartemens.

nérosité. En France, devant les soins des plus nobles matrones, il a oublié sa captivité et ses souffrances.

« Dieu a permis que nous fussions spectateur et témoin de tant de vertus.... D'où croyez-vous que pouvoit descendre la tranquillité de notre ame, bien plus, cette *jocondité* (*jucunditas*) dont nous jouissions au milieu des privations, de l'exil et des prisons, si ce n'est de la céleste miséricorde qui nous soutenoit, nous consolait dans chaque tribulation? Qui a excité les cœurs généreux des Espagnols, pour que, saisissant inopinément les armes, ils aient attaqué l'ennemi occupant déjà leurs villes et leurs citadelles, et l'aient repoussé au-delà de leurs frontières après des combats sanglans? Qui a ordonné, amené, accéléré une fédération entre des puissans souverains, et ces issues désirées de guerres terribles, et la ruine de l'homme le plus porté en haut (*clatissimi hominis*)? Qui a commandé ces prodiges, si ce n'est le Dieu des armées? »

Le Saint Père remercie la Vierge, les apôtres Pierre et Paul, qui l'ont assisté dans ses amertumes. Il rend grâces aux martyrs Sylvère et Martin, ses prédécesseurs dans la chaire de Rome, dont le courage a redoublé le sien. Sylvère, poursuivi par les ordres de Théodora, épouse de Justinien, fut condamné à mourir de faim dans l'île d'Elbe, en 538. Martin, enlevé de Rome par ordre de l'empereur Constant II, avoit été amené à Constantinople, traîné dans les rues, un carcan au cou, et, afin que la populace connût qu'il étoit condamné à mort, enchaîné avec le geôlier. Cette allocution excita une émotion générale.

M. de Pressigny, attentif à faire aimer le roi, et à ne pas donner de prétexte pour calomnier l'ambassade, prioit cependant le cardinal Pacca de lui adresser une réponse écrite relativement à M. Radet. Le cardinal répondit :

« Le cardinal, camerlingue de la sainte Eglise et pro-secré-

taire d'Etat, a reçu la lettre de M. le général Radet, que votre Excellence révérendissime lui a transmise pour être présentée à Sa Sainteté. Le soussigné connoît trop l'esprit délicat du Saint-Père, et c'est pour cela qu'autant il trouve du plaisir à lui présenter des communications qui lui rappellent les témoignages de dévouement, d'attachement et de tendresse que la généreuse nation française lui a donnés dans les temps de ses calamités, autant il éprouve une invincible répugnance à mettre sous ses yeux des lettres propres à retracer à son souverain les événemens qui, malgré sa vertu héroïque, peuvent en quelque manière tourmenter sa sensibilité. Le cardinal soussigné, qui se prêtera avec une vive satisfaction à tout autre désir de Son Excellence révérendissime, a l'honneur de lui renouveler les assurances de sa considération la plus distinguée.

» B. Card. PACCA. »

Ainsi finit cette affaire, dans laquelle tout le monde, par des motifs différens, avoit fait son devoir, et quelques-uns, peut-être, au-delà de leur devoir.

Il se présenta bientôt une autre circonstance. Le cardinal Fesch écrivoit au roi, le 12 décembre, la lettre suivante, à l'occasion des bonnes fêtes.

SIRE,

« Dieu est tout ; toute puissance émane de sa volonté : il est le maître absolu d'abaisser et de relever les trônes, comme de partager entre les créatures les chaumières et les palais, les talens et les vertus. Accoutumé à méditer ces vérités, je ne suis point étonné que le devoir m'impose d'offrir à Votre Majesté des vœux et des souhaits, aux approches des saintes fêtes de Noël. Ils sont simples, vrais et sincères. Que la volonté de Dieu s'accomplisse sur sa personne, sur sa famille et sur la France ! Dieu est le meilleur des pères. Peut-on souhaiter un plus grand bonheur que de faire sa volonté !

» Je suis avec respect, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur et sujet.

» J. Card. FESCH. »

Le cardinal-archevêque de Lyon devoit écrire au roi de France, et lui avoit adressé cette lettre. A Paris, on crut qu'il ne falloit pas répondre. C'étoit blesser tous les cardinaux pour en mortifier un seul. On ne répondit pas : on fit mal. On avoit l'air de croire que le Pape pourroit encore briser cet archevêque. C'étoit risquer d'établir en principe qu'un évêque qui déplaisoit, n'étoit plus évêque. Mais Rome, échappée à la tempête, ne devoit plus briser. Rome étoit plus sage que ces membres du conseil du roi, qui, après avoir servi et aimé plus ou moins le gouvernement précédent, croyoient augmenter la valeur d'une tendresse nouvelle par des conseils d'un zèle exagéré. Il y avoit cependant, je pense, une réponse très-belle; très-digne, très-royale, très-Bourbonienne, très-chrétienne, à faire à une pareille lettre. Il falloit chercher cette réponse et on l'auroit trouvée.

Une correspondance active s'étoit engagée avec l'Autriche, relativement aux Légations toujours occupées au nom de l'empereur François I^{er}; mais il n'y avoit d'espérance à fonder que sur le congrès de Vienne, auquel on avoit renvoyé toutes ces affaires.

Le dernier jour de l'année 1814, le Pape écrivoit au roi de France :

Très-cher fils en Jésus-Christ, Salut et Bénédiction apostolique!

« Il a plu à Votre Majesté de nous faire présenter, par son ambassadeur, un mémoire relativement à l'augmentation des

siéges archiépiscopaux et épiscopaux. Ce trait de confiance de la part de Votre Majesté nous est infiniment précieux, et nous croyons y répondre de notre côté, en manifestant sans réserve nos sentimens. Nous avons montré tout l'empressement convenable pour seconder vos désirs et aplanir la route, moyennant plusieurs projets communiqués par un commissaire à votre ambassadeur. En outre, nous nous sommes abstenu d'insister ultérieurement sur la dotation en bien-fonds pour les Eglises, comme le prescrivent les saints canons. Nous avons égard aux circonstances, et nous nous fions aux assurances verbales données au nom de Votre Majesté. Rien n'a été et ne sera négligé, de notre part, pour accélérer le terme de cette affaire. Excité par les devoirs de notre ministère apostolique, nous ne pouvons nous dispenser de rappeler à Votre Majesté les sentimens et les désirs exprimés par notre ordre dans une note adressée à votre ambassadeur le 15 novembre. Les maux de l'Eglise de France sont encore grands, et ils attendent un prompt remède des mains bienfaisantes de Votre Majesté : nous vous en épargnons les détails, parce qu'ils ne peuvent vous être inconnus. Nous indiquerons seulement en peu de paroles que la religion de Votre Majesté ne doit pas permettre plus long-temps qu'on laisse en vigueur tant de dispositions contraires à l'autorité et à la liberté de l'Eglise, opposées aux principes indestructibles de la doctrine catholique, particulièrement les lois relatives au divorce. Nous sommes persuadé que Votre Majesté a été jusqu'ici contrainte à les souffrir avec peine, et que l'exquise piété du fils aîné de l'Eglise ne tardera pas à faire connoître ses salutaires et stables résolutions; et Dieu, qui par un des plus éclatans prodiges a reconduit Votre Majesté sur le trône de ses ancêtres, où le redemandoient la justice et la vertu, veut qu'elle se serve de sa puissance pour favoriser la religion, qui est la base la plus solide de tous les empires. Nous attendons de Votre Majesté des choses grandes; l'Eglise toute entière les attend aussi : *ce vœu sans doute ne sera pas trompé.* (M. de Fontanes(1) avoit employé les mêmes paroles. Voyez tom. II,

(1) M. de Fontanes n'avoit jamais démenti sa noble conduite. Ayant composé en 1811 sur la captivité de Pie VII, une ode qu'il avoit eu le courage de montrer à Napoléon, celui-ci en entendit la

page 138.) Nous fondons notre attente sur les vertus remarquables de Votre Majesté, et nous l'assurons que le Très-Haut lui en donnera une ample récompense. Comptez, sire, sans réserve, sur le désir impatient que nous avons de vous convaincre de nos particuliers et tendres égards, ainsi que de notre paternelle et tendre prédilection, en gage de laquelle nous accordons très-affectueusement à Votre Majesté et à toute sa royale famille la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Sainte-Marie-Majeure, le 31 décembre de l'an 1814, de notre Pontificat le quinzième.

» PIUS PP. VII. »

M. de Pressigny envoya cette lettre à Paris avec le procès-verbal du rétablissement de la cérémonie de la fête de sainte Lucie, célébrée dans l'église de Saint-Jean-de-Latran, en l'honneur de Henri IV. (*Voyez tom. II, pag. 179.*)

lecture fort paisiblement. M. Roger, de l'Académie française, littérateur d'un goût si pur, a lu cette ode, et il assure qu'elle renferme de magnifiques vers. Il seroit à désirer qu'elle fût publiée. Sans doute, on la traduiroit bientôt dans les langues de tous les pays qui reconnoissent l'unité catholique.

CHAPITRE VIII.

LES CIERGES DE LA CHANDELEUR SONT ENVOYÉS A LA FAMILLE ROYALE DE FRANCE. JOACHIM PROPOSE DE PAYER LE TRIBUT, PUIS IL ANNONCE LA GUERRE. NAPOLÉON QUITTE L'ILE D'ELBE. LE PAPE PART POUR GÈNES. SA PRÉDICTION. LETTRE DE M. DE CAULAINCOURT AU CARDINAL PACCA. LETTRE DE NAPOLÉON AU PAPE. MURAT S'AVANCE CONTRE LES AUTRICHIENS. IL EST VAINCU. RAPPORT DE M. DE CAULAINCOURT A NAPOLÉON. RETOUR DU PAPE A ROME. IL RECOUVRE LES LÉGATIONS. FÉLICITATIONS DU PAPE AU ROI. RÉPONSE DU ROI. CANOVA A PARIS.

—○—

LE Pontife, rentré dans son palais du Quirinal, a repris ses habitudes paisibles : il a recueilli les félicitations de tous les princes catholiques ; il éprouve le bonheur d'en recevoir même des princes non catholiques, qui lui adressent des témoignages de respect et d'admiration ; il attend que son fidèle Consalvi soit de retour de Vienne, où il a été redemander le bien du *principat sacré*. Il entretient avec Joachim, qui est maître de Naples et d'Ancone, des relations prudentes ; il a recommencé à envoyer, dans tout l'univers, des missionnaires zélés ; il ordonne de chercher à fonder en Italie des couvens de *Sœurs hospitalières*, comme il en existe en France ; il dote des établissemens pieux dans les États-Unis ; il encourage, il embrasse tendrement de vaillans religieux qui ont porté la croix dans des lieux jusqu'alors *inabordés*, des empires les plus reculés ; il réorganise les lois de son pays ; il récompense les sujets qui sont restés dévoués ; il par-

donne à ceux qui sont tombés dans l'erreur ; il dédommage les provinces écrasées par les exigences des hommes de guerre ; il continue les embellissemens entrepris à Rome par les Français. Pontife et souverain, il porte partout les regards du père et du maître. Quand tant de travaux ont pris un cours régulier, il dort en paix dans ce lit sans ciel et sans rideaux, qu'il a fait rapporter, toujours humble au milieu des magnificences qui ont enrichi sa résidence ; car on sait qu'il avoit trouvé un palais préparé pour le vainqueur de l'Italie, un palais tout brillant d'or, de peintures et d'élégance recherchée, là où il avoit laissé les meubles sans éclat des anciens pontifes. Pie VII remercioit encore la Providence de ces bienfaits, lorsqu'il alloit avoir à déplorer d'autres malheurs.

L'année 1815 étoit à peine commencée ; j'eus l'ordre de donner une liste explicative des noms, de l'âge, du rang des princes de la famille royale de France, auxquels suivant l'antique usage, le Pape devoit envoyer des cierges bénits le jour de la Chandeleur. Le roi de France ne disoit point : « *Je n'en veux pas.* » Le roi d'Espagne ne disoit point : « *Je n'en veux pas non plus.* » Quinze princes ou princesses composoient la famille royale des Bourbons de France, et les quinze cierges nous furent présentés par un prélat attaché au service de Sa Sainteté, avec des vœux pour le bonheur de tous nos princes : mais ce bonheur devoit être troublé.

Joachim avoit demandé à traiter avec Rome pour se faire garantir l'investiture de son royaume. Il proposoit de rétablir les vieux usages, de payer la redevance, et d'être en quelque sorte un feudataire plus complaisant que ne l'avoit été Ferdinand de-

puis les dernières années du dix-huitième siècle. Tout à coup le ton du cabinet de Joachim changea ; tandis qu'il occupoit lui-même une grande partie de l'État romain , défendu à peine par trois bataillons pontificaux, il affecta de craindre des hostilités, et il prépara la guerre. Des lettrés d'Ancône annoncent au cardinal Pacca que le roi Murat se rend dans cette ville, qu'il y vient pour soulever le peuple Romain en faveur de l'indépendance de l'Italie, et que c'est lui qui sera le moteur et le chef de cette indépendance.

Le 26 février, Bonaparte quitta l'île d'Elbe à huit heures du soir : sa troupe s'étoit embarquée le même jour à quatre heures ; elle se composoit à peu près de mille hommes de la Garde dont 84 Polonais, de 500 volontaires venus de la Corse, et de quelques étrangers. Les moyens de transport consistoient en neuf bâtimens, savoir : le brick l'*Inconstant*, portant 18 caronades de 24 ; un brigantin sans canons montés, mais chargé d'artillerie de position entassée pêle-mêle ; une polacre française, dont l'équipage avoit la cocarde blanche et le pavillon du roi ; deux pinques de Rio, pouvant contenir chacun trois cents hommes ; trois *speronares*, dont une appelée la *Caroline*, et un *bœuf* portant 14 chevaux. Le 27 au matin, cette flotte fut vue près de Capraia. Une proclamation avoit été affichée dans quelques parties de l'île. M. Campbell, commissaire anglais chargé de surveiller les mouvemens de Napoléon, se trouvoit à Livourne et n'arriva dans l'île que quarante heures après le départ de Bonaparte. Porto-Ferraio, bien fortifié, étoit défendu par deux officiers nommés Lapi. Sa garnison se composoit de quarante grenadiers et d'un ba-

taillon franc de l'île, fort de huit cents hommes.

Cette nouvelle plongea la ville de Rome dans une sorte de désolation universelle. A cette époque, on rapporta que madame Élisabeth, précédemment gouvernante-générale de la Toscane, avoit dit à Bologne : « Bonaparte est en France ; si on l'arrête , nous chercherons ici à faire arrêter le Pape comme otage. » En ce moment, le roi Joachim demande officiellement le passage pour douze mille hommes. Le Pape refuse toute autorisation , et se décide à quitter Rome. Il part le 22, quand il apprend que les Napolitains sont entrés à Terracine. Une circulaire avertit tout le corps diplomatique du départ du Pape , et les ministres se décident à le suivre. Rome devoit être gouvernée par une junte composée du cardinal La Somaglia, et des prélats Riganti, San-Sévérino, Falzacappa, Ercolani, Giustiniani et Rivarola. Le Pape, qui s'étoit rendu à Livourne, fit prier le commandant de la frégate anglaise l'*Aboukir*, de le conduire à Gênes. Le commandant répondit que son bâtiment étoit destiné à transporter *les marchandises* des sujets de Sa Majesté Britannique. Le Pape continuant sa route jusqu'au Golfe de la Spezzia , s'embarqua pour arriver plus tôt à Gênes. Il alloit traverser une partie du chemin qu'il avoit parcouru , lorsqu'on l'avoit fait embarquer à *Castagna* ; mais des hommes de sa suite ayant été incommodés par la mer, quoiqu'il ne le fût pas lui-même, il ordonna de continuer le voyage par terre. M. de Pressigny, déjà arrivé à Florence, résolut de se rendre à Gênes. Il écrivit, le 11 avril, sa première lettre à M. de Jaucourt qui remplaçoit M. de Talleyrand. Lors de l'audience que l'ambassadeur obtint du Pape, le

Pontife lui dit devant nous, ces propres paroles : « *Signor ambasciatore, non dubbitate di niente : questo è un temporale che durerà tre mesi.* » Le Pape s'est trompé de dix jours.

Mais il se passoit en France des événemens qu'aucune puissance humaine n'auroit pu prévoir. Napoléon étoit arrivé à Paris le 20 mars. Il nous est prescrit par l'ordre et la méthode que nous nous sommes imposés nous-même, de ne rendre compte que de ce qui concerne les intérêts du gouvernement de Rome. M. de Caulaincourt, ministre des relations extérieures de Napoléon, écrivit au cardinal Pacca, en date du 4 avril, la lettre suivante :

MONSIEUR LE CARDINAL,

« L'espoir qui avoit porté Sa Majesté l'empereur, mon auguste souverain, au plus magnanime des sacrifices, n'a point été rempli ; la France n'a point reçu le prix du dévouement de son monarque : ses espérances ont été trompées. Après quelques mois d'une pénible contrainte, ses sentimens concentrés à regret viennent de se manifester avec éclat par un mouvement universel et spontané : elle a invoqué pour libérateur celui de qui seul elle peut attendre la garantie de ses libertés et de son indépendance. L'empereur a paru : le trône royal est tombé, et la famille des Bourbons a quitté notre territoire, sans qu'une goutte de sang ait été versée pour sa défense ; c'est sur les bras de ses peuples que Sa Majesté a traversé la France, depuis la pointe de la côte où elle en a d'abord touché le sol, jusqu'au milieu de sa capitale, jusqu'au sein de ce château, rempli encore, comme tous les cœurs français, de nos plus chers souvenirs. Aucun obstacle n'a suspendu la marche triomphale de Sa Majesté. Au moment où elle a remis le pied sur le territoire français, elle avoit déjà ressaisi les rênes de son empire. A peine son premier règne semble-t-il avoir été un moment interrompu : toutes les passions généreuses, toutes les pensées libérales se sont ralliées autour d'elle. Jamais nation ne présenta le spectacle d'une

plus solennelle unanimité. Le bruit de ces événemens aura , monsieur le cardinal, déjà retenti jusqu'à vous : je suis chargé de vous l'annoncer au nom de l'empereur, et de vous prier de porter cette déclaration à la connoissance de Sa Sainteté. Ce second avènement de l'empereur à la couronne de France est pour lui le plus beau de ses triomphes. Sa Majesté s'honore surtout de le devoir uniquement à l'amour du peuple français , et elle ne forme plus qu'un désir, c'est de payer tant d'affection, non plus par des trophées d'une trop infructueuse grandeur, mais par tous les avantages d'un honorable repos, par tous les bienfaits d'une heureuse tranquillité. C'est à la durée de la paix que tient l'accomplissement du plus noble vœu de l'empereur. Disposée à respecter les droits des autres nations , Sa Majesté a la douce confiance que ceux de la nation française sont au-dessus de toute atteinte. La conservation de ce précieux dépôt est le premier comme le plus cher de ses devoirs. Le calme du monde est pour long-temps assuré , si tous les autres souverains s'attachent , comme Sa Majesté , à faire consister l'honneur dans le maintien de la paix , en plaçant la paix sous la sauve-garde de l'honneur. Tels sont , monsieur le cardinal , les sentimens dont Sa Majesté est sincèrement animée , et dont elle m'ordonne d'être l'interprète auprès de votre cabinet.

» J'ai l'honneur d'être, monsieur le cardinal, de Votre Eminence , le très-humble et très-obéissant serviteur,

» CAULAINCOURT, duc de Vicence. »

Voici une autre lettre que M. de Caulaincourt écrivit au cardinal, à la même date :

MONSIEUR LE CARDINAL ,

« L'empereur a voulu exprimer directement à Sa Sainteté les sentimens dont il est animé , et lui faire connoître tout le prix qu'il met au maintien de la paix, heureusement existante entre les deux pays. Je suis chargé en conséquence , monsieur le cardinal, de vous adresser la lettre ci-jointe , et de prier Votre Eminence de la présenter à Sa Sainteté.

» J'ai l'honneur, etc. »

Maintenant nous transcrivons la lettre de Napoléon au Pape. Elle porte aussi la date du 4 avril.

TRES-SAINT PÈRE,

« Vous avez appris, dans le cours du mois dernier, mon retour sur les côtes de France, mon entrée à Paris, et le départ de la famille des Bourbons. La véritable nature de ces évènements doit maintenant être connue de Votre Sainteté. Ils sont l'ouvrage d'une puissance irrésistible, l'ouvrage de la volonté unanime d'une grande nation qui connoît ses devoirs et ses droits. La dynastie que la force avoit rendue au peuple français n'étoit plus faite pour lui. Les Bourbons n'ont voulu s'associer ni à ses sentimens, ni à ses mœurs; la France a dû se séparer d'eux. Sa voix appelloit un libérateur. L'attente qui m'avoit décidé au plus grand des sacrifices avoit été trompée; je suis venu, et du point où j'ai touché le rivage, l'amour de mes peuples m'a porté jusqu'au sein de ma capitale. Le premier besoin de mon cœur est de payer tant d'affection par le maintien d'une honorable tranquillité. Le rétablissement du trône impérial étoit nécessaire au bonheur des Français. Ma plus douce pensée est de le rendre en même temps utile à l'affermissement de l'Europe. Assez de gloire a illustré tour à tour les drapeaux des diverses nations. Les vicissitudes du sort ont assez fait succéder de grands revers à de grands succès. Une plus belle arène est aujourd'hui ouverte aux souverains, et je suis le premier à y descendre. Après avoir présenté au monde le spectacle de grands combats, il sera plus doux de ne connoître désormais d'autre rivalité que celle des avantages de la paix, d'autre lutte que la lutte sainte de la félicité des peuples. La France se plaît à proclamer avec franchise ce noble but de tous ses vœux: jalouse de son indépendance, le principe invariable de sa politique sera le respect le plus absolu pour l'indépendance des autres nations. Si tels sont, comme j'en ai l'heureuse confiance, les sentimens personnels de Votre Béatitude, le calme général est assuré pour long-temps, et la justice assise aux confins des divers Etats suffira seule pour en garder les frontières. Je supplie Votre Béatitude de croire qu'elle me trouvera toujours très-empressé de lui donner des

preuves du respect filial avec lequel je suis, très-Saint Père, votre très-dévoit fils,

» NAPOLÉON. »

Les originaux de ces lettres ne parvinrent pas à leur adresse; cependant il en put sortir des copies de France, mais il ne fut fait par la cour romaine aucune sorte de réponse. En même temps, le cardinal Fesch étoit accrédité par Napoléon comme ministre à Rome. On lui alloit un traitement de 200,000 fr. Le cardinal devoit déclarer que *l'empereur n'avoit aucune vue sur le temporel du Pape*; dès lors il n'existoit plus un seul sujet de discussion entre le gouvernement français et cette cour. Quant au spirituel, l'empereur tenoit à la bulle de Savone. (*Voyez page 26.*) *Le clergé français attacheoit de l'importance à cette bulle*, mais pour le moment, l'empereur vouloit s'abstenir de s'occuper d'affaires ecclésiastiques: il avoit à cœur que Sa Sainteté donnât l'institution canonique aux évêques nommés avant le départ de Fontainebleau. La situation politique de la France, devoit dire le cardinal, n'est pas encore déterminée; jusqu'à présent la question de la guerre est tout-à-fait indécise; les armées se recrutent comme par enchantement; l'empereur aura sous peu quatre cent mille hommes: cependant, toute sa politique tend à la conservation de la paix. Il est question aussi, dans ces instructions, de quelques procédés que le Saint Père vient d'avoir envers *le roi de France*. L'empereur ne veut pas séparer sa cause de celle du roi de Naples, Joachim.

Mais déjà celui-ci s'étoit avancé contre les Autrichiens jusqu'à Modène. Entre cette ville et Reggio, il y avoit eu un engagement où les troupes napo-

litaines avoient été repoussées. Plus tard; elles l'étoient encore entre Tolentino et Macérata. Joachim fuyoit vers Naples d'où il alloit être obligé de se retirer en France.

Avant de partir pour la Belgique, Napoléon demanda à ses ministres un mémoire sur les relations avec le Saint Siège. M. de Caulaincourt lui remit le rapport suivant :

SIRE ,

« Le Saint Père doit être aujourd'hui rentré dans ses Etats. Les événemens qui l'en avoient éloigné sont étrangers à Votre Majesté : elle a témoigné , dès son retour, le désir d'entretenir avec lui des relations , et la position du Pape doit le porter lui-même à s'y prêter. *Le Saint Siège est essentiellement neutre ; il ne peut, quels que soient les troubles politiques, renoncer à ses communications avec une puissance chrétienne, et ses devoirs, comme chef de l'Eglise, peuvent l'empêcher d'entrer dans les passions des autres puissances.* Il convient à la France , comme à la cour de Rome, que les relations des deux gouvernemens ne soient pas interrompues. Elles peuvent influencer sur la maintien de la tranquillité publique , et avoir un salutaire ascendant sur l'opinion. Enfin , Votre Majesté doit désirer de contrebalancer, par la présence d'un chargé d'affaires à Rome , l'influence que la légation du dernier gouvernement pourroit y avoir encore , et dont elle chercheroit à se servir pour obtenir des bulles ou d'autres actes contraires aux dispositions du concordat. »

Oui, en effet, le Pape avoit quitté Gènes et repris le chemin de Rome, après avoir été s'agenouiller à Savone devant une madone à laquelle il adressoit de ferventes prières en 1811. A cette autre rentrée dans Rome (la quatrième), il y eut encore des fêtes, et le peuple témoigna une joie sincère de revoir le pontife. L'ambassade du roi y fut réunie avant la fin de juin, et nous ne tardâmes pas

à y apprendre les stipulations arrêtées le 9 du mois au congrès de Vienne relativement aux provinces du Saint Siège. M. de Talleyrand envoyoit à M. de Pressigny la pièce suivante :

Extrait du traité de Vienne , art. 103.

« Les Marches avec Camérino et leurs dépendances, ainsi que le duché de Bénévent et la principauté de Ponte-Corvo, sont *rendus* au Saint Siège. Il rentre en possession des Légations de Ravenne, de Bologne et de Ferrare, à l'exception de la partie de Ferrare située sur la rive gauche du Pô. Sa Majesté impériale et royale apostolique, et ses successeurs, auront droit de garnison dans les places de Ferrare et de Comacchio. »

Il ne fut plus question que d'attendre le retour du cardinal Consalvi pour lui adresser les remerciemens de tout l'état pontifical. On ne pouvoit pas non plus se dissimuler que le courage du Pape, et ses résistances, avoient disposé les puissances au grand acte de réparation et de justice dont il fut l'objet en cette occasion.

Dans les premiers jours de juillet on annonça le retour immédiat de Consalvi. D'abord ce cardinal, au milieu des ministres, des chefs de tant de grands peuples, n'avoit pas été influent, et l'on paroissoit méconnoître ses qualités ; mais ils ne tardèrent pas à le rechercher. Bientôt initié aux secrets de tous, ne demandant pour lui que ce qui étoit juste et connu, faisant valoir à propos les vertus, la noblesse de caractère et la douceur de son maître, les principes sages de la cour romaine, il captiva la bienveillance de chacun. Il sembloit que les plus dissidens en doctrine religieuse fussent ceux qui étoient destinés à lui faire l'accueil le plus flatteur. Servie par de pareils talens et par la haute répu-

tation que Pie VII avoit acquise en Europe auprès de toutes les croyances, Rome obtint ce qu'elle demanda. On lui accorda jusqu'au droit, pour les nonces, de précéder dans les cérémonies tous les ambassadeurs, même protestans ou séparés par un schisme, et de haranguer les souverains au nom du corps diplomatique. La Prusse seule éleva un moment quelques difficultés. Enfin le cardinal reparut dans les Etats de son maître pour lui déclarer qu'ils alloient devenir plus florissans et plus assurés qu'ils ne l'avoient été depuis Charlemagne.

A cette occasion un artiste célèbre, Antonio Banzo, avoit entrepris en secret, et à l'avance, de graver, sous la direction de M. Piétro Bettélini, un dessin de M. François Manno où l'on voyoit le cardinal Consalvi présentant au Pape Pie VII les légations de Bologne, de Ravenne, de Ferrare, récemment recouvrées. Ces provinces personnifiées portoient les attributs qui leur sont propres ; derrière le Pape, on reconnoissoit la ville de Rome, la religion debout, et l'histoire assise. L'ouvrage à peine terminé, l'artiste courut en remettre un exemplaire au cardinal Consalvi. Celui-ci qui n'observoit tous les jours, en contemplant son souverain, que des exemples d'humilité et de désintéressement, ne se laisse emporter par aucun sentiment de vanité. Il témoigne à l'artiste la plus sincère reconnoissance, le récompense, acquiert la planche moyennant un prix considérable, et il ordonne de la détruire. C'est à peine si, d'après ce qu'on a répandu dans le temps, un petit nombre d'exemplaires restés chez l'artiste, ou conservés par l'imprimeur, existe encore. Nous avons un de ces exemplaires dans notre cabinet, et ce fut en vertu des privilèges de franchise d'am-

bassade, qu'on le sauva de la modestie du cardinal. La figure du Pape est douce et tendre ; il manifeste quelque surprise , quelque joie. Le visage du cardinal rempli de noblesse, est tourné vers le Pape. Ses yeux si gracieux , qu'ombragent d'épais sourcils, sont fixés sur le Saint Père ; la main droite du cardinal montre Bologne à genoux, la tête couverte du casque de Minerve. En général cette gravure est d'un style ferme, d'un *demi-fini* énergique et suffisamment correct.

Le 19 août, le gouvernement toscan envoya prendre possession de l'île d'Elbe. Les soldats français qui s'y trouvèrent furent traités avec distinction. Ils demandèrent au commandant florentin des nouvelles de l'empereur. Le commandant répondit que l'empereur supportoit avec magnanimité la plus douloureuse condamnation : ces guerriers versèrent des larmes.

Les sentimens du Pape pour le cardinal Fesch n'avoient pas changé. Il lui accorda encore une fois un asile. La mère de Napoléon vint aussi se réfugier à Rome. Le gouvernement du roi ne mit aucune opposition à cette détermination du Saint Père. Quelques individus , animés d'un esprit de rancune, vouloient que ce cardinal fût renfermé au château Saint-Ange, et disoient que, puisqu'il avoit été rejoindre son neveu en France , on auroit autant de droit de l'arrêter, qu'on avoit pu s'en croire pour s'assurer de la personne du cardinal Maury, qui avoit été mis en état d'arrestation, le 12 mai précédent, par ordre de la junte que présidoit le cardinal La Somaglia. Pour toute réponse, le Pape ordonna que le cardinal Maury, qui étoit encore au château Saint-Ange, fût transféré dans une

maison ecclésiastique où il lui seroit plus facile de soigner sa santé, altérée par le mauvais air dans le château.

Cependant le roi Louis XVIII étoit rentré dans Paris, et de bien éclatantes acclamations avoient salué ce retour. Le Pape s'empressa d'adresser à Sa Majesté une lettre de félicitations. Elle étoit datée du 22 juillet.

Très-cher Fils en Jésus-Christ, Salut et Bénédiction apostolique.

« Nous recevons à peine l'heureuse annonce du rétablissement de Votre Majesté très-chrétienne sur le trône de ses ancêtres, que nous profitons du premier instant pour lui adresser nos plus vives et nos plus sincères gratulations. Votre Majesté peut bien imaginer la part que nous avons prise aux amertumes qu'elle a éprouvées, et la part que nous prenons à présent à la consolation de voir la nouvelle *tempête* dissipée en si peu de temps. A ce sujet, nous n'avons cessé d'adresser nos prières au Père des miséricordes : nous continuerons de le prier pour que Votre Majesté gouverne en paix ses peuples, et qu'elle puisse faire dans son royaume tout le bien que la religion attend de la piété d'un descendant de la race de saint Louis. Avec la plus intime affection de notre cœur, nous accordons à Votre Majesté et à son auguste famille la paternelle bénédiction apostolique.

» Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, le 22 juillet de l'an 1815, de notre Pontificat le seizième.

PIUS PP. VII. »

Le roi répondit le 14 août :

TRÈS-SAINT PÈRE,

« J'ai reçu, avec tous les sentimens d'une satisfaction véritable, la lettre que Votre Sainteté m'a écrite sous la date du 22 juillet, pour me féliciter de mon retour dans ma capitale. C'est à la divine Providence, qui se plaît à éprouver les rois et

les peuples, qu'est dû le prompt rétablissement de l'autorité légitime, seul moyen d'abrégé les malheurs qui étoient venus fondre sur la France. Je n'ai point douté de la sollicitude avec laquelle Votre Sainteté appelleroit de ses vœux et de ses prières ces événemens si nécessaires au salut de la France et à la paix de l'Europe : elle connoît les principes qui m'attachent à notre sainte religion ; j'y trouverai toujours les consolations les plus puissantes et les meilleurs encouragemens pour m'acquitter des pénibles devoirs qui me sont imposés. Je compte avec confiance sur l'affection que le chef de l'Église porte à ma personne et à mon royaume, et qui éclatera surtout dans ses soins paternels, pour contribuer, autant qu'il est en lui, à ranimer les consciences et à calmer les passions.

» Je prie Votre Sainteté de croire que, dans toutes les circonstances, elle me trouvera empressé de lui donner des preuves du respect filial avec lequel je suis, très-Saint Père, son très-dévoit fils,

» LOUIS. »

Quels temps pour la religion que ceux où, à cent trente jours de distance, deux chefs, l'un armé de la force, l'autre de ses droits (1), demandoient pour la France au Pontife de l'Église universelle, la bénédiction apostolique !

Dans l'intervalle, le Pape envoyoit à Paris Canova, pour réclamer divers objets d'art apportés en France. Il étoit porteur d'une lettre du Saint Père au roi, et d'une lettre du cardinal Consalvi à M. de Talleyrand qui écrivoit, à ce sujet, à M. de Pressigny dans les termes les plus animés, que cette négociation ne pourroit réussir.

(1) « Lorsque l'art de régner devient un héritage, a dit Bossuet, il en résulte un si grand bien pour le peuple, que le gouvernement se perpétue par les mêmes lois qui perpétuent le genre humain, et va pour ainsi dire avec la nature. » (*Cinquième Avertissement aux Protestans.*)

CHAPITRE IX.

LA FÊTE DE SAINT LOUIS A ROME. ALLOCUTION DU 4^e SEPTEMBRE. LE ROI CHARLES IV REVIENT A ROME. JOACHIM DÉBARQUE AU PIZZO. SA MORT. LETTRE DE M. POYNTER AU CARDINAL CONSALVI. LA FÊTE DE SAINTE LUCIE. LES OBJETS D'ART SONT REPRIS A PARIS. CANOVA LAISSE EN DON PLUSIEURS STATUES D'UN GRAND PRIX.

LA fête de saint Louis n'avoit été célébrée qu'une fois à Rome depuis les temps du cardinal de Bernis. M. de Pressigny avoit rétabli cet usage. Le Pape Pie VII vint encore cette année entendre la messe à la chapelle du saint roi, et témoigna à l'ambassadeur sa satisfaction de voir la paix assurée entre la France et le Siège Pontifical.

Le 4 septembre, les cardinaux furent assemblés, et le Pape leur adressa une allocution. On sait le plaisir que nous avons à rencontrer l'occasion de faire intervenir le Pontife lui-même, qui toujours exprime sa pensée caractéristique dans ces sortes de publications. Ici d'abord il fait une mention obligeante, mais peut-être un peu froide, de la conduite de l'empereur d'Autriche, qui a rendu les Légations. M. de Talleyrand, au nom de la France, et les ministres russe et anglais étoient ceux qui avoient le plus sollicité cette restitution. Le Pape communique ensuite une sorte de relation historique des négociations du Saint Siège avec Louis XVIII, de-

puis la fin de la captivité : elles n'ont amené que des explications vagues, et de part et d'autre peu de résultats. Le Saint Père ne peut s'empêcher de montrer sa vive reconnoissance à des princes qui n'appartiennent pas à l'Église romaine. Il nommera avec un grand honneur le très-auguste empereur de Russie, qui a bien voulu appliquer son esprit et son jugement à prendre connoissance des droits politiques de Rome, et qui ensuite a consacré toute sa puissance et son autorité à protéger les demandes du Saint Siège. Le Pape n'oubliera pas les mérites de Frédéric, roi de Prusse, qui a continuellement manifesté son intérêt pour les affaires pontificales. Le zèle de Charles, roi de Suède, n'a pas manqué non plus ; il s'est présenté volontairement pour aide et défenseur. Comment le Saint Père pourroit-il s'abstenir de mentionner aussi l'amitié de Celsissime prince régent d'Angleterre ? son empressement, ses secours dans le congrès ont toujours appuyé les raisons du souverain de Rome. « Ainsi nous nous déclarons reconnoissant envers tous ces princes, et nous nous sentons attaché à eux d'autant plus fortement, que nous connoissons combien le Saint Siège devoit les trouver moins excités à le protéger. » Plus loin, il y a une protestation pour Avignon, dont le nom n'est pas prononcé par égard pour la France, et l'on fait entendre qu'une compensation ultérieure seroit convenable. On réclame ensuite contre l'occupation de la partie voisine de Ferrare, située sur la rive gauche du Pô. Puis, on adresse de magnifiques remercimens au cardinal Consalvi, dont les talens sont signalés aux races futures. L'allocution se termine par de solennelles actions de grâces au Dieu tout-puissant

qui a mis fin aux tribulations du Pontife, et sauvé le Saint Siége.

Nous avons vu revenir, pour prendre rang dans le corps diplomatique, M. le chevalier de Lebzelttern, nommé ministre d'Autriche; le grand duc de Toscane, frère de l'empereur, donnoit aussi à cet agent distingué une preuve de son estime en le choisissant pour son envoyé extraordinaire; nous entretenions des relations d'affection tendre avec M. le chevalier de Vargas, long-temps détenu par ordre de Napoléon, et dont la constance avoit été un objet d'admiration même pour ses geôliers. La Russie étoit représentée par le général Hitroff, gendre de la maréchale Kutusow. C'étoit un homme d'esprit, de bonnes manières, avec qui nous vivions en excellent accord (1). Il manquoit un ministre d'Angleterre; mais de nombreux sujets de la Grande-Bretagne sillonnoient les États romains en tous sens, et parmi ces voyageurs, il y en avoit d'illustres qui remplissoient secrètement des missions de concorde, de bienveillance et de sincère amitié. Le roi de Naples venoit d'accorder sa confiance au marquis de Fuscaldo, seigneur d'une grande naissance, demeuré toujours fidèle au roi malgré son exil, et cette digne réparation étoit agréable au Saint Père.

Le roi d'Espagne Charles IV et son épouse, con-

(1) Il s'étoit particulièrement lié avec l'ambassade à l'occasion d'une réponse qu'il avoit reçue d'un de nous en public. Un jour, à un grand dîner, il s'adressa à une des personnes de l'ambassade, et dans je ne sais quelle intention, il lui dit tout haut : « Monsieur, avez-vous un homme d'esprit à Constantinople ? » — « Nous en avons partout, répondit le secrétaire. » Il s'agissoit, je crois, de querelles entre notre ambassadeur à Constantinople, et un envoyé de Russie.

finés par Napoléon à Rome, et qui avoient cru devoir s'en éloigner, y étoient revenus. A son retour la reine fit une chute, et tomba dangereusement malade. Les affaires de cette cour avec celle de Ferdinand VII, qui d'abord avoient été empreintes de quelqu'aigreur, prirent un caractère réciproquement moins amer, par les soins du Pape qui se porta médiateur, et rétablit une paix durable entre le père et le fils.

Au commencement du mois d'octobre, on eut connoissance à Rome de l'arrivée du roi Joachim sur la place du Pizzo, dans la Calabre Citérieure. Son arrivée n'excita aucun enthousiasme en sa faveur. Il paroît qu'il avoit été jeté sur la côte par le mauvais temps, et qu'il désiroit se rembarquer. Cependant quelques hommes de sa suite tentèrent d'exciter le peuple à un mouvement d'insurrection.

Joachim arrêté fut traduit devant une commission militaire. On assura dans le temps, à Rome, qu'appelé à une conférence d'État, un conseiller du roi Ferdinand IV avoit parlé ainsi : « Notre maison royale et ses trois branches régnantes ont toujours trouvé en Murat un implacable ennemi, d'abord à Vincennes, dans les fossés du château, puis à Madrid, d'où il a envoyé les Bourbons par *carrossées* à l'exil, au scandale et à la misère, ensuite à Naples où il a pris la place du maître : d'ici il a fait enlever dans Rome notre Saint Père Pie VII. Murat nous rapporte à nous par préférence, la guerre et l'extermination. Actuellement prisonnier au Pizzo, il a été condamné par une commission militaire, aux termes des lois qu'il a rendues lui-même contre *les prétendants* ; les deux tiers de l'armée sont peut-être à lui ; si la sentence n'est

exécutée, il faut que le roi envoie des fourriers marquer nos logis à Palerme. »

Joachim, après avoir écrit une lettre touchante à sa famille, manifesta des sentimens de religion : peu de temps après le guerrier mourut avec un courage encore plus noble que celui qu'il avoit montré dans les batailles.

Une des accusations rapportées plus haut, celle qui est relative à l'enlèvement du Pape, donna occasion d'examiner à Rome, si véritablement Joachim avoit fait enlever le Pape Pie VII. Les lecteurs de cet ouvrage sont plus instruits des faits qu'on ne l'étoit alors. Nous savons qu'il est vrai que Joachim, sur la demande de Miollis, envoya à Rome 800 hommes commandés par le général Pignatelli-Cerchiara ; on a vu que ce général assistoit à l'enlèvement et à la rentrée du Pontife. Joachim a pu, a dû connoître les projets du gouverneur de Rome ; mais les lettres de ce dernier à l'empereur, les hésitations de Radet à qui on ne parloit que du cardinal Pacca ; la disparition de Miollis qui alla à Mantoue, point plus rapproché du quartier-général impérial ; le peu de prévoyance apporté pour convenir du lieu où le Pape seroit définitivement transféré ; le pêle-mêle des injonctions, des contr'ordres ; ce commandement couvert de ratures remis à Radet, parce qu'il l'exigea du général ; le nom du Cardinal Pacca répété à toutes les pages de ce *chiffon de sale papier* que j'ai bien tenu dans mes mains, qui disoit, qui ne disoit pas ; cette nécessité où se trouva Radet de demander, d'exiger de nouvelles autorisations ; Madame Elisa renvoyant le Pontife au prince Borghèse, le prince Borghèse le rejetant sur la France, au risque de le placer en

face de la garnison de Saragosse ; le témoignage du maréchal Bessières, l'un des hommes les plus honorables de la cour de Napoléon, l'un de ces militaires qui ne mentent jamais, témoignage qui prouve que Napoléon, dans le premier moment, entra en fureur, et s'écria qu'il n'avoit pas envoyé ces ordres ; le peu de probabilité qu'un tel ordre eût été donné de manière que son exécution coïncidât avec la bataille de Wagram ; enfin cette réflexion claire, positive et justifiée par l'expérience, que jamais Napoléon n'a livré ses *batailles civiles* qu'après avoir gagné ses *batailles militaires* ; tout démontre que si le général Miollis a pu avoir entre ses mains des ordres généraux pour enlever le Pape de Rome, il a entrepris, de lui-même, et dans l'unique intérêt de son autorité de gouverneur, l'enlèvement du 6 juillet, parce qu'il a cru le moment opportun. Napoléon aura écrit au général Miollis, nous n'en doutons pas, « *Je vous confie le soin de maintenir la tranquillité dans mes États de Rome ;* » et Miollis, le matin du 6 juillet, après que le Pape est parti, commence une lettre à Napoléon par ces mêmes paroles.

Il y a donc lieu de penser que Joachim n'entra dans tout ce qui concerne un tel événement, que pour son général qui fut un homme si accommodant, et pour les troupes arrivées le 4 juillet dans l'objet d'aider le général Miollis. Les autres faits allégués avec des rapprochemens si accusateurs par le conseiller napolitain, sont des faits sur lesquels l'histoire a prononcé. L'histoire écrit toujours et n'efface jamais.

A cette époque, le cardinal Fesch, de nouveau réfugié à Rome, après avoir fait un coupable

voyage à Paris, crut devoir écrire au roi la lettre suivante.

SIRE,

« Le cardinal archevêque de Lyon vous prie d'agréer les vœux qu'il adresse au ciel pour le bonheur de-Votre Majesté très-chrétienne, à l'approche des saintes fêtes de Noël et du renouvellement de l'année.

» Quelles que puissent être les préventions du monde, qui s'attacheroient à mettre en doute mes sentimens, j'en appellerai à ma foi, à ma conscience et à ce Dieu qui connoît les replis de nos cœurs, et à qui j'offre tous les jours des supplications pour Votre Majesté.

Je suis avec respect,

SIRE,

De Votre Majesté très-chrétienne,

Le très-humble et très-obéissant
serviteur et sujet,

» J. Card. FESCH. »

Rome, 25 novembre 1815.

Cette lettre resta encore sans réponse, et cette fois le silence doit être hautement approuvé. La fatale apparition alloit coûter à la France, au moins un milliard, et, ce qui est plus douloureux, un grand nombre de ses enfans.

Nous avons rapporté plusieurs pièces officielles émanées de divers agens étrangers. Il ne sera pas hors de propos de faire connoître succinctement comment M. Poynter, évêque de Hallia en Macédoine, et vicaire apostolique à Londres, exprimoit au cardinal Consalvi ses sentimens sur le Pontife, et sur les services que Rome recevoit de cette Eminence. Je ne crois pas rendre un mauvais office à nos frères de la Grande-Bretagne, en leur mon-

trant ce que pensoient des affaires du temps, et surtout de celles de l'Irlande, un de leur plus respectables ecclésiastiques. Il remercie le cardinal de lui avoir envoyé l'allocution du 4 septembre : la voix du Saint Père a été entendue en Angleterre et en Irlande, où elle confondra les calomnies prononcées par des agitateurs. On a lu avec plaisir à Londres la mention que Sa Sainteté a bien voulu faire de l'Angleterre, et l'on espère voir régner la plus parfaite harmonie entre les gouvernemens de Rome et de la Grande-Bretagne.

« Je crains que les espérances que nous avons cru être si bien fondées de l'heureux résultat de la lettre que j'emportai de Gênes, ne soient à présent détruites par la manière dont le sujet a été exposé et traité en Irlande, par rapport à ce qu'on y suppose que cette lettre accorde à notre gouvernement pour la nomination des évêques. C'est ce qu'on verra en comparant les résolutions des différentes associations des Irlandais avec le texte de cette lettre, qui est précise *et bien gardée* sur ce point. Il paroît que M. Haye, le secrétaire de la députation laïque, est allé à Rome, sans messieurs les députés dont il est le secrétaire, et qu'il est porteur d'une adresse qui se cît l'adresse des catholiques irlandais, au nombre de cinq millions, pendant qu'on dit à présent dans les gazettes publiées en Irlande, que cette adresse n'étoit composée et approuvée que par cinq ou six individus à Dublin, qui n'étoient ni les representans, ni les délégués des catholiques d'Irlande, pour cet effet, ni pour aucun autre. Ainsi on observe que M. Haye est allé sans être envoyé, et qu'il porte une adresse prétendant être l'adresse de tous les catholiques irlandais, qui n'est sanctionnée par aucune autorité de la part des catholiques d'Irlande. Je prie le bon Dieu de diriger Sa Sainteté dans toute cette affaire, et de lui inspirer ce qui conduira plus efficacement au bien de la religion dans nos îles, et à la tranquillité publique....

» La bulle de notre Saint Père sur les Jésuites est devant notre parlement, et la question sera probablement agitée dans

la session prochaine. Dans ces circonstances, je suis obligé d'être sur mes gardes, pour ne pas compromettre la cause commune de la religion catholique dans mon district. L'affaire est très-délicate dans les circonstances actuelles. »

Le 13 décembre, tout le corps diplomatique et la noblesse romaine assistèrent à la grande cérémonie qui fut célébrée, suivant l'ancien usage, dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du roi de France Henri IV. Les Anglais, en grand nombre à Rome, ne se montrèrent pas les moins empressés à voir cette *fonction*, pour laquelle M. de Pressigny déploya la plus généreuse magnificence. Il étoit aimé et considéré à Rome ; mais les affaires de religion ne marchaient pas, on ne s'entendoit point encore assez avec la commission ecclésiastique. Le bon Pape disoit à l'ambassadeur : « *L'affaire cammina, cammina* ; » mais l'affaire ne marchoit pas ; les relations étoient comme suspendues à Paris, où d'ailleurs il n'y avoit pas de nonce, et l'on disputoit pied à pied les objets d'art redemandés par Canova (1).

Le cardinal Consalvi avoit dit au célèbre sculpteur : « Le Pape vous prie d'aller à Paris continuer un entretien célèbre commencé par vous, sur les monumens de Rome, avec Napoléon. (*Voy.* p. 2.) Vous avez envoyé en France la statue colossale du même Napoléon ; on n'a pas rendu justice à votre talent : que devient-elle ? Enfin Rome

(1) A la prière de M. Michaud, j'ai extrait pour l'article *Canova* de la *Biographie universelle*, un passage de cette histoire qui explique toute cette affaire des objets d'art, et comme il convient, je rétablis ici ce passage, mais avec des détails différens.

remet ses espérances entre vos mains ; allez faire à Paris le devoir d'un *prince perpétuel* de l'Académie de Saint Luc. » Canova, dès son arrivée, s'adressa au gouvernement du roi, qui déclina sa demande. Alors le ministère pontifical fit remettre aux plénipotentiaires des puissances alliées une note dans laquelle on développait l'injustice de l'agression, la grandeur des sacrifices, les destinées d'une ville privilégiée des arts, l'exemple du roi de France Charles VIII, et même de Charles-Quint, qui, maître de Rome, ne l'avoient pas dépouillée, de plus, l'exemple de Frédéric II, qui deux fois respecta les galeries de Dresde ; la modération des Russes et des Autrichiens, qui, deux fois entrés à Berlin, n'en enlevèrent pas les objets d'art. Ce seroit insulter le siècle, disoit cette note, que de faire revivre le droit des Romains à Corinthe, qui déclairoient les hommes et les choses, propriété du vainqueur. La civilisation, l'expérience et le mémorable châtement infligé aux Romains par toutes les nations de l'Europe, devoient porter à juger mieux cet abus de la force.

Canova avoit demandé une audience à l'empereur de Russie, mais il ne put l'obtenir : Alexandre, dont la magnanimité ne se démentit jamais, consentoit à ce que l'on traitât avec la France, mais ne vouloit entendre à aucune violence. Le Pape avoit d'ailleurs dit lui-même à Canova : « Prenez garde avec les Français, pas de prépotence avec cette bonne nation que nous aimons. » Le roi de France défendoit les stipulations signées par Bonaparte à Tolentino, et le roi de France étoit obligé d'avouer qu'elles étoient l'œuvre de la violence. Le gouvernement pontifical répondoit : « Dans le

traité de Paris et dans le congrès de Vienne, on n'a pas fait mention des engagements de Tolentino ; on n'a maintenu aucun des traités nombreux faits avec Bonaparte ; on lui a repris même l'archiduchesse envoyée à Paris, et avec elle l'enfant dont il est le père. Détruira-t-on les traités conclus entre lion et lion pour respecter le traité du loup avec l'agneau ? » Mais déjà les étrangers ressaisissoient de leur propre autorité, à Paris, leur bien où ils le trouvoient, quoiqu'il y eût une résistance à peu près universelle, depuis le roi jusqu'au dernier des ouvriers. Voilà qu'en même temps le chevalier Guillaume Hamilton, sous-secrétaire d'État, conseille à lord Castelreagh de regarder comme sa propre affaire la réclamation du Pape. Paroissent incontinent une brochure anglaise très-véhémente et une note fulminante du ministre de la Grande-Bretagne. Wellington prête son appui aux Belges qui redemandoient leurs tableaux. Il se déclare aussi ouvertement pour la cause des Romains, et, dans une publication remplie d'amertume et d'orgueil faite par son ordre, il s'exprime ainsi : « Selon mon opinion, ce seroit une chose injuste que les souverains accédassent aux désirs de la France. Le sacrifice que permettroient les souverains seroit impolitique, et leur feroit perdre l'occasion de donner aux Français une grande leçon morale. » Le prince de Metternich, réclamoit pour l'empereur François, ce qui avoit appartenu aux Etats qu'il possédoit. Il redemandoit même ce qui avoit été enlevé à Parme et à Modène. Parmi les ministres de Paris, quelques-uns résistoient, et le roi Louis XVIII n'étoit pas celui qui manifestoit le moins de répugnance. Ce roi, *donné par les étran-*

ger (1), ne se montroit pas contraire à un vœu des Français. La force prussienne, assistée de la force autrichienne, s'empara violemment des objets d'art en litige. Canova cependant, se souvenant des instructions de Pie VII, ordonna qu'on laissât à Paris plusieurs de ceux qui avoient appartenu à Rome, et qui seroient réputés des dons de Sa Sainteté. De ce nombre ont été la statue colossale du *Tibre*, la magnifique *Pallas* de Vélétri, et la *Melpomène*. On ne peut disconvenir que l'opinion publique n'ait montré, dans cette circonstance, un mécontentement général. Il arriva même qu'on ne put facilement trouver un entrepreneur qui fournît des voitures pour conduire une partie du convoi à Rome. Nous citerons d'ailleurs une lettre de M. le comte de Pradel à Canova, datée du 23 octobre; elle fait connoître les sentimens du gouvernement royal :

MONSIEUR,

« M. Lavallée, secrétaire-général du Musée, me rend compte que dans le nombre des objets d'art que vous êtes chargé de reprendre dans ledit Musée, comme appartenant au Saint Siège et à la ville de Rome, il y en a beaucoup dont vous êtes disposé à faire don, et cela est une chose fort agréable à Sa Majesté. Tout acte de modération qui aura pour résultat de rendre moins sensible la spoliation du Musée royal,

(1) Quand on traita dans le conseil, avant les cent jours, la question de savoir si on rendroit les statues Borghèse, pour ne pas payer la rente qui en étoit le prix, ou si l'on garderoit les statues, en continuant de payer la rente, on fit courir le bruit qu'en dépit des *nationaux*, il y avoit dans le conseil deux *étrangers* qui rendroient tout ce qu'on voudroit, et qu'il falloit s'attendre à voir disparaître le *Gladiateur*, le *vase Borghèse* et l'*Education de Bacchus*, etc. Par une fatalité singulière, les *nationaux*, qui opinèrent les pre-

ne peut pas être indifférent au roi, et je m'empresse de vous faire connoître ses sentimens à cet égard.

» Je vous renouvelle, Monsieur, etc.

» Le Comte de PRADEL. »

Canova se faisoit un plaisir de montrer cette lettre, qui, disoit-il, avoit été dictée par Louis XVIII.

Au nom du Pape, Consalvi ratifia, dans les termes suivans, les mesures prises par Canova :

« Loin d'être en peine pour avoir pris sur vous de faire de pareils dons, félicitez-vous d'avoir *devoiné les volontés du Saint Père.* »

miers, et qui croyoient apparemment faire leur cour aux *étrangers*, furent d'avis qu'il falloit tout restituer promptement et annuler la rente. Un des *étrangers* prit la parole et dit que ce seroit une honte de ne pas garder de tels chefs-d'œuvre par une raison d'argent. L'autre *étranger* appuya le premier, et les *nationaux* se réunissant à ce second avis, il fut décidé, à l'unanimité, que les statues seroient gardées. Le premier *étranger* qui porta la parole avoit nom comte de Blacas, le second *étranger* étoit le roi de France.

CHAPITRE X.

INTRIGUES AUTOUR DU PAPE. ELLES SONT DÉJOUÉES. DIVERSES PUISSANCES S'INTÉRESSENT A DES DEMANDES DU PRINCE EUGÈNE. M. MAZOS ENVOYÉ A NAPLES EN COURRIER. LETTRE DU ROI A PIE VII. INSTRUCTIONS DU DUC DE RICHELIEU AU COMTE DE BLACAS.

LE corps diplomatique avoit été rendre ses devoirs au Saint Père à l'occasion des fêtes de Noël, et demandoit la permission d'y retourner le premier jour de l'an, suivant l'usage établi dans toutes les autres cours de l'Europe. Le Pape se montra sensible à ce redoublement d'attachement et de respect. Les Romains attachés au Saint Siège sembloient ne plus douter de la stabilité de la paix. Les dicastères reprenoient leurs correspondances avec tout l'univers. On recevoit encore les félicitations des parties, les plus éloignées, de la terre. Toutefois, il s'étoit formé autour du Pape comme une cour de flatteurs, de complaisans qui s'attribuoient une partie de la constante persévérance, de *l'irrémovibilité*, par lesquelles on avoit obtenu insensiblement la victoire. Les vrais héros dans ces actes dignes d'admiration, les Pacca, les Consalvi, les di Piétro, les Fontana, les Grégorio, n'étoient pas ceux qui s'offroient pour vanter leur gloire; tandis que ceux-là peut-être, qui, à tout

prix , avoient demandé qu'on les *laissât vivre* , ou d'autres qui n'avoient pas même pensé à résister, ambitionnoient les récompenses. Des poètes, subitement inspirés, adressoient des vers. On sait qu'il a été parlé beaucoup des Clermont, qui vouloient être parens du Pape. Le Pôntife avoit accordé une pension à M. de Clermont-Mont-Saint-Jean, qui étoit réfugié à Rome. J'avois moi-même sollicité la protection du Pape pour M. de Clermont-Montoison qui, recommandé par le Pape au cardinal Caprara, ne tarda pas à éprouver l'effet du crédit de ce cardinal. On sait tout ce qui avoit été tenté par M. de Clermont-Tonnerre, qui devoit se féliciter de la générosité du Saint Père. Dans cet état de choses, après des comparaisons entre l'éclatante maison de Clermont en France et la famille Chiaramonti, après les jeux de mots, les allusions, les rapprochemens de toutes les montagnes éclairées par un soleil privilégié, un poète prétendit fouiller, plus avant, dans les pages de l'histoire, et il découvrit qu'un fils de Saint Louis, roi de France, portoit le nom de comte de Clermont. Le Pape, dans un de ses brefs, avoit rappelé que Louis XVIII descendoit de la race de saint Louis. Voilà tout à coup la famille des Chiaramonti valant mieux que celle des Clermont-Tonnerre, et devenue proche parente des monarques français. On voulut représenter qu'il pouvoit y avoir eu une alliance entre les Clermont-Mont-Saint-Jean ou les Montoison, etc., et ces grandes familles de la monarchie, comme les Montmorency, qui ont si souvent mêlé leur sang à celui de nos rois. Non, il falloit davantage. La race de Césène descendoit de saint Louis. N'y a-t-il pas, disoit-on, dans les

Marches, une famille *Bourbon del Monte*? Le Pape fut très-mécontent de ces bruits; mais Pie VII étoit mécontent avec douceur, avec crainte de désobliger. Il n'en veut pas moins que l'on parvienne à détruire ces bruits. On en entretient le père-abbé Torelli, qui vient à son tour me consulter et me prier de bien expliquer à des ignorans quel est le Clermont dont la race des Bourbons est descendue. Il me dit que de sincères amis du Pape m'avoient créé, *apposta*, *consigliere*, pour cette question, et qu'ils désiroient que je donnasse vite une filiation propre à imposer silence à tous les poètes, et à prévenir les satires qui ne manqueroient pas de pleuvoir sur une supposition pareille, si elle étoit connue. La commission étoit très-délicate et difficile à exécuter en si peu de temps. J'en entretins l'ambassadeur qui connoissoit à fond ces matières. Nous devions naturellement éclaircir la filiation depuis le sixième fils de saint Louis jusqu'au père de Henri IV. On disoit que l'on savoit le reste suffisamment; cependant je devois faire comme si on ne le savoit pas. Le père Torelli étoit traité avec amitié par plusieurs amis dévoués du Pape. Ce sage religieux avoit tenu une conduite très-noble, en refusant le serment et en acceptant l'exil. Je me mis secrètement en mesure pour rédiger la note qu'on me demandoit. Heureusement je trouvai dans une bibliothèque le père Philippe Labbe; un simple volume in-12 compléta pour moi les informations que je possédois déjà. Je n'osois pas faire rechercher *l'Art de vérifier les dates* qui eût tout expliqué; il ne falloit pas même qu'on soupçonnât ce qui devoit tant exciter nos investigations. Enfin nous parvîmes à établir les faits,

et je remis ce travail (1) au père-abbé, qui nous fit les plus aimables complimens. Ce qu'il y eut d'heureux, c'est que les auteurs de satires ne surent rien de ce singulier débat domestique qui ne dura que quelques jours.

Pie VII possédoit des qualités de cœur dont les

(1) Voici les détails que j'écrivis sous la dictée de M. de Saint-Malo.

« Louis IX, saint Louis, naquit le 25 avril 1215. Robert de France, comte de Clermont en Beauvaisis, son sixième fils, naquit en 1256. Ce premier comte de Clermont épousa Béatrix de Bourgogne, dame de Bourbon, et mourut en 1317. Il eut de son mariage [1] Louis I^{er}, duc de Bourbon, comte de Clermont, chambrier de France, qui fut père de [2] Jacques I^{er} de Bourbon, mort en 1361. Celui-ci donna le jour à [3] Jean I^{er}, duc de Bourbon, mort en 1393, laissant son nom et le duché à [4] Louis II de Bourbon, comte de Vendôme, qui cessa de porter en même temps le titre de comte de Clermont, et qui mourut en 1446, laissant [5] Jean II, mort en 1477, père de [6] François de Bourbon, mort en 1495, qui avoit épousé Marie de Luxembourg, dont il eut [7] Charles de Bourbon, duc de Vendôme, mort en 1536, laissant [8] Antoine de Bourbon, roi de Navarre, lieutenant-général du royaume de France en 1561, qui fut père de [9] Henri-le-Grand, roi de France. » On voit que dans cette série, il n'y a de comtes de Clermont, que jusqu'à la troisième génération, et que la branche actuelle doit être appelée Bourbon-Vendôme.

Je donnerai la suite de la filiation directe que M. de Pressigny ajouta, pour compléter les informations, jusqu'à Louis XVI, frère de Louis XVIII : « Louis XIII [10], qui monta sur le trône en 1610, à la mort de son père Henri IV, et mourut en 1643. Louis XIV [11], mort en 1715. Louis I^{er} [12] dauphin de Viennois, mort en 1711. Louis II [13], dauphin de Viennois, mort en 1712. Louis XV [14], mort en 1774. Louis III [15], dauphin de France, mort en 1765. Louis XVI [16], mort en 1793. Louis XVII [17], mort enfant, en 1795, placé ici seulement comme roi, et Louis XVIII [18], frère puîné de Louis XVI, et actuellement régnant. » Je ne mentionne pas ici une plaisanterie que je fis au père Torelli, bénédictin, sur ce que nous avions pu nous adresser à d'autres qu'à des Bénédictins, pour obtenir une connoissance exacte de ces faits historiques.

personnes même qui avoient pu se trouver en relation avec ses persécuteurs , devoient éprouver la bienfaisante influence. Le prince Eugène , retiré à Munich , avoit des réclamations à exercer dans l'État romain. M. Ré fut chargé par ce prince de venir les suivre à Rome. Il s'agissoit de rentrer en possession des biens ecclésiastiques affectés en dotations par suite de dispositions de l'ancien gouvernement du royaume d'Italie. Déjà des dotations situées à Bologne et dans les Marches avoient été accordées assez facilement ; mais les biens situés dans le duché d'Urbain étoient refusés. M. de Lebzelter , ministre d'Autriche , M. le bailli Hoeffelin , ministre de Bavière , et M. Hitroff , ministre de Russie , recevoient de leur cour l'ordre d'appuyer les demandes de M. Ré. Ils se fondoient sur l'article 64 de l'instrument du congrès. Le cardinal Consalvi répondit que le Pape prendroit en grande considération la demande de ces cours. Le prince Eugène n'étoit désagréable à personne , et la manière dont il avoit fait traiter le Pape , lorsqu'il revenoit de France en 1814 , étoit toujours présente au souvenir de Pie VII.

Les étrangers abondoient plus que jamais à Rome. De là ils couroient visiter Naples et Pompéi. M. l'ambassadeur s'aperçut à cette occasion d'un chagrin qu'éprouvoit un célèbre architecte, M. Mazois, qui ne pouvoit pas obtenir la permission d'aller dans ce pays achever des études commencées depuis long-temps sur Pompéi. De petites jalousies de savans, disoit-on , lui faisoient fermer les portes du royaume. M. Mazois appartenoit à la classe de Français qui avoient habité Naples pendant l'usurpation. Mais comment avoit-on la rigueur de

l'empêcher de terminer d'utiles travaux, que d'autres personnes d'ailleurs n'avoient pas entrepris de continuer? Sur ces entrefaites, un courrier de Paris apportoit à M. de Pressigny l'ordre de solliciter auprès du Saint Père des dispenses pour le mariage de M. le duc de Berry, avec la princesse Caroline-Ferdinande-Louise, petite fille du roi des Deux-Siciles, et d'envoyer sur-le-champ ces dispenses à Naples. M. de Pressigny, quand il eut les dispenses, fit venir M. Mazois, et lui dit : « Voulez-vous porter ces papiers à Naples, en courrier extraordinaire? Ma puissance ne va que jusqu'au palais du ministre des affaires étrangères de ce pays. Ce sera, s'il vous plaît, à vous à chercher les moyens de gagner *la maison de Diomède* (1); vous vous ingénieriez pour franchir ces quatre lieues de plus. Voici du reste des lettres pour notre ambassadeur, M. de Narbonne, que je prie de vous aider encore dans ce projet. » M. Mazois étant arrivé à Naples, avec un passeport de courrier extraordinaire du roi de France, fut très-bien reçu, obtint la permission qu'il demandoit, et c'est à cette bonne grâce de M. de Pressigny que nous devons la continuation du bel ouvrage de cet illustre archéologue. Sans cette attention de l'ambassadeur, attention dont il ne faut remercier que lui seul, M. Mazois dégoûté, triste, découragé, alloit partir pour Paris, et ne seroit peut-être jamais revenu en Italie (2).

(1) *La maison de Diomède* est la plus belle maison de Pompéi.

(2) Voici l'extrait d'une lettre, en date de Naples le 24 avril 1816, que je reçus dans le temps de ce savant artiste.

« J'ai été hier à Pompéi avec M. de Narbonne. Aussitôt que j'aurai obtenu la permission d'y travailler, je veux aller y passer

Mais à Paris on avoit décidé que M. de Presigny seroit rappelé, et remplacé par M. le comte de Blacas, qui demeureroit chargé de demander l'envoi d'un légat à *latere* avec lequel on pourroit terminer les affaires ecclésiastiques. Le roi, par une lettre particulière écrite de sa main, faisoit cette demande au Pape; elle étoit ainsi conçue :

« Le moyen, très-Saint Père, de parvenir le plus tôt possible au but que Votre Béatitude et moi ne pouvons que désirer également, celui de rendre à l'Eglise de France l'organisation qui lui est nécessaire pour remplir sa sainte destination, et pour faciliter à mes peuples l'exercice de la religion catholique, est l'envoi immédiat d'un légat qui, à l'instar de celui qui traita avec l'usurpateur, arrive auprès de moi avec toute l'étendue des pouvoirs que sa mission comportera. Je ne doute pas que les évêques non-démissionnaires, loin d'opposer à l'ordre qu'il s'agit d'établir, aucunes difficultés, n'y concourent avec zèle pour le plus grand bien de la religion et des Eglises de France. »

Le duc de Richelieu, alors ministre en remplacement de Talleyrand, s'exprimoit de cette manière dans ses instructions à M. le comte de Blacas :

« Sa Majesté ayant jugé à propos de rappeler M. l'ancien évêque de Saint-Malo, a pensé que personne ne pourroit le remplacer plus utilement pour le bien de son service, que M. le comte de Blacas d'Aulps : le rang qu'il occupe à la cour, l'opinion que la confiance dont le roi l'a constamment honoré, a donnée de ses talens et de son zèle pour les intérêts de la

quinze jours, exempt de tout souci. Je veux oublier graveurs, imprimeurs, libraires, journalistes, banquiers, débiteurs et créanciers, en un mot l'univers entier, à l'exception de la gloire et de mes amis, dont l'image ne m'abandonne jamais : la première m'anime et les seconds me consolent. Les illusions de l'une et les soins des autres sont tout ce qui m'attache à ce monde.... » On retrouve ici le coloriste brillant et spirituel de l'auteur du *palais de Scaurus*.

France, concourent puissamment à assurer le succès de sa mission, et le roi se flatte qu'il devra à ses soins et à ses efforts l'avantage de consolider la concorde religieuse dans ses États, et de rendre à l'Église gallicane l'éclat dont elle a constamment brillé sous les rois ses prédécesseurs. »

M. de Richelieu annonce d'une manière positive que tous les anciens évêques ont donné leur démission, et que dès lors les prétentions qu'on pouvoit avoir à craindre de leur part sont écartées; l'on n'est plus exposé sur ce point ni à des conflits d'autorité, ni à des dissidences dans l'opinion publique. L'autorité et l'opinion resteront à ceux qui auront reçu la nomination du roi, et l'institution du Saint Siège :

« L'ambassadeur aura soin de ne faire aucune mention du concordat, et de ne pas laisser supposer à la cour de Rome que le gouvernement lui en demande la révocation. Il faut, sur ce point délicat, ménager la susceptibilité du Saint Siège, ne pas paroître avoir à lui reprocher un tort, et lui épargner toute apparence de contradiction : ses vues avoient été sans doute de sauver en France les débris de la religion et de l'Église, et Sa Majesté apprécie, comme elle le doit, la position difficile où se trouvoit alors le Saint Siège; mais elle voit aussi que les dispositions prises dans des circonstances si différentes, *si orageuses* pour l'Église de France, ne s'appliquent plus à sa position actuelle, et que ce qui pouvoit convenir pour la sauver du naufrage, ne suffiroit plus pour sa régénération.

» RICHELIEU. »

Avant de quitter ses fonctions, M. de Pressigny fut témoin d'une promotion de vingt-huit cardinaux, parmi lesquels on distinguoit le courageux monsignor de Grégorio, le Père Fontana et les prélats della Genga, Caleppi, Sévéroli, Castiglioni, et Georges Doria.

CHAPITRE XI.

M. LE COMTE DE BLACAS SUCCÈDE A MONSEIGNEUR DE PRESSIGNY. PIE VII EST LÉGÈREMENT INDISPOSÉ. SES DIFFÉREND S AVEC LE ROI DE NAPLES, FERDINAND IV. LETTRE DE CE PRINCE AU PAPE SUR LA HAQUENÉE ET LES PRINCIPAUTÉS DE BÉNÉVENT ET DE PONTE-CORVO.

LE 31 mai, M. Cortois de Pressigny obtint son audience de congé, et M. le comte de Blacas fut accrédité comme ambassadeur extraordinaire. M. Jordan et moi nous avions ordre de rester auprès de lui dans notre qualité de secrétaires d'ambassade.

Je regrettai particulièrement monsieur l'ancien évêque de Saint-Malo : c'étoit un homme d'esprit, d'une générosité vraiment royale (1). Il avoit su

(1) Un jour qu'à mon ordinaire j'entrois chez l'ambassadeur sans me faire annoncer, je trouvai dans son cabinet, près de la porte, un grand homme de guerre, noirci par le soleil, revêtu d'un uniforme blanc en lambeaux, se tenant droit, et un peu embarrassé de ses deux mains dans lesquelles il sembloit qu'il manquât un fusil : cet homme avoit de grosses larmes qui lui baignoient les joues, je lui dis : « Mon camarade, un homme ne pleure pas ainsi. — Parbleu, me » répondit le soldat, regardez plutôt votre évêque. » Je m'approchai de M. de Saint-Malo, et je vis qu'il cherchoit quelque chose dans un tiroir tout vide et qu'il avoit aussi des larmes d'attendrissement dans les yeux. Je me retournai vers le soldat, qui me dit : « Monsieur, je quitte le service de Naples, mais je ne suis pas déserteur ; je reviens parce qu'on m'a écrit que le ministre de la guerre de Paris nous a rappelés. J'ai rencontré dans Rome un italien qui avoit une grande cocarde blanche ; je me suis bien douté qu'il me feroit mon affaire :

s'entourer de personnes dignes de la plus haute estime : M. l'abbé de Sambucy, ecclésiastique pieux, et fort dévoué, qui lui fut très-utile, et à qui il fit obtenir la place de clerc national français près le consistoire ; M. l'abbé de Bonald, aujourd'hui évêque du Puy, où il s'est acquis une réputation de talent et de sainteté, qui doit être une bien douce récompense pour son vénérable père. M. de Pressigny avoit aussi auprès de lui M. Hila-

je lui ai demandé le commissaire des guerres pour nous ; il m'a mené tout de suite chez l'évêque de France. Je dis donc à monsieur que pour la première fois je parlois à un évêque, mais que c'étoit égal, s'il pouvoit me donner deux ducats de Naples pour aller à Florence. Monsieur commence par m'interrompre en me disant : « Mon ami, vous êtes Bourguignon ? » Je vois bien que monsieur l'est aussi, le malin ! enfin il me dit, comme j'allois lui prendre la main, car je sais qu'on prend la main des évêques pour la baiser, il me dit : « C'est » bien, puisque vous êtes Bourguignon, et un brave homme qui » retournez ainsi auprès du roi, vous vous souviendrez du premier » évêque avec lequel vous aurez parlé ; » et il me donna cette grosse bourse que j'ai remise là sur sa table. Alors ça m'a parti, à moi ; le cœur avant tout ! et il s'est mis à faire aussi comme vous voyez. Et puis. . . . J'ai dit à monsieur que je voulois bien une bourse plus petite, il cherche là, mais il ne trouve pas. » Je pris la bourse sur la table, j'en ôtai seulement trois ou quatre pièce d'argent. Je laissai tout l'or qu'elle contenoit, et je la présentai au soldat, en ajoutant : Hé bien, voilà ce que monseigneur vous donne. » Le soldat n'osa plus refuser. Monseigneur me dit ensuite que le ton vif, honnête, respectueux et familier, l'accent bourguignon auquel il ne s'attendoit pas, une sorte d'idée qui lui étoit venue que c'étoit le fils de quelque paysan d'une des terres de sa famille ; toutes ces circonstances l'avoient ému et venoient d'amener ce qui s'étoit passé entre lui et le soldat.

M. Granet eut l'idée de peindre, dans un petit tableau, la bienfaisance de monseigneur. On n'y voyoit absolument qu'une portière, une *bussola* à l'italienne aux armes des Cortois, et en partie soulevée ; d'un coin sortoit une main qui distribuoit des pagnotes romaines.

tion Lucas , d'une société fort agréable , savant théologien , maintenant attaché à l'une de nos plus respectables congrégations. Enfin , cet excellent représentant du roi étoit aimé des artistes français. Sa conduite avec M. Mazois avoit été une preuve de plus des bons procédés de cet ambassadeur , pour tout ce qui méritoit de l'appui , et de la considération. Franc , trop ouvert peut-être , il n'obtint pas toute la confiance du ministre du Pape Pie VII ; mais Sa Sainteté le chérissoit , le voyoit avec plaisir , et lui fit remettre de beaux présens ayant qu'il quittât sa résidence. Quant à moi , j'ai été traité par cet homme si loyal et si aimable avec une tendresse si particulière , que je n'ai pu m'empêcher de lui offrir ce témoignage d'une respectueuse reconnoissance.

Dans les commencemens de juin . Pie VII fut légèrement incommodé ; il souffroit d'une dysurie obstinée , et il prétendoit qu'on lui faisoit suivre un régime qui augmentoit ses douleurs. Un matin , d'une manière assez séditeuse , nous rapportoit le cardinal Consalvi , le Pape annonça qu'il vouloit se mettre à *la tête de sa santé*. Dès ce moment , il se créa une sorte de règle qu'il appela son *calendrier* ; il s'habilla tous les jours de diverses manières , et avec plus ou moins de vêtemens , suivant les observations que faisoit naître en lui l'état de l'atmosphère.

Il étoit survenu des difficultés entre le gouvernement pontifical et celui de Sa Majesté Ferdinand , rentré dans son royaume des Deux-Sicules. Il s'agissoit de *la haquenée*. Le lecteur connoît cette question. La dernière fois qu'il en avoit été parlé , c'étoit Joachim qui gouvernoit à Naples. Alors le

Pape refusoit ce qu'il demandoit aujourd'hui. L'affaire avoit été interrompue par l'invasion de l'État Romain en 1815, et par les événemens des cent jours. Le cardinal Consalvi ayant repris, à la fin de 1815, les demandes telles qu'on les adressoit à Ferdinand IV (1) avant les guerres, le roi avoit répondu; mais la réponse, après avoir été remise au Pape, s'étoit égarée. Le 28 juin 1816, le Pape écrivit à ce sujet au roi, et le roi répondit le 26 juillet :

« La lettre que Votre Sainteté m'a adressée le 28 du mois dernier m'a rempli de douleur. Vous m'accusez de n'avoir pas répondu à votre lettre du 18 octobre : d'abord je m'excuserai, puisque j'ai répondu; ensuite, sans m'écarter de ce profond respect que je professerai toujours pour le vicaire de Jésus-Christ, je raisonnerai librement, avec l'immortel Pie VII, de ce qui concerne la *haquenée*, droit purement politique et temporel que l'Église de Rome croit fondé, et que le roi des Deux-Siciles, après avoir mis de côté les circonstances critiques et diplomatiques, ne peut et ne doit pas croire fondé, sans léser son indépendance, droit primitif et constitutif de toute souveraineté. »

Le roi déclare qu'il a ordonné à des plénipotentiaires de *raisonner*, 1° sur cette affaire de la *haquenée*; 2° sur un concordat entre les deux cours; 3° sur des compensations pour Bénévent et Pontecorvo. Le roi soutient qu'il n'a pas fait certaines promesses qui lui sont alléguées. Il dit que la lecture d'un passage du bref auquel il répond, l'a rempli d'une horreur sainte et sacrée, et que, recueilli devant Dieu, il l'a supplié avec la plus grande

(1) Il y avoit alors trois souverains qui s'appeloient Ferdinand. Ferdinand VII, roi d'Espagne; Ferdinand IV, roi de Naples; et Ferdinand III, grand duc de Toscane.

ferveur, de l'éclairer sur la connoissance de ses devoirs, et surtout de l'aider à se souvenir s'il a fait quelque vœu en Sicile. Là en effet, il a promis de bâtir, s'il avoit le bonheur de revenir à Naples, une église en l'honneur de saint François de Paule (le monarque a tenu sa parole : cette église a été achevée en 1836 par son petit-fils). Il n'a pas fait d'autre vœu. Le roi va d'ailleurs chercher le fondement légal de la demande de Rome :

« Il y eut un temps où tout prit en Europe la forme féodale. La chaîne des seigneurs et des vassaux avoit tant et de tels anneaux, que les rois de France, l'empereur d'Allemagne, l'Église elle-même, par une voie remontoient à l'anneau supérieur de seigneur, et par l'autre descendoient à celui de vassal. En somme, la féodalité étoit le principe constitutif du droit public. Chaque terre, chaque Etat, chaque personne se croyoit seigneur ou se réputoit vassal, et quelquefois, par diverses protections, le même Etat, la même personne représentoit ou subissoit l'une ou l'autre qualité avec des degrés plus ou moins marqués de seigneurie ou de sujétion féodale. Ce même principe de féodalité a fait naître les *fiefs oblats*, espèce de servitude volontaire qui étoit, dans les temps, compensée par de grands avantages. L'Église, autant qu'elle est forte et invariable dans les principes de dogme et de discipline inhérente au dogme, se montra sage ensuite dans l'administration temporelle ; elle s'est toujours conformée aux temps et aux systèmes de droit public, en ce qui concerne ses possessions et ses droits temporels. Quand l'empire romain étoit seigneur du monde, elle fut sujette : l'empire détruit, elle devint, à très-juste titre, puissance temporelle ; elle adopta dans ses Etats les formes féodales, parce que tout alors étoit fief. Sa puissance politique tantôt s'augmenta, tantôt diminua par des traités et des conventions. Enfin, par les moyens qui font croître et décroître les États et les souverainetés, l'Église s'accrut et décrut (*crebbe e discrebbe*), suivant l'effet de ces politiques et diplomatiques conventions, et la possession de ses Etats est toujours menacée de ces secousses impérieuses que le sys-

tème général du siècle a données aux gouvernemens. Le glorieux prédécesseur de Votre Sainteté n'a-t-il pas été obligé de fait, par un traité solennel, à céder les Légations? et Votre Sainteté n'en reprend-elle pas aujourd'hui la possession, avec une légère diminution, en vertu d'une convention politique que toutes les puissances réunies en congrès à Vienne ont sanctionnée pour donner la paix au monde? Il n'y a donc d'*invariable* que le dogme, parce qu'il a été révélé de Dieu. Ce qui est temporel pour l'Église se conforme au siècle et aux circonstances. »

Nous retombons ici de bien près dans une partie des argumens que Napoléon lui-même abandonnoit en 1815. Le reste de la note devient quelque peu amer, et le roi prétend savoir que le secrétaire d'État du Pape consentoit à reconnoître Joseph Bonaparte roi de Naples, si l'on garantissoit les Etats du Saint Siège. Cette assertion n'étoit pas exacte. Le roi déclare ensuite au Pape que, même selon les principes canoniques, on peut, pour une cause utile à l'Église, aliéner un fief :

« Le Saint Siège a des obligations pécuniaires, et pour le mont Napoléon de Milan, et pour l'indemnité du prince Eugène; une certaine somme allégeroit la nécessité d'aggraver les sujets romains d'un nouvel impôt. Ponte-Corvo et Bénévent ne rapportent aucun avantage à vos possessions temporelles; elles sont au contraire d'un dommage très-grand à mon royaume : l'utilité seroit réciproque; on constitueroit un bon voisinage; les deux souverains deviendroient plus fidèles alliés pour repousser toute agression ennemie; la paix régneroit entre nos sujets; l'Église se délivreroit d'une possession à elle peu avantageuse, et infiniment dommageable à un voisin qui respecteroit alors Votre Sainteté comme le donateur de la paix de son Etat.... Je prie Votre Sainteté de me tenir toujours présent dans ses saintes oraisons, pour m'obtenir de Dieu la faveur de gouverner mes sujets selon l'esprit de sa divine parole, et j'invoque la paternelle bénédiction apostolique.

» FERDINAND. »

M. de Médici, premier ministre du roi, auroit dû se souvenir que ces sortes d'avis sur la manière de payer ses dettes ne se donnent pas en général de souverain à souverain : on a pu aussi remarquer dans cette lettre, quelque chose des principes de l'école sophistique qui a exagéré plusieurs des raisonnemens de Filangiéri.

CHAPITRE XII.

MOTU PROPRIO DU 6 JUILLET. EXAMEN DE CETTE LOI CÉLÈBRE. COUP-D'OEIL SUR L'ADMINISTRATION FRANÇAISE A RÔME PENDANT L'USURPATION. CONVENTION DU 25 AOUT 1816. LETTRE DU PAPE AU ROI DE FRANCE. L'ÉGLISE DE LA TRINITÉ-DU-MONT RÉPARÉE AUX FRAIS DE M. LE COMTE DE BLACAS.

LE 6 juillet le Pape fit publier un *motu proprio* qui étoit attendu impatiemment. Cette loi est précédée d'une introduction dans laquelle il est question d'uniformité de système, de centralisation de pouvoirs, d'indépendance de l'autorité judiciaire, de partage du territoire en provinces et districts, et enfin de responsabilité des agens. Cependant il existe une différence bien marquée entre l'esprit de cette introduction et quelques parties du dispositif de la loi. La raison qu'on en peut donner est que la loi étoit rédigée dans son ensemble autrement qu'elle ne l'est aujourd'hui, et que l'on a laissé subsister un préambule fait pour un règlement qui a subi beaucoup de modifications imprévues. Pourtant il n'eût pas été difficile de mettre en harmonie l'introduction et la loi. On va examiner quelques-uns des points principaux qui sont traités dans le *motu proprio*. Il est certain que Pie VII le médita avec attention avant de consentir à cette publication. Un Code civil est annoncé. Il sera l'ouvrage d'un ancien conseiller d'État de Napoléon, M. Bartolucci, et de quatre autres jurisconsultes estimés. A

cette époque, on croyoit que le Code civil de France seroit pris pour modèle : « Dans le fait, nous disoient les Romains, votre Code n'est qu'un extrait des lois romaines ; il a seulement déclaré loi positive ce qui étoit contredit et incertain dans la jurisprudence romaine. » On annonce également un Code de procédure civile, un Code de commerce, un Code pénal et un Code de procédure criminelle. Nous examinerons actuellement, d'une manière rapide, les différentes organisations déterminées que présente le *motu proprio*. D'après l'article 3, il a été publié un tableau duquel il résulte que l'État, qui comptoit en 1816 deux millions trois cent cinquante-quatre mille sept cent dix-neuf habitans, est partagé en dix-huit délégations, quarante-quatre districts, et sept cent vingt-six municipalités ou communes. A l'exception de la nomenclature qui est changée, ce tableau n'est rien autre que l'organisation française appliquée à l'État romain. La partie de la loi qui concerne le système financier est la plus complète. Elle ne laisse pas tant à espérer ; les fruits sont là prêts à être moissonnés. Les Romains entrent sur-le-champ en jouissance d'un assez bon système, qui contient le mode d'établissement des contributions, le règlement de partage, la forme de reddition des comptes de chaque année échue, et la prévision des dépenses pour l'année nouvelle. La loi régularise l'impôt appelé *des hypothèques*. La conservation des hypothèques est un chef-d'œuvre de la prévoyance humaine : ce système, inventé par les Grecs et suivi par les Romains, fut long-temps abandonné par ceux-ci à cause des troubles politiques. Les législateurs anglais le remirent en mémoire ; ensuite

les Français lui donnèrent la forme sage, modérée et régulière qu'il offre aujourd'hui. Le système hypothécaire que l'on établissoit à Rome étoit celui qui étoit absolument en vigueur en France. Cette matière est peu à la portée du commun des hommes ; il n'a donc pas été nécessaire de rien masquer avec une nomenclature différente, comme on a fait pour d'autres institutions également copiées, mais dont on changeoit les principales expressions pour obvier à ce que plusieurs Romains appeloient l'*odiosité des lois françaises*. Pour les hommes de parti, il y a des pays où il ne faut pas prendre même ce qui est bien. Le produit de cet impôt ne s'élevoit qu'à la somme nécessaire pour l'entretien des bureaux. Ainsi, il étoit considéré comme tout dans l'intérêt public et non dans l'intérêt du prince, excepté, disoit Pie VII, sous le point de vue du sentiment d'honneur et de moralité qu'un tel système introduit parmi les propriétaires qu'il empêchera de mentir. Dorénavant, ils n'emprunteront plus cent mille écus sur une terre qui en vaudroit vingt mille, et le souverain qui commande à des sujets vertueux, même quand ils sont forcés de l'être, à des sujets qui s'accoutument à respecter hautement la morale, doit concevoir moins d'inquiétude pour son autorité. — Dans des articles sur le timbre, à l'exception de la forme des exergues, le reste étoit tout français : mêmes dimensions, mêmes proportions, mêmes cas extraordinaires, mêmes cas de contravention, mêmes poursuites : c'est une copie des articles de la loi française, qui sont seulement quelquefois transposés, et auxquels on a cherché à donner un air de naissance italienne. — L'enregistrement, qui est

confondu avec *l'archiviazione*, ancienne loi d'Urban VIII, alors mal exécutée, est encore sinon une copie, au moins une imitation exacte des lois françaises. On reconnoît, sans loupe, les mêmes distinctions pour l'enregistrement sur les minutes et sur les expéditions, pour les droits fixes ou proportionnels, les mêmes cas d'amendes, de manière que toute la différence consiste dans la fixation des droits un peu plus forts que ceux qu'exige la loi française. Ici je rendrai une justice à un gouvernement qui a fait peu de bien en Italie, mais enfin qui y a fait un bien positif. C'est le Directoire de France qui, le premier, sous la récente république romaine, a fait organiser l'enregistrement à Rome. Un homme habile, intègre et laborieux, M. Ginoux, est venu présider à cette organisation, et il a obtenu le plus honorable succès. — Le *motu proprio* règle ensuite les attributions des tribunaux judiciaires, des tribunaux administratifs et d'une cour des comptes. La France, car si on emprunte de nous, il faut avouer que nous avons emprunté aux autres, la France n'avoit pas autrefois une seule et unique cour des comptes. Cette institution, telle qu'elle est à présent chez nous, a été trouvée parmi les lois du Piémont. — Le prix du sel devoit être égal dans tout l'État romain, ainsi que le prix du tabac. On espéroit pouvoir parvenir à mieux préparer cette plante, dont l'usage est si répandu ; mais on atteindra difficilement la qualité des tabacs de France, qui sont avidement recherchés à Rome.

Voilà une analyse suffisante de cette loi que Consalvi avoit promise au congrès de Vienne. Quand le Pape sut que la parole de son ministre étoit engagée, il ordonna qu'on s'empressât de tenir une

promesse aussi solennelle, et le cardinal ne négligea aucun soin pour assurer aussi, par cette publication si désirée, la tranquillité des vieux jours du Pontife, qui étoit à la fois, disoit-il toujours, son bienfaiteur et son maître.

On voit que, sans qu'il y eût aucune contrainte, le gouvernement pontifical conservoit ou introduisoit dans ses États beaucoup d'institutions françaises. C'est le cas de jeter ici un coup d'œil rapide sur l'administration des Français pendant qu'ils avoient occupé Rome. On connoît assez mes opinions, pour que je n'aie pas besoin de déclarer de nouveau qu'il y avoit usurpation et violence dans l'exercice d'une autorité étrangère. Le Pape étoit le légitime possesseur de Rome. Les Pontifes avoient accepté des concessions de Charlemagne : mais, à proprement parler, « *la Majesté du Saint Siège*, dit Bossuet, et le nom de Saint Pierre, célèbre dans tout l'univers, avoient été les seuls remparts de la ville de Rome pendant la décadence de l'empire romain. » Ce droit de protection étoit devenu un droit de souveraineté. Ainsi nul souverain, nul général, nulle puissance n'avoit le droit de s'approprier le *principat sacré*. Mais la circonstance de la violence et de l'injuste occupation, une fois reconnue comme fait, il pouvoit arriver que les vice-rois nouveaux gouvernassent mal le pays, comme on l'avoit éprouvé à Milan et à Naples, dans des temps antérieurs. Les Français n'ont pas à se reprocher cette injure de plus. Le général Miollis fut toujours un administrateur probe. La junte qui gouverna quelque temps se composoit de personnes à qui il ne fut fait aucun reproche. Saliceti, que nous ne considérons ici que dans ses

rappports avec Rome, étoit connu non-seulement comme rempli de talent, mais il se distinguoit par une magnificence, une libéralité, une générosité de prince. Un des membres de la junte, M. de Gérando, fut hautement estimé. Les Romains le voyoient souvent aller chercher le repos, après les fatigues de son emploi, dans les belles promenades de la villa Millini, sur le *Monte-Mario*, où il se livroit à ces méditations qui ont fait de lui un des plus profonds publicistes de notre époque. Il est l'homme d'Europe qui a le mieux jugé, et en dernier ressort, Hobbes et sa fatale doctrine. Les Romains élevèrent souvent des clameurs contre M. Janet; mais, quoi qu'on ait dit de ses opérations, il introduisit de l'ordre dans leurs affaires, et le gouvernement légitime lui-même applaudit à quelques-unes de ses mesures qui furent salutaires. L'administration de la justice fut honorée constamment, pendant les quatre années de la domination française, par M. de Grégory et M. Legonidec. La police ne ménagea pas les conscrits; mais elle fut d'ailleurs prudente et réservée. Ce qui ensuite doit exciter un vif intérêt, c'est l'administration du préfet, M. le comte de Tournon. Le livre qu'il a publié, sous le titre modeste d'*Études statistiques de Rome*, atteste le soin qu'il a mis à connoître le pays, à chercher les voies sûres pour le régir avec douceur. La mémoire de M. de Tournon est honorée à Rome. On ne sauroit trop applaudir à ces paroles honnêtes et justes de ce préfet si distingué: « Il est nécessaire de recueillir les faits qui prouvent que le malheur de *Rome envahie* fut amoindri par les efforts de ceux mêmes qui dominoient sur elle au nom du vainqueur, et

qu'ils comprirent pleinement la dignité de la conquête commise à leurs soins, et leur *responsabilité envers le monde civilisé*. » Je rapporterai ici sur la Propagande, des faits singuliers qui m'ont été communiqués à Rome. La congrégation et le collège de *Propagandá Fide* tiennent le premier rang parmi les saints établissemens de la ville éternelle ; ils furent fondés par Grégoire XV en 1622. Tous les Papes du nom de Grégoire ont été et continuent d'être protecteurs spéciaux des idées nobles, des pensées sages et des entreprises courageuses. Vingt-trois cardinaux, au nombre desquels avoit été le cardinal Chiaramonti, composoient cette congrégation. Le collège étoit destiné à former et à entretenir un grand nombre de sujets de différentes nations (on en a compté souvent jusqu'à quatre-vingts), pour travailler aux missions dans leur patrie. Ces institutions n'ayant d'autre but que la propagation de la foi, conformément à l'esprit apostolique et à l'ordre donné par Jésus-Christ, *Euntes docete*, les revenus de la congrégation n'étoient employés qu'au soulagement des missionnaires. Le collège avoit une grande bibliothèque et une célèbre imprimerie qui possédoit quarante espèces de caractères, avec lesquels on imprimoit les ouvrages écrits dans presque toutes les langues connues. Un établissement si bienfaisant excita la jalousie de ceux qui organisoient des propagandes destructives. Un ordre imprimé, du 15 mars 1798, signé Haller, ce profond observateur qui disoit à Pie VI : « *Vous mourrez partout*, » est conçu en ces termes : « Le citoyen Haller supprime la Propagande comme un établissement fort inutile. » On pillâ la riche bibliothèque ; mais par bonheur, et

par suite d'une protection que des personnes qui pouvoient faire le plus de mal, aimèrent quelquefois à donner à des établissemens si nécessaires, les archives et la secrétairerie restèrent intactes, quoiqu'à plusieurs reprises on eût résolu de vendre au poids les documens. On saisit cependant tous les caractères, pour pouvoir, assuroit-on, annoncer la liberté à l'univers. Les impitoyables auteurs de satires dirent alors : « On est en mesure avec nos caractères typographiques de répandre partout les *Droits* de l'homme ; mais pourquoi ne s'en sert-on pas aussi pour publier *ses devoirs* ? » Le collège de la Propagande avoit été conservé, aux termes du sénatus-consulte qui réunissoit les États romains à l'empire. Il est dit, art. 17 du titre III, que les dépenses de la Propagande sont déclarées impériales. Bientôt la consulte ordonna, aux termes d'un arrêté raisonné, de faire administrer les rentes de l'établissement par une commission dont M. le marquis de Fortia, ami de M. de Tournon, fut nommé membre. Il étoit particulièrement chargé des comptes. Les élèves se trouvoient au nombre de neuf, quand il entra en fonctions. L'abbé Antonio Piéri, missionnaire à Constantinople, amena deux élèves de la Bulgarie, et l'on s'étonnoit de voir le collège se peupler dans de telles circonstances. La commission expédia, en 1813, deux Arméniens déjà ordonnés prêtres, et qui avoient terminé leurs études ; l'un étoit de la ville d'Ancyre, l'autre de Bitlis en Macédoine. Cependant, autour de l'établissement, on s'emparoit des édifices qui lui appartenoient. L'église devenoit un magasin de planches gravées ; le tombeau du dernier cardinal de Tournon en avoit été enlevé. Un des principaux offi-

ciers de l'administration de la couronne, voyant que M. de Fortia se plaignoit du désir qu'on avoit de distraire, pour les placer dans d'autres dépôts, des objets d'art dépendant de la bibliothèque, éleva un jour la voix et dit : « M. de Fortia, vous êtes plus puissant que l'empereur qui nous a envoyés pour le représenter. » M. de Fortia répliqua : « C'est vous qui voulez désobéir à Napoléon ; car lui-même, dans un décret, il a ordonné que la Propagande fût conservée. De plus, M. de Fortia a fait placer dans le même établissement les bibliothèques des couvens supprimés. Je me rappelle que, lorsque j'arrivai à Rome, chacun alloit reprendre son bien, et comme les dépôts de chaque couvent étoient distingués par des étiquettes, tout fut bientôt remis à sa place. L'ambassade envoya redemander ce qui appartenoit à des couvens français ; car nous nous étions aussi dépouillés nous-mêmes. Honneur au marquis de Fortia, l'un des conservateurs les plus zélés d'un établissement si précieux !

Je finirai par quelques détails sur une autre institution organisée par les Français. Je veux parler des pompiers, *I Vigili*. Pie VII, quand on lui fit un rapport sur cet établissement si important, ordonna qu'on le conservât tel qu'il étoit ; et, encore aujourd'hui, tout est organisé à la française. La comptabilité se fait en francs et en centimes, et, me disoit M. le marquis Origo, colonel de ce corps, les boutons des habits sont placés à la même distance que prescrit l'ordonnance de Paris (1). J'ajouterai que plus tard toutes les institu-

(1) J'éprouve ici un grand bonheur à mettre d'accord deux senti-

tions annoncées par le *motu proprio* furent accordées, et que les légations jouirent des bienfaits de sage administration promis par un gouvernement qui *prenoit soin de sa parole*.

Je retourne aux affaires ecclésiastiques qui occupoient si laborieusement le Pontife.

M. le comte de Blacas traitoit avec persévérance pour obtenir du Saint Siège un nouveau concordat. Le 25 août, jour de la fête du roi, il signa un traité en quatorze articles, comme le traité qu'on appela depuis le *concordat de 1817*. Celui-là commençoit dans des termes qui ne furent pas conservés en entier dans l'autre convention. Le voici.

« Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité, Sa Sainteté le Souverain Pontife, Pie VII, dont la sollicitude embrasse l'Église universelle, étant animé du désir le plus vif que les maux contre lesquels il a si souvent réclamé dans les temps passés, cessent entièrement en France, et que la religion et l'Église retrouvent dans ce royaume leur ancien éclat, puisqu'enfin l'heureux retour du petit-fils de saint Louis sur le trône de ses aïeux permet que le régime ecclésiastique y soit plus convenablement réglé, et Sa Majesté très-chrétienne ayant demandé au Saint Père que le nombre des évêchés qui existent maintenant en France fût promptement augmenté, se réservant de pourvoir plus amplement et d'un commun accord aux intérêts de la religion catholique, ont, à ces fins, résolu de faire une convention solennelle; en conséquence, etc. »

La suite est à peu près comme au concordat de 1817. Quelques articles sont seulement placés dans un ordre différent. L'art. 3 de la première conven-

mens qui règnent souverainement dans mon cœur; j'éprouve la joie d'honorer mon pays, et la satisfaction de louer l'administration romaine, rentrée en possession de son autorité.

tion porte que les articles organiques sont abrogés, et s'arrête là, sans ajouter : « en ce qu'ils ont de contraire à la doctrine et aux lois de l'Eglise. »

Le roi ratifia cette convention, mais elle ne fut pas définitive. Lorsque ce premier concordat fut envoyé à Paris, le Pape l'accompagna d'une lettre où on lisoit les passages que nous allons rapporter :

« Très-cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique.

« La lettre de Votre Majesté, du 25 avril, que nous attendions si impatiemment, a enflammé dans notre cœur les desirs que nous avons toujours nourris, et qui sont conformes à ceux de Votre Majesté, de faire fleurir dans son vaste royaume notre sainte religion, et de fermer les plaies qui, rendues plus profondes par le choc des renversemens passés, exigent un remède prompt et efficace. Il est digne de la piété du fils et de l'héritier de saint Louis, de s'occuper des besoins spirituels de ses sujets, et notre sollicitude pour toutes les Eglises qui nous sont confiées par la disposition divine, nous oblige à rechercher avec le plus grand empressement la gloire de Dieu et le salut des âmes. Ces réflexions, fortifiées par notre paternelle propension pour Votre Majesté, et par notre affection pour les fidèles de la France, nous ont décidé à donner sans retard les ordres les plus pressans pour reprendre les négociations suspendues, et les achever dans le terme le plus court possible. L'ambassadeur de Votre Majesté, que sa religion et ses qualités rendent digne de la confiance dont Votre Majesté l'a honoré, est témoin des peines que nous nous sommes données pour cet important objet, et le traité qui vient d'être conclu fera mieux connoître à Votre Majesté tout ce qu'on a accordé pour correspondre à ses desirs... Les évêques qui vont être nommés aux églises gallicanes, s'ils ne rivalisent pas avec le zèle des apôtres, ne seront pas aptes à réparer les dommages de la vigne mystique, à déraciner, à planter, à détruire, à édifier. Et ici nous ne pouvons nous empêcher de manifester à Sa Majesté la douleur qui nous tourmente. Quelques-uns des évêques actuels qui avoient appartenu à la classe des constitu-

tionnels, après avoir exécuté ce qu'on étoit en droit d'exiger d'eux, après avoir ainsi obtenu de nous l'institution canonique aux sièges où ils sont aujourd'hui, ont reproduit les erreurs auxquelles ils avoient paru renoncer, et ils se sont rendus indignes du poste qu'ils occupent dans l'Église. Si les difficiles circonstances des temps passés nous empêchèrent d'obtenir un remède proportionné à un si grand désordre, l'heureux changement des choses nous ouvre un chemin pour exécuter sans retard ultérieur ce qu'exige de nous le devoir de notre apostolat. — Une autre cause de notre douleur tire son origine des évêques ci-devant titulaires des églises existantes en France avant 1801, et qui n'ont pas donné la démission de leurs sièges. Il coûte beaucoup à notre cœur de vous exposer nos justes doléances contre des prélats d'ailleurs respectables à beaucoup de titres, et qui ont mérité les éloges de la sainte mémoire de Pie VI, et les nôtres aussi; et nous aurions vivement désiré qu'ils ne nous eussent pas placé dans cette déplaisante nécessité. Quoique liés par le serment avec lequel ils ont promis, dans l'acte de consécration, obéissance au souverain Pontife, cependant, non-seulement ils se sont refusés à nos demandes, mais encore la plus grande partie d'entr'eux, par des faits, par des écrits, se sont attiré une grave censure, et ils ont offensé grandement notre personne non moins que notre dignité. Nous oublions volontiers les offenses qui nous sont personnelles, nous ne pouvons oublier également celles qui sont faites à l'autorité, et à la dignité de l'Église et de son chef. Or, dans le cas où quelques-uns de ces évêques seroient nommés à des sièges, ils ne pourroient obtenir de nous l'institution canonique, si auparavant ils ne donnoient à l'Église et au Saint Siège la satisfaction convenable.

» Votre Majesté nous avoit proposé d'envoyer à Paris un légat; nous avons cru à propos de prendre une voie plus courte, en arrêtant avec votre ambassadeur les articles qui pouvoient être stipulés actuellement: pour les détails d'exécution, nous enverrons un nonce, et encore, en cette partie, on rétablira l'antique système de relations entre le Saint Siège et la royale cour de France. »

Ici, il est question d'Avignon et du Comtat. On rappelle des promesses de Louis XVI, et les pro-

testations faites à Vienne. On espère que Sa Majesté ne perdra pas de vue un tel objet. Le fils aîné de l'Église est adjuré de corriger dans son royaume tout ce qui n'est pas conforme au bien de l'Église :

« Tous nos sentimens sont dictés par l'amour que nous portons à Votre Majesté, et par l'intérêt que nous prenons à son vrai bien ; nous la prions, avec la plus grande ferveur de notre esprit, de les accueillir avec une déférence filiale, de se disposer à les satisfaire avec un saint courage, en attendant de Dieu une large récompense, en gage de laquelle nous accordons, avec l'intime affection de notre cœur, à Votre Majesté et à toute sa royale famille, la bénédiction apostolique.

» Donnée à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, le 6 septembre de l'an 1816, de notre pontificat le dix-septième.

» PIUS PP. VII. »

A cette époque, on rouvrit à Rome l'église française des Minimes, appelée la Trinité du Mont (1).

(1) Rome étoit accoutumée à vanter la magnificence des ambassadeurs français : elle se souvenoit des Créquy, des Choiseul et des Bernis, ce fut donc avec plaisir, et sans surprise, qu'elle vit l'ambassadeur de France restaurer, à ses propres frais, l'église de la Trinité-du-Mont, fondée l'an 1492, par François de Paule, à qui Charles VIII avoit remis à cet effet une somme considérable. Cette église, dont on avoit renvoyé les minimes français, servoit de logement à des troupes ; elle étoit dévastée et ruinée jusque dans la toiture. M. Mazois reçut de M. de Blacas l'ordre de ne rien épargner, non-seulement pour la réparer, mais encore pour l'embellir. Ce temple ainsi rétabli fut ouvert au public le 25 août 1816.

M. Mazois, dans les décombres, trouva la pierre tumulaire de Claude Lorrain, et il la remplaça dans la nef, près de la chapelle où Daniel de Volterre avoit peint sa fresque de la Déposition de croix, l'une des trois plus belles compositions de peinture qui existent au monde, suivant le jugement du Poussin.

CHAPITRE XIII.

LA CONVENTION DU 25 AOÛT EST RATIFIÉE. M. DE PÉRIGORD, ANCIEN ARCHEVÊQUE DE REIMS, ENVOIE A M. DE RICHELIEU UN PROJET DE LETTRE DU ROI AU PAPE. LETTRE DU PAPE AU ROI DE NAPLES. L'AUTEUR EST NOMMÉ PREMIER SECRÉTAIRE D'AMBASSADE A VIENNE. IL OBTIENT DU PAPE UNE AUDIENCE DE CONGÉ.

LA convention du 25 août étoit ratifiée, comme on l'a vu; mais la concorde n'étoit pas tout-à-fait rétablie parmi les évêques non démissionnaires. Les instructions de M. de Richelieu à M. de Blacas annonçoient les démissions; la lettre du roi au Pape, de la même date, ne donnoit pas une assurance si positive. Le Pape n'étoit pas encore satisfait le 6 septembre. M. de Talleyrand-Périgord, ancien archevêque de Reims, écrivit à M. de Richelieu le 1^{er} novembre, en lui envoyant un projet de lettre du roi au Pape sur toutes ces dissidences. Il paroît qu'on auroit désiré que les évêques concordataires eussent donné aussi leur démission. Cela pouvoit déplaire à la cour de Rome; aussi le projet de lettre du roi au Pape étoit-il conçu de manière à tâcher d'adoucir l'irrégularité de cette demande. On y remarquoit ces mots :

« A Dieu ne plaise, très-saint Père, qu'en faisant cette démarche mon intention ait été de contrister en aucune manière votre cœur paternel, depuis si long-temps inondé d'amertume! Je voudrois au contraire, s'il m'étoit possible, le conso-

ler de tout ce qu'il a souffert, et je croirois alors avoir trouvé en moi-même l'oubli de tous les maux dont il a plu à la divine Providence de m'affliger, moi, ainsi que ma famille. Mais après tant et de si violentes secousses qui ont déplacé les bornes anciennes, après une nécessité si extrême qui a fait qu'on s'est élevé au-dessus des règles ordinaires, Votre Sainteté comprendra facilement qu'il est du devoir des souverains d'user de circonspection et de vigilance, afin d'empêcher que ce qui a été toléré dans les temps difficiles, ne puisse à la fin passer pour loi, et devenir un dangereux exemple pour la postérité. »

Le roi propose ici de faire une nomination générale et nouvelle, après avoir reçu la démission de tous. Il déclare que les concordataires sont généralement prêts à donner leur démission, de bonne volonté. Le roi finit ainsi :

« Il ne me reste plus maintenant, très-saint Père, qu'à prier le Seigneur tout puissant de vous accorder une longue suite d'heureuses et paisibles années. Daigne le Dieu des miséricordes qui a opéré *pour nous deux* tant de merveilles, vous dédommager ici bas des épreuves auxquelles il a voulu mettre votre patience ; puisse-t-il vous donner enfin la consolation de voir cette antique et célèbre Eglise de France *engendrée en Jésus-Christ par le ministère de l'Eglise romaine, et nourrie par elle du lait de la doctrine*, ranimée sous votre pontificat par un nouveau souffle de l'Esprit saint, resserrée de plus en plus dans les liens de l'unité catholique, et brillant d'une clarté semblable à celle qu'elle répandoit dans ses plus beaux jours, lorsque, gouvernée par tant de saints et savans évêques, et protégée par des rois très-glorieux et très-chrétiens, elle faisoit la joie du Saint Siège et l'ornement de l'Eglise universelle! »

Cette lettre étoit, disoit-on, en quelques parties, l'ouvrage de Louis XVIII, dont le style caressant et fleuri se retrouvoit surtout vers la fin.

Rome demanda quelque temps pour examiner

cette proposition , qui ne fut pas accompagnée de la lettre projetée, et il se trouvoit un grand nombre d'esprits calmes et amis d'une prompte paix , qui approuvoient ces dispositions. Mais le Pape étoit un peu malade , et la congrégation qu'il consultoit ne donnoit pas encore de réponse.

Pendant ces débats, l'insistance que mettoit le ministre de Naples à solliciter une décision sur la lettre écrite par le roi Ferdinand IV, le 26 juillet , occupoit péniblement la secrétairerie d'État. Cette réplique étoit préparée depuis long-temps ; le Pape différoit de la signer. Enfin il fut convenu qu'elle seroit envoyée à Naples. Elle porte la date du 10 décembre :

« Très-cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique.

» Nous ne nous serions jamais attendu à une réponse semblable à la vôtre , en date du 26 juillet. Dans celle du 28 juin, nous vous parlions le langage de la religion , de la confiance et de la candeur apostolique , et votre réponse est une discussion de droit politique. Nous ne pouvons vous dissimuler que nous en avons été extrêmement affligé, et nous avons long-temps hésité pour savoir s'il convenoit de répondre. Nous ne nous sommes résolu à le faire , que dans la crainte où nous sommes que notre silence ne vous paroisse une conviction. Non, Majesté, nous ne pouvons pas être convaincu d'autre chose , sinon que vous ajoutez foi plus aux conseils des autres qu'aux nôtres propres ; que vous suivez les avis de ceux qui ont intérêt à vous confirmer dans une opinion erronée, et que vous fermez l'oreille à nos paroles en ne nous écoutant pas, nous qui , par notre caractère , ne pouvons vous tromper. Nous répéterons avec franchise que les sentimens manifestés par Votre Majesté dans une lettre autographe datée de Palerme, le 26 mai 1806 , et que ceux que vous-même vous nous avez fait connoître par le duc de Gravina , le 6 juin , ne sont pas conformes aux sentimens que Votre Majesté nous a manifestés , de

Naples, sur la prestation de *cens* et de la *haquenée*. Vous offriez alors la prestation de la *haquenée* avec la *publicité accoutumée* (paroles de la lettre du duc de Gravina), ou *tous les ans*, ou en particulier, chaque fois qu'on l'estimerait ainsi. Aujourd'hui, on dit que cette question est une présomption de l'Église romaine, une matière purement temporelle. On appellera donc une présomption de l'Église romaine, un droit fondé sur les titres les plus sacrés de propriété et de possession? On appellera temporelle une obligation religieuse qui lie les consciences? Si la *haquenée* et le *cens* sont en soi une matière temporelle, ce n'est pas une matière temporelle que la cause dont ils dérivent, que le serment qui imprime un caractère d'une promesse faite à Dieu.»

Le Saint Siège ne veut pas confondre la question du *cens* et de la *haquenée* avec celle de Bénévent et de Ponte-Corvo. Cette partie des domaines peut être échangée contre une compensation territoriale, ainsi qu'on en étoit convenu à Vienne; mais elle ne peut pas être cédée ou aliénée autrement.

« Votre Majesté, dans sa lettre, distingue encore la qualité de souverain et celle de pontife, pour nous ramener aux temps de la *prépotence* et de la *force*, qui ont précédé notre déportation.... Vous nous dites que notre secrétaire d'Etat écrivit à Bonaparte, *que si les Etats de l'Eglise étoient garantis, il n'y auroit pas de doute que nous ne reconnussions Joseph Bonaparte roi des Deux-Siciles.* »

Le Pape explique ici que *Bonaparte* fit deux demandes impérieuses. Il vouloit qu'on éloignât le consul napolitain, et qu'on reconnût Joseph roi. A la première, on répondit négativement; à la seconde, on répondit qu'on voyoit bien qu'il étoit impossible au souverain de Rome, au milieu de tant de violences, de ne pas reconnoître Joseph roi de fait, roi du royaume qu'il occupoit, et l'on

disoit, en concluant, qu'on ne le reconnoîtroit jamais roi de la Sicile qu'il n'occupoit pas.

« Et combien d'instances ne nous a pas faites Murat, avec les plus amples promesses, pour obtenir l'*investiture* du royaume de Naples? et avec quelle fermeté n'avons-nous pas toujours refusé? Voyant notre résistance, il nous fit offrir la restitution instantanée de nos provinces de la Marche, pourvu seulement que nous reçussions à Rome un de ses ministres chargé de nous faire un *compliment public*. Il consentoit à ce que ce ministre ensuite vécût près de nous en simple particulier après cette cérémonie, *s'il nous plaisoit ainsi*. Avons-nous donc donné des soins au recouvrement (*alla ricupera*) de nos provinces plutôt qu'aux intérêts de Votre Majesté? Il est connu de tous que Joachim n'a pu rien obtenir de nous. Près, comme nous le sommes, à cause de notre âge avancé, de comparoître devant le tribunal divin, voilà le langage franc que nous devons vous parler, pour éviter, dans le compte que Dieu nous demandera de l'accomplissement de nos devoirs, le reproche d'avoir caché la vérité par des motifs humains. Nous devons vous parler ainsi, pour que vous connoissiez vos vrais intérêts et l'importance de nos devoirs, si Votre Majesté n'accomplit pas les siens. »

Le roi de Naples fit répondre verbalement qu'il regrettoit d'avoir laissé dans sa lettre du 26 juillet des expressions qui avoient désobligé Pie VII, que tout catholique devoit regarder comme un des plus admirables Pontifes qui eussent jamais occupé la chaire de saint Pierre.

Le 26 novembre, le roi me nomma premier secrétaire d'ambassade près la cour d'Autriche.

Dans l'audience de congé que le Saint Père m'accorda, il me combla de bontés. Dès le premier moment, après m'avoir fait asseoir, il me dit que nous avions beaucoup de choses à nous rappeler ensemble, et il ajouta : « Pour procéder par ordre,

il faudroit aller quinze années en arrière , et bien compter sur sa mémoire ; alors , nous retrouverions les temps de M. Cacault. Ah ! comme nous aimions ce digne ministre ! Dans plusieurs points importans , il a été le maître et le précepteur de Consalvi , qui savoit beaucoup de choses , mais qui ne savoit pas tout. Et *che fà Châteaubriand ?* » Je répondis qu'il avoit composé , comme Sa Sainteté pouvoit l'avoir appris , un ouvrage très-éloquent sur la rentrée des Bourbons. « *Lo conosciamo*, reprit S. S. , *lo conosciamo* ; nous l'avons lu. » — « Mais Votre Sainteté ne peut imaginer l'impression que ce livre entraînant a produit sur toute la France. M. de Châteaubriand , très-Saint Père , est non-seulement un grand écrivain , mais il est aussi très-grand orateur. Un jour , nous étions seuls ; il a parlé des événemens de France avec un sentiment de prévision (c'étoit en 1808) si remarquable , que j'en garderai un souvenir ineffaçable. Il énuméroit les fautes que commettrait le général qui gouvernoit la France , les dangers qu'il courroit à la suite de ses obstinations de guerre. Si on avoit écrit ce que disoit alors M. de Châteaubriand. on auroit su par avance une partie de ce qui est arrivé ; jamais je n'ai entendu s'exprimer avec plus de feu , de poésie et de vérité. » Le Pape , après avoir attendu que je m'interrompisse moi-même , dit : « Oui , c'est un beau , un noble talent que celui de la parole dans un homme instruit , franc , ardent et passionné. Nous n'avons jamais entendu vos jurisconsultes ; mais ceux qui , chez vous , distribuent les promesses du Seigneur , sont des hommes à fortes études , à ce qu'il nous a toujours paru. Pourquoi aussi ne parle-t-on pas plus

souvent latin en France? » — « Très-Saint Père, cet usage se conserve dans nos séminaires et dans nos universités. » — « C'est très-bien; le latin fortifie la phrase italienne: il doit aussi prêter du mouvement, des ellipses-à la phrase française. Nous avons parlé latin en France à des ecclésiastiques et à des hommes du monde; ces rencontres nous étoient fort agréables (1). Ici, il nous est venu l'abbé de Saint-Gall; il ne connoissoit qu'un genre d'allemand, que les Allemands les plus Allemands ne comprenoient pas. Toujours il nous a fallu lui parler latin. Mais il se montroit plus habile que nous, pour une foule de détails, d'usages nouveaux que ne connoît pas aussi bien monsignor Testa lui-même. »

Ensuite la conversation tomba sur les sœurs hospitalières: « Vous nous aviez parlé des religieuses de France, et surtout de ces filles de l'*Ave Maria*, qui allèrent à la mort en chantant le *Veni Creator*. On entendoit moins de voix à mesure que les victimes tombaient. Nous accorderions toutes les faveurs qu'on solliciteroit pour un ordre semblable. Mais parlons aussi des *Sœurs grises*. Écoutez; voilà ce que nous avons fait: nous avons cherché à les introduire dans toute la catholicité, et particulièrement en Italie, en Allemagne et en Irlande. On nous a dit: « Devant les malades, la » femme italienne n'a pas tout-à-fait assez de cou-

(1) Le général d'Estourmel vint avec ses trois fils rendre ses respects au Pape, et lui présenter un morceau de la vraie croix conquise par les ancêtres de cette maison, et conservée dans la famille depuis les croisades. Pendant plus d'un quart d'heure le général soutint la conversation en latin avec Sa Sainteté qui témoignoit une agréable surprise et une entière satisfaction.

» rage et de force morale pour se soumettre à tant
» de fatigues ; l'Allemande a quelque chose de trop
» soumis et de trop facile ; l'Anglaise ne manque
» ni d'humanité, ni d'exaltation, mais elle est
» trop *sostenuta*. » (Mot difficile à rendre, et qui
renferme une sorte de reproche de pudeur mal
entendue.) « La femme française possède l'adresse,
» l'assurance, la résolution, le *commandement doux*,
» la piété sévère, indispensables à un tel état. Ce-
» pendant nous ne renonçons pas au désir d'amé-
» liorer en cela le service de nos hôpitaux. » Ici
le Pape se rappela les médecins français, et le
docteur Ribes, qui l'avoit accompagné lors de son
dernier retour en Italie. (*Voy.* pag. 79.) « C'é-
toit, disoit-il, un homme dont il admiroit le sa-
voir, la politesse et la discrétion ; vos médecins
sont plus discrets que les nôtres. » — « Je crains de
n'être pas sur ce dernier point, de l'avis de Votre
Sainteté. » — « Comment ! *Cospetto !* » — « Très-
Saint Père, ce sont vos malades qui ne sont pas
discrets. Un Italien raconte souvent tous les maux
qu'il a, et vos médecins n'ont pas besoin d'avoir
de la discrétion, quand ils savent que leurs ma-
lades en ont manqué. » — « Cela est peut-être
vrai. » — « D'ailleurs, chez nous, en France, les
lois punissent les révélations des médecins. » —
« Nous ne savions pas cela. » — « Mais ce n'est pas
par cette seule raison que les médecins sont dis-
crets, c'est encore parce que les malades, chez
nous, ne font pas si facilement leurs confidences. »

Le Pape se souvint ensuite du colonel Boisard, et il en parla d'une manière honorable pour lui. Sa Sainteté avoit été aussi satisfaite du colonel Lagorsse. Elle ne dit pas un mot de Radet. Je vis

cependant qu'elle y pensoit; mais elle passa ce nom pour arriver à celui de Miollis, et elle dit ces propres paroles : « Il avoit acheté la villa Aldobrandini; on vouloit y mettre des gens de guerre à discrétion, nous ne l'avons pas souffert! Oh! nous ne jugeons pas les hommes sur une action! » Il fut question de portraits et de David, et la conversation reprit plus de vivacité. « Oui, parlons de David; il mettoit les verroux quand nous posions pour son tableau. Lorsqu'il arrivoit, il n'étoit plus possible d'approcher ni de lui, ni de nous. Pourquoi un artiste comme lui a-t-il été s'ingérer dans ces fureurs, dans ces violences de révolutions, lui qui avoit reçu des bienfaits du roi...? Combien est plus beau et plus grand un artiste qui reste uniquement dans sa gloire! » Je détournai l'entretien pour dire quelques mots de la publication du *motu proprio*. Ce détour nous amenoit directement au cardinal Consalvi, qui avoit promis ces institutions au congrès, et qui avoit tenu parole. « Mais il y a encore à faire, dit le Pape; les nations sont difficiles aujourd'hui: votre prince éprouvera ces embarras comme nous. » Le Saint Père détailla ensuite quelques-uns des motifs qui avoient déterminé son conseil. Arrivé à l'article du tabac, il loua tellement le nôtre, que je crus devoir lui offrir de lui en envoyer de Paris. Il daigna agréer ma proposition avec quelque plaisir. Ici le Pape fit l'éloge du comte et de la comtesse de Blacas, dont le dernier enfant avoit reçu le nom de *Pio*, et il revint sur quelques détails de cette cérémonie, qui s'étoit faite avec une grande pompe dans le palais de France. Sa Sainteté avoit voulu que tous les cardinaux qui étoient à Rome, assistassent à

cette *fonction* , où le cardinal Consalvi étoit chargé de représenter l'auguste parrain. Le Pape nomma ensuite le comte de Polignac qui s'étoit trouvé à Rome au commencement de 1815 , et qu'il avoit créé prince , en gratitude de nombreuses marques de vénération reçues de lui , et de services et même de *conseils* pleins de délicatesse dont il seroit toujours reconnoissant. Enfin , il me demanda si je reviendrois à Rome. Je répondis que je n'en sortois pas avec plaisir, et que , si on m'offroit jamais une occasion d'y revenir, même sans avancement, je m'estimerois heureux d'y reprendre mes fonctions. Alors Sa Sainteté me donna un beau chapelet et sa bénédiction.

Le Pape m'avoit souhaité un heureux voyage ; cependant , j'eus une rencontre fâcheuse. Par bonheur, j'avois pris avec moi un courrier de cabinet : nous trouvâmes des voleurs vers le lieu où Pie VII avoit bu de l'*eau du torrent* ; mais nous fîmes résistance , et ils prirent la fuite après que nous eûmes fait feu sur eux. Le roi fit récompenser libéralement le courrier. Suivant nos lettres de Rome , le Saint Père avoit bien voulu apprendre avec satisfaction que nous n'avions pas été blessés par les voleurs qui avoient tiré sur nous plusieurs coups de fusil.

CHAPITRE XIV.

INFORMATIONS SUR DES MALLES REMPLIES DE PAPIERS DU CARDINAL D'YORCK. IMPORTANCE DE CES PAPIERS. LETTRE DU CARDINAL CONSALVI A LORD CASTELREAGH. CONVENTIONS DE ROME AVEC VIENNE. LETTRE DE PLUSIEURS MINISTRES, RELATIVE AU PRINCE DE CANINO. LE PAPE ACCUEILLE AVEC DOUCEUR LE CARDINAL MAURY. MORT DE CE CARDINAL.

L'ANNÉE 1817 va voir les affaires ecclésiastiques de France prendre une marche plus prompte. Mais avant de rapporter ces faits, nous devons rendre compte de ce qui arriva relativement aux papiers laissés à Rome par le cardinal d'Yorck. On a vu qu'aux termes du testament de ce prince, monsignor Césarini, évêque de Milévi, étoit nommé héritier fiduciaire. Celui-ci avoit laissé le soin de plusieurs malles remplies de papiers à un *maestro di casa*, qui, en 1809, au moment du changement de gouvernement, les tenoit cachées dans un grenier, pour que les Français ne pussent pas s'en emparer. Ce *maestro di casa* étoit mort, emportant son secret. Vers 1816, les papiers furent découverts par une personne qui avoit une connoissance confuse de ce qui s'étoit passé, et qui, ayant cherché les malles, les avoit trouvées. Les sujets de la Grande-Bretagne affluient toujours à Rome; un individu de cette nation, M. Watson, proposa d'acheter, argent comptant, ces papiers dont il soupçonnoit l'existence. La personne qui les possédoit sans aucun droit, les lui abandonna

moyennant la misérable somme de cent soixante-dix écus romains. Le marché conclu, l'Anglais usa d'abord de circonspection pour amener à fin son projet d'emporter les papiers hors de l'Etat romain. Un ancien consul de France, M. Stamaty, avoit eu occasion, auparavant, de voir secrètement beaucoup de ces pièces, alors même, en partie détruites par des animaux rongeurs, et il m'a dit que, dans ce qu'il avoit déchiffré de ces papiers, il s'étoit trouvé une volumineuse correspondance avec des autorités anglaises de Madagascar, d'où l'on envoyoit aux Stuarts des témoignages d'amour et de dévouement, et même de quelques secours en argent. La correspondance d'Ecosse étoit tout-à-fait en désordre, et paroissoit avoir été dépouillée des pièces les plus importantes. Il y avoit des lacunes, à en juger d'après une sorte d'inventaire. On y rencontroit aussi des papiers de la cour anglaise au château de Saint-Germain (vers l'an 1708), et surtout des documens sur la fidélité catholique en Irlande. Après avoir jeté un coup d'œil rapide sur ce dépôt si précieux, M. Stamaty reconnut qu'il ne pouvoit pas lire avec précision ces vieilles écritures, et même les écritures récentes, qui étoient exprès mal conformées. Une personne prudente, demeurant à Rome, à qui M. Watson avoit fait à ce sujet une confidence, lui dit que, puisque le sort avoit remis ces papiers dans des mains qu'elle croyoit honnêtes, et que, comme sans doute on ne les avoit pas acquis pour compromettre d'honorables et nobles familles, il falloit embarquer les malles à Civita-Vecchia, en se gardant bien de M. Denis, consul anglais, ou plutôt de M^{me} Denis, qui intervenoit dans toutes les affaires, et même

dans toutes les investigations politiques , plus que son mari, à peu près hors d'état de gérer le consulat. L'Anglais ne suivit pas ce conseil. Il ignoroit apparemment tout le crédit dont jouissoit à Rome le gouvernement britannique. Il voulut toujours parler, consulter, faire déchiffrer. Bientôt il fut trahi. Le gouvernement de Rome ayant eu connoissance de toute cette affaire, les papiers furent saisis, moins quelques liasses, qui se trouvoient alors dans d'autres mains. Watson réclama en vain contre l'ordre du gouvernement. M^{me} Denis fut prévenue de ce qui s'étoit passé. La lettre suivante, que le cardinal Consalvi adressa à mylord Castelreagh, en date du 26 janvier 1817, va expliquer ce que devint cette contestation :

MILORD,

« Le consul anglais, M. Denis, doit avoir donné à Votre Excellence des informations assez détaillées sur l'affaire des papiers appartenant à l'héritage du feu cardinal duc d'York, achetés par M. Watson, pour que j'aie besoin de les répéter ici. Le seul objet de cette lettre est celui de faire connoître à Votre Excellence que ledit M. Watson, accompagné de M. Schmidt, étant venu chez moi pour réclamer la libre jouissance de l'achat qu'il avoit fait, et voyant, par ce que je lui fis remarquer relativement à la loi existante sur la nullité des ventes des papiers de cette nature, faites sans les permissions requises, qu'il étoit impossible qu'il pût les conserver, me pria de ne pas donner de l'éclat à cette affaire, et de faire surseoir au jugement du procès intenté par l'administration de l'héritage contre cette vente, me demandant seulement une lettre pour Votre Excellence, qui lui seroit remise par ledit M. Schmidt, dans laquelle je ferois connoître que M. Watson avoit acheté sans fraude les papiers en question pour cent soixante-dix piastres, d'un homme qui se donnoit pour autorisé par l'administration, et que je ferois en outre remarquer à Votre Excellence qu'il avoit du moins le mérite d'avoir déterré pour ainsi dire ces papiers, et de les avoir préservés par

son achat de leur destruction totale, ou de leur dispersion, ce qui seroit arrivé, s'ils avoient continué à rester encore pour quelque temps dans le grenier où ils se trouvoient, ou si on avoit fini un jour par les vendre à quelque marchand de tabac, ou autre semblable. Ma réponse ayant été que je n'avois aucune difficulté de faire la lettre, mais que je me réservois de lui donner une réponse positive, après avoir parlé avec le gouverneur, pour savoir l'état où se trouvoit le procès dans son tribunal, je lui dis deux jours plus tard que, quoique le jugement se trouvât déjà rendu, il n'avoit pas été publié, dans la vue d'en faire d'avance la relation à Sa Sainteté, et qu'ainsi j'avois pu empêcher la publication. J'ajoutai qu'on iroit donc prendre chez lui les papiers pour les transporter chez le gouverneur, et que je lui donnerois la lettre pour Votre Excellence dans le sens qu'il désiroit. Ayant été remercié par lui et par M. Schmidt, et ayant fixé d'avance le jour et l'heure pour exécuter le transport, je n'ai pu apprendre sans beaucoup de surprise que M. Watson, tout en rendant les papiers, a protesté solennellement que c'étoit une violation de sa propriété, et qu'il a refusé de recevoir le remboursement des cent soixante-dix piastres (qui, en conséquence, ont été déposées dans un tribunal pour son compte), se regardant toujours comme le propriétaire des papiers en question. M. Watson étant venu chez moi, accompagné de M. Schmidt, pour avoir la lettre pour Votre Excellence, je n'ai pas laissé de me plaindre avec eux, et de leur faire entendre que l'affaire venoit de changer d'aspect, et que, dès que M. Watson se donnoit pour propriétaire des papiers, et qu'il disoit porter l'affaire au ministère et au parlement britannique (ainsi qu'il l'a écrit à M. Lupi, en refusant les cent soixante-dix piastres), je pourrois, à juste titre, refuser la lettre que j'avois promise; que cependant les papiers ayant été rendus, je ne voulois pas manquer à ma parole, ni donner lieu à des plaintes, quoique injustes. Tenant donc ma parole, je donne cette lettre à M. Schmidt, qui vient de partir pour Londres, et je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Excellence l'assurance de la considération très-distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, de Votre Excellence, le très-honoré, le très-dévoué et très-obéissant serviteur,

Les personnes qui se disoient bien informées publièrent alors que les papiers furent examinés par un Romain qui en dut rendre compte à la cour de Sardaigne, puisque les droits éventuels des Stuarts avoient passé au second fils de Victor-Amédée III, qui régnoit à Turin en 1817, et qu'après cet examen ils furent envoyés en Angleterre. Il n'est pas probable qu'aucun document qui pût nuire à des jacobites ait été ainsi remis à lord Castelreagh; du moins le caractère du cardinal Consalvi, qui devoit son éducation au duc d'Yorck, les principes d'honneur et de courage qui dirigent invariablement le gouvernement pontifical dans toutes les questions de refuge et de protection catholique, ne permettront jamais de le penser; et moi, particulièrement, je suis persuadé et j'ai la preuve qu'il n'a été fait en cela que des choses convenables, nobles, sages et généreuses.

Pendant que le cardinal Consalvi cherchoit les moyens de cultiver la bienveillance de l'Angleterre, sans blesser les lois sacrées de l'hospitalité, il ne négligeoit pas les soins nécessaires pour entretenir avec l'Autriche les devoirs de bon voisinage. La cour de Vienne avoit demandé à régler quelques affaires relatives à l'organisation de son clergé, à la vente de plusieurs domaines ecclésiastiques et à la navigation du Pô. Ces traités furent signés, et les ratifications de Vienne arrivèrent le 26 janvier pour être échangées contre celles du Pape.

Lê gouvernement pontifical nourrissoit le désir de se soustraire graduellement à l'influence autrichienne. On s'apercevoit bien qu'elle diminueoit, mais elle avoit été si ouvertement dominante depuis le rétablissement de l'autorité du Saint Père, que

les premiers pas rétrogrades ne pouvoient être que lents et mesurés. A Rome on s'empressoit d'organiser une force militaire suffisante pour marquer son indépendance. garder les frontières et maintenir la tranquillité des provinces. Cette force, telle qu'on l'avoit, n'étoit encore que de six mille hommes; mais dans la réalité elle présentoit déjà un effectif de dix mille hommes, et l'on se proposoit de la porter jusqu'à douze et même quatorze mille. Si l'on pouvoit parvenir à ce nombre, on formoit le projet de négocier pour être délivré de la garnison de Ferrare.

Les affaires ecclésiastiques de Bavière se traitoient avec une parfaite intelligence, et on espéroit les amener à un terme heureux : elles étoient suspendues depuis les négociations de M. de Cetto. (*Voyez tom. II, pag. 77.*) Des affaires avec le Piémont étoient sur le point d'être terminées; un système de conciliation étoit encore proposé pour chaque puissance. Le roi de Naples venoit de changer son titre, et de prendre celui de *Ferdinand I^{er}, roi du royaume des Deux-Siciles* : le conseil du prince avoit imaginé que ce nouveau titre deviendrait un moyen d'échapper aux demandes de la cour de Rome sur l'investiture et le tribut. Le Pape fit alors une *protestation de réserve* pour les droits du Saint Siège sur le royaume de Naples; la cour du royaume des *Deux-Siciles* répondit par une contre-protestation très-forte, dans laquelle elle déclara ne reconnoître dans ses Etats d'autres droits au souverain Pontife, que ceux qu'il avoit, comme chef de l'Eglise, sur tous les catholiques.

En ce moment, le roi d'Espagne sollicita et obtint une bulle qui lui permettoit de lever extraor-

dinairement sur le clergé du royaume six millions de réaux pendant six ans.

Les ennemis de la restauration publioient en Italie que la France ordonnoit des mesures de rigueur contre la famille Bonaparte ; mais ces mesures étoient provoquées par les ministres de trois autres principales puissances du continent , l'Autriche , la Russie et la Prusse. Les représentans de ces cours à Rome adressèrent en conséquence au cardinal Consalvi , le 21 février, une note en réponse à celle par laquelle cette Eminence les instruisoit des mesures prises relativement au prince de Canino , que ces puissances avoient placé sous une surveillance sévère.

« Les soussignés ministres des hautes puissances alliées , qui , conformément aux décisions prises à Paris , et du consentement exprès du Saint Siège , sont chargés d'exercer une surveillance particulière relativement à la personne et à la famille de Lucien Bonaparte , ont reçu la note que Votre Éminence révérendissime leur a adressée le 17 du mois courant , pour leur donner connoissance des mesures , que , par ordre de Sa Sainteté , le gouvernement a prises pour empêcher Lucien Bonaparte de quitter clandestinement les États pontificaux. Les soussignés apprécient les considérations sages et bienfaisantes qui ont porté le Saint Père à ordonner de telles mesures ; mais en même temps ils se voient forcés de déclarer à Votre Eminence qu'ils ne peuvent pas les envisager comme suffisantes , pour être pleinement rassurés sur le sujet des appréhensions que leur cause Lucien Bonaparte. N'étant pas surveillé avec l'attention la plus rigoureuse , il peut se ménager un embarquement sur les différens points des côtes de la Méditerranée et de l'Adriatique , et éviter ainsi les ports où il sait qu'il risqueroit d'être reconnu. L'intention que Lucien Bonaparte a manifestée de vouloir accompagner son fils en Amérique peut à la vérité se borner à des intérêts particuliers et pour ainsi dire indifférens ; mais son caractère connu , et

la conduite qu'il a tenue dans les dernières circonstances critiques de l'Europe, justifient suffisamment les soupçons auxquels la demande qu'il vient de faire a donné lieu.

» Votre Eminence vient d'ajouter aux réglemens d'une sage administration intérieure, qui rendront son ministère à jamais mémorable, une police bien organisée, et elle peut ajouter à ses attributions celle de surveiller particulièrement toutes les démarches du prince de Canino, tant à Rome qu'au dehors. Par cette mesure, elle imposera aux soussignés le devoir agréable d'en informer leurs souverains, et de mettre le comble à la confiance que Votre Eminence a inspirée à ces augustes monarques par son zèle et par l'intérêt avec lequel le Saint Siège concourt à la sûreté publique et générale, et à éloigner tout ce qui pourroit contrarier un but aussi important. Les soussignés ne sauroient exercer efficacement la surveillance dont ils sont chargés à l'égard de la personne de Lucien, qu'en se concertant avec Votre Eminence sur les moyens que le Saint Siège peut employer à cet égard. Ils croient donc devoir vous inviter, monseigneur, à les éclairer de vos conseils, et à s'ouvrir à eux sur les mesures les plus propres à remplir à Rome, comme au dehors, cette commission que les engagements et les instructions de leurs souverains, la responsabilité qui en résulte pour eux, et ce qu'exige le maintien de la tranquillité publique, rendent aussi urgente que précise. L'office présent est uniquement basé sur ce raisonnement, et les soussignés ne sauroient se permettre aucun doute que Votre Eminence en appréciera la convenance et la sincérité. Les soussignés saisissent cette occasion pour faire agréer à Votre Eminence les expressions de leur haute considération. »

Les affaires de France n'avoient fait aucun progrès depuis la convention du 25 août. M. de Blacas se rendit à Paris pour demander des instructions ; on lui répondit qu'il convenoit de profiter d'une disposition où paroissoit être la cour de Rome, d'admettre quelques modifications à la convention du 25 août : le roi agréoit l'idée soumise par M. de Blacas de la regarder comme non avenue, et d'en

proposer une nouvelle. Le cabinet désiroit un préambule différent pour le nouveau projet. Enfin on expliquoit les vues du conseil, et l'on disoit à l'ambassadeur que, s'il parvenoit à persuader Sa Sainteté qu'on n'adressoit plus que des demandes indispensables, il acquerroit bientôt de nouveaux droits à la bienveillance de la France, par l'heureuse issue d'une négociation à laquelle se rattachoient tant d'intérêts divers, et qui auroit une si grande influence sur le rétablissement complet de l'organisation sociale, et sur la stabilité même de la monarchie.

Les ministres français demandoient des détails sur la situation du cardinal Maury. Celui-ci ne pouvoit se consoler du chagrin que lui avoient causé les premiers témoignages de mécontentement de Sa Sainteté, qu'elle lui avoit fait adresser de Césène, le 3 mai 1814. Des instructions envoyées à M. l'évêque de Cervia, lui ordonnoient de remplacer le cardinal. Il étoit, comme on l'a vu, arrêté par ordre de la junte qui gouvernoit Rome pendant l'invasion de Joachim; puis il avoit obtenu la permission d'habiter les bâtimens attendant à Saint-Sylvestre. Plus tard, il avoit donné sa renonciation à l'évêché de Montefiascone. Alors le Pape lui assigna quatre mille écus sur le trésor, et manifesta le désir de le voir. Le cardinal Consalvi voulut le conduire lui-même. Le Saint Père, qui prétendoit toujours qu'il falloit que chacun oubliât ce qu'il avoit fait de mal, dit au cardinal les choses les plus tendres, lui témoigna ses regrets qu'il ne l'eût pas suivi à Gènes, l'assura du plein retour de ses bonnes grâces, et lui recommanda de bien soigner sa santé, lui répétant plusieurs fois qu'il pourroit quitter Saint-Sylvestre

pour retourner à sa demeure. Mais de vives douleurs ne cessoient de poursuivre le cardinal Maury, affoibli par le travail et par l'âge ; l'ambassade écrivit à Paris, le 11 mai 1817, que l'auteur de l'*Essai sur l'éloquence de la chaire* et du *Panégyrique de saint Louis* avoit succombé à une doulouretuse maladie . âgé de soixante et onze ans.

CHAPITRE XV.

LE PAPE TOMBE MALADE. CONSIDÉRATIONS SUR LE CARACTÈRE DE TOUS LES CARDINAUX. CONCORDAT DU 11 JUIN 1817. IL EST RATIFIÉ. M. DE PÉRIGORD, M. DE LA LUZERNE ET M. DE BAUSSET, NOMMÉS CARDINAUX. CONCORDATS AVEC LE PIÉMONT, LA RUSSIE ET NAPLES. LETTRE DU RÉGENT D'ANGLETERRE AU PAPE. M. PORTALIS ENVOYÉ A ROME. NAPOLEON DEMANDE UN ECCLÉSIASTIQUE A SAINTE-HÉLÈNE. BREF DU PAPE A M. DE PÉRIGORD. FERDINAND I^{er} A ROME. LE DUC DE RICHELIEU ÉCRIT D'AIX - LA - CHAPELLE AU CARDINAL CONSALVI. LE COMTE D'HAUTERIVE, CHARGÉ DU PORTEFEUILLE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, TRAVAILLE AVEC LE ROI. LETTRE DU CARDINAL DE PÉRIGORD AU ROI. MÉMOIRE ENVOYÉ PAR M. DE THÉMINES, ÉVÊQUE DE BLOIS.

LE Pape paroissoit jouir d'une assez bonne santé ; cependant le bruit couroit qu'il étoit attaqué d'une maladie dangereuse. Cette nouvelle me préoccupa péniblement à Vienne. Des lettres plus récentes annoncèrent un rétablissement et une rechute inquiétante : je crus de mon devoir , si un malheur prochain devoit affliger la chrétienté, de rédiger quelques considérations sur le caractère des personnages qui seroient appelés à élire un autre Pontife. Ce travail fut fait rapidement, et je le remis à M. le comte de Caraman, ambassadeur, qui alloit en congé à Paris, après m'avoir présenté à l'empereur comme chargé d'affaires du roi. Le sacré collège étoit alors composé de cinquante-sept cardinaux ; je distinguai d'abord les cardinaux noirs ,

des cardinaux rouges : les cardinaux nommés postérieurement devenoient étrangers à ces deux dénominations.

Le cadre du présent ouvrage ne permet pas que je parle en détail des cinquante-sept portraits que j'ai tracés ; je me bornerai à rappeler ces réflexions qui terminent ce long mémoire :

« Voilà les portraits des cardinaux , tels que je crois utile de les offrir. Il a fallu peut-être s'écarter du ton généralement sévère des dépêches politiques ; quelques personnages paroîtront avoir été blâmés , mais le roi doit tout savoir. La cour de Rome pense très-bien elle-même à charger ses nonces de lui communiquer les détails les plus exacts sur le caractère des princes des autres pays ; il doit y avoir réciprocité. Aucun des cardinaux qui ont des qualités estimables n'a été traité avec injustice. Je me suis empressé de parler de ces qualités , quand un mérite bien éminent ne paroissoit pas le point d'observation le plus marqué ; et d'ailleurs les bons cœurs valent mieux que les grands esprits : lorsque les deux avantages se trouvent réunis , ce qui arrive très-souvent , j'ai mis de l'empressement à le faire connoître. Il n'y a aucun cardinal pour lequel je me trouve un sentiment d'éloignement. Sur ce nombre de cinquante-sept , j'en connois particulièrement quarante-quatre : il y en a que j'aime probablement un peu trop ; j'ai eu besoin de me contenir quand ils se sont présentés dans l'ordre où ils sont classés. Je crois donc avoir été aussi impartial pour ces derniers , que je me suis fait un devoir de l'être pour ceux qui ont agi dans des vues opposées aux intérêts de Pie VII et du roi. »

Enfin , le 11 juin , M. de Blacas signa avec le cardinal Consalvi la convention connue sous le nom de concordat de 1817. Elle diffère de celle du 25 août 1816 ; je vais rapporter ici le texte exact du nouveau traité.

« Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité.

» Sa Sainteté le Souverain Pontife Pie VII et Sa Majesté

très-chrétienne, animés du plus vif désir que les maux qui depuis tant d'années affligent l'Eglise, cessent entièrement en France, et que la religion reprenne, dans le royaume, son ancien éclat, puisqu'enfin l'heureux retour du petit-fils de saint Louis sur le trône de ses aïeux, permet que le régime ecclésiastique y soit plus convenablement réglé, ont, en conséquence, arrêté de faire une convention solennelle, se réservant de pourvoir ensuite plus amplement, et d'un commun accord, aux intérêts de la religion catholique. En conséquence, Sa Sainteté le Souverain Pontife Pie VII a nommé pour son plénipotentiaire, Son Eminence Monseigneur Hercule Consalvi, cardinal de la sainte Eglise romaine, diacre de Sainte-Agathe *ad suburram*, son secrétaire d'Etat, et Sa Majesté le roi de France et de Navarre, son Excellence M. Pierre-Louis-Jean-Casimir, comte de Blacas, marquis d'Aulps et des Rolands, pair de France, grand-maitre de la garde-robe, son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près le Saint-Siège.

» Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivans :

» Article I^{er}. Le Concordat passé entre le Souverain Pontife Léon X et le roi de France François I^{er} est rétabli.

» Art. II. En conséquence de l'article précédent, le concordat du 15 juillet 1801 cesse d'avoir son effet.

» Art. III. Les articles dits *organiques*, qui furent faits à l'insu de Sa Sainteté et publiés sans son aveu, le 8 avril 1802, en même temps que ledit concordat du 15 juillet 1801, sont abrogés, en ce qu'ils ont de contraire à la doctrine et aux lois de l'Eglise.

» Art. IV. Les sièges qui furent supprimés dans le royaume de France par la bulle de Sa Sainteté du 29 novembre 1801, seront rétablis en tel nombre qui sera convenu d'un commun accord, comme étant le plus avantageux pour le bien de la religion.

» Art. V. Toutes les églises archiépiscopales et épiscopales du royaume de France, érigées par ladite bulle du 29 novembre 1801, sont conservées, ainsi que leurs titulaires actuels.

» Art. VI. La disposition de l'article précédent relatif à la conservation desdits titulaires actuels dans les archevêchés et évêchés qui existent maintenant en France, ne pourra empêcher des exceptions particulières, fondées sur des causes graves et légitimes, ni que quelques-uns desdits titulaires actuels ne puissent être transférés à d'autres sièges.

» Art. VII. Les diocèses, tant des sièges actuellement existans que de ceux qui seront de nouveau érigés, après avoir demandé le consentement des titulaires actuels et des chapitres des sièges vacans, seront circonscrits de la manière la plus adaptée à leur meilleure administration.

» Art. VIII. Il sera assuré à tous lesdits sièges, tant existans qu'à ériger de nouveau, une dotation convenable en biens-fonds et en rentes sur l'État, aussitôt que les circonstances le permettront, et, en attendant, il sera donné à leurs pasteurs un revenu suffisant pour améliorer leur sort. — Il sera pourvu également à la dotation des chapitres, des cures et des séminaires, tant existans que de ceux à établir.

» Art. IX. Sa Sainteté et Sa Majesté très-chrétienne connoissent tous les maux qui affligent les églises de France; elles savent également combien la prompte augmentation du nombre des sièges qui existent maintenant, sera utile à la religion. En conséquence, pour ne pas retarder un avantage aussi éminent, Sa Sainteté publiera une bulle pour procéder sans retard à l'érection et à la nouvelle circonscription des diocèses.

» Art. X. Sa Majesté très-chrétienne, voulant donner un nouveau témoignage de son zèle pour la religion, emploiera, de concert avec le Saint Père, tous les moyens qui sont en son pouvoir pour faire cesser, le plus tôt possible, les désordres et les obstacles qui s'opposent au bien de la religion et à l'exécution des lois de l'Eglise.

» Art. XI. Les territoires des anciennes abbayes, dites *nullius*, seront unis aux diocèses dans les limites desquels ils se trouveront enclavés à la nouvelle circonscription.

» Art. XII. Le rétablissement du concordat, qui a été suivi en France jusqu'en 1789 (stipulé par l'art. 1^{er} de la présente convention), n'entraînera pas celui des abbayes, prieurés et autres bénéfices qui existoient à cette époque. Toutefois, ceux

qui pourroient être fondés à l'avenir seront sujets aux réglemens prescrits dans ledit concordat.

» Art. XIII. Les ratifications de la présente convention seront échangées dans un mois, ou plus tôt, si faire se peut.

» Art. XIV. Dès que les ratifications auront été échangées, Sa Sainteté confirmera par une bulle la présente convention, et elle publiera aussitôt après une seconde bulle pour faire la circonscription des diocèses. — En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé la présente convention, et y ont apposé le cachet de leurs armes.

» Fait à Rome le 11 juin mil huit cent dix-sept.

» HERCULE Card. CONSALVI, BLACAS D'AULPS.

Le 26 juin, le Pape fit une chute accompagnée de circonstances alarmantes, mais qui heureusement n'eut pas de suites funestes.

Le 1^{er} juillet, le duc de Richelieu accuse réception du concordat.

« Je n'ai pas perdu un moment pour mettre vos dépêches sous les yeux du roi. Sa Majesté a éprouvé la plus vive satisfaction de l'heureuse conclusion d'une affaire aussi importante et aussi difficile, et elle a apprécié tout ce qu'il vous a fallu de zèle et d'habileté pour triompher aussi promptement que vous l'avez fait, depuis votre retour à Rome, des obstacles qui restoient encore à surmonter. Les concessions que vous avez obtenues sont plus importantes que celles que vous avez faites, et les changemens qu'a subis la convention du 25 août ont fait disparaître, sur tous les points essentiels, les objections que la première rédaction avoit fait naître. Nous n'en prévoyons pas davantage sur la déclaration relative au serment, depuis qu'il est convenu que la note officielle, dont vous m'envoyez le projet définitivement arrêté, remplacera la lettre qu'on vouloit exiger du roi. Je vous envoie les ratifications.

» Les évêques de Cambrai, d'Avignon, d'Angoulême et de Dijon se sont refusés positivement aux invitations qui leur ont été faites de donner leur démission, et ceci devient une affaire fort épineuse. Leur existence dans l'Eglise gallicane sera certainement un grand scandale; mais il est inévitable,

puisqu'il n'y a aucun moyen canonique et régulier de les forcer à quitter leurs sièges.... Le roi a jugé dans sa sagesse qu'il étoit préférable de tolérer un mal auquel on ne peut remédier que par un autre mal plus général, et dont les suites seroient bien autrement dangereuses. Ces quatre évêques resteront donc dans leurs sièges. »

Le 19 juillet, le Pape publie une bulle de confirmation de la convention du 11 juin. Il y donne de grands éloges à la nation française, dont il se rappelle avec un joyeux souvenir (*jucundâ recordatione*) le concours, l'empressement et le dévouement. Ce n'est qu'après une longue délibération qu'il a heureusement terminé les affaires par le nouveau concordat. Une bulle de circonscription pour quatre-vingt-douze diocèses, porte la date du 27 juillet; enfin, le 28, il assemble le sacré collège, et lui adresse une allocution.

Il annonce que de nombreux obstacles se sont présentés; mais des lettres de soumission de quelques évêques qui n'avoient pas accédé à la demande d'abdication, ont manifesté combien ils avoient été touchés de la douleur profonde dont leur conduite dans cette affaire avoit pénétré le Pontife. Le Pape mentionne une note de M. de Blacas, qui explique que le serment par lequel les sujets promettent obéissance à la constitution, ne concerne que les choses qui regardent l'ordre civil. Le Pape déclare qu'il veut augmenter la joie solennelle de ce jour, et qu'il a nommé cardinaux Alexandre-Angélique de Talleyrand, ancien archevêque de Reims, César-Guillaume de la Luzerne, ancien évêque de Langres, et Louis-François de Bausset, ancien évêque d'Alais. Il déclare ensuite deux cardinaux réservés *in petto*, François-Césarini de Léoni, doyen de la

Rote , et Antoine Lanté , doyen de la chambre apostolique.

Le 9 août, Rome éprouva une joie sincère en apprenant que le cardinal Consalvi avoit aussi conclu un concordat avec le Piémont : le Pape accôrdoit au roi de Sardaigne un nonce du premier rang , qui , après ses années de nonciature, obtiendrait le chapeau.

Le 22 novembre , Louis XVIII fit présenter à la chambre des députés le projet de loi nécessaire pour donner la sanction législative aux dispositions du nouveau concordat, entre autres à celles qui concernoient l'organisation de quatre-vingt-douze diocèses en France.

Toutes les affaires entreprises par le cardinal Consalvi avoient une issue heureuse. Le 28 janvier 1818, M. d'Italinsky signa un concordat au nom de la Russie pour la Pologne. Il fut décidé qu'il y auroit un archevêque à Varsovie , et huit sièges épiscopaux dans le nouveau royaume. On régla en même temps quels seroient les droits à payer pour la délivrance des bulles d'institution. Ces droits étoient très-modiques.

La santé du Pape , toujours foible, ne donnoit pas toutefois de sérieuses inquiétudes. Il s'affligeoit de voir qu'au milieu de tant de succès avec les autres pays, les affaires ecclésiastiques éprouvoient des retards en France. Il écrivit au roi le 3 février pour lui demander comment il arrivoit qu'un projet de loi présenté aux chambres venoit détruire la convention du 11 juin 1817. Il avoit donc ordonné au secrétaire d'Etat d'adresser à M. le comte de Blacas tous les griefs du Saint Siège.

En ce moment il fut permis à Monsignor d'I-

soard, auditeur de Rote pour la France, qui jusque là n'avoit pas pu revenir à Rome, d'y retourner et d'y reprendre ses fonctions. Cependant une des contestations qui avec les affaires de France occupoit le plus le Saint Père, étoit le débat avec la cour de Naples. Le cardinal Consalvi proposa au premier ministre du roi, M. de Médici, de se rendre à Terracine, pour y chercher ensemble, dans des conférences verbales, les moyens d'accommoder les affaires. Ils parvinrent à y conclure un concordat le 16 février. J'en rapporterai quelques articles.

« La religion catholique, apostolique romaine, est la seule religion du royaume des Deux-Siciles, et elle y sera toujours conservée avec les droits et prérogatives qui lui appartiennent, suivant le *commandement* de Dieu et les sanctions canoniques. — Les abbayes dites : *nullius diœcesis*, qui ont peu de revenus, seront réunies à l'Ordinaire. Les abbayes consistoriales, ayant au-delà de cinquante ducats de revenus, ne seront pas réunies. La collation de ces abbayes appartiendra au Saint Siège. — Les biens ecclésiastiques qui n'ont pas été vendus par le *gouvernement militaire*, sont restitués à l'Eglise. — On n'inquiétera pas les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés par le roi lui-même à Naples et en Sicile, avant l'invasion, pour obtenir les moyens de la prévenir. — Les biens des réguliers, non vendus, seront répartis entre les couvens à rouvrir, sans égard aux titres des anciennes propriétés particulières, et entre les Ordres qui se dévouent à l'éducation de la jeunesse, aux belles-lettres, au soin des malades et à la prédication. — On augmentera le nombre des Capucins, Observantins, Réformés, *Alcantarins*, quand les circonstances le demanderont. Tous les religieux rétablis dépendront de leurs supérieurs-généraux respectifs. — Le gouvernement accordera une pension aux moines sécularisés. — Les archevêques et évêques seront libres dans l'exercice de leur ministère pastoral, selon les sacrés canons. Il ne leur sera pas défendu de faire la visite *ad limina Apostolorum*, ni de convoquer les synodes diocésains ; ils publieront librement leurs instructions

sur les choses ecclésiastiques. Ils ordonneront et intimeront des prières publiques et autres pratiques pieuses, quand le demandera le bien de l'Eglise, de l'Etat ou du peuple.

» On sera libre d'appeler au Saint Siège. — Chaque fois que les archevêques et évêques, dans les livres introduits, ou qui s'introduisent imprimés, ou qui s'impriment dans le royaume, trouveront quelque chose de contraire à la doctrine chrétienne et aux bonnes mœurs, le gouvernement n'en permettra pas la divulgation. — La propriété de l'Eglise sera sacrée et inviolable dans ses possessions et acquisitions. — Le roi nommera à tous les évêchés et archevêchés du *royaume des Deux-Siciles* auxquels il ne nommoit pas. Les archevêques et évêques prêteront ce serment : « Je jure et promets sur les saints Evangiles » obéissance et fidélité à la Majesté Royale : pareillement je » promets que je n'aurai aucune communication, que je n'interviendrai à aucune assemblée, que je ne conserverai » dedans et dehors aucune union (liaison) suspecte, qui nuise » à la tranquillité publique ; et si, tant dans mon diocèse » qu'ailleurs, je sais que l'on traite quelque chose au préjudice » de l'Etat, je le manifesterai à Sa Majesté. »

Article secret renouvelé de celui que renfermoit le concordat précédent de Naples, daté de 1741.

» Sa Sainteté désirant que, tant à Naples que dans tout le royaume, on donne libre et prompt exécution aux bulles, brefs et expéditions de la cour de Rome, et aussi de ses tribunaux et de ses ministres, le roi, au nom de sa piété et de sa religion connues, assure Sa Sainteté qu'il donnera des ordres opportuns pour la prompt exécution des susdites expéditions de Rome. »

Le roi de Naples ratifia bientôt le traité, et il envoya au cardinal Consalvi une boîte ornée de brillans, de la valeur de deux mille louis.

Les sentimens bienveillans du gouvernement anglais pour le Saint Père sembloient tous les jours s'accroître. On en eut une preuve publique à Rome, dans le commencement de mars. M. A'Court, ministre de Sa Majesté britannique

près la cour de Naples, présenta au Pape une lettre qui lui étoit adressée par le prince régent d'Angleterre. Ce premier rapport direct et nouveau entre le Saint Siège et la cour de Londres fit une grande sensation à Rome, et donnoit l'espoir que le gouvernement anglais, qui avoit déjà placé un consul général dans les États romains, ne seroit pas éloigné d'y envoyer un ministre.

Cette communication fut agréable à Pie VII ; mais il falloit aussi qu'il vînt d'heureuses nouvelles de France. Là, il s'étoit établi une correspondance entre le roi et le cardinal de Périgord, nommé archevêque de Paris. Il m'est impossible de ne pas rapporter une lettre touchante que ce dernier écrivit à Sa Majesté le 11 mars. Il va rappeler au roi des souvenirs de l'exil.

« Hélas, sire, le vœu de votre cœur devoit être rempli en faveur de notre Eglise!... Quel temps précieux est déjà perdu!... Nous voilà arrivés au jour de la résurrection, et, au lieu du cantique de joie où nous aurions mille fois répété les louanges du Seigneur, à cause de notre délivrance, nous ne ferons que prolonger nos gémissemens, et nous ne pourrons le bénir que des maux que nous avons soufferts et de ceux qui nous attendent peut-être encore, *car Dieu doit être béni de tout.....* Enfin, si après tant de graves considérations j'osois attirer un instant sur moi les regards de Votre Majesté, je lui dirois avec un prophète: *Veni in altitudinem maris, et tempestas demersit me.* Oui, sire, depuis que par votre suffrage, par votre choix, par votre ordre, je me suis vu élevé aux plus éminentes dignités, nommé au siège le plus important, et chargé en quelque sorte par Votre Majesté de signaler, comme du haut d'une mer orageuse, tous les pilotes de cette Eglise gallicane, qui, après trente années d'agitations et de secousses, craignent encore de périr à la vue de ce port que vous leur aviez ouvert ; depuis ce temps, je ne vis plus que de chagrins et d'amertumes. Je suis honteux des faveurs qui m'envi-

ronnent , en voyant tous mes confrères délaissés , abandonnés en ce moment , et quelques-uns d'entre eux ignominieusement remerciés , après que Votre Majesté s'est servie de moi pour les appeler publiquement à l'épiscopat. Je rougis de porter les gages du traité solennel qui ne reçoit et ne recevra peut-être pas son entière exécution. Je suis réduit même à m'applaudir de mes longues et cruelles douleurs qui m'épargnent la confusion de paroître en votre présence , tandis qu'autrefois cette présence allégeoit mes maux et dilatoit mon cœur. Sauvez-moi , sire , de cet opprobre , ou permettez-moi d'aller , loin de vous , pleurer comme Samuel sur la rigueur du jugement de Dieu envers le roi qu'il avoit choisi , et mourir en implorant sur vous et sur la France ses anciennes miséricordes.

» Je suis avec le respectueux dévouement que vous me connoissez , sire , de Votre Majesté le très-humble , très-obéissant et fidèle sujet ,

» A. Card. DE PÉRIGORD. »

En ce moment , M. le comte de Marcellus , membre de la chambre des députés et de la commission chargée du rapport sur les affaires ecclésiastiques , qui avoit écrit au Pape , en reçut une réponse datée du 23 février. Cette lettre , rédigée avec un peu de chaleur , l'invitoit à combattre courageusement , à résister , à ne pas céder aux exigences du ministère. Dans le temps on blâma cette intervention d'un tiers jeté tout à coup à travers une si grande question. Il est positif que l'on traitoit politiquement de part et d'autre. Dans ces occasions , chacun est tenu de garder le secret. Si les négociations avoient été abandonnées , le Saint Siège rentroit dans ses droits de suprématie pontificale , et pouvoit énoncer son vœu , sa volonté , ses *définitions* , ses ordres ; mais ici , c'étoit rompre sans vouloir rompre ; c'étoit appeler dans la discussion un étranger qui n'avoit pas mission. Quel-

que sévère que puisse paroître cette opinion , qui fut celle de presque tous les gouvernemens de l'Europe , il n'en est pas moins certain qu'un prétexte spécieux pour rompre en quelque sorte la négociation , fut donné au ministère français , et que le remède au mal devint un mal irréparable.

M. Lainé, ministre de l'intérieur, écrivit le 17 mars à M. de Richelieu :

« Nous touchions au moment de surmonter les trop nombreuses difficultés qui se sont élevées contre la loi dont la convention de 1817 avoit rendu la proposition nécessaire, lorsque la connoissance d'un bref du Pape (1), adressé à M. de Marcellus, a renversé toutes les espérances. »

Le ministère du roi ne se bornoit pas à retirer tout assentiment à la convention du 11 juin , il ordonnoit à M. de Blacas de signifier cette marche rétrograde par une note, et il lui annonçoit que M. Portalis, fils du comte Portalis, ancien ministre de Napoléon, alloit partir pour Rome, et prendroit part à une nouvelle négociation. Les instructions de M. Portalis déclaroient qu'il y avoit lieu à proposer un autre concordat. Le roi nommeroit aux évêchés, le Pape conférerait l'institution canonique. On conviendrait de mesures pour abroger ceux des articles organiques qui pourroient offrir quelque chose de contraire à la doctrine et aux lois de l'Église. Le roi promettoit d'augmenter le nombre des évêchés, quand l'amé-

(1) Cette réponse n'étoit qu'une simple lettre, signée, il est vrai, du Pape, mais non pas un bref, et elle étoit destinée à rester secrète. Ce ne fut pas l'estimable et dévoué comte de Marcellus qui publia cette lettre. On ne pouvoit attendre, du caractère d'un homme si pieux et si éclairé, que des démarches nobles, sages et conformes à toutes les lois de la convenance et du devoir.

lioration des finances de France le permettroit. Le roi doteroit les évêchés sur les domaines mis à sa disposition par l'article 143., titre XI de la loi du 25 mars 1817, pour être affectés aux établissemens ecclésiastiques. Le nouveau négociateur devoit appeler l'attention du Pape sur la résistance des constitutionnels et les dissidences de la *petite Église*. Si M. Portalis ne pouvoit persuader au gouvernement romain d'adopter cet autre projet, il étoit autorisé à écouter les projets du Saint Père pour les transmettre à Paris. M. de Blacas recevoit des instructions semblables. De plus, le duc de Richelieu lui annonçoit qu'il falloit amener le Pape à reconnoître l'impossibilité de persévérer dans le système que, *par une erreur mutuelle*, les deux gouvernemens avoient suivi et dont le résultat avoit été la convention du 11 juin.

Dans une lettre particulière, le duc de Richelieu parloit à M. de Blacas avec une franchise militaire tout-à-fait honorable :

« Je vais m'expliquer avec vous sur l'envoi à Rome de M. Portalis. Assurément il n'a jamais pu nous entrer dans l'esprit de vous donner un désagrément : quel en pourroit être le motif? Avez-vous fait autre chose que ce que nous avons concerté avec vous? N'est-ce pas notre faute à nous de n'avoir *pas mieux connu notre terrain*?... Quant à la personne de M. Portalis, comme il est lui-même très-religieux, d'un esprit très-doux, très-conciliant, j'espère que ces qualités personnelles feront oublier les préventions qu'on auroit pu avoir contre son père..... On désire vous donner un aide, un renfort dans l'affaire la plus importante et la plus difficile..... Quant à notre position, vous jugez très-sainement des résultats que pourroit avoir, de la part des puissances étrangères, une exigence poussée trop loin. Ce n'est pas le moyen de consolider le gouvernement royal que de le charger d'acquitter

toutes les iniquités du gouvernement impérial, et d'exploiter la France au profit des étrangers. Le traité du 20 novembre a été conclu *le couteau sur la gorge*. Il étoit indispensable d'assigner un terme à des réclamations toujours croissantes, qui montoient déjà à un milliard six cents millions. C'est ce que nous venons de faire après la négociation la plus épineuse. Les deux chambres ont voté les fonds demandés; les fonds publics n'ont point été altérés, preuve non douteuse de la confiance qu'inspire le gouvernement du roi. Ah! monsieur le comte, terminez-nous promptement nos questions ecclésiastiques, afin que nous puissions nous livrer à l'espoir de voir l'ordre s'affermir en France sur ses véritables bases.

» Agréez, etc. »

La révolution avoit laissé autour d'elle un sédiment d'affaires d'une nouvelle nature. Le Pape, pour avoir voulu se montrer souverain généreux, se soumettoit volontairement à des ingérences qui gênoient sa souveraineté. M. Lucien vouloit quitter Rome, où il s'étoit réfugié à la suite d'une tentative qu'avoit faite un chef de brigands pour s'emparer de sa personne et demander une rançon. M. Lucien désiroit avec raison se rendre à Bologne; mais l'ambassadeur d'Autriche, M. de Kaunitz, y mettoit opposition. Le Saint Père dit doucement au cardinal Consalvi, que cette sévérité contre M. Lucien provenoit peut-être de quelque partialité que manifestoit Son Eminence, qui, dans toutes les circonstances, essayoit de le protéger. Mais on alloit entretenir le Saint Père d'une autre demande relative au chef de la famille Bonaparte. Le cardinal Fesch se rendit au commencement de mai à l'audience du cardinal Consalvi, pour lui annoncer que Napoléon et les personnes qui l'accompagnoient à l'île Sainte-Hélène s'affligeoient de ne pas avoir de prêtre catholique, et sollicitoient la protection du

Saint Père, pour obtenir qu'un ecclésiastique de notre religion leur fût envoyé. On demandoit surtout que Sa Sainteté instruisît promptement de ce désir le gouvernement britannique. Le Pape ordonna avec le plus grand empressement de commencer à cet égard les démarches convenables, et de les suivre avec toute l'insistance propre à les faire réussir. Le Saint Père dit alors des paroles remplies de charité, de bonté et de généreux intérêt, dont nous verrons l'effet plus tard.

Le 31 mai, le cardinal Consalvi écrivit à M. de Blacas une longue note en réponse à une note du 23 avril, où cet ambassadeur annonçoit les nouvelles dispositions du ministère français. Dans la réponse du 31 mai, le cardinal déclare que le concordat du 11 juin 1817, revêtu de tous les caractères d'un traité parfait, sain et inviolable, ne pourra être altéré en aucune manière, et qu'il doit être exécuté dans son intégrité par les deux parties qui l'ont ratifié et sanctionné. Bientôt une nouvelle note du même cardinal annonce que le Saint Père, prêt à se présenter devant le suprême juge, ne sera pas retenu par des égards ultérieurs, si les propositions qui lui seront faites ne peuvent malheureusement être acceptées par lui. Dans une audience qu'il obtint du Pape, le 25 juin, M. Portalis entendit de sa bouche ces propres paroles : « Les affaires de France ont été les plus pénibles de notre pontificat.... Nous avons la plus haute estime pour le caractère du roi, et une grande confiance dans ses sentimens de religion ; mais il faut soutenir ce que l'on a fait : un concordat conclu et ratifié doit être exécuté. Nous avons bien saisi toutes les difficultés ; nous ferons ce qui dépendra de nous pour prouver

au roi le désir que nous avons de nous entendre avec lui, mais *salvo il Concordato*. Sur ce point, nous sommes décidé à ne pas céder; nous avons trop éprouvé qu'on ne gaignoit rien à condescendre à certains vœux.... Dieu pourvoira aux dangers : *on ne peut pas faire un mal, même pour procurer un grand bien.* »

C'est à cette époque que Pie VII, causant avec un de ses intimes confidens qui lui parloit du concordat, dit, en regardant le ciel et en levant les mains : « Nous en irons-nous avec une conscience en désordre? » Le Pape avoit accordé la stipulation terrible, mais, disoit-on, nécessaire du concordat de 1801, et de nouveaux évêques étoient établis en France. Il disoit : « Nous voulons bien aller jusqu'aux portes de l'enfer, mais nous entendons nous arrêter là. » On avoit demandé une autre organisation ; le Pape l'avoit accordée, et il étoit revenu aux concordats anciens ; il avoit détruit son premier ouvrage, et l'on vouloit actuellement qu'il rétablît ce qu'il venoit de détruire. Quand il avoit renversé le concordat de 1801, ce n'avoit pas été sans résistance, sans objections, sans douleur, sans représentations fermes et déterminées ; le bien de l'Eglise avoit parlé, et le concordat de 1817 étoit signé, ratifié. A Paris, on parloit d'*erreur mutuelle*, mais Rome n'accordoit pas qu'on pût s'exprimer ainsi. Paris ensuite répondoit : « Il est des formes qui de tout temps ont été employées pour expliquer, étendre, restreindre, modifier les articles d'un traité ; des stipulations additionnelles et interprétatives peuvent résoudre des difficultés, toutes graves, toutes fâcheuses qu'elles soient. Il faut chercher un plan simple, court, par lequel on puisse

espérer de voir cesser les maux et la division de l'Eglise, rendre hommage aux principes, respecter toutes les autorités, honorer les personnes, ménager les opinions, même les prétentions; concilier les intérêts des croyances tièdes avec les convictions des hommes religieux employés par le Pape à l'administration des choses spirituelles. La forme d'un bref, disoit-on encore, seroit préférable à celle d'une bulle : moins on montrera l'esprit d'autorité, et plus on fera ressortir l'esprit d'accord; plus aussi on rencontrera de facilité à faire entrer les négociateurs des deux pays dans des vues de paix solide et de réunion sincère. »

Quelques-unes de ces pensées d'ordre furent à la fin comprises par la prudente cour romaine, toujours sage. On voulut bien tout arranger, mais par une bulle. Ce système de conciliation fut converti en proposition par une note verbale de M. de Blacas et de M. Portalis. Le cardinal Consalvi, au nom du Pape, suscita un nouvel incident; le Saint Père vouloit adresser un bref au cardinal de Périgord sur toutes ces questions. Les plénipotentiaires français ne s'y opposèrent pas; ils envoyèrent donc à Paris le bref que le Pape fit rédiger avec un grand soin, et qui porte la date du 10 octobre. Sa Sainteté dit au cardinal que sans doute il n'ignore pas qu'une convention a été conclue; l'exécution en est suspendue. Le Pape répète les propres expressions de la proposition faite par ordre du roi, et il explique comment le Saint Siège entend procéder. Attendu que cette affaire est grave, Sa Sainteté, avant de rien décider, juge à propos de demander l'avis de ses vénérables frères les évêques de France. Pour que ces faits parviennent à leur connoissance, le

Pape s'adresse au cardinal qui brille du plus grand éclat par son rang suprême , par son dévouement pour la chaire de saint Pierre , et par la splendeur de ses nombreuses vertus. Il le prie de consulter les évêques absens et présens , et de lui envoyer l'énoncé de leurs sentimens.

Trente-deux évêques français avoient adressé précédemment une lettre au Pape : il ne doutoit donc pas de leur zèle.

M. de Richelieu étoit allé à Aix-la-Chapelle. Le conseil du roi , laissé par le Pape maître de choisir l'opportunité du temps où le bref seroit remis, crut ne pas devoir l'envoyer directement à M. de Périgord. Mais n'étoit-il pas probable que M. le cardinal en avoit connoissance par des correspondances de Rome? Ce bref, cette preuve de confiance, d'estime, accordée à cet illustre prélat, les soins que le cardinal Consalvi prenoit de plaire à la France dans toutes les circonstances, ne devoient pas encore obtenir le résultat désiré.

Les affaires étoient aussi comme suspendues à Rome par l'arrivée du roi du royaume des Deux-Sicules, Ferdinand I^{er}, qui venoit remercier le Pape de la conclusion du concordat de Terracine. M. de Blacas donna à ce prince une splendide fête dans la villa Médicis. Après le souper, quand la cour se retiroit, reconduite par l'ambassadeur, le roi lui dit : « Votre *villa* a deux portes, pourquoi n'avez-vous pas fait entrer par l'autre porte, au lieu de celle-ci? » M. de Blacas répondit avec une rare présence d'esprit : « Sire, ce sera pour jeudi prochain, jour où j'espère encore avoir l'honneur de recevoir ici Votre Majesté. » L'ambassadeur, ainsi engagé, envoya chercher sur-le-champ M. Mazois,

qui avoit conçu l'idée de tous les décors élégans de cette fête, et dont il connoissoit l'inépuisable talent; il lui dit ce qui venoit d'arriver : la parole avoit été donnée solennellement dans un premier moment de surprise. M. Mazois qui, au seul nom de Naples, s'enflammoit d'enthousiasme, disposa en trois jours une autre fête plus belle encore, et l'on entra par la porte qui avoit été négligée le premier jour.

L'infatigable cardinal Consalvi, que les fêtes ne préoccupoient pas long-temps, crut à propos de s'adresser à M. le duc de Richelieu, pendant qu'il étoit à Aix-la-Chapelle, pour le prier d'empêcher que des malveillans de l'État romain ne vinsent chercher à indisposer les ministres des puissances contre le Saint Siège. Le duc répondit au cardinal :

MONSEIGNEUR,

« M. le chevalier Bartholdy m'a remis exactement la lettre que Votre Eminence m'a fait l'honneur de m'écrire. Je suis extrêmement sensible aux expressions si pleines de bienveillance dont vous voulez bien vous servir à mon égard, et je n'aurai jamais rien plus à cœur que de me rendre digne de l'opinion trop favorable que Votre Eminence a bien voulu concevoir de moi. Les communications qui ont été faites à Rome à MM. les comtes de Blacas et Portalis m'ont été transmises ici. J'y ai reconnu l'esprit de charité et de conciliation qui a toujours animé Sa Sainteté, en même temps la justesse et l'élevation qui ont constamment caractérisé les vues de Votre Eminence. J'espère que les réponses que le comte de Blacas a été chargé de faire aux propositions du Saint Siège, aplaniront les difficultés qui pourroient encore s'opposer à un arrangement que je regarde comme indispensable, pour prévenir en France la ruine de la religion et les plus grands malheurs pour l'État. Je supplie Votre Eminence d'être convaincue que, quoi qu'on puisse écrire de Paris à Rome, le gouvernement du roi a le plus vif désir de rétablir les affaires

religieuses sur une base stable ; que les obstacles qu'il a rencontrés sont indépendans de sa volonté , et qu'il n'est surtout pas assez insensé pour vouloir lui-même détruire la religion , sans laquelle aucune société ne sauroit exister. Veuillez , monseigneur , recevoir cette expression franche de mes sentimens qui sont ceux du roi et de tous mes collègues. J'ai fait part ici aux ministres des quatre puissances , des craintes que Votre Éminence avoit conçues que quelques malveillans des États romains ne vinsent calomnier le gouvernement pontifical. J'ai trouvé chez tous mes collègues les mêmes sentimens que ceux que le prince de Metternich doit vous avoir déjà exprimés de la part de son auguste souverain et de la sienne : on rend une justice éclatante à la fidélité avec laquelle le Saint Siège a exécuté toutes les stipulations du traité de Vienne , ainsi qu'à la scrupuleuse impartialité (1) qui a toujours dirigé ses démarches. Si par hasard il se présentait ici des hommes qui voulussent porter des plaintes contre le gouvernement du souverain Pontife , je crois pouvoir assurer qu'ils ne seroient point accueillis.

» Agrérez , etc.

» RICHELIEU. »

Cette lettre pénétra de joie le cardinal Consalvi. Il n'en persista pas moins à demander que le bref adressé au cardinal de Périgord fût remis à cette Éminence avec une lettre de la secrétairerie d'Etat. Le roi avoit ordonné que les négociations ecclésiastiques fussent suivies par M. Lainé , ministre de l'intérieur. Cependant , il vouloit aussi entendre l'opinion du comte d'Hauterive , chargé du porte-

(1) La douceur du gouvernement pontifical fut telle , que les personnes les plus compromises se hasardèrent à venir solliciter tous les emplois. Il falloit au moins un peu attendre. Elles disoient : « Le Saint Père a pardonné. » Consalvi répondit un jour à l'un des révolutionnaires les plus importuns , qui avoit figuré dans l'escalade du Quirinal : « *Scusate , il santo Padre hà perdonato per non punire , ma non per premiare.* »

feuille des affaires étrangères en l'absence du ministre. Alors je me trouvois à Paris ; j'étois envoyé de Vienne à Madrid , et il devenoit naturel que M. d'Hauterive me parlât des affaires de Rome , à propos du travail sur le sacré collège , que j'avois transmis de Vienne. J'eus occasion , dans cette circonstance , de connoître un entretien remarquable de Louis XVIII avec le comte d'Hauterive. Le roi ne vouloit pas que l'on décidât rien sur le bref avant le retour du duc de Richelieu. M. d'Hauterive répétoit toujours au roi que très-certainement, quelle que fût l'urgence des circonstances , il y avoit lieu à ne pas faire une grave démarche sans attendre un ministre aussi utile, aussi dévoué, d'un aussi bon conseil que M. le duc de Richelieu ; mais que cette déférence , bien due à un noble caractère comme le sien , n'empêchoit pas que l'on ne s'occupât d'avance des moyens de profiter, s'il y avoit lieu , des dispositions récentes de la cour romaine : « Il me semble , dit le comte d'Hauterive , que le roi peut regarder ce débat comme fini. Je ne la considère pas , moi , cette affaire, je ne l'examine pas de Paris : je me suppose à Rome , et , comme je me suis beaucoup occupé de ces questions dans des temps que la délicatesse de Votre Majesté ne rappelle jamais , je me constitue à moi une sorte d'intuition politique , et j'examine ce que pensent et ce que doivent penser le Pape , le cardinal Consalvi et ceux qui les entourent. Ici , on veut abattre tout ce qui a été fait même pour réédifier le sacerdoce ; là on veut , autant que possible , ne pas désunir ce qui a été fait , de ce qui se prépare. Quelle est la situation de la cour romaine ? Elle me paroît , cette cour , environnée d'une auréole de

gloire. Que d'habileté à propos, puisqu'on a esquivé Venise, Gratz, Vienne, ou toute autre réclusion en 1800 ! En écoutant les paroles du consulat en 1801, on a échappé pendant plusieurs années à un danger certain. Lorsque les périls de la position nouvelle se sont étendus, de quel courage n'a-t-on pas été animé pour supporter la persécution, pour l'enchaîner, au point d'exiger d'elle-même et d'obtenir le retour dans les États de l'Église !

» L'Europe n'a pas vu sans applaudissemens ni sans admiration de tels calculs. D'ailleurs, Rome est plus puissante qu'on ne le croit. L'Europe protestante honore le chef du culte catholique ; l'Europe catholique veut en général des concordats libéraux : les deux Europes soutiendroient la résistance qui contrarieroit les nôtres, auxquels nous imprimons plus ou moins la couleur du moyen âge. Que peut faire le roi contre l'Europe ainsi déguisée ? De Rome, on s'adresse, pour cette fois, aux évêques ; ce n'est pas là une pensée humaine, c'est une pensée divine qui cicatrise toutes les blessures. Il y a là une nuance d'égards, que des hommes long-temps maltraités peuvent, en se méprenant, si l'on veut, appeler d'un nom plus flatteur. L'orgueil blessé est si prompt à se consoler ! Le roi fait très-bien d'attendre M. le duc de Richelieu, ce grand ministre, si intègre, dont la parole est un traité. Avec cela, tenons-nous prêts à agir le lendemain de son arrivée : Je le répète au roi, l'affaire est finie, et bientôt, si on le veut, à Paris. Comme on apporte à la remise du bref, des délais qui se prolongeront peut-être, l'affaire pourra ne se terminer que dans trois mois, dans huit mois ; mais je pense qu'elle se terminera uniquement sur les

bases proposées aujourd'hui. Je suis un ancien ami des doctrines du duc de Choiseul, qui avoit été ambassadeur à Rome. Il disoit : « Rome est si habile, » si clairvoyante, si forte ; dans cette ville, les partis » sont si prompts quelquefois à se réconcilier, qu'en » vérité c'est toujours elle, au milieu des protocoles » de négociations, qui indique unanimement du » doigt l'issue que beaucoup d'autres cherchent » sans la trouver. » Ce système d'unité qu'on suit dans cette cour, commence par faire sa part d'autorité, qu'elle établit sur un petit nombre de paroles significatives. Ensuite, une fois l'*unité sauve*, cette cour, essentiellement modératrice, entre dans les intérêts de celles avec lesquelles elle traite, ne chicane pas sur des complaisances de mère tendre. De là, Sire, ce phénomène d'une puissance longtemps contendante qui prend tout à coup le parti d'un adversaire ; de là ce bref qui apaise nos évêques que vous avez un intérêt d'honneur à apaiser, qui rend hommage à leur fidélité, et qui perpétue dans le clergé français des traditions de dévouement pour votre éternelle maison de Bourbon. »

Le roi interrompt M. d'Hauterive : « Ce que vous me dites est si bien, vous tenez un langage si nouveau, que je voudrois vous entendre en instruire le Conseil. » — « Non, Sire, il y a tant de mystères dans une opinion relative aux affaires étrangères, qu'il ne faut pas en risquer le développement au milieu d'un Conseil, où chacun, resté impénétrable sur des spécialités connues, se croit permis souvent de tout dire sur ce qu'il apprend de très-important, des attributions voisines. Il y a, dans ce que j'ai énoncé, d'abord la vérité, j'en suis convaincu, mais aussi il y a une portée de vues, un ensemble

de prévisions qu'il ne faut pas trop répandre ; et en fait de secrets d'État, dans une ville où règnent la liberté de la presse et une prime attachée à l'indiscrétion, prime que le public paie sans hésiter pour une divulgation qui le distrait, il faut discourir de notre métier sans réserve avec un roi sage, habile et intéressé à la paix, mais il ne faut instruire des passions, même des vertus d'un autre pays, ni une administration de guerre, ni une direction de marine, ni une police, par sa nature et par la nécessité de quelques devoirs odieux, condamnée à des relations subalternes, quoique indispensables aux besoins de la politique d'un grand monarque. La découverte du secret d'un pays peut être exploitée dix ans par votre frère, vingt ans par ses fils ou petits-fils. Si elle est jetée aux gazettes, elle est recueillie par les cabinets étrangers. Ce sont souvent ceux qui sont arrivés les seconds dans les terres australes, qui y ont fondé des colonies durables. J'ai parlé au roi, à un roi qui a écouté, qui a compris ; je ne parlerai jamais ainsi que devant le roi, ou mon ministre. »

Le roi ne congédia le comte d'Hauterive qu'après lui avoir adressé les expressions d'une satisfaction tout-à-fait gracieuse. M. d'Hauterive ayant demandé les derniers ordres du roi, le prince lui dit : « Monsieur, je vous ordonne de revenir ici souvent. »

Le duc de Richelieu, à son retour, communiqua à M. de Périgord les dispositions du Saint Père ; mais il ne lui envoya pas le bref : on en retraça le plan, mais d'une manière sèche, en style de chancellerie d'un commis sans entrailles. Toute la louange, qui là avoit une si grande valeur, même

pour le plus modeste des hommes, a disparu. A la place de cet éloge éclatant, il y a la promesse de donner du pain aux évêques qui ne seront pas employés. Le bref n'avoit pas été compris dans sa partie noble, consciencieuse, dans sa partie réparatrice, comme l'auroit pu penser un esprit rancunier, travaillé de quelque mécontentement depuis 1801. Le cardinal de Périgord reçoit cette lettre singulière. Il la lit avec douleur, la fait lire à quelques évêques, et il écrit à son prince :

« Je n'oublie point, sire, que je parle au roi ; mais je lui demanderai aussi de se souvenir que je ne parle qu'à lui. C'est en quelque sorte un testament que j'ose déposer entre ses mains, et dont le secret ne sera rompu qu'autant que Votre Majesté le croira utile et nécessaire. »

Le cardinal prend un à un les points de la lettre de M. de Richelieu. Comme il n'y a dans cette dépêche que la charpente osseuse de l'affaire, sans chaleur, sans tendresse, sans vie, il démontre l'inutilité des mesures proposées ; il fait entendre aussi que les Papes ont coutume de consulter quelquefois les évêques sur ce qui les concerne, et qu'il pourroit en être de même dans cette occasion :

« Il ne me reste plus qu'à appeler sur Votre Majesté, de toute l'ardeur de ma prière, l'assistance de cette sagesse divine que vous allez invoquer solennellement au milieu de votre peuple, et qui seule peut apprendre aux rois le moyen d'atteindre la fin de leur entreprise avec *autant de force que de douceur*. Ma course s'accélère péniblement, mes sens s'éteignent et s'évanouissent dans la douleur, ma dernière heure a presque sonné, et j'espère de l'infinie miséricorde du Seigneur que je vais entrer dans le lieu du repos. Quelle consolation, sire, pour moi, de voir avant mon sommeil, cette célèbre église de France, objet de tant de soupirs, raniméc

par un nouveau souffle de l'Esprit saint, sortir triomphante, par vos soins, des obstacles opposés à sa gloire! »

Cette lettre déchirante étoit à peine remise, que le roi en reçut une autre d'un style différent, datée de Londres, et signée Alexandre, évêque de Blois. M. de Thémînes, qui d'ailleurs est mort dans des sentimens opposés à quelques-uns de ceux qu'il manifeste dans ce long mémoire, y défend avec une singulière ardeur les prétentions de la *petite église*. Il relève aussi des expressions certainement imprudentes des partisans du *statu quo*. Ils avoient dit que les amis de leur pays n'avoient besoin pour l'utilité publique, pour le bonheur du genre humain, que du lien social de la *morale commune à toutes les religions*. M. de Thémînes leur répondit noblement (1).

(1) Voici comment il s'exprime : « *Ces amis de leur pays* iront sans doute, dans un respectueux pèlerinage, ramasser la morale éparse dans toutes les mosquées, pagodes, et dans tous les temples d'idoles et de sectes, comme la poussière et la fumée sont éparées dans l'atmosphère ! Ils parlent de respect pour les cultes ; ce n'est pas le *respect*, c'est la tolérance qu'il faut pour tous les cultes. Cette tolérance est un devoir et même une grande vertu, quand elle se joint à l'amour du genre humain, à la compassion pour ses erreurs, et à cette charité qui l'embrace tout entier et voudroit voir la lumière divine dans tous les esprits et dans toutes les âmes. L'indifférence est une contagion universelle, depuis le règne philosophique qui a rempli tout le siècle dernier par ses galeries minées et par ses explosions : veuille le ciel qu'il n'en finisse pas un autre ! L'indifférence et la tolérance philosophique ne sont pas si pacifiques, et nous en avons senti les haines et les fureurs... Aujourd'hui c'est un devoir rigoureux d'avertir le genre humain combien il est menacé, quand il s'établit dans l'Eglise le gouvernement du bon plaisir et des circonstances, et l'institution mécanique et barbare du levier et du cabestan... Il est dangereux de parler la langue révolutionnaire aux oreilles des peuples, et quand les circonstances et la nécessité sont de mise dans le

J'ai abrégé l'analyse de cette remontrance, d'un style tout-à-fait extraordinaire, surtout vers la fin; mais j'ai voulu en conserver quelques traits, parce qu'ils exposent avec une sorte de fierté, et d'une manière vive, les récriminations et les griefs de *la petite église*.

sanctuaire, elles doivent encore être plus en vogue dans les hôtels de ville et dans les places publiques (M. de Thémynes écrivoit ceci au roi Louis XVIII, le 27 décembre 1818). Le peuple est un souverain qui se couronne brusquement lui-même sans préparatifs et sans cérémonies; ses chanceliers au milieu des émeutes, des incendies et des massacres, ne cessoient de crier au début de notre révolution: « Le peuple s'éveille, le peuple veut, le peuple fait ses grandes justices; l'extraordinaire lui plaît, il a aussi ses coups d'état, ses circonstances et sa nécessité. » La constituante, après sa première constitution qui devoit être le modèle de l'univers, et après avoir fait tout à neuf, jusqu'à la pensée, comptoit bien rentrer dans l'ordinaire, et se reposer sur ses œuvres immortelles; et nous avons eu vingt-cinq ans de coups d'état et d'extraordinaire. Rien ne peut tenir contre ces grands mots-là, ni chose publique, ni chose privée: celle-ci est toujours menacée ou par la foule, ou par le voisin; chacun a ses circonstances, ses cas particuliers, et sa nécessité qui règle sa morale, et il fait sa justice, quand personne ne le regarde.... Nulle Eglise, sire, ne porte un passeport plus favorable que la nôtre, non pas sous ce nom subalterne de libertés gallicanes, mais sous le nom propre de libertés célestes et de maximes divines. Enfin, sire, nous sommes au milieu d'un choc fatal de mots et de pensées d'hérésie, de schisme, de grandes et de petites églises et d'heureuse régénération... Les *Pontifes de la raison* sont en pleines fonctions; les *amis du pays* iront dans l'univers écumer des principes et la morale diffuse.... J'avois résolu, pour mon compte, sire, après tous les devoirs communs remplis *au pied de la chaire de saint Pierre* et auprès de votre trône, de revenir à ceux dont la providence m'a chargé et surchargé, pour demander décharge de ma dette pastorale; mais je suis fortement averti par un seizième lustre commençant, que l'heure est prête à sonner. Je me suis effrayé de ne laisser aucune trace de vigilante sentinelle, et d'aller me présenter les mains vides: j'ai espéré que Votre Majesté approuveroit cette terreur, et j'ai désiré qu'on sût

Louis XVIII recevoit de semblables lettres d'un évêque qui avoit fait auprès de sa cour les fonctions d'archevêque métropolitain. Les lettres de M. de Périgord ne l'affligeoient pas moins, et les délibérations du Conseil ne ramenoient pas le calme dans son esprit, tourmenté d'un côté par l'impossibilité de témoigner sa reconnoissance, et de l'autre par le tableau qu'on lui présentoit de la disposition des esprits en France.

que le serviteur inutile de l'Évangile avoit voulu remplir la tâche commandée, et que s'il ne l'avoit pas finie, il l'avoit du moins commencée.... Dans son discours aux chambres, Votre Majesté parle de son sacre et de celui de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis. Le siècle est trop usé pour ne lui donner qu'une cérémonie et un spectacle sans préliminaire et sans suite. Le Dieu de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis, est le Dieu de saint Remi, de tous les apôtres des Gaules, et de leurs successeurs légitimes; aussi le grand saint dit au baptême de Clovis. « Baissez la tête, fier Sincambre, adorez ce que vous avez brûlé, et brûlez ce que vous avez adoré. » Il faut que saint Remi puisse dire à Votre Majesté des paroles bien plus glorieuses : « Levez la tête, fils de saint Louis, vous avez relevé ce qui étoit abattu, et vous avez abattu ce qui s'étoit élevé. » Sans cela, sire, le Dieu de saint Remi, des apôtres des Gaules et de leurs successeurs légitimes, le Dieu de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis ne sera point à votre sacre. »

Je suis de Votre Majesté, etc.

ALEXANDRE, év. de Blois.

CHAPITRE XVI.

MORT DE LA REINE D'ESPAGNE MARIE-LOUISE. MORT DE CHARLES IV. MORT DE LA REINE ISABELLE. DÉPÊCHE IMPORTANTE DE M. PORTALIS. VOYAGE DE L'EMPEREUR FRANÇOIS 1^{ER} A ROME. FÊTES DONNÉES A SA MAJESTÉ. L'ARCHIDUC RODOLPHE NOMMÉ CARDINAL. PRÉSENS DISTRIBUÉS PAR LA COUR DE VIENNE. NOBLES PAROLES DE L'EMPEREUR A SON FRÈRE LE GRAND DUC DE TOSCANE. DESCRIPTION DES FRESQUES MAGNIFIQUES QUE LE GRAND DUC LÉOPOLD II A FAIT EXÉCUTER DANS LA CHAPELLE DE SAINT-LAURENT. LETTRES DES ÉVÊQUES DE FRANCE AU PAPE. ÉLOGE DE L'ANCIEN CLERCÉ DE FRANCE, PAR M. DE LA BORIE. LE CARDINAL CONSALVI RÉPOND AU CARDINAL DE PÉRIGORD. ALLOCUTION DU 23 AOUT. LETTRE DU ROI DE FRANCE AU CARDINAL CONSALVI. LETTRE DU ROI AU PAPE. M. LE CARDINAL DE PÉRIGORD PREND POSSESSION DU SIÈGE DE PARIS. MESURES PRISES CONTRE LA VILLE DE SONNINO. NÉGOCIATIONS. DE ROME AVEC LES PRINCES PROTESTANS D'ALLEMAGNE. M. DE QUÉLEN NOMMÉ COADJUTEUR DE PARIS, AVEC FUTURE SUCCESSION.



LE roi Charles IV se trouvoit à Naples auprès de son frère, qu'il n'avoit pas vu depuis que Charles III, quittant l'Italie, étoit allé régner en Espagne. Tout à coup la reine Marie-Louise, restée pour quelque temps à Rome, tomba malade, et mourut avant que le roi eût pu venir assister à ses derniers momens. La douleur de Charles IV fut telle, que lui-même il succomba quatorze jours après. Mais le malheur n'avoit pas frappé assez de victimes dans cette maison d'Espagne, déjà si infortunée. Le 14 janvier, à l'instant où les obsèques de Marie-Louise alloient se célébrer, un courrier

apporta de Madrid la nouvelle de la mort de la reine Isabelle de Portugal, épouse de Ferdinand VII.

A Paris, les évêques savoient et ne savoient pas que le Pape avoit adressé un bref à M. le cardinal de Périgord ; ils ne se croyoient pas suffisamment instruits du fait par la communication du gouvernement. De Rome, M. Portalis écrivoit ainsi :

« J'ai vu le cardinal Consalvi. Il m'a dit : « Les scrupules du Pape ne lui laissent plus de repos , quand il songe à ce qui se passe en France, depuis plus d'un an , dans un grand nombre de diocèses. Les pouvoirs ecclésiastiques sont intervertis, et des hommes sans mission canonique s'immiscent *incompétemment* dans l'administration des églises, tandis que les légitimes pasteurs nommés par le roi, institués et préconisés par le Pape, sont condamnés à l'inaction. Ce n'est point le Saint Père qui a demandé que l'on pourvût sur-le-champ aux évêchés érigés en vertu de la circonscription de 1817, c'est le roi qui s'est hâté d'y nommer, c'est au nom du roi qu'on a demandé qu'elle eût lieu sans retard. Après que trente-quatre d'entre eux ont été préconisés, il a suffi que le roi témoignât le désir que l'on suspendît l'institution des vingt-trois qui ne l'avoient pas encore reçue, pour que cette suspension eût lieu sur-le-champ. Le Pape n'a donc à se reprocher aucune précipitation dans ses actes ; mais, lorsque les choses sont en cet état, il ne peut, sans manquer à ses devoirs, laisser se prolonger indéfiniment le scandale, jusqu'à ce moment inouï dans l'Eglise, d'un grand nombre de diocèses gouvernés comme pendant la vacance du siège, en présence de leurs évêques légitimes, légitimement et canoniquement nommés et institués. Sa Sainteté apprécie parfaitement ce que la position du roi a de difficile. Il a proposé, pour tout concilier, un arrangement qui n'est en d'autres termes qu'un retour pur et simple au concordat de 1801, sauf les apparences et l'honneur du Saint Siège qu'il sauve. Il ne sauroit croire que les évêques de France refusent leur assentiment à une mesure qui leur est proposée par le chef de l'Eglise, et qu'ils veuillent prendre sur

eux la responsabilité des suites que peut entraîner l'inexécution prolongée *de tout concordat*. Mais si l'on rejette l'arrangement provisoire qui a été proposé, comme il est évident que la négociation sur le fond sera longue, ainsi que le gouvernement du roi l'a fait pressentir lui-même par l'organe de ses plénipotentiaires, le souverain Pontife ne peut laisser l'Eglise gallicane en souffrance. Fidèle à son caractère *patient et modéré*, il ne réclamera pas, ainsi qu'il seroit en droit de le faire, l'exécution pleine et entière d'un concordat conclu, ratifié, exécuté de sa part, et devenu obligatoire pour les deux parties, selon les maximes du droit des gens : mais il pourvoira, comme il le doit, à l'administration des diocèses, et il ordonnera aux évêques légitimement institués d'exercer leurs fonctions, et ce ne sera pas pour mettre à exécution, malgré le roi, la circonscription de 1817; il a prouvé qu'il ne tenoit pas plus à cette circonscription qu'à aucune autre; mais parce que l'Eglise de France ne peut exister sans circonscription et sans évêques. »

Si l'on avoit pu conserver quelque doute sur la franchise du cabinet de Rome, on seroit bientôt désabusé en lisant de semblables communications. Il y a ici la dignité de l'apostolat suprême, l'urbanité de l'homme d'État, le conseil salutaire de l'ami. Le cardinal résume l'affaire en peu de mots. Il dit : « Que voulez-vous? j'ai proposé un moyen, c'est à ceux qui ne l'acceptent pas à en proposer un autre. » En vérité, il me semble entendre encore ce noble ministre, qui parloit un jour ainsi, en ma présence : « Vous me voyez gai et triste. J'ai trouvé pour l'affaire que nous traitons, j'ai trouvé ce qui convient à nous. J'ai bien étendu les pans de ma robe (alors il déploya quelques-uns des plis de sa pourpre), voilà pourquoi je suis gai; mais je n'ai pas trouvé ce qui convient à vous : je le cherche. En ce moment-ci je me vois à Paris, voilà pourquoi je suis triste. J'ai peur d'avoir trop

pris pour moi de Rome ; hé bien, je rendrai : avec moi, c'est toujours *sauf erreur*. Je ne connois, je ne connoîtrai jamais d'autre politique que celle qui est assise ouvertement sur un intérêt réciproque : la puissance de notre cour est là. Nous avons chacun notre force ; il faut que ces deux forces-là se respectent et s'embrassent. »

Le ministère romain reçut en ce moment une nouvelle qui alloit lui donner immédiatement des préoccupations telles, que beaucoup d'autres affaires devoient être nécessairement ajournées. Le 11 février, le gouvernement autrichien fit prévenir le cardinal Consalvi du projet qu'avoit formé l'empereur de se rendre à Rome et à Naples. L'archiduchesse Marie-Louise, épouse de Napoléon, devoit accompagner son père à Rome seulement. Pendant ce temps-là, le grand-duc Michel venoit rendre ses hommages à Sa Sainteté. M. le colonel La Harpe ne le quittoit pas, et paroissoit chargé de diriger les démarches du jeune prince. Quelques personnes assuroient que le voyage du frère d'Alexandre étoit entrepris dans l'objet de mettre M. de La Harpe à portée de connoître comment les Italiens accueilleroient l'empereur d'Autriche. La réception que le Pape fit au grand-duc Michel fut remplie de cordialité et de tendresse. Il chargea le grand-duc des complimens les plus flatteurs pour Alexandre, et demanda si cet empereur lui-même ne viendrait pas aussi en Italie, comme le faisoit espérer M. d'Italinsky. Ce spirituel monarque disoit souvent : « J'aurois bien envie de quitter Pétersbourg, et d'être quelque temps mon ministre à Rome. »

La famille Bonaparte, réfugiée près du Saint

Siège, témoignoît quelque joie de voir arriver l'empereur François I^{er}. Dernièrement, elle avoit éprouvé un chagrin qui cependant étoit inévitable. M. le cardinal Fesch, consulté sur le choix de l'ecclésiastique qui pouvoit être envoyé à Sainte-Hélène, désignoit M. l'abbé Félici; mais des renseignemens sur son caractère, qu'on avoit demandés à l'archevêque de Florence, qui connoissoit beaucoup M. Félici, ayant été peu satisfaisans, les pouvoirs du Saint Siège furent retirés à cet ecclésiastique. Pie VII ordonna que sur-le-champ on en choisît un autre. Il se présenta un prêtre nommé Bonavita, presque octogénaire, qui demanda la faveur d'être préféré. Il étoit placé dans la maison Borghèse, et d'origine corse. Les informations prises sur sa conduite et sa moralité ayant été de tout point favorables, le Pape le substitua à M. l'abbé Félici, et lui ordonna de partir pour sa destination. Le courage de cet ecclésiastique, d'une santé peu forte et d'un âge si avancé, fut loué par tous ceux qui le virent entreprendre un si long voyage.

Ce que j'avois désiré de très-bonne foi, en prenant congé du Pape, devoit se réaliser. Au commencement de l'année 1819, je fus nommé pour retourner à Rome en qualité de premier secrétaire d'ambassade. J'y arrivai dans le mois d'avril.

Les préparatifs pour la réception de François annonçoient de grandes dépenses; mais on vouloit davantage à Vienne. On insinua au cardinal Consalvi qu'il devoit aller au-devant de Sa Majesté à Venise. Il éluda cette demande, et il ne manquoit pas de bonnes raisons, lui qui étoit revêtu d'une sorte de dictature civile dans les États du Saint Siège. Monsignor Riario, *maestro di camera*,

alla au-devant de l'empereur jusqu'à Viterbe, tandis que le marquis Massimo, directeur-général des postes pontificales, s'étoit rendu à sa rencontre jusqu'à la frontière. Arrivé près de Rome, ce prince fut reçu à Ponte-Molle sous une tente élégamment décorée, et fut complimenté par le cardinal Consalvi. Là, ainsi que les personnes de sa suite, l'empereur monta dans les voitures du Pape ; il fit son entrée par la célèbre *Porte du Peuple*, qui, en un peu plus de vingt ans, avoit déjà vu tant d'événemens divers, et il descendit au palais de Monte-Cavalle. L'entrevue avec le Saint Père émut l'empereur. Les deux souverains se témoignèrent leur véritable satisfaction. Le corps diplomatique fut présenté à Sa Majesté. M. le prince de Canino et la princesse Borghèse écrivirent au prince de Metternich pour lui exprimer le désir de le voir ; le prince répondit qu'il ne pouvoit établir de relations avec la famille Bonaparte. L'empereur déclara en même temps qu'ils pourroient venir à son audience avec les princes et les princesses de Rome. Chacun étudioit attentivement la marche des événemens. On eut lieu de faire une observation politique tout-à-fait imprévue. M. Capo-d'Istrias parcouroit l'Italie dans tous les sens, et parloit mal de la France ; on n'étoit pas accoutumé à une telle conduite à Paris. La cour d'Autriche, au contraire, qui avoit été plus froide pour les intérêts de nos princes, ne suivoit à Rome, avec nous, qu'un système de concorde, d'amitié, d'autant plus remarquable, que le prince de Metternich, qui a beaucoup de charme et d'à-propos dans le langage, manifestoit ces sentimens dans les termes les plus gracieux. C'étoit aussi un singulier spectacle que les déclamations de M. de

La Harpe, vantant les *carbonari*, qui déjà avoient une grande influence en Italie. On se demandoit ce que signifioient ces démonstrations de la part d'un homme comblé de bienfaits par une cour aussi amie de la France que l'avoit été jusqu'alors la cour de Russie.

Le gouvernement romain mettoit tous ses soins à offrir des distractions à l'empereur, à l'impératrice et aux autres princes qui se trouvoient à Rome, la duchesse de Lucques et son fils, l'ancien roi d'Étrurie; le grand-duc Michel, le prince Antoine de Saxe, l'archiduchesse son épouse, l'archiduchesse Caroline, fille de l'empereur; la duchesse de Chablais, l'archiduc palatin de Hongrie, la duchesse de Wurtemberg, et le prince héréditaire de Toscane, à peine âgé de vingt deux ans, qui montrait déjà tout ce qu'il auroit, plus tard, de jugement, d'instruction, de passion pour les arts, et de sagesse.

Le Pape ne put pas officier le Jeudi-Saint, parce qu'il se sentoit trop foible; mais il fit la cérémonie de la Cène, après avoir donné la bénédiction papale du haut du balcon de Saint-Pierre. Le Jeudi et le Vendredi-Saint, l'empereur, l'impératrice, les princes et les princesses dînèrent au Vatican, dans les appartemens du secrétaire d'État. L'empereur s'étant trouvé indisposé le dimanche matin, jour de Pâques, il n'assista pas aux cérémonies de Saint-Pierre; mais le soir il vint voir l'illumination, et ensuite la célèbre girandole du château Saint-Ange. Le mardi 20 avril avoit été désigné pour la plus grande, la plus magnifique, la plus somptueuse fête: on devoit la donner dans le Capitole. Les chefs-d'œuvre que le musée renferme furent

mis en ordre avec goût, pour décorer l'intérieur des appartemens où alloient se trouver réunis. Leurs Majestés Impériales et Royales, leur famille, les cardinaux, le corps diplomatique, les princes étrangers, la noblesse romaine et les étrangers de distinction. On fut généralement frappé de l'éclat de cette fête. L'empereur, après avoir vu un très-beau feu d'artifice tiré sur la place, fut conduit dans la salle du palais sénatorial, où l'on exécuta une cantate en l'honneur de Sa Majesté. De la salle du concert, Leurs Majestés se rendirent, par un pont construit exprès, dans la salle du souper préparée au milieu du palais des Conservateurs. L'empereur avoit invité à souper avec lui les cardinaux et les ambassadeurs. Des tables pour mille personnes avoient été disposées dans plusieurs autres salons ; mais l'affluence des étrangers et surtout des Anglais, étoit si considérable, qu'il fut impossible de mettre un certain ordre dans la distribution des places, et tout le monde se transportant en foule dans la salle du banquet de l'empereur, la confusion y fut extrême, et le service ne put s'y achever qu'avec la plus grande difficulté. A l'issue du souper, qui dura une heure et demie, Leurs Majestés se retirèrent, témoignant au cardinal Consalvi toute leur satisfaction de ses soins et de la fête qui leur avoit été donnée au nom du Saint Père. On remarqua que l'ordonnateur avoit fait apporter au milieu de la table la louve antique de bronze, que l'on dit avoir été frappée de la foudre le jour de la mort de Jules César. Quelques personnes disoient tout bas : « Voyez-vous la louve de Rome *en surtout?* » Il y eut le lendemain une satire romaine toute à la louange de l'ordonnateur, et d'un style

très-piquant. Je ne la rapporte pas, parce que l'auteur y manquoit un peu de mesure, et que même il offensoit la vérité.

Quelques jours après, l'ambassadeur de France offrit de donner une fête à l'empereur. Sa Majesté fit répondre par M. le comte de Wrbna, son grand-chambellan, qu'elle s'y seroit rendue avec plaisir, si elle ne s'étoit imposé la loi de n'aller à aucune réunion particulière durant son voyage en Italie. Pendant le séjour de la cour de Vienne à Rome, l'empereur et le prince de Metternich ne firent aucune ouverture, soit au Saint Père, soit au cardinal Consalvi, relativement aux affaires religieuses et politiques des États autrichiens. Ce profond silence étonna le Pape, et donna lieu à l'invitation qu'il fit à Leurs Majestés de s'arrêter encore quelques jours, à leur retour de Naples. L'archiduchesse Marie-Louise n'étoit pas venue à Rome; elle n'avoit plus demandé qu'à voir Terni et ses cascades. De là, elle avoit été s'embarquer à Livourne pour Naples, où elle devoit retrouver son père, et puis revenir par mer à Livourne. Les Romains, dans leurs conjectures, trouvèrent trois raisons pour expliquer l'absence de Marie-Louise. Les uns disoient que la cour de Rome, d'après ses anciens droits exprimés directement dans les réclamations récentes du cardinal Consalvi, ne reconnoissoit à aucune famille le droit de posséder Parme. Les autres parloient vaguement des cardinaux noirs et des cardinaux rouges, et du refus des premiers d'assister au mariage; mais cette raison n'étoit pas fort accueillie. D'autres, enfin, rapportoient ce qui étoit vrai, que la princesse passant dernièrement à Bologne, le peuple s'étoit

rassemblé autour de sa voiture en criant : *Vive notre princesse!*

Comme on n'avoit pas parlé d'affaires à Rome , on cherchoit quel pouvoit être le motif du voyage de l'empereur. On se partagea encore dans cette circonstance, comme dans celle où l'on avoit voulu expliquer l'absence de Marie-Louise. On dit une foule de choses absurdes. Il sera mieux , je crois , de ne voir dans tout ceci que ce qui s'y trouvoit réellement. La paix régnoit en Europe. Un cabinet qui se déplace difficilement pouvoit accepter un voyage agréable , instructif. L'empereur étoit un homme qui joignoit à beaucoup d'acquis un esprit d'observation remarquable. Né à Florence , il n'étoit pas possible qu'il ne s'y revît pas avec bonheur. De Florence , il faut aller à Rome ; après Rome , il faut voir Pompéi. Les princesses ne pouvoient qu'encourager un tel projet , et y applaudir avec joie. L'empereur avoit dit : « Mais je ne connois pas Saint-Pierre de Rome ! » Le ministre lui-même devoit prendre plaisir à ce voyage , qu'il n'avoit jamais fait. Il a pu ensuite se joindre à ces faits si naturels l'idée de penser qu'en chemin on rencontreroit des affaires utiles , des secrets d'accroissemens , des amis mal connus , tout cet ensemble de succès , de découvertes , d'occasions d'apprendre et de plaire , enfin cet amas de flatteurs et de mécontents qui se pressent toujours autour d'un grand souverain. A Naples , l'empereur d'Autriche resta plus de temps qu'il ne l'avoit cru lui-même. Cependant il revint à Rome pour le consistoire du 4 juin , où le Pape nomma cardinal l'archiduc Rodolphe , archevêque d'Olmütz et frère de Sa Majesté (*V.* tom. II , pag. 231). Le Pape rappelle

dans son allocution que Grégoire XIII, en 1577, a conféré la même dignité à l'archiduc André, fils de l'empereur Maximilien II et frère de l'empereur Rodolphe II. Il rappelle aussi la devise des cardinaux : « *Égaux aux rois, supérieurs aux princes.* » Il ajoute : « Le Saint Siège confère des honneurs égaux à ceux dont les droits sont égaux. La présence de notre fils François, empereur d'Autriche, nous récréé ; il lui sera doux et agréable, ce nouveau témoignage de bienveillance envers lui et sa très-auguste maison, que dans ce lieu solennel nous donnons avec une joie sincère en sa présence, et devant vous, vénérables frères, qui applaudissez à nos paroles. »

L'empereur quitta Rome le 11 juin. L'archiduchesse Caroline, sa fille, tomba malade à Péruugia. Le cardinal Consalvi, qui n'avoit pas cru devoir aller à Venise, pensa qu'il seroit de bon goût d'aller à Péruugia pour veiller à ce que tous les soins fussent donnés à la princesse. L'empereur fut plus sensible à cette preuve de dévouement qu'il ne l'auroit été si on étoit accouru au-devant de lui à Venise. François étoit bien plus un père tendre qu'un souverain exigeant.

¶ Quand on s'étoit trouvé libre de toute étiquette à Rome, on s'étoit demandé si l'empereur laissoit beaucoup de présens ; chacun de ceux qui avoient été distingués fit connoître ce qu'il devoit à la générosité du prince. Sa Majesté avoit donné le grand Ordre de Saint-Étienne de Hongrie à M. le cardinal Mattéi, doyen du sacré collège. C'est le même cardinal, comme on sait, que l'Autriche portoit au trône en 1800. Une décoration semblable fut remise au prince Altiéri, sénateur de Rome. M. le

prince de Metternich porta lui-même la décoration à Son Éminence, en lui disant que l'empereur accordoit cette marque de bienveillance à tout le sacré collège dans la personne du doyen des cardinaux. A ce sujet, un cardinal, connu par la vivacité de ses reparties, dit : « L'empereur feroit mieux de répondre aux lettres que nous devons lui écrire aux fêtes de Noël, formalité dont il se dispense seul dans l'Europe catholique, que d'envoyer une plaque à un cardinal qui, en général, n'en doit pas porter. » MM. les princes de Piombino, Chigi et de Palestrine, reçurent le grand Ordre de Léopold. M. le marquis Massimo, directeur-général des postes, obtint la couronne de fer (l'Ordre fondé par Napoléon, dont l'empereur s'étoit réservé la grande maîtrise). MM. les ducs Césarini, prince de Cervetri, et chevalier Odescalchi, reçurent la croix de commandeur de Saint-Léopold. On porta à M. le gouverneur de Rome une boîte avec le portrait de l'empereur, entouré de beaux diamans. M. le cardinal Consalvi ne fut pas traité avec moins de générosité; mais comme il étoit toujours modeste et désintéressé, on ne savoit que très-tard, bien positivement, ce qu'il recevoit des cours, à l'occasion des traités ou de semblables circonstances : le plus souvent, il refusoit même les présens d'usage. D'autres libéralités très-considérables furent distribuées dans le palais de Monte-Cavallo. Il y eut aussi un Ordre offert au comte Grégoire Chiaramonti, frère du Pape, qui demuroit à Bologne; mais Pie VII lui enjoignit de ne pas l'accepter (1).

(1) On a fait à la cour d'Autriche la réputation de n'être pas gé-

L'archiduchesse Caroline se rétablit. L'empereur se rendit à Florence. Ce fut là qu'il dit à son frère le grand-duc, un jour qu'il visitoit avec lui la chapelle des tombeaux des Médicis : « Mon frère, ce seroit une honte pour notre maison, que les admirables travaux de cette chapelle ne fussent pas achevés. » Le grand-duc et la nation toscane entendirent et comprirent ces nobles paroles. Aujourd'hui (1839) tous les travaux sont terminés sous l'influence d'un

néreux, et l'on a eu tort. D'abord dans l'occasion présente elle le fut avec éclat ; je ne parle pas d'une quantité d'objets précieux qui furent encore envoyés de Vienne, au retour de l'empereur. Voici d'ailleurs ce que M. le cardinal de Bernis écrivoit à M. de Vergennes le 6 décembre 1780. « Les présens de l'impératrice à tous ceux qui » ont eu quelque part directe ou indirecte à l'expédition des dispenses » et des bulles nécessaires à l'archiduc Maximilien pour les coadjutoreries de Cologne et de Munster, n'ont pas discontinué depuis » l'arrivée du cardinal Herzan ; (le même qui figura au conclave » de 1800). Du Pape, jusqu'aux derniers officiers de Chancellerie, » la main bienfaisante de Marie-Thérèse a répandu les diamans, les » bijoux, la porcelaine, le vin de Tokay, et une grande quantité de » sequins. On est tenté de croire que cette générosité a moins pour » objet les services rendus, que les services à rendre encore dans » le même genre. *Il y a plus d'un mois que ce fleuve de richesses » se promène dans Rome.* La cour de Vienne qui n'a jamais perdu » de vue l'Italie, où l'un de ses ministres favoris me disoit un jour » qu'elle auroit mieux fait de s'étendre que du côté de la Pologne, a » soin dans toutes les grandes villes italiennes, de répandre, parmi » les hommes, des clefs de chambellan et diverses décorations et » titres, et parmi les femmes, des croix étoilées, sans compter la » toison d'or pour les maisons de haut rang, afin de s'attacher la » noblesse, et d'augmenter cet amour et cette vénération qui régnet » encore plus à Rome que dans les autres villes de l'Italie. Cette » manière de gagner les cœurs a beaucoup plus d'influence dans cette » contrée que partout ailleurs. Les Italiens sont jaloux de décorations et de titres. Il faut que l'impératrice ait bien calculé que les » présens considérables qu'elle fait en toute occasion, rapportent

génie aussi bienfaisant que celui qui les a commencés (1).

Mais à Rome on voyoit avec peine la stagnation des affaires de France. Le ministère de Paris n'avoit pas voulu remettre le bref adressé au cardinal de Périgord ; il lui en avoit communiqué la substance ; toutefois il consentoit à ce que les évêques fissent une démarche spontanée auprès du Pape. On va voir combien on eut tort de ne pas suivre l'avis du

» beaucoup plus que l'argent qu'elle y emploie, car sans cela elle
 » auroit probablement mis des bornes à cette prodigalité. — Notre
 » alliance avec la cour de Vienne ne doit pas, ce me semble, nous
 » empêcher de suivre les vues de cette cour, à l'égard de l'Italie. Je
 » ne sais pas si l'Espagne s'occupe intérieurement de ce qui peut
 » arriver dans les établissemens des infans, dans les Deux-Siciles,
 » en Toscane et en Lombardie : quelque jour elle pourra se repentir
 » d'y avoir porté peu d'attention. Les Vénitiens sont dans le même
 » cas. En un mot, c'est un objet de réflexion pour les cabinets de
 » l'Europe, et surtout pour les souverains de la maison de France...
 » On ne peut rien ajouter aux sentimens, etc.

» Le Card. de BERNIS. »

(1) Cette superbe chapelle que Ferdinand I^{er} avoit fait ériger pour contenir les tombeaux de ses aïeux, les Médicis, étoit restée, depuis plus de deux siècles, encore imparfaite. Grâce à la munificence royale du grand-duc régnant, Léopold II, et à son amour éclairé pour les arts dont nous avons vu qu'il avoit si bien su apprécier les chefs-d'œuvre à Rome, on a exécuté dans la chapelle des Médicis, des travaux immenses, dignes des plus beaux temps de l'Italie. C'est la haute inspiration du prince, la noble pensée et la généreuse libéralité de ce *nouveau Magnifique*, qui ont tout fait. La vaste coupole de ce majestueux bâtiment qui avoit dans sa construction primitive, une forme octogone, a été divisée en huit grands compartimens, où M. le commandeur Pierre Benvenuti, chef de l'académie de Florence, vient de peindre à fresque une imposante histoire tirée de la Genèse et du nouveau Testament. On voit, d'un côté, l'Eternel au moment de la création, le péché d'Adam, la mort d'Abel, le sacri-

comte d'Hauterive. Les évêques déclarèrent qu'ils ne faisoient pas difficulté d'écrire au Pape. Leur lettre est du 30 mai. Ils se plaignent de ne rien savoir depuis que l'on a publié un concordat, établi une circonscription et nommé des évêques. Leurs premières paroles sont remplies d'une sorte de sainte colère : un bref leur a été écrit et n'a pas été remis ; ils ignorent ce que veut Sa Sainteté, ce à quoi elle a consenti, les points sur lesquels elle

fice de Noé après le déluge : de l'autre côté, la naissance de Jésus-Christ, la mort du Sauveur, la résurrection et le jugement dernier. Au-dessus de chacun des huit compartimens divisés par de larges bandes en relief de stuc doré, le même peintre a représenté, d'une large manière, les quatre patriarches, Moïse, Aaron, David, saint Jean le précurseur et les quatre évangélistes. Quoique les mêmes sujets aient souvent exercé les pinceaux des plus habiles maîtres de la Péninsule, M. Benvenuti a soutenu avec avantage cette glorieuse concurrence, soit que l'on considère la composition riche et poétique de chaque tableau, soit que l'on admire la perfection du dessin, la variété des formes, la vérité des draperies, l'audace du style et le charme d'un coloris, vif, brillant, lumineux, *dérobé aux Vénitiens*, et resplendissant d'une sorte de lumière divine, au milieu de ces nombreuses figures pour la plupart gigantesques, sans que l'infinité des masses nuise en rien à l'abondance et à la délicatesse des détails. Après l'heureux accomplissement d'une si grandiose entreprise, digne du *premier Magnifique*, et de Léon X, l'ombre de l'empereur d'Autriche François I^{er} peut se réjouir, de ce qu'un prince de sa maison vient *d'achever les admirables travaux de cette chapelle*. Florence s'enorgueillira de posséder ce titre d'honneur pour les beaux arts de la Toscane, qu'elle doit tout entier à la magnanimité persévérante de son souverain.

Mon sujet me rappelle et ne me permet pas de parler des prodiges récemment opérés dans les Maremmes. Les grandes idées appellent les grandes idées : il y a là encore de bien autres miracles de prévision et d'assainissemens qui attestent, dans le grand-duc Léopold II, l'amour pour le peuple, et les progrès d'une florissante civilisation.

insiste, ceux sur lesquels elle concède. Ils continuent avec plus de calme :

« Nous avons besoin, ainsi que le disoit saint Chrysostôme, parlant des apôtres, d'un secours puissant, extraordinaire, pour nous faire garder une juste mesure, afin de ne pas paroître intervertir les lois du royaume, lorsque nous prenons la défense de la doctrine et de la discipline ecclésiastique, et aussi afin de ne pas être accusés de corrompre la pureté de la foi, et d'énerver la discipline, en nous efforçant de montrer que nous ne voulons pas violer les lois de l'Etat. »

Jamais l'épiscopat des Gaules n'avoit tenu un langage si noble, si généreux, si pathétique, si français, si monarchique (1) et si religieux.

« Nous vous prions, très-Saint Père, de nous aider de vos conseils, de nous éclairer de vos lumières, de nous affermir par votre autorité : nous vous en prions non-seulement comme le chef de l'Eglise en qui nous faisons profession de reconnoître et de respecter la primauté d'honneur et de juridiction que Jésus-Christ vous a donnée, mais encore (ah ! que la vénération que nous avons pour vos vertus nous permette de le dire !) comme l'arbitre, le conciliateur, le médiateur que, rassemblés en une seule famille, nous choisissons, en qui nous nous confions avec la plus grande sincérité, et dont l'avis, la décision, le jugement feront notre force, notre sûreté et notre consolation (2). »

(1) Gibbon reconnoît plusieurs fois dans son ouvrage, que l'antique monarchie française a été fondée par les évêques du royaume. Un publiciste hollandais s'éprend d'admiration pour l'organisation de la France, dès les temps de nos premières races. Il la loue jusqu'à l'impiété, quand il dit : « La France, le royaume le plus beau après celui du ciel. » Les plus fanatiques mandarins n'en ont pas dit autant du *Céleste Empire*.

(2) A ces admirables paroles des débris de notre épiscopat, ajoutons le jugement porté sur l'ancien clergé de France, par M. de La Borie, député sous la restauration.

« La plupart de nous ont vu encore debout ce magnifique édifice, » cet ouvrage du ciel, du temps, de nos rois et de nos pères, cette

La lettre se termine par ces phrases si belles, d'une doctrine si pure, d'un choix de paroles si harmonieuses qu'on a pu remarquer dans le projet de la lettre du roi au Pape, que nous avons attribuée à Louis XVIII, et qui n'ayant pas été envoyée alors, avoit été mise en réserve. (V. pag. 175.)

Le successeur du duc de Richelieu, M. le marquis Dessolles, ministre d'un caractère modeste et d'un esprit juste, envoya cette lettre des évêques à M. de Blacas. Après avoir relevé le ton véhément qui règne dans le commencement, il fait les réflexions suivantes :

« Dans les conjonctures actuelles, monsieur l'Ambassadeur, si l'on vouloit porter remède à l'indifférence par des moyens d'autorité, on provoqueroit la résistance : il est donc prudent de s'abstenir de tout éclat, de tout acte qui puisse amener ce fâcheux résultat : on doit chercher à maintenir la

» belle portion de la grandeur nationale que la France étoit fière de
 » montrer à l'Europe ; ce monument tout ensemble de richesse, de
 » puissance, d'autorité, de vertu, de gloire et de génie, qui s'étoit
 » surtout si majestueusement élevé, dans le grand siècle, et à côté
 » du grand roi ; Providence visible qui balançoit à elle seule, par la
 » toute-puissance de ses dons, les calamités publiques ; rivalisant
 » avec les peuples de fidélité envers le trône, et avec le trône, de
 » bienfaisance et de bonté pour les peuples ; corps illustre, autant
 » qu'utile, qui ne retenant de la haute naissance de quelques-uns
 » de ses chefs, que l'honneur sans orgueil, paroissoit être l'abrégé
 » de la société entière dont il étoit l'ame et le lien moral, puisqu'il
 » appelloit à ses dignités et à ses récompenses, à côté du fils des
 » princes, le fils de l'artisan recommandé par la vertu et par le
 » talent. Semblable en tout à cette heureuse et puissante monarchie
 » dont il étoit le plus ferme appui, on eût dit que conformément à
 » l'inévitable loi des élévations et des décadences humaines, le clergé
 » étoit averti de son danger par sa grandeur et menacé de sa ruine
 » par l'excès même de sa bienfaisante prospérité. Ses débris ont encore
 » conquis au nom Français et à la cause de la légitimité, l'estime et

soumission, moins par l'action des volontés humaines, que par l'influence des saintes vérités que la religion nous enseigne, et par l'action secrète, et qui n'en est que plus puissante, de sa divine et douce persuasion. La France, monsieur le comte, n'est pas dans un état de résistance, mais elle n'est pas non plus dans un état parfait de soumission; et tant pour les règles à prescrire que pour les sacrifices à imposer, il est des bornes qu'il faut respecter, si l'on veut assurer la paix de l'Eglise et de l'Etat. C'est une ligne à reconnoître et à tracer entre des écueils: votre sagacité et la sagesse des vues de monseigneur le cardinal Consalvi, sauront l'indiquer au Pape, et Sa Sainteté, dans la haute supériorité de ses lumières, saura juger qu'il est impossible de s'en écarter..... Je ne pense pas que le Pape puisse croire sa dignité blessée par la non remise du bref adressé à M. le cardinal de Périgord, et par la forme de déclaration *spontanée* que nous avons cru enfin convenable d'adopter. »

Le conseil ecclésiastique, à Rome, décida que le cardinal Consalvi écrirait au cardinal de Périgord,

» l'admiration de l'Europe hospitalière: le clergé de France, comme
 » s'il eût voulu surpasser en finissant l'éclat de sa longue vie, offrit
 » de remplir seul ce déficit dans lequel on l'a précipité lui-même,
 » non pas pour combler l'abîme, mais pour le creuser d'avantage.
 » Ainsi, ce clergé apparaitra à jamais en avant des malheurs et des
 » crimes de la révolution dont la rage alloit bientôt mêler le sang
 » des martyrs sacrés au sang du martyr royal: il sera béni par les
 » regrets de l'histoire, plus que jamais vivante et fidèle image du
 » Dieu qui sembloit par la voix de ses ministres, redevenus des pro-
 » phètes, vouloir encore une fois avertir les Français de conjurer
 » l'orage, avant de lui permettre de dévorer la terre. »

Ce beau morceau de style, ce vrai modèle d'élocution puissante, ce témoignage rendu au fidèle clergé qui a si constamment aimé les pontifes suprêmes et nos rois, a été cité souvent, et méritoit une place dans cette histoire. Ajoutons que notre clergé d'aujourd'hui, s'il ne possède pas des fiefs, des droits seigneuriaux, des rentes, des terres, est resté riche, comme l'ancien, de tous les trésors de vertu, de piété, d'instruction et de bons exemples qui font l'honneur et la gloire nécessaire des ministres de notre religion.

relativement au contenu de la lettre des évêques, en date du 30 mai. Cette réponse, après quelques préliminaires qui annoncent que la lettre des prélats français a été lue attentivement par Sa Sainteté, reprend tous les passages du bref du Pape au cardinal de Périgord, en date du 10 octobre 1818. Il y a les mêmes propositions, les mêmes louanges pour Son Éminence, les mêmes témoignages de déférence ; seulement à la fin le cardinal ministre paroît penser que les évêques accepteront les dispositions annoncées par le Saint Père.

En transmettant cette lettre, M. de Blacas et M. Portalis déclarèrent qu'ils ne l'avoient acceptée qu'à la condition que le roi seroit libre de la remettre : en même temps l'ambassadeur proposoit, si on ne remettoit pas la lettre, d'adresser au cardinal Consalvi une note officielle signée des deux plénipotentiaires à Rome, et dans laquelle le roi s'engageroit à *abrég*er la durée des mesures provisoires qui avoient été convenues pour les affaires de l'Église, comme aussi à réaliser, chaque fois que les ressources de l'État le permettroient sans surcharger les peuples, l'augmentation du nombre des sièges épiscopaux. M. Dessolles approuva cette marche, et il envoya un projet de note tout arrêté. Les plénipotentiaires y dûrent faire quelques changemens indifférens, demandés par le cardinal. Cette note fut adressée à son Éminence. Alors le Pape répondit aux évêques qu'il avoit reçu leur lettre du 30 mai, signée par quarante d'entre eux. Il les remercie de leurs sentimens de respect. Il annonce une allocution, où il dira qu'il n'est pas possible d'établir quatre-vingt-douze sièges. Il déclare qu'il possède une note qui le rassure pour l'avenir. Les

prélats signataires de la lettre du 30 mai adhèrent à ce bref.

Le 23 août, le Pape convoque le sacré collège. Il lui confie que le concordat de 1817 n'a pas pu être exécuté; il répète la disposition annoncée aux évêques; il explique comment il agira pour l'Église d'Avignon, élevée au rang d'archevêché: il la laissera sous le régime capitulaire, ou il y constituera un évêque *in partibus* nommé par le roi. Les archevêchés et évêchés fondés en 1801 seront administrés par les titulaires actuels, et par ceux qui ont été nommés pour occuper les sièges vacans.

On attendoit impatiemment les nouvelles de Paris. M. Dessolles témoigna la satisfaction du roi aux plénipotentiaires, et le roi lui-même écrivit au cardinal Consalvi, le 5 septembre :

MON COUSIN,

« Au moment où j'apprends l'heureuse conclusion de la négociation que j'avois entamée avec le Saint Siège, mon premier mouvement est celui de la plus vive gratitude envers le Saint Père, aux pieds duquel je vous prie de déposer l'hommage de ma filiale vénération. A ce sentiment s'en joint un autre non moins juste ni moins doux; c'est celui des obligations que la religion, l'Église de France, mon peuple et moi, nous avons tous à la constance, à la sagesse et à l'habileté de vos travaux dans la conduite de cette grande affaire. Recevez donc mes remerciemens; recevez les témoignages de mon estime et ceux de mon amitié, à laquelle, je l'avoue, se mêle un peu d'amour-propre, car le jugement que j'avois, il y a vingt-quatre ans, porté sur monsignor Consalvi, se trouve aujourd'hui pleinement justifié par le cardinal secrétaire d'État.

» Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

» LOUIS. »

Tout cela est de la bonne grâce, du goût le plus

élégant, de la fleur de politesse royale ; cependant ces vingt-quatre ans n'en avoient pas moins vu se succéder le refus de répondre aux évêques fidèles, le voyage à Paris, et tant d'actes qui avoient dû affliger le roi ; mais à présent, le monarque est heureux, il est joyeux : du port, il contemple la fin des tourmentes : toujours il a su manier avec habileté le ton de la louange ; le cœur et l'esprit du prince sont d'accord pour s'épancher en liberté : il se réjouit, il caresse, et en comblant Consalvi d'éloges, il proclame la paix durable qui va pour toujours unir la France au Saint Siège, en même temps qu'il remplit l'âme du Pape, quelquefois inquiète, de toutes les délices de la plus vive allégresse ; en effet le Pontife place les hommages rendus à son ministre, à son ami, bien avant ceux qu'on lui adresseroit à lui-même.

M. Portalis écrivoit à M. Dessolles :

« Le Pape est enchanté de la manière dont l'allocution a été reçue en France. Je ne puis trop me louer de la coopération franche et loyale de M. le comte de Blacas. Nous avons déjoué de concert les faux calculs de tous ceux qui s'imaginoient, je ne sais trop pourquoi, que nous nous croiserions et que nous nous nuirions. Nous avons toujours agi de la meilleure intelligence, et nous nous quittons, j'ose le dire, l'un et l'autre avec une véritable peine. Je dois, en terminant mes correspondances avec votre Excellence, lui renouveler mes remerciemens pour toutes ses bontés, etc. »

Le roi n'avoit rempli que les préceptes d'une habile reconnoissance, en écrivant dans le premier moment au cardinal Consalvi, il falloit ne pas tarder à remplir les devoirs qui sont prescrits à un roi très-chrétien dans ses rapports avec le chef de l'Eglise.

Le 18 octobre, Louis XVIII remercia directement le Pape :

TRES-SAINT PÈRE,

« La crainte de fatiguer Votre Sainteté par ma mauvaise écriture m'a jusqu'ici empêché de porter directement à vos pieds l'hommage de ma vive et respectueuse reconnaissance ; mais lorsque, par l'effet de la sage et paternelle sollicitude de Votre Sainteté, la longue viduité de l'Eglise de France a cessé, lorsque ses plaies commencent à se guérir, il ne m'est plus possible de renfermer en moi les sentimens que Votre Béatitude y a fait naître. Guidé par la lumière d'en haut, vous avez su, très-Saint Père, modérer l'élan d'un zèle pur en lui-même, mais qui ne se renfermoit pas assez dans les bornes de cette *sobriété* recommandée par l'apôtre ; vous avez jugé ce que les circonstances permettoient et ce qu'elles interdisent ; vous avez enfin daigné placer votre confiance dans un fils respectueux et soumis qui, ainsi que les fidèles ministres dont il a fait choix pour l'aider dans ses pénibles fonctions, n'a d'autre désir, d'autre vue que le bien de notre sainte religion. Vous avez parlé, et la tempête a cessé, et tout annonce que l'état provisoire, qui déjà est un bien, sera le plus tôt possible remplacé par un état définitif plus avantageux. Jouissez de votre ouvrage, très-Saint Père, et daignez recevoir avec bonté les assurances de la vénération pour votre personne et de la dévotion envers le Saint Siège avec lesquelles je suis votre très-dévoit fils.

» LOUIS. »

Le 8 du même mois, on avoit installé avec une grande pompe le cardinal de Périgord comme archevêque de Paris. M. le marquis Dessolles donne ces détails avec satisfaction. Il avoit déjà écrit à M. de Blacas en ces termes, au sujet de la fin des affaires :

« Après vous avoir transmis, monsieur le comte, les témoignages de la satisfaction du roi, je ne sais s'il m'est permis de

vous parler de celle que j'éprouve personnellement ; mais je ne puis me refuser au plaisir de vous exprimer combien je prends de part au succès que vous avez obtenu , et de vous assurer que vous avez rendu à l'État comme à la religion un service des plus importans. »

Nous avons dû différer un moment de parler des négociations du Saint Siège avec les autres États , et de rendre compte de quelques événemens , pour ne pas interrompre notre rapport sur le traité avec la France. M. de Gennotte, chargé d'affaires d'Autriche en l'absence de l'ambassadeur , le prince de Kaünitz, sollicitoit des mesures promptes pour terminer toute discussion sur la navigation du Pô. Un autre office du même agent avoit beaucoup plus d'importance , et déclaroit à Sa Sainteté qu'il couroit des bruits alarmans sur les dispositions de l'Autriche à l'égard des États du Saint Siège ; que néanmoins , les sentimens de l'empereur étoient ceux qu'il avoit manifestés personnellement au Pape , qu'on répandoit des nouvelles absurdes , en disant que l'Autriche menaçoit l'État romain , que la Toscane conservoit des vues d'agrandissement du côté des Légations, et que le cabinet de Naples vouloit renouveler des prétentions sur les Marches. Ces rumeurs , disoit M. de Gennotte, étoient inventées par la malignité, et par des hommes qui désiroient exciter des troubles en Italie pour y renverser les autorités légitimes.

Le gouvernement pontifical peu rassuré , parce que même les faux bruits inquiètent un gouvernement foible, crut devoir s'attacher à ne pas négliger l'administration intérieure. Il résulta d'un compte rendu au Pape , à cette époque, que les revenus de 1818 s'étoient élevés à cinq millions huit cent

cinquante-cinq mille cinquante-sept écus, et les dépenses à cinq millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent un écus soixante-sept bajoques. L'excédant de la recette étoit donc de cinq cent cinquante-cinq mille deux cent cinquante-cinq écus trente-trois bajoques. Dans cet état de dépenses, la totalité des intérêts de la dette publique et des pensions du Mont de Milan n'étoit pas comprise ; cette affaire devoit être régularisée l'année suivante.

Nous ne nous arrêterons pas sur une tentative que fit le cardinal Consalvi pour réprimer les ravages des brigands de la ville de Sonnino. Un édit déclaroit que les habitans de cette ville seroient déportés. Il y eut un commencement d'exécution à cette mesure peu réfléchie et trop cruelle. Malheureusement les bruits qui couroient en Italie sur des changemens d'autorité, empêchoient le cardinal d'apporter à ce mal le remède sage et prudent de la religion et de la patience, que depuis employa Léon XII, et qui a détruit ces hordes de malfaiteurs. Le 16 août, l'exécution de cet édit de rigueur avoit été suspendue : on la reprit le 2 septembre ; on abattit des maisons , mais on indemnisa les habitans ainsi déportés , et on leur distribua des bestiaux dans les lieux qu'on leur assignoit pour nouvelle patrie.

Le roi abdicataire de Sardaigne, Charles-Emmanuel IV, étant mort à Rome, on trouva dans son testament qu'il demandoit à être enterré *more pauperum*. Le Pape ne voulut pas y consentir. Cette recommandation du roi étonna d'autant plus les Romains, que l'on venoit d'ordonner un somptueux service funéraire pour le repos de l'ame de la reine d'Espagne, Isabelle. La pompe espagnole n'avoit

jamais été plus imposante. La messe fut célébrée par monsignor Bertazzoli. M. de Vargas fit les honneurs de ces obsèques, qui rappelèrent les plus éclatantes somptuosités des funérailles des rois catholiques.

Chaque puissance vouloit profiter des talens, de l'aptitude surnaturelle du cardinal Consalvi pour terminer les affaires. On voyoit avec admiration comme il avoit su amener à bien celles de France. Les princes protestans d'Allemagne désiroient aussi voir le terme de leurs négociations pour l'organisation des affaires des catholiques soumis à leur autorité. Ils avoient fait porter par des envoyés, M. Turckheim et M. de Smyth, le premier protestant, le second catholique, une note intitulée : *Déclaration des Princes et États protestans réunis de la Confédération germanique*. Le Pape répondit par une *Exposition* de ses sentimens sur cette déclaration.

Sa Sainteté, après avoir établi les droits de sa suprématie directe, accorde des éloges au zèle des princes protestans qui se proposent d'entrer en négociation avec le Saint Siège, pour le bien des catholiques dont ils sont souverains. Le Saint Père se plaint de ce que dans l'introduction de la susdite déclaration on se sert des expressions suivantes : « *Les évêchés par lesquels est régie l'Église catholique.* » Il demande que l'on fasse mention de son autorité, ou que l'on supprime les six derniers mots. Plus loin, la cour romaine paroît désirer que les affaires de tous les catholiques d'Allemagne se terminent en même temps, et qu'on les comprenne dans un même et seul traité. Par le premier article les princes veulent que l'on dise ainsi : « L'Église

romaine, catholique et apostolique (bizarre prétention!) » On répond qu'il faut dire comme à l'ordinaire : l'Église *catholique, apostolique romaine*. Plus bas est une réfutation de la doctrine du ministre Jurieu, relative à la distinction entre les articles de foi *fondamentaux*, et les articles de foi *non fondamentaux*, et enfin aux principes de religion *substantiels*, et aux principes *accidentels*, qui sont combattus comme tendant à soumettre la discipline ecclésiastique à l'autorité laïque, sous prétexte qu'il s'agit de *choses accidentelles*. Dans cette discussion logique, les raisonnemens, quand ils sont écoutés de près, blessent les doctrines de la légitimité.

Par l'article 2 de la déclaration, les princes demandent que la religion catholique, dans leurs États, s'appelle *chrétienne catholique*. Le Saint Père ne peut pas reconnoître cette dénomination nouvelle. L'article 5 de la déclaration concerne l'élection et l'institution canoniques des évêques. On annonce d'abord que l'on veut conserver l'ancienne discipline de l'Église germanique, et l'on propose, avec une bonhomie apparente, de notables changemens. Le Pape répond que tous ces changemens sont évidemment en opposition avec l'ancienne discipline que l'on prétend conserver; toutefois dans les trois changemens indiqués, le Saint Père admet le *scrutin* comme compatible avec les usages reçus antérieurement en Allemagne. Il veut que le choix ne puisse tomber que sur les chanoines. — Le Saint Père déclare aux princes allemands qu'il est prêt à leur accorder ce qu'il a proposé au gouvernement anglais pour les évêques d'Irlande. « Le chapitre, » avant de procéder à l'élection canonique, remet- » troit au gouvernement local la note des candi-

» dats. Le gouvernement excluroit les sujets qui ne
 » lui seroient pas agréables, pourvu cependant qu'il
 » restât sur la liste le nombre suffisant pour la libre
 » élection de l'évêque. » Le Saint Siège demande
 que l'archevêché qui sera érigé pour la nouvelle
 province catholique, composée de cinq évêchés
 d'États différens, soit établi à Mayence, au centre
 des cinq diocèses. Cet avis est appuyé sur l'éclat du
 célèbre apostolat de saint Boniface, et sur la répu-
 tation de cette ancienne métropole pendant plus
 de dix siècles. *L'Exposition* est ainsi terminée :

« Telles sont les décisions du Saint Père : il pense que les
 Princes et États dans leurs sentimens d'équité et de modéra-
 tion, ne voudront pas exiger que le chef de l'Église renonce
 à ses principes, qu'il se rende coupable devant Dieu et de-
 vienne un sujet de scandale, en manquant aux devoirs de son
 ministère apostolique, en sanctionnant des dispositions qu'il
 trouve préjudiciables à l'Église. »

Les plénipotentiaires demandèrent alors que l'on
 procédât à la circonscription des diocèses, en lais-
 sant ensuite chaque État traiter pour les diocèses
 ou parties de diocèses qui seroient enclavés dans
 leur souveraineté.

Une des personnes qui montra le plus de zèle
 pour faire réussir toute cette négociation, fut M. le
 chevalier Koelle, chargé d'affaires du royaume de
 Wurtemberg (1) près le Saint Siège.

(1) M. Koelle, de Stuttgart, méritoit particulièrement notre
 estime à l'ambassade. Nous savions qu'après les désastres de nos
 armées, en Allemagne, il avoit été chargé en qualité de commissaire
 délégué, de reconduire sur le Rhin une colonne de prisonniers fran-
 çais forte de six mille hommes. Dès les premiers jours de marche,
 le typhus se déclara parmi nos soldats. Les habitans des lieux de
 passage et les bourguemestres refusoient de loger ces troupes, et crai-

A peine le Pape avançoit-il une affaire avec des princes quelconques de l'Europe, qu'il lui falloit de nouveau porter ses regards sur la France. Elle avoit demandé un nonce. Sur trois sujets proposés, elle choisit monsignor Macchi, né à Bolséna, d'une famille noble, ancien nonce en Portugal, et alors accrédité en Suisse, où il étoit honoré de toute l'estime du Saint Père et des cantons catholiques.

La santé du Pape parut tout à coup s'améliorer. La gaité lui revint. Il étoit satisfait de l'issue du traité avec le roi, et il disoit à M. de Blacas, en annonçant que monsignor Macchi alloit arriver à Paris : « Nous nous réjouissons de ce que les affaires ecclésiastiques se consolident chez vous. Écrivez que nous espérons les meilleurs résultats des sentimens de piété et de bienveillance de Sa Majesté. » La préoccupation du Saint Père pour cette affaire étoit telle, que, dans une audience qu'il accorda à M. Canning, ministre anglais alors chargé du département des Grandes-Indes, qui étoit venu

gnoient, en les admettant dans les habitations privées, de contracter l'horrible maladie. M. Koelle avoit à relever le courage des soldats qui s'obstinoient quelquefois à ne pas partir ; en route, il les consolait dans leur langue. A l'arrivée dans une autre étape, il devoit employer à la fois la douceur et l'autorité, pour obtenir des logemens. Enfin, après une traversée remplie d'embarras, de peines, de dégoûts, de dangers pour lui-même, il amena fidèlement le dépôt qui lui étoit confié, il le remit aux autorités de la frontière. Nous avons donné la Légion-d'Honneur à beaucoup d'étrangers. Y en a-t-il un qui en soit plus digne que M. Koelle ? Sans doute, une grande partie de ces soldats lui doivent la vie. Ils auront obscurément raconté ce fait à leurs amis et à leurs parens, mais en citant ce beau trait d'humanité, de haute charité et de philanthropie, ils n'ont pas éprouvé certainement autant de bonheur que j'en éprouve moi-même à le consigner dans cette histoire.

à Rome par Naples, après l'avoir entretenu de ses sentimens pour le gouvernement britannique, il lui parla des négociations avec la France, et lui dit qu'il ne pouvoit contenir sa joie de recevoir tant de secours donnés en cette occasion par la Providence. En revenant de cette audience, M. Canning dit à une illustre anglaise, la duchesse de Devonshire, qui étoit alors à Rome : « On n'a parlé que des Français sur le continent pendant trente ans ; c'est encore la même chose aujourd'hui. »

Le gouvernement, sur la présentation de M. le cardinal de Périgord, avoit demandé pour coadjuteur de Paris, M. de Quélen, évêque de Samosate depuis le 1^{er} octobre 1817. La grande réputation dont jouissoit M. de Périgord, la connoissance du mérite éminent, de l'esprit droit, de la piété, des qualités bienfaisantes, des lumières de M. de Samosate, ne pouvoient rendre la négociation que facile et honorable. M. de Quélen fut préconisé le 17 décembre 1819, archevêque de Trajanople et coadjuteur de l'archevêché de Paris, avec future succession. C'étoit lui qui avoit officié aux premières vêpres de saint Denis, où l'on avoit procédé à l'installation de M. de Périgord, en présence non-seulement d'un grand nombre d'évêques, tant sacrés, qu'élus et nommés, mais encore de tous les ministres du roi, et des personnages les plus distingués de la cour et de la ville. M. le baron Pasquier, successeur de M. Dessolles, écrivit à M. de Blacas :

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

« Sa Majesté a appris avec satisfaction le succès des démarches que vous avez faites pour que M. l'évêque de Samosate fût préconisé, dans le prochain consistoire, coadjuteur de

Paris (1). Le choix du nonce qui doit venir résider en France est encore un témoignage de la déférence du Saint Siège aux vœux que vous avez été chargé de lui exprimer. Agréez mes nouvelles félicitations sur la manière dont vous avez suivi et terminé toutes les négociations qui vous étoient confiées. La part que vous avez prise à la conclusion des affaires de l'Eglise de France est un service, je le répète, rendu également à la religion et à l'Etat, à la morale et à l'ordre public. »

Il fut aussi adressé des félicitations à M. le comte Portalis, dont l'esprit de netteté et de douceur avoit éloigné beaucoup de difficultés. D'ailleurs M. Portalis, par un système constant et raisonné d'union avec M. de Blacas, donnoit une grande force aux représentations de la France.

(1) Nous ajouterons ici quelques mots pour dire combien nous nous réjouissons aujourd'hui du rétablissement de la santé de notre digne archevêque, dont les souffrances ont tant alarmé les nombreux amis de la religion.

CHAPITRE XVII.

MONSIGNOR MACCHI NONCE A PARIS. LETTRE AMICALE DU ROI D'ANGLETERRE AU PAPE. RÉPONSE DU PAPE. LES DEUX SORTES DE CREDENZIALI PONTIFICALES. RÉVOLUTION A NAPLES. LES AMBASSADEURS DU NORD REFUSENT DE LA RECONNOÎTRE. BATIMENS FRANÇAIS REQUIS DE RESTER A CIVITA-VECCHIA. LE PRINCE DE HARDENBERG A ROME. CONCORDAT AVEC LA PRUSSE, SIGNÉ EN TROIS JOURS. BELLE ACTION DU COMMANDANT FRANÇAIS OBRIET. ÉCRIT IMPORTANT DU PRINCE DE CARIGNAN. LES AUTRICHIENS OCCUPENT NAPLES ET LE PIÉMONT. BÉNÉVENT ET PONTE-CORVO RESTITUÉS AU SAINT PÈRE. LE BAILLI BUSCA LIEUTENANT DU MAGISTÈRE DE MALTE. MORT DU CARDINAL DI PIÉTRO, SON ÉLOGE. SYSTÈME D'ADMINISTRATION SUIVI A BÉNÉVENT PENDANT L'OCCUPATION FRANÇAISE. MORT DE NAPOLÉON. IL MEURT RÉCONCILIÉ AVEC CELUI QU'IL AVOIT OFFENSÉ. ADMIRABLES VERS DE MANZONI. ALLOCUTION SUR LE CONCORDAT AVEC LA PRUSSE. BULLE CONTRE LES CARBONARI. LE DUC DE BLACAS DONNE SA DÉMISSION MALGRÉ LE PAPE ET LE ROI DE NAPLES, ET IL A POUR SUCCESSEUR LE DUC DE LAVAL-MONTMORENCY. ON ORGANISE EN FRANCE QUATRE-VINGTS DIOCÈSES. MORT DE CANOVA. LE ROI DE PRUSSE A ROME. LETTRE DU ROI LOUIS XVIII AU PAPE POUR LE REMERCIER. ÉLOGE DE M. PICOT, JUDICIEUX ET COURAGEUX ÉCRIVAIN ECCLÉSIASTIQUE.

— o —

LE roi ayant décidé que monsignor Macchi seroit reçu en audience publique le 6 janvier, on remarqua ce passage de son discours :

« Le monarque très-chrétien, sire, ne peut qu'écouter avec bienveillance le représentant du chef de l'Eglise, qui vient l'assurer de la tendre affection du père commun des fidèles, qui vient lui exprimer le désir qu'il a de voir se resserrer de plus en plus les nœuds par lesquels le Saint Siège est uni avec

la France pour le bonheur de Votre Majesté, pour celui de votre auguste famille, et pour celui de cette grande nation, que Sa Sainteté, reconnoissante de tant de témoignages de piété filiale qu'elle en a reçus, porte dans son cœur, et dont la prospérité est si essentiellement liée à la foi de Clovis et au trône de saint Louis. »

La mort si déplorable du duc de Berry jeta un sentiment de consternation dans l'esprit du Pape. Il s'en exprima dans des termes qui faisoient connoître la profondeur de son affliction, et son horreur pour les assassinats. On remarqua qu'il restoit plus long-temps en prières, et qu'il congédioit plus tôt les personnes à qui il permettoit de passer la soirée auprès de lui. Cette circonstance ne pouvoit échapper aux observations des étrangers qui habitoient Rome pendant l'hiver.

Au mois de mai, le Saint Père éprouva une satisfaction particulière, en recevant de nouvelles lettres de créance du ministre de Hanovre, qui avoit été accrédité au nom du roi Georges III. On trouvoit à la fin de ces lettres, des expressions jusqu'alors inusitées dans le protocole anglais. Le roi Georges IV terminoit les *credenziali* en se recommandant aux très-pieuses prières de Sa Sainteté. Quand il fallut penser à la réponse, le bon Pape dit : « Essayons (*proviamo*), répondons à peu près » dans les mêmes termes qu'aux princes catholiques (1). »

(1) Les termes usités en pareille circonstance, comme on a pu le voir plusieurs fois dans cet ouvrage, sont tendres, nobles et paternels. Les termes usités avec les chancelleries séparées de notre communion sont polis, déférens, mais réservés. A la fin du dernier siècle, après le traité de Tolentino, Pie VI dut envoyer un ministre à Paris. Il falloit à ce ministre des lettres de créance. Les agens de

Si Pie VII recevoit des hommages inouïs que n'avoit reçus aucun Pape depuis le commencement du seizième siècle, les dépêches d'Espagne n'étoient pas si consolantes. Le ministère révolutionnaire, à la suite des troubles qui s'étoient manifestés, exigeoit un serment de M. de Vargas : il le refusa, et il envoya sa démission. Quelques dépêches d'Allemagne vinrent adoucir les chagrins du Saint Père. M. de Smyth écrivoit qu'il espéroit amener le roi de Wurtemberg à reconnoître ce que le Pape demandoit dans son *Exposition*. M. de Turckheim écrivoit dans le même sens au nom des États de Bade et de Darmstadt.

Il s'étoit aussi opéré une révolution à Naples. Nous ne devons en rapporter que ce qui concerne Rome. M. le duc de Blacas, souffrant de la fièvre tierce, venoit de partir pour la Toscane. Le cardinal Consalvi m'écrivit le 13 juillet :

« Bénévent a été enlevé au Saint Siége ; le délégué est attendu à Rome demain. Ainsi Bénévent et Ponte-Corvo sont

l'armée en Italie disoient à Rome : « Prenez garde aux expressions dont vous servirez dans ces lettres de créance : le Directoire se soucie peu de vos bénédictions ; les membres du Directoire ne sont pas les fils du *prince de Rome* ! » Pie VI ordonna, pour se tirer d'embarras, d'expédier deux sortes de *credenziali* séparées, une conformément au protocole employé avec les catholiques, et l'autre conformément au protocole usité avec les Anglais. Le Directoire devoit choisir. Les deux *credenziali* sont remis. Il devenoit nécessaire que les *esprits forts* et les *théophilantropes* prissent un parti. Les papiers étoient là sur le bureau, sans qu'on arrêtât aucune décision. Enfin, Barras, à la fin de la séance, souleva le protocole catholique, et dit : « Choisissons celui-là pour n'avoir rien de commun avec ces *féroces Anglais*, n'est-ce pas ? » Les autres Directeurs approuvèrent gravement, d'un signe de tête, et tous se trouvèrent ainsi, malgré eux, bénis par l'auguste vieillard.

les premiers effets pour les étrangers des événemens de Naples. Vous pouvez le dire à votre ambassadeur de France, M. de Narbonne, qui le saura déjà, au moins quant à Bénévent, qui est si près de la capitale. Je ne fais encore aucune démarche, attendant le moment où je connoîtrai bien les détails, que j'ignore toujours. »

Le 18, M. de Lamartine fut expédié de Naples en courrier pour me porter les dépêches de M. de Narbonne. Il m'annonçoit que le serment à une constitution avoit été prêté par le roi, les princes, les personnes en place et les troupes. S. A. R. le duc de Calabre n'avoit pas attendu les plaintes indirectes du gouvernement pontifical que j'avois transmises à Naples, pour désavouer ce qui s'étoit passé à Bénévent et à Ponte-Corvo, et pour défendre aux sujets de ce royaume de sortir de ses limites et de se mêler de ce qui concernoit d'autres États.

Cette assurance d'un meilleur ordre de choses pour l'autorité pontificale devenoit une consolation pour le Saint Père, et il voulut que je fusse informé de la joie qu'il en éprouvoit. Un parlement étoit convoqué à Naples pour le 1^{er} octobre; mais les ambassades du nord de l'Europe s'étoient prononcées avec une grande chaleur et une admirable unanimité contre cette révolution. L'événement de Naples intéressoit vivement notre gouvernement. Le ministre anglais dans cette ville avoit dit à notre ambassadeur qu'il expédioit un courrier à Londres, et qu'il se chargeroit avec plaisir d'envoyer les dépêches de l'ambassade du roi pour le ministère en France. L'ambassadeur de la Grande-Bretagne, à Paris, oublia *par mégarde* de retirer des paquets les lettres pour Paris, qui étoient sé-

parées, et les envoya à Londres. Par suite de cette circonstance, le cabinet du roi n'auroit été instruit de rien, si d'ailleurs, on n'avoit cru à propos d'expédier un courrier qui arriva à Paris peu de temps après le courrier britannique, et qui instruisit de l'événement avant que les dépêches fussent revenues de Londres, avec les excuses d'usage, lorsqu'il survient de semblables malentendus.

On apprit quelque temps après à Rome la naissance du duc de Bordeaux : « C'est un prodige du ciel, dit le cardinal Consalvi, si l'on en considère toutes les circonstances. » A cette occasion, Pie VII s'écria : « Dieu avoit frappé les Bourbons, aujourd'hui il les bénit. »

A chaque nouvelle de Naples, le cardinal étoit livré à des incertitudes, mais les cours lui adressoient des témoignages d'intérêt. « Je suis tout mortifié, m'écrivait-il, des expressions d'une bonté infinie dont Sa Majesté Britannique s'est servie sur mon compte, et je sais trop bien aussi ce que vous me dites relativement à la même bonté que daigne avoir pour moi Sa Majesté très-chrétienne, sans aucun mérite de ma part, mais seulement par excès de cette même bonté qui la caractérise si éminemment, et que je tâcherai toujours de mériter le plus que je pourrai. »

M. de Blacas, qui étoit impatientement désiré à Rome, y arriva bientôt, et il annonça, par ses lettres, que la cour romaine avoit l'intention de garder une exacte neutralité dans les débats qui alloient s'élever entre l'Autriche et le parlement Napolitain. M. le baron Pasquier étoit disposé à seconder ce projet; d'un autre côté, le duc de Campo-Chiaro, ministre des affaires étrangères

de la révolution de Naples, prioit le cardinal Consalvi d'annoncer au Saint Père que les Autrichiens refusoient, on ne concevoit par quelle raison, de reconnoître le parlement, mais qu'à leur premier mouvement pour pénétrer dans les provinces pontificales, les troupes napolitaines entre-roient simultanément à Terracine. Le Saint Père ordonna de répliquer que ses États se trouvoient sous la protection des grandes puissances, et qu'il comptoit garder la plus scrupuleuse neutralité, tout en avouant qu'il ne pouvoit empêcher les armées belligérantes de s'avancer l'une contre l'autre. Dans une conjoncture si funeste pour la souveraineté des possessions de l'Église, on s'attendoit à des hostilités. A la fin de février 1821, le gouvernement pontifical fit préparer à Civita-Vecchia des appartemens pour le Saint Père. M. de Blacas avoit quitté Rome pour se rendre à Laybach. Je cherchai alors, de concert avec le cardinal Consalvi, à réunir dans le port de Civita-Vecchia des forces navales françaises qui fussent en état de protéger le Pontife. L'*Émulation* y étoit arrivée, et je requis la *Coquille* et la *Lamproie* pour le même objet. Malheureusement ces deux derniers bâtimens venoient de mettre à la voile, quand la réquisition arriva; mais l'*Émulation* qui avoit été envoyée de Naples sur la réquisition positive de M. le chevalier, aujourd'hui vicomte de Fontenay, alors chargé d'affaires de France, ne sortit pas du port, et le Pape demandoit toujours s'il étoit bien certain qu'elle n'en fût pas sortie. On lui donna sur ce point les assurances les plus formelles. Les Autrichiens s'avançoient, ils vouloient indubitablement occuper Rome; le cardinal Consalvi s'y opposoit. Il per-

mettoit que les troupes passassent autour des murailles, mais sans franchir les portes. On n'auroit autorisé que les officiers à entrer dans la ville. Pendant les altercations plus ou moins vives que pouvoient amener les demandes du ministre autrichien, M. le prince de Hardenberg, principal ministre de Prusse, arrivoit à Rome. Le cardinal l'accueillit avec un redoublement de cordialité. M. de Hardenberg, que j'eus occasion de voir, mais avec qui les relations étoient très-pénibles à cause de son incurable surdité, désiroit savoir quel étoit l'état de santé du Saint Père. Il apprit qu'il faisoit à Saint - Pierre la visite qui est d'usage tous les mercredis de mars, et qu'il étoit rétabli de sa maladie. On avoit d'ailleurs obtenu de lui, après bien des résistances, qu'il renonceroit au carême rigoureux auquel il s'astreignoit tous les ans. Le concordat avec la Prusse, depuis long-temps préparé par les soins de M. de Niebuhr fut conclu *et signé en trois jours* dans la secrétairerie d'Etat, à la satisfaction des deux gouvernemens. Un ami du cardinal ne put s'empêcher de lui dire : « Je vous y prends, monseigneur, à signer un concordat en trois jours. » (Tom. I, pag. 108).

Les Autrichiens campoient au pied de *Monte-Mario*, mais sans entrer dans Rome. On avoit retiré de Civita-Vecchia, l'*Emulation*, et M. le chevalier de Fontenay, toujours empressé de montrer sa déférence respectueuse pour le Saint Siège, avoit envoyé la *Bacchante* sous les ordres de M. Obriet. Ce commandant, ayant voulu visiter Rome, fut arrêté par des voleurs; cependant, à l'aide de deux de ses officiers, il parvint à désarmer les brigands, et il apporta en triomphe leurs fusils, leurs cha-

peaux et leurs cartouches. Le Pape me fit appeler et m'ordonna d'annoncer à nos Français qu'il étoit dans l'intention de leur remettre trois médailles de prix, en récompense de leur courage.

Les Autrichiens avoient occupé Naples, et le roi Ferdinand I^{er} se préparoit à y rentrer. Pendant ce temps-là, une autre colonne d'Autrichiens apaisoit une insurrection dans le Piémont. Dans ce moment, le Pape eut connoissance d'une pièce importante, rédigée par le prince de Carignan lui-même, aujourd'hui roi de Sardaigne. Ce document du plus grand intérêt, écrit avec simplicité, bonne foi et candeur, renferme des détails curieux. Il est impossible de n'y pas remarquer que les révolutions, sous quelque forme qu'elles se présentent, ont des principes communs, et que c'est souvent l'irrésolution aux prises avec l'audace qui succombe dans une lutte inégale. Il est naturel encore de penser qu'un royaume gouverné aujourd'hui par un prince animé des sentimens qui ont dicté cet écrit, ne peut être qu'heureux, et destiné à une prospérité croissante. L'état des finances du Piémont, le crédit dont jouissent ses rentes si recherchées parmi les effets publics, et mille autres circonstances, attestent bien que Charles-Albert est toujours ce même prince que le Pape louoit alors en termes si honorables et si judicieux.

Le roi Ferdinand étoit rentré à Naples. Bénévent et Ponte-Corvo étoient restitués au Saint Père, après neuf mois d'occupation militaire, que le duc de Calabre, vicaire et *alter ego* de son père, n'avoit pu définitivement empêcher. Le Pape, à cette nouvelle, s'écria : « Toutes les fois que nous les perdrons, Dieu nous les rendra ! »

Le bailli de Giovanni, lieutenant du magistère de Malte, avoit succombé aux infirmités d'un âge avancé. Le Conseil de la Religion de Saint-Jean-de-Jérusalem élut pour lui succéder le commandeur Busca, que Sa Sainteté venoit de nommer bailli d'Arménie. M. le bailli Bussi se vit chargé de demander à Pie VII la confirmation de l'élection.

Au commencement de juillet, le bon Pape dit un matin : « Quelles seront nos douleurs du mois de juillet de cette année ? » On lui annonça peu de temps après la mort du cardinal di Piétro, sous-doyen du sacré collège. C'étoit un homme rempli de talens, de modestie, de résignation, de courage. Après les grands services qu'il avoit rendus au Saint Siége en 1801, en 1806, en 1808, en 1809 et en 1814, il fut encore très-utile en 1819. On ne pouvoit s'empêcher d'honorer cet homme toujours grave, qui ne cédoit jamais à un mouvement irréfléchi, dont la tête forte et l'esprit invariable furent, pendant tant d'années, un des Conseils les plus éclairés du Saint Siége. Je me rappellerai toujours la manière savante et délicate dont il termina un jour des entretiens sur les évêques constitutionnels. « Messieurs, écoutez un de vos évêques, un évêque de Marseille, Salvien, cet antique fils du Saint Siége disoit chez vous : « *Ita est enim Ecclesia Dei, quasi oculus. Nam ut in oculum etiamsi parva sordis incidat, totum lumen obcæcat, sic in ecclesiastico corpore, etiamsi pauci sordida faciant, propè totum ecclesiastici splendoris lumen offuscatur.* » — « Car l'Eglise de Dieu est comme l'œil : en effet, si une petite impureté tombe dans l'œil, elle obscurcit toute la clarté, de même dans

le corps ecclésiastique, si un petit nombre est taché d'impureté, presque toute la clarté de la splendeur ecclésiastique est offusquée. » (Salvien, *de gub. Dei*, lib. VII.)

Le cardinal Consalvi avoit rassuré son maître sur le sort de ses États. Il aimoit tous les jours à lui répéter combien les puissances étrangères lui témoignent de respect, et il s'appliquoit en même temps à de nouveaux travaux de politique intérieure. On disoit toujours : « L'État pontifical se ruine ; il est mal administré. » Voici cependant la situation des recettes et des dépenses de 1820. La recette s'étoit élevée à la somme de 6,306.307 écus 1 bajoque ; et les dépenses à 5,639,169 écus 16 bajoques. L'excédant étoit donc de 667,137 écus 85 bajoques. Les frais de réception de l'empereur avoient monté à 80,000 piastres, et on avoit parlé de 300,000. Dans le rapport que j'abrège ici, on voit que Bénévent ne produisoit net que 1,227 écus 89 bajoques, frais d'administration déduits. On pensa dans le temps que ce dernier compte, relatif à Bénévent, n'étoit pas exact, et que plusieurs revenus n'avoient pas été mentionnés. Il est possible aussi que les frais d'administration soient devenus plus considérables, à cause des aumônes à faire après des malheurs de guerre. Sous l'occupation, qui avoit duré depuis le mois de juin 1806 jusqu'en 1815, Bénévent avoit rapporté une somme plus considérable ; cependant, l'autorité y étoit très-douce. M. Alquier avoit été chargé d'y envoyer un gouverneur. On répandit que les croyances de cet agent n'étoient pas de nature à lui attirer la considération des habitans ; mais son administration fut modérée. D'abord, il supprima

la loterie ; puis , par l'effet d'une combinaison qui resta secrète , ce don d'un guerrier qui détachoit les hommes de la glèbe pour leur ceindre l'épée , étoit tombé dans les mains d'un maître qui ne voulut jamais y introduire la conscription , institution regardée comme la première règle établie par les Français partout où ils régnoient. Je dirai aussi , qu'outre que le gouvernement de la principauté étoit si bienveillant , une grande partie des derniers revenus n'avoit pas été envoyée à Paris.

Lorsque Pie VII apprit la mort de Napoléon , il montra le même esprit qui l'avoit porté à prier le cabinet britannique d'adoucir la captivité du grand guerrier , et il permit qu'un service funèbre fût célébré à Rome par les soins du cardinal Fesch. Le Pape dit encore , à cette occasion , plusieurs de ces mots consolans et tendres qui caractérisoient sa belle ame.

Nous voyons ici disparaître la grande figure de Napoléon. Pie VII demandoit avec avidité à connoître les détails relatifs à la mort de celui qu'il espéroit avoir rendu à Dieu. Le Pape avoit franchement pardonné , et les assurances de bienveillance qu'il envoyoit à Sainte-Hélène ne devoient pas peu contribuer à réveiller , dans l'esprit de Napoléon , ces anciens sentimens de religion dont nous l'avons trouvé quelquefois animé. (Tom. II , pag. 190.) Ces sentimens alors étoient tels , que Pie VII , qui savoit attendre , lui disoit avec douceur : « *Vous y viendrez.* » Et Napoléon pouvoit-il ignorer que sa mère , trois de ses frères , une de ses sœurs recevoient à Rome une constante hospitalité ! pouvoit-il ne pas s'en souvenir , lui qui aimoit sa famille , et qui peut-être l'a trop aimée !

Nous laissons à d'autres historiens le soin d'expliquer si Napoléon étoit ou non forcé d'abdiquer ; s'il est vrai que quatre-vingt-cinq mille vieux soldats étoient disposés à le défendre ; si les déclarations du congrès de Vienne étoient l'œuvre de l'habileté des ambassadeurs du roi Louis XVIII, qui les avoient enlevées à des impressions de terreur du moment, bien plus que l'expression de la politique ou des desseins des grands souverains signataires de ces actes.

« L'abdication de Napoléon, dit l'un de ses meilleurs et de ses plus nobles amis, M. le général de Montholon, fut l'effet de ses profondes méditations sur les causes dominantes des crises nationales de 1814, et de 1815 : de toutes parts il ne trouva, dans les hautes classes sociales, à de bien rares exceptions près, qu'ingratitude, trahison, sacrifice des grands intérêts de la nation, à des rancunes individuelles, à des illusions d'ambition, à des théories d'une application funeste, lorsque l'ennemi souilloit, en vainqueur, le sol français. L'élément nécessaire du salut, l'amour de la patrie, il ne le retrouvoit que dans les rangs du peuple ou de ses vieilles bandes échappées, par mille miracles, des champs de Leipsick et de Waterloo.

» Mettre en action la force brutale du peuple, c'étoit s'assurer la victoire, sans courir les chances de la guerre civile ; mais c'étoit courir les chances aussi odieuses à sa grande ame, de voir répandre des flots de sang français. Quelle puissance compressive auroit-il pour dominer tant de passions haineuses et vengeresses, lorsqu'il les auroit déchaînées au saint nom du salut de la patrie, et opposées aux sommités sociales qui le repousoient du trône ? Pouvoit-il oublier si vite que le cri « à bas les nobles, à bas les prêtres » l'avoit accompagné de Cannes au palais des Tuileries ! Il aima mieux, de la France, ses regrets que la couronne ; il abdiqua. Il eut raison pour sa propre gloire. »

Nous répondrons à M. de Montholon que les

hautes classes sociales (probablement il est question des royalistes) ne devoient rien à Bonaparte, ne lui avoient en général rien promis en 1815, et n'étoient coupables ni d'ingratitude, ni de trahison. Napoléon comprit qu'il n'avoit plus pour lui que les républicains, qui le serviroient un temps, et ses soldats qui auroient volontiers continué les hostilités, plus peut-être pour leur propre gloire, que pour celle du général malheureux. Il est dans la nature du guerrier qui a été vaincu sans qu'on puisse insulter son courage, de saisir l'arme à deux mains, de frapper à l'aveugle, et de mourir dans ces états d'irritation, où il oublie sa patrie pour la fureur, ses concitoyens pour le désespoir. Napoléon ne put ramasser *les armes et le sceptre tombés alors de ses mains*. Pourquoi proposa-t-il au général Becker, commissaire délégué pour l'accompagner à Rochefort, de se mettre, comme général Bonaparte, à la tête des quatre-vingt-cinq mille hommes campés sous Paris, s'engageant, sur l'honneur, à quitter le commandement et la France, dès qu'il auroit rejeté l'ennemi au-delà des frontières? Pourquoi avoit-il abandonné ces quatre-vingt-cinq mille hommes qui étoient à lui peu de jours auparavant? Pourquoi demanda-t-il la permission de redevenir *leur empereur*? Et ceux qui le repousoient, les membres du gouvernement provisoire, n'étoient-ils pas, la veille, ses serviteurs, ses *obéissans sujets*? Il avoit abdiqué, le jour où il avoit cessé de manger le pain de l'étape de son armée. Il avoit abdiqué, le jour où il avoit vu, dans les mains des révolutionnaires, le fer à double tranchant qui pouvoit exterminer, sous ses ordres, un matin les étrangers qui envahis-

soient la France, et le soir, malgré de nouveaux lauriers, le général libérateur.

Je vais laisser M. de Montholon continuer.

« Napoléon ne fut plus *lui* depuis le retour du général Becker à la Malmaison, jusqu'au moment où l'amiral Keith osa lui demander son épée. Son réveil fut superbe alors ; sa gloire sans pareille sembla comme une auréole autour de cette tête que l'insulte venoit de redresser ; un regard fut assez pour rendre à l'amiral Anglais le souvenir de cent victoires qui pendant vingt ans avoient fait trembler la vieille Angleterre ; le respect remplaça l'offense, et Napoléon garda son épée. Peu d'heures après, le *Northumberland* voguoit à pleines voiles vers Sainte-Hélène, escorté d'une escadre nombreuse, témoignage de terreur panique, bien plus que de prévoyance ; car il n'y avoit pas en mer un seul bâtiment de guerre français que l'on pût craindre de rencontrer. »

Le contre-amiral sir Georges Cockburn, auquel furent confiés le commandement de l'escadre et le gouvernement de Sainte-Hélène, jusqu'à l'époque de l'arrivée de sir Hudson-Lowe, se conduisit en loyal soldat. Il mérita que le prisonnier dît : « C'est » un vaillant marin, homme d'honneur et capable » d'actions loyales. » Qu'il y a loin de ce portrait à celui que l'empereur a laissé de sir Hudson-Lowe !

Des commissaires des grandes puissances résidoient à Jamestown. Le baron de Sturmer représentoit l'empereur d'Autriche ; le comte de Balmain, l'empereur de Russie ; le marquis de Montchenu, le roi de France. Voici ce que M. de Montholon dit du commissaire français : « Le marquis de Montchenu établit des rapports d'intimité *toute française* avec Long-Wood. Il n'est pas de services compatibles avec ses devoirs, qu'il ne se

soit empressé de nous rendre ; et l'histoire redira sa noble conduite à la mort de l'empereur. » M. de Montholon parle aussi avec reconnaissance de M. de Balmain et de M. de Sturmer. La maladie de Napoléon ne commença que le 17 mars 1821. Ce même jour, l'abbé Bonavita repartoit pour l'Europe, laissant auprès de l'empereur un autre ecclésiastique, M. l'abbé Vignali, que l'on traitoit avec déférence. Cet ecclésiastique, qui avoit remarqué dans Napoléon le progrès des sentimens religieux, méritoit et avoit obtenu la confiance la plus secrète du Saint Siège. Le 2 avril, un domestique annonça qu'on avoit découvert, la nuit, une comète vers l'Orient : « Une comète ! s'écria Napoléon, avec vivacité, ce fut le signe précurseur de la mort de César. » *Le César Gaulois* se croyoit averti ; mais il vouloit se disposer à la mort autrement qu'un païen. Le 21 avril, il fit appeler M. Vignali, et lui dit : *Je suis né dans la religion catholique : je veux remplir les devoirs qu'elle impose, je veux recevoir les secours qu'elle administre.* »

Les relations arrivées à Rome prouvent que les consolations de la religion furent reçues par l'Empereur avec vénération et recueillement : il prononça le nom du Saint Père, que plusieurs fois dans ses entretiens de l'exil, il avoit appelé *un agneau* ; il prononça son nom avec un accent vrai d'effusion et de douceur. Il dit quelques mots sur la cathédrale d'Ajaccio. Sa figure, dans ces terribles momens, étoit gracieuse et sereine. Le 2 mai, la fièvre redoubla ; il demanda Desaix et Masséna. Le 5 mai, on l'entendit murmurer ces paroles : « *Tête... Armée... Pressez... Ils sont à nous.* » A six

heures , moins onze minutes ce guerrier qui avoit été revêtu d'un si grand pouvoir, le vainqueur qui avoit dit à quatre princes anciens et à quatre princes nouveaux : « Allez, je vous fais rois ; » ce fils de l'Église , à qui des repentirs religieux n'avoient pas dû coûter, puisqu'il avoit si expressément déclaré, en 1815, son repentir politique (voy. p. 125), réduit à la condition d'un obscur chrétien, mais réconcilié *par la communion*, avec le souverain du *principat sacré*, rendu entièrement à Dieu *l'auteur de ses victoires* (tom. II. pag. 188), n'ayant plus qu'à recevoir, et rien à donner devant celui qui donne et ne reçoit jamais, expira en témoignant son respect et sa reconnoissance pour le suprême Pontife qui distribue la paternelle bénédiction apostolique (1).

Après avoir recueilli les faits les plus importants qui se rattachent à l'histoire de Pie VII, je devois rapporter cette scène imposante, et pour l'édification du catholique qu'elle réjouit, et pour l'instruction de l'incrédule qu'elle éclaire.

Une heure après la mort de Napoléon, ses gé-

(1) Le vœu de Lucien Bonaparte avoit été accompli (V. pag. 83). La complète réparation faite au Saint Siège a été constatée, en Italie, par les plus admirables vers des époques modernes. Voici ce que dit Manzoni dans son ode sur la mort de Napoléon, intitulée *Il cinque Maggio, le cinq mai*, qui commence ainsi : « *Ei fu :* »

Bella, immortal, benefica	Tu dalle stanche ceneri
Fede, ai trionfi avvezza,	Sperdi ogni ria parola :
Scrivi ancor questo : allegrati,	Il dio che <i>atterra e suscita</i>
Che più superba altezza	Che <i>affanna</i> e che <i>consola</i> ,
Al disonor di Golgota,	Sulla deserta cultrice
Giammai non si chinò.	Accanto a lui posò.

« Belle, immortelle, bienfaisante Foi, habituée aux triomphes,

néraux le placèrent sur un lit de camp, recouvert du manteau qu'il portoit au bivouac de Marengo (où *il conçut*, a dit M. de Fontanes, *le dessein de rétablir l'unité religieuse*).

Citons encore M. de Montholon :

« Les troupes de la garnison accoururent de tous les points de l'île, en grande tenue, mais sans armes, pour défilér devant les dépouilles mortelles du géant que, peu d'heures avant, elles gardoient. Chaque homme s'approcha religieusement du pied du lit, et mit un genou en terre. La plupart osèrent approcher leurs lèvres sur un pan du manteau. Sir Hudson-Lowe, dès qu'il eut avis de l'exemple donné par le 20^e régiment qui campoit à Dead-Wood, sous ses fenêtres, voulut s'y opposer, mais sa rage échoua devant la légalité anglaise; le colonel lui répondit : « Napoléon est mort, la loi » d'exception n'existe plus. J'ai le droit de faire sortir mon régiment comme il me plaît, et je le fais. » Tous les corps de terre et de mer suivirent cet honorable exemple, et l'hommage fut rendu. Alors sir Hudson-Lowe, dans sa hâte de faire constater par un procès-verbal de son médecin, que Napoléon n'avoit pas été empoisonné, voulut, au mépris des supplications des généraux Bertrand et Montholon, faire procéder sur l'heure à l'ouverture du corps à peine froid. M. le marquis de

enregistre encore ceci. Réjouis-toi; jamais plus superbe hauteur ne s'inclina devant le déshonneur du Golgotha : tu bannis toute parole coupable, de ces dépouilles purifiées. Le Dieu qui *atterre* et qui *relève*, qui *abat* et qui *console*, s'est posé près de Napoléon sur le lit du désert. »

Tous les Italiens savent par cœur ces vers de Manzoni, témoignage impérissable des sentimens religieux de l'empereur, au moment de sa mort.

Cette ode a été insérée toute entière dans un très-bon livre publié dernièrement, qui a obtenu, et qui obtient tous les jours un brillant succès, le *Voyage de la Trappe à Rome par le Révérend Père Marie-Joseph de Gêramb, abbé et procureur-général de la Trappe*.

Montchenu se présenta à Long-Wood et vint, au nom du roi de France, protester contre cette *préoccupation de sauvage*, déclarant qu'il s'établissoit *garde au corps*, et n'en permettroit l'autopsie qu'après l'expiration des délais légaux en France. »

On a calomnié le Saint Siège et la restauration à l'occasion surtout des derniers événemens de Sainte-Hélène. Nous avons fait connoître la vérité.

Plus tard on saura sans doute d'autres détails sur la conduite de Pie VII rétabli à Rome, envers Napoléon captif. D'ailleurs, dès à présent, le lecteur peut, sans moi, en se pénétrant des impressions naturelles à un caractère tel que celui de Pie VII, se figurer, à l'aise, les sentimens que devoit éprouver et manifester ce dépositaire si généreux des doctrines du pardon des injures, et des sentences miséricordieuses de la clémence divine. La lutte étoit finie. A qui étoit demeurée *la victoire*, cette *victoire* qui reste à quiconque, marchant dans la bonne voie, ne se contredit jamais?

Quant à nous, Français, ne pouvons-nous pas dire quelquefois, entre nous? « *Le maître de la guerre, le génie des batailles, celui qui mania si bien nos qualités guerrières*, nous a promenés dans des provinces que nous n'avons pas conservées; il avoit fini par perdre une partie de l'héritage du Directoire, et peut-être sommes-nous heureux d'avoir gardé ce que nous possédions au commencement de ces *jeux funestes*. »

Mais les faits se pressent. A peine un devoir étoit-il rempli par le Pontife, qu'il se croyoit appelé à un autre devoir.

Le 3 août, dans une allocution, le Saint Père annonça le concordat conclu avec la Prusse. « Le

roi de Prusse, quoiqu'il ne professe pas la religion catholique, cependant a tendu une main secourable, par sa bnignit envers les catholiques ses sujets, dont le nombre a t si augment aprs la dernire guerre et le rtablissement de la paix. » Le Pape se plat à en rendre un tmoignage public. L'archevch de Gnesne est transfr à Posen; l'archevque de Posen aura pour suffragans les vques de Heilsberg, Culm et Breslaw. L'archevch de Cologne (*Coloni Agrippin*), aura pour suffragans les vques rsidant à Paderborn, Trves et Munster. Le diocse d'Aix-la-Chapelle est supprim.

L'Autriche demandoit aussi quelques arrangements relatifs aux diocses de Prague et d'Olmtz. Il fut convenu que ces deux archevchs exerceroient tour à tour la juridiction ecclsiastique dans le royaume de Prusse. Mais ces dterminations, faciles à obtenir, ne suffisoient pas à la cour de Vienne; elle sollicita et elle obtint une bulle contre les *carbonari*. On la publia à la date du 13 septembre. Cette pice, qui porte un caractre ferme, condamne les catholiques de toutes les nations qui persisteront à soutenir les principes du carbonarisme. « Dj le Saint Sige ayant dcouvert les diffrentes sectes qui attaquoient l'glise, a rclam contre leurs violences, et, *d'une voix grande et libre*, a dnonc ces assembles runies contre les intrts de la religion et de la socit. Nanmoins des hommes dont l'orgueil s'accrot toujours, ont os organiser de nouveaux conciliabules. » Aprs une explication rapide des moyens, des projets, des vues, de l'audace et de l'hypocrisie des sectaires, le Saint Sige s'lve avec indignation con-

tre les termes de leur serment, qu'il compare à celui des *priscillianistes* (ils autorisoient le mensonge et même le parjure pour couvrir les secrets de la secte). Il s'élève contre leurs cérémonies, dans lesquelles ils profanent la Passion de Jésus-Christ.

Les amis sincères du Pape se réjouissoient parce qu'il venoit d'entrer, depuis quelque temps, dans sa quatre-vingtième année. Le même jour il dit à son médecin : « Nous nous sentons de la force, du courage, et nous voyons avec plaisir que nous sommes parvenu à un âge que nous ne croyions pas atteindre. » Cependant le cardinal Consalvi, quoique dévoré d'une fièvre obstinée, se livroit toujours avec zèle à ses travaux. On plaçoit une petite table basse sur son lit, et il ne cessoit d'expédier les affaires, ne prenant jamais qu'un peu de sommeil, au lever du jour.

Le cardinal fut affligé d'apprendre la mort de monsignor Barberi, qui avoit été tant accusé à l'occasion de la catastrophe du général Duphot. On appeloit ce prélat, *le code pénal de Rome, en personne*. Il avoit acquis une grande réputation dans la place de procureur-fiscal général de l'État du Saint-Siège. On le consultoit fréquemment dans des questions qui se rapportoient au genre de ses études. A travers les malheurs du Pape, il ne cessa de montrer une pieuse fidélité. Après une longue carrière, pendant laquelle il prononçoit presque seul les décisions des tribunaux criminels. et pouvoit ainsi disposer de la vie d'un grand nombre de détenus, il est mort sans fortune.

Cependant on avoit adopté à Paris, dans le courant de cette année, une loi qui autorisoit le roi à faire les démarches nécessaires pour porter à

quatre-vingts le nombre des diocèses, qui, comme on l'a vu, s'élevoit à cinquante, conformément aux arrangemens du concordat de 1801, conservés encore en 1819. On proposoit donc à la cour romaine, non d'annuler la circonscription annexée à la convention de 1817, mais au contraire, en la prenant pour base, 1^o de supprimer treize des quatre-vingt-douze sièges qui y étoient érigés; 2^o de partager en deux diocèses, le diocèse de Cambrai, en érigeant un nouvel évêché à Lille; 3^o de faire les dispositions convenables pour que ces quatre-vingts sièges pussent être organisés à mesure que les circonstances en offriroient les moyens. Enfin on avoit demandé que six des nouveaux sièges fussent sur-le-champ mis en activité, et que les six titulaires nommés et institués dès 1817 fussent installés.

Le Saint Siège présentoit quelques objections. La France y répondoit par un mémoire de M. Portalis; mais Rome insistoit et surtout demandoit un archevêché pour la ville d'Arles. Ces questions se traitoient, lorsque M. Matthieu de Montmorency, nommé ministre des affaires étrangères, fut chargé de continuer les négociations, et d'adresser de nouvelles instructions à M. de Blacas, déjà depuis long-temps élevé à la dignité de duc.

Le corps diplomatique à Rome ne pouvoit voir sans étonnement l'activité du cardinal Consalvi. Il étoit évident que l'on vivoit sous un pontificat décroissant, comme disent les Romains quand le Pape a un grand âge; mais l'infatigable ministre continuoit de suivre ses plans. On publia un édit qui organisoit l'armée. Il en résultoit que la population s'élevant alors à deux millions quatre cent

dix mille ames , on appelloit sous les drapeaux un homme sur cinq mille. On apportoit surtout un grand soin pour améliorer l'institution des carabinieri ou gendarmes qui avoient remplacé les shirres , et dont le service n'effarouchoit plus le peuple , qui par ancienne habitude regrettoit les shirres , ce genre de police dont il trouvoit apparemment la surveillance plus molle et plus vénale.

Mais l'accident du 26 juin 1817 se renouvela le 18 avril de l'année 1822. En rentrant seul , de son cabinet , dans sa chambre à coucher , le Pape tomba entre son fauteuil et son prie-dieu. Ses gens accoururent au bruit , et le relevèrent sans qu'il se fût fait le moindre mal. Il ne lui resta de cet accident qu'une légère douleur au côté , qui se dissipa en quelques jours. Il arriva en ce moment des lettres qui annonçoient que l'empereur Alexandre et le roi de Prusse en quittant le congrès de Vérone , désiroient faire une visite à Pie VII. On prépara pour Alexandre seul des appartemens au Quirinal , parce que le roi de Prusse déclaroit qu'il vouloit habiter une auberge. Ces circonstances donnèrent au cardinal Consalvi l'idée d'inviter de nouveau l'empereur François à un autre voyage à Rome ; ce prince répondit que son intention n'étoit pas d'y venir cette année.

Le duc de Blacas avoit envoyé sa démission d'ambassadeur à Rome et à Naples , car il remplissoit les deux places. Le roi de Naples refusa de recevoir les lettres de récréance qu'on avoit adressées à cet ambassadeur , annonçant à plusieurs reprises qu'il vouloit le garder auprès de lui ; le Pape écrivit au roi qu'il éprouveroit de ce départ une vive

affliction (1), et il conjuroit le monarque de ne pas consentir à ce déplacement. L'ambassadeur ayant insisté, le roi nomma pour lui succéder M. le duc de Laval-Montmorency.

Les instructions de ce nouvel ambassadeur embrassoient tous les intérêts français à Rome, et ces intérêts sont nombreux. On y louoit la conduite du gouvernement pontifical.

« Le système de modération que l'on suit à Rome est particulièrement dû aux vertus paternelles du souverain Pontife, et au caractère conciliant du cardinal Consalvi, sur lequel reposent tous les soins du gouvernement temporel. Il a su faire respecter l'autorité souveraine dans un temps où le Nord et le Midi de l'Italie étoient agités. Il a préservé son pays de l'occupation militaire des étrangers, et en leur accordant un

(1) Peu d'ambassadeurs avoient eu autant de crédit à Rome que M. de Blacas. Dès le commencement, il monta une maison splendide, et il garda le même train de magnificence jusqu'à son départ, avec une régularité et une constance qu'on ne cessoit d'admirer. Il avoit surtout le mardi un dîner diplomatique auquel assistoit toujours M. le cardinal Consalvi, même dans des temps où sa santé commençoit à s'altérer. Les ministres étrangers, qui recherchoient toutes les occasions de voir le cardinal favori, acceptoient avec empressement les invitations. Alors, quelles que fussent les difficultés des affaires de la France et la nécessité d'une foule d'explications journalières, M. de Blacas s'abstenoit d'entretenir Son Eminence, qui appartenoit exclusivement et successivement ce jour-là à tous les autres ministres. Ce goût si parfaitement recherché, cette réserve, cette délicatesse de maître de maison rendoient ces diners non moins utiles qu'agréables au corps diplomatique, qui venoit dans le palais de France décider les affaires qu'il n'avoit pas pu terminer dans des audiences ordinaires, audiences qui ne suffisoient jamais avec un homme aussi gracieux, aussi aimable, aussi excellent ami, aussi prompt à détruire les embarras, les malentendus, les jalousies, que l'étoit le cardinal Consalvi. Les cours d'Europe devoient être bien étonnées de la promptitude des réponses de leurs représentans.

Je n'ai jamais vu, dans une carrière de trente ans, un ambas-

passage que la situation des Etats romains ne permettoit pas de refuser, il n'a remis à leur disposition aucune des places fortes du Saint Siège. Le maintien d'une indépendance qui ne pouvoit être défendue par aucun corps de troupes, offroit sans doute des difficultés; mais c'étoit le chef de l'Eglise qui la réclamoit : son caractère donnoit plus de poids à ses paroles, et l'on se repositoit sur lui de la tranquillité de ses Etats. »

M. de Blacas avant de partir reçut du cardinal la bulle originale de la circonscription des quatre-vingts diocèses nouvellement fondés en France, et ainsi la convention qui avoit suivi le concordat de 1817 se trouva tout-à-fait amenée au terme heureux que l'on désiroit.

On apprit alors avec une vraie douleur la mort de Canova. Le Pape ordonna que les honneurs les plus solennels lui seroient rendus à Rome dans un service funèbre où assistèrent le corps diploma-

sadeur entendre mieux l'art de se concilier la considération et le respect. Un autre attrait rendoit la société du palais de France une des plus attachantes de la ville de Rome. On n'avoit pas vu d'ambassadrices depuis les temps de la duchesse de Choiseul et de la maréchale d'Aubeterre. Madame la duchesse de Blacas, bonne, pieuse, bienfaisante, spirituelle, d'une politesse douce qu'une sorte de timidité rendoit encore plus exquise, faisoit les honneurs des salons avec une grâce singulière. Les autres jours de la semaine, M. de Blacas réunissoit les savans, les artistes français et romains. On parloit des fouilles qu'il entreprenoit à ses frais au temple de Vénus et de Rome, bâti par Adrien à l'extrémité du Forum. Il possédoit et montrait, en connoisseur, les plus belles pierres gravées, des peintures de Pompéi, des médailles, des antiquités de toute espèce. Il envoyoit des secours et des commandes aux artistes malaisés. On sait enfin que c'est M. de Blacas qui dit depuis son retour, à propos du voyage que Champollion désiroit faire en Egypte : « Le ministre de l'intérieur est bien maître de ne pas l'y envoyer, mais il ne m'empêchera pas de l'y envoyer moi-même. » Peu de temps après, le ministère chargea Champollion d'aller visiter les monumens de Thèbes.

tique, les princes étrangers, la noblesse romaine, les sociétés savantes et littéraires, les académies des arts. Le Saint Père dit à ce sujet que son rang seul l'empêchoit de s'y rendre.

L'empereur de Russie s'étant excusé auprès du Pape, et lui ayant écrit qu'il ne pourroit venir à Rome, on craignoit que des raisons semblables n'arrêtassent le roi de Prusse; mais ce monarque arriva le 11 novembre, accompagné de deux de ses fils, du prince de Wittgenstein, grand maréchal de sa cour, du baron Alexandre de Humboldt, et de plusieurs aides-de-camp. Sa Majesté voulut absolument descendre à une auberge de la place d'Espagne. On fit exécuter pour ce prince la grande illumination de Saint-Pierre, et le feu de la Girandole. Ce souverain quitta Rome après avoir renouvelé au Saint Père les témoignages les plus sincères de vénération. En le reconduisant le Pape lui dit : « Votre Majesté permettra que nous nous fassions soutenir; nous marchons difficilement : mais nous oublions nos infirmités en pensant aux bons offices de Votre Majesté, dans tous les congrès où il lui a été possible de défendre nos intérêts. » Le roi partit pour Naples, d'où il ne revint qu'à la fin de décembre.

Cet affoiblissement de la santé du Saint Père n'avoit pas cependant altéré la fermeté de son caractère, et il en donna une preuve à l'occasion de la demande d'un chapeau de cardinal pour la France. Elle en obtenoit un pour M. de Clermont-Tonnerre, qui seroit compté comme nomination des couronnes, et l'on en désiroit un autre. Le Pape avoit jeté les yeux sur M. de Boulogne. La France demandoit M. de La Fare. Le Pape dit alors d'un

ton assuré à l'ambassadeur : « L'affaire devient très-difficile pour le second chapeau , puisque le roi ne veut pas de M. de Boulogne et qu'il préfère M. l'archevêque de Sens. Nous ne devons pas nous créer des embarras avec les rois ni avec les gens de l'État romain. En France, vous ne connoissez pas bien nos règles. Les mérites de M. de La Fare sont assez grands et assez reconnus pour que nous l'acceptons comme candidat dans une promotion de couronnes , mais, dites, sont-ils assez caractérisés dans l'Église pour que nous le préconisons de notre propre mouvement ? » Le Pape vouloit faire entendre qu'aux sollicitations des monarques, il répondroit : « Nous avons jeté les yeux sur votre clergé, et nous n'y avons pas trouvé, en ce moment, un homme du talent de M. de Boulogne. » Le Pape vouloit dire aussi qu'à l'égard des prélats romains voisins du chapeau, il auroit une excuse d'avoir extraordinairement élevé à la pourpre une des lumières les plus brillantes de l'épiscopat français, un orateur de la plus haute éloquence, un ami fidèle du Saint Siège, dont les bons exemples avoient amené la paix rétablie dans les affaires ecclésiastiques. Quant à M. de Clermont-Tonnerre, le Pape ajouta : « Nous nous sentons pour lui une propension toute naturelle ; il sera préconisé le 2 décembre. Voyez notre empressement, c'est à peine si dans le consistoire il y aura trois évêques à instituer. Cependant il faut que le roi très-chrétien se persuade de la pureté de nos intentions : vous ne consentez pas pour M. de Boulogne ? hé bien, que l'on propose M. de Frayssinous ; il semble honoré de toute la confiance du gouvernement, et pour nous, à son égard, nous

tiendrons le même langage que pour M. de Boulogne. Peut-on actuellement douter de la sincérité de nos vues et de nos motifs ?

M. de Blacas étoit arrivé à Paris. Le roi fut satisfait de l'issue des dernières négociations. Il écrivit sur-le-champ au Pape, en date du 19 novembre :

« TRÈS-SAINTE PÈRE ,

» Les vœux que j'avois à former pour l'organisation de l'Église de France sont heureusement terminés, et les mesures prises par Votre Sainteté pour l'établissement et la circonscription des quatre-vingts diocèses ont été accueillies dans mon royaume comme un nouveau bienfait. Elles y mettent les secours de la religion plus à la portée de tous les fidèles, et lui rendent à la fois plus d'éclat et plus d'influence. Je suis heureux de concourir avec Votre Sainteté à l'accomplissement d'une œuvre si salutaire. L'établissement des diocèses nouvellement circonscrits est commencé; plusieurs ont reçu leur dotation. Je prendrai toutes les dispositions nécessaires pour compléter un travail si important, et je regarderai toujours l'affermissement de la religion, et les faveurs dont elle a le droit de jouir dans mes États, comme une source de bonheur pour mon peuple. En exprimant à Votre Sainteté combien je suis touché et reconnoissant de tout ce qu'elle a fait pour assurer la prospérité de l'Église de France, je m'empresse de lui renouveler les assurances du respect filial avec lequel je suis, très-Sainte Père, de Votre Sainteté, le très-dévoit fils.

» LOUIS. »

M. le duc Matthieu de Montmorency écrivit en même temps au cardinal Consalvi :

« MONSIEUR LE CARDINAL ,

» La glorieuse part que Votre Eminence a prise aux arrangements conclus entre le Saint Siège et la France, et aux dernières mesures sur l'organisation des diocèses du royaume, est

digne de toute la reconnaissance du gouvernement du roi. On retrouve la coopération de Votre Eminence dans tous les actes honorables pour le Saint Siège, utiles à la religion, propres à resserrer les liens des deux puissances ; ce que vous avez déjà fait, monsieur le Cardinal, pour arriver à un si noble but, me persuade que l'ambassadeur du roi près du Saint Siège continuera d'obtenir de Son Eminence les mêmes facilités et le même accueil, dans toutes les demandes qui tendroient à augmenter la dignité de l'Église de France et à l'entourer de tout son éclat.

» J'ai l'honneur d'être avec une respectueuse considération, monsieur le Cardinal, de Votre Eminence, le très-humble et très-obéissant serviteur,

» MONTMORENCY. »

Les journaux romains et les journaux français(1), attestèrent alors la joie de deux pays entre lesquels une parfaite intelligence étoit désormais rétablie.

Le Pape chérissoit plus que jamais le cardinal Consalvi, qui, sur les instances de Sa Sainteté, venoit de recevoir la prêtrise, et malgré l'exigence de ses occupations politiques, remplissoit avec zèle et piété les augustes devoirs du sacerdoce.

(1) Un des journaux français qui applaudit le plus à ces opérations, fut l'*Ami de la Religion*, que rédige depuis 22 ans M. Picot. Cette feuille si estimable excita l'attention du Pape, qui fit dresser un bref pour montrer sa satisfaction à M. Picot. Mais ce bref, qui n'étoit qu'une justice rendue par un souverain porté à récompenser le mérite, est resté enseveli dans les bureaux, et n'a été connu que du prélat qui en a fait la rédaction, et qui est aujourd'hui cardinal. Quant aux ouvrages très-remarquables de M. Picot, sur l'histoire ecclésiastique moderne, ils ont été envoyés à Rome, où l'on a su en louer la fidélité, le bon esprit et la sage méthode. M. Picot est laïque, avec cela, il est peut-être sans exemple qu'un laïque ait écrit, avec autant de pénétration que lui, sur les diverses matières ecclésiastiques.

CHAPITRE XVIII.

PIE VII NOMME CARDINAUX MONSIGNOR BERTAZZOLI, LE PRINCE ODESCALCHI, MONSIGNOR RIARIO. LE PAPE FAIT UNE CHUTE, ET SE BRISE LE COL DU FÉMUR. SOINS DE M. DE CHATEAUBRIAND ET DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE POUR LE PAPE. INCENDIE DE SAINT-PAUL. L'EMPEREUR ENVOIE DU VIN DE TOKAI AU SAINT PÈRE. LE ROI DE FRANCE LUI ENVOIE UN LIT MÉCANIQUE. BREF ADRESSÉ A L'AUTEUR. MORT DU SAINT PÈRE. LE CARDINAL PACCA PREND POSSESSION DU GOUVERNEMENT. FUNÉRAILLES DU PAPE.

DANS un consistoire du 10 mars, le Pape créa dix cardinaux parmi lesquels on distingua l'archevêque d'Edesse, monsignor Bertazzoli; le prince Charles Odescalchi (il a donné sa démission de membre du sacré collège); monsignor Frosini, majordome, et monsignor Riario *Maestro di Camera*, d'une illustre famille napolitaine, avec qui nous vivions dans la plus amicale intelligence. La santé du cardinal Consalvi ne se rétablissoit pas; il se faisoit porter dans les appartemens du Saint Père, et il travailloit avec lui pendant trois heures (1). Le Pape saisissoit toutes les occasions de parler de ce cardinal. Il admiroit cette haute capacité dans les affaires, ce dévouement à sa personne depuis les premiers mois

(1) Accablé de telles souffrances, le cardinal se faisoit remplacer au dehors par monsignor Cappaccini, un de ses élèves, pour la conduite des affaires, et qui remplit aujourd'hui avec sagesse et habileté la place de chef de tous les travaux politiques dans la secrétairie d'Etat.

du conclave de Venise, dévouement qui ne s'étoit pas attiédi, que des malheurs n'avoient pas abattu, qu'enfin une grave maladie en ce moment ne pouvoit ralentir : ces sentimens démontroient que désormais la mort seule interromproit des relations si constantes.

Il y eut une petite fête domestique au Quirinal, le 14 mars, jour où le Pape entra dans la vingt-quatrième année de son pontificat. On parloit au cardinal Consalvi de cette date nouvelle à insérer dans les brefs : « C'est égal, répondit-il, nous nous en allons ensemble, le Pape et moi. »

M. de Chateaubriand qui étoit ministre des affaires étrangères depuis le 22 décembre de l'année 1822, entretenoit la plus parfaite intelligence entre le Saint Siège et le roi ; la personne et les talens de ce ministre étoient appréciés à Rome. Les relations n'avoient jamais été plus tendres et plus amicales ; il envoyoit au cardinal des consultations sur sa maladie, et des déclarations de médecins que lui avoit demandées l'ambassadeur. En même temps on sollicitoit la préconisation de M. de La Fare. Ce prélat fut nommé cardinal le 16 mai. Deux jours auparavant le Pape écrivit au roi.

« Très-cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique.

» L'ambassadeur de Votre Majesté nous a présenté la lettre qu'elle nous a écrite le 23 avril, et qui contient les plus amples témoignages des services rendus à l'Eglise en France, par M. l'archevêque de Sens, de son zèle pour le bien de la religion..... Votre Majesté nous a manifesté le désir de nous voir le récompenser par l'honneur de la pourpre, dans l'objet de le

mettre en état de rendre à l'Eglise des services encore plus étendus et signalés... Nous avons la satisfaction de vous annoncer que dans le premier consistoire qui se tiendra le 16 du courant, le désir de Votre Majesté sera satisfait. En recommandant toujours plus à Votre Majesté toutes les Eglises de son heureux royaume, nous vous accordons, avec la plus paternelle affection, la bénédiction apostolique.

» Donné à Rome près Sainte-Marie-Majeure, le 14 du mois de mai de l'an 1823, de notre Pontificat le vingt-quatrième.

» PIUS. PP. VII. »

Sur l'original, le mot *Pius* est écrit très-lisiblement; mais les autres lettres, *PP. VII*, sont confuses et à peine lisibles. Le consistoire eut lieu le 16 mai. M. de La Fare fut préconisé, ainsi que dom Placide Zurla, moine camaldule, savant célèbre.

Si d'un côté, la santé du cardinal Consalvi commençoit à se rétablir, de l'autre, celle du Pape s'affoiblissoit chaque jour. Le 6 juillet, le Saint Père s'étoit promené en voiture, il avoit même marché un peu pour prendre de l'exercice. Le soir il congédia son service, puis s'entretint avec son auditeur. Ensuite Sa Sainteté étoit restée seule, malgré les recommandations du cardinal Consalvi qui supplioit les *camerieri* de ne jamais laisser leur maître sans qu'il se trouvât quelqu'un auprès de lui. Ce soir là, il voulut se lever dans son fauteuil, en s'appuyant d'une main sur son bureau, et de l'autre en cherchant un appui sur un cordon attaché à la muraille et disposé à cet effet; mais s'étant soulevé avec peine, le Saint-Père ne put atteindre ce cordon, et il tomba sur le carreau de marbre, entre la table et le fauteuil. La tête ne porta pas: le côté gauche seul souffrit de tout le poids de sa

chute. A ses cris on arriva , on le plaça sur son lit, et à la première visite , les chirurgiens déclarèrent que le col du fémur étoit cassé. La nuit le malade fut agité , mais sans fièvre. Cet accident avoit eu lieu le jour de l'anniversaire du fatal enlèvement du 6 ou 7 juillet 1809. Les médecins ordonnèrent de cacher au malade l'état de fracture ; cependant il demanda lui-même le viatique. Ce fut après cette cérémonie que , tourmenté encore par le cardinal Bertazzoli , il lui dit ces mots remarquables : « *Andate, voi siete veramente un pio seccatore.* » Il y avoit bien de l'indiscrétion à vouloir conseiller plus de piété , plus de résignation au plus pieux , au plus résigné des hommes.

Une catastrophe horrible devoit encore effrayer les Romains. La nuit du 15 au 16 juillet, la célèbre église de Saint-Paul hors des murs , dont Pie VII avoit tant d'années habité le couvent , devint la proie des flammes. L'incendie se déclara à une heure après minuit ; déjà à six heures la magnifique charpente en bois de cèdre , que quinze siècles avoient respectée , étoit dévorée par le feu. On voyoit amoncelée , parmi les ruines embrasées , une partie des 120 colonnes qui soutenoient les nefs de ce temple , un des plus imposans , des plus vastes et des plus riches monumens de l'univers. On attribua cet incendie à la négligence d'un ouvrier qui travailloit sur le toit de l'édifice , à réparer les plombs des canaux pour l'écoulement des eaux. Cet homme laissa tomber , sans l'apercevoir , un charbon allumé , d'un réchaud nécessaire à son ouvrage.

Les nouvelles du 1^{er} juillet , sans prévoir l'accident du Pape , avoient annoncé à la cour de Vienne

qu'il étoit menacé d'un état de foiblesse alarmant. L'empereur ordonna sur-le-champ d'envoyer à Rome du plus précieux et du plus ancien vin de Tokai de sa cave. Comme le malade ne pouvoit pas être facilement déplacé, à cause de la fracture qu'on ne vouloit pas lui avouer, Louis XVIII fit expédier de Paris, sur la demande de l'ambassadeur, un de ces lits mécaniques que l'on venoit d'inventer en France, et qui permettent de soulever un blessé sans le tourmenter. Lorsque M. de Châteaubriand entretint le roi de cette demande, ce prince, qui connoissoit les souffrances et savoit compatir à celles des autres, s'occupa lui-même des détails relatifs à la structure de ce lit. Le 12 août le peuple de Rome vit avec étonnement et avec une profonde sensibilité entrer, par *la porte du Peuple*, une voiture sciée en deux parties, dont on avoit enlevé toute la partie droite pour y placer le lit mécanique envoyé au Pape. Le courrier du cabinet, chargé en même temps des dépêches, étoit assis dans l'autre partie conservée de la voiture, où on lui avoit ménagé un siège mal abrité. Dès que le malade fut placé sur ce lit, il ressentit du soulagement. Il ordonna que l'on remît au courrier cent *doppie* d'or, demanda un peu de nourriture, et prit son chocolat accoutumé. On lui parla de la douleur de Rome; il répondit par le signe de la bénédiction, et parvint à s'endormir. Le lendemain il se trouva mieux. Il pria ceux qui l'entouroient de s'entretenir devant lui des événemens ordinaires de la ville. Quelques personnes ayant nommé le vieux chevalier Italinsky, ministre de Russie, qui étoit venu dans les antichambres du palais, le Pape dit qu'il aimoit beaucoup ce mini-

stre, et il répéta les mêmes paroles quelque temps après au cardinal Consalvi. Il daigna aussi me nommer, comme devant être très-affligé, et il me fit expédier, en signe d'affection et de bienveillance, un bref (1) qui m'accordoit une faveur dont je me tiendrai toujours honoré.

Le malade fut assez tranquille le 18, mais, le 19, les symptômes les plus graves se déclarèrent : le Pape prononçoit vaguement les mots de *Savone* et *Fontainebleau*. Bientôt la voix s'altéra ; et, à quelques sons de paroles latines, on reconnut qu'il étoit constamment en prières. Les églises se rem-

(1) Je donnerai ici la teneur de ce Bref :

« Pius PP. VII.

» Ad futuram rei memoriam.

» Exponi nobis nuper curavit dilectus filius Alexius-Franciscus Eques d'Artaud, Parisiensis diœcesis, sibi in votis esse, ut primùm in Galliam redierit, pro suâ, suæque uxoris, dilectæ in Christo filiæ Mariæ-Joannæ-Catharinæ marchionissæ de Forget, spirituali consolatione, sacrosanctum missæ sacrificium in privatis domorum suæ habitationis oratoriis celebrari facere posse : Nos, quum satis habuerimus præfatum Alexium munus secretarii legationis gallicanæ apud Nos et hanc sanctam Sedem per plures annos prudenter ac laudabiliter obiisse, ipsum, ejusque uxorem peculiari beneficentiâ prosequi volentes, et eorum singulares personas à quibusvis excommunicationis, et interdicti, aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris, et pœnis à jure vel ab homine quâvis occasione vel causâ latis, si quibus quomodolibet innodatæ existunt, ad effectum præsentium duntaxat consequendum, harum serie absolventes et absolutos fore censentes, supplicationibus nobis super hoc humiliter porrectis inclinati, prædicto Alexio, ejusque uxori, ut in privatis domorum suæ habitationis, in illâ diœcesi Galliæ ubi primo domicilium eligerent existentibus oratoriis, ad hoc decenter muro extractis, et ornatis, seu extruendis et ornandis, ab omnibus domesticis usibus liberis, per Ordinarium loci prius visitandis et approbandis, ac de Ordinariis

plissoient de personnes pieuses. Il régnoit un sentiment de regret universel. Il n'y avoit, écrivoit l'ambassadeur, aucune apparence de mauvais esprit, ni d'autre agitation que celle de la douleur. Le soir, il ne fut plus possible au malade de prendre la moindre nourriture, et le 20 août, à cinq heures du matin, cette vie si pure, si sage, *si forte* dans beaucoup de circonstances, devoit s'éteindre.

Ainsi mourut le souverain Pontife Pie VII, à l'âge de quatre-vingt-un ans et six jours, après un règne de vingt-trois ans cinq mois et six jours. Depuis la mort de Clément XIV, survenue le

ipsius licentiâ, ejus arbitrio duraturâ, unam missam pro unoquoque die, dummodo in eisdem domibus celebrandi licentiâ, quæ adhuc duret, alteri concessa non fuerit, per quemcumque sacerdotem approbatum sæcularem, seu de superiorum suorum licentiâ regularem, sine tamen quorumque jurium parochialium præjudicio, ac Paschalis resurrectionis, et Pentecostes ac Nativitatis Domini nostri Jesu Christi, aliisque solemnioribus anni festis diebus exceptis, in suâ ac dilectæ etiam in Christo filiæ, Mariæ-Aloysiæ eorum natæ, consanguineorum et affinium secum insimul in eâdem domo habitantium, et conviventium, ac quoad oratoria ruri existentia, etiam in hospitum nobilium suorum præsentia celebrari facere liberè et licitè possint, et valeant, et quilibet eorum, dictaque filia, durante tamen vitâ genitorum, et cum ipsis cohabitatione pariter possint et valeant, licentiam auctoritate apostolicâ tenore præsentium concedimus et indulgemus. Non obstantibus constitutionibus et ordinationibus apostolicis, cæterisque contrariis quibuscumque. Volumus autem ut consanguinei et affines supradicti dictam unicam missam ipsis exponentibus, vel dictâ filiâ, præsentibus duntaxat audire nunquam verò celebrari facere valeant, utque alii præter supradictas personas ibidem missæ hujusmodi interequentes, ab obligatione audiendi missam in Ecclesiâ diebus festis de præcepto minimè liberi censeantur.

» Datum Romæ apud sanctam Mariam Majorem sub annulo Piscatoris, die XVI Augusti MCCCXXIII, Pontificatus nostri anno vigesimo quarto.

» H. Card. CONSALVUS. »

22 septembre 1774, et l'élection de son successeur. Pie VI, la ville de Rome n'avoit vu ni obsèques pontificales, ni conclave. (Les obsèques de Pie VI avoient été plutôt un service solennel.)

Aussitôt après le funeste événement, le cardinal Pacca, camerlingue, vêtu en habits *paonazzi*, accompagné des clercs de la chambre, vêtus en noir, se rendit au Quirinal, pour faire l'acte de *ré-cognition* du corps de Sa Sainteté, et prendre, au nom du sacré collège, possession du palais pontifical, et du gouvernement de l'État. Après le procès-verbal de *ré-cognition* du corps, le camerlingue reçut du prélat maître de chambre de Sa Sainteté, l'anneau Piscatorial, et des officiers qui en étoient dépositaires, les autres sceaux et cachets du Pontife défunt. Ces anneaux devoient être brisés en présence des cardinaux, lors de leur première réunion. Dans le même temps, et par ordre du cardinal camerlingue, la grande cloche du Capitole annonçoit au peuple la perte qu'il venoit de faire, et le cardinal Della Genga, vicaire de Sa Sainteté, envoyoit à toutes les paroisses l'ordre de répondre à ce funeste signal. Suivant un antique usage, le chef du *Rione* (quartier) de *la Regola* se rendoit en grand appareil, du Capitole aux prisons publiques, et mettoit en liberté les prisonniers, qui s'y trouvèrent au nombre de vingt-deux, dix-huit hommes et quatre femmes. On avoit pris la précaution d'envoyer la veille au château Saint-Ange les prévenus de crime, de sorte qu'il ne restoit dans les prisons que les individus arrêtés pour de légers délits. Le cardinal camerlingue, après avoir terminé ses fonctions dans le palais du Pape, le quitta pour retourner dans

le sien, escorté par la garde suisse qui devoit le précéder et le suivre chaque fois qu'il sortiroit avant l'ouverture du conclave. La mort de Sa Sainteté le mettoit en possession des honneurs de chef de l'État, jusqu'à cette époque. La monnoie frappée durant l'inter règne devoit porter ses armoiries. Il intervenoit dans les fonctions publiques confiées à la congrégation dite des *chefs d'ordre*, composée du doyen des cardinaux-évêques suburbicaires, du doyen des cardinaux-prêtres et du doyen des cardinaux-diacres, et successivement, du second évêque, du second prêtre, du second diacre, et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous, conformément aux règles, eussent été appelés à leur tour, de trois en trois jours, chacun dans leur ordre respectif. Cette congrégation étoit composée, le 21 août, des cardinaux La Somaglia, Fesch et Consalvi. Ce dernier étoit doyen des diacres en l'absence du cardinal Fabrice Ruffo. Le cardinal pénitencier, et le cardinal secrétaire des Brefs étoient les seules autorités dont les fonctions ne fussent pas interrompues; les autres devoient être maintenues par le sacré collège. Le tribunal de la Rote, les tribunaux et la Daterie avoient cessé de rendre justice et d'expédier des bulles.

On procéda à l'embaumement du Pape : les entrailles furent portées, sans appareil, à l'église de Sainte-Anastasio, paroisse du palais Quirinal, et le corps, vêtu de la soutane blanche avec l'étole et la croix pectorale, resta exposé sur un lit de parade, dans une des salles du Palais. Les suisses gardoient la porte extérieure. La garde noble, institution qui ne datoit que du commencement du règne de Pie VII, faisoit le service dans l'inté-

rieur. Quatre de ces officiers étoient auprès du corps. Une foule immense couvrait la place de Monte-Cavallo et se disputoit l'entrée du palais, qui n'étoit accordée que par intervalle, et à autant de personnes que pouvoit en contenir la salle du lit funéraire. Le lendemain 22, à neuf heures du matin, le Pape fut transporté au Vatican. Le cortège, précédé de détachemens de cavalerie et de nombreux serviteurs de S. S. portant des torches, s'avançoit lentement au milieu de la foule : il étoit formé principalement de la garde noble, de la garde civique, de la garde suisse et des différens corps de la garnison. Sept pièces d'artillerie, avec leurs caissons, étoient traînées à sa suite. On voyoit le corps du Pontife, porté à visage découvert, dans une litière à deux mules couverte d'un dais. Les principaux officiers de sa maison et les douze pénitenciers de Saint-Pierre l'entouroient, mais aucun prêtre en habits sacerdotaux ne l'accompagnoit, aucun chant religieux ne se faisoit entendre. La tête étoit couverte du chapeau pontifical. C'est au bruit d'une musique guerrière, et dans un appareil qui paroissoit annoncer les funérailles d'un général d'armée, plutôt que celles d'un souverain Pontife, que Pie VII entra dans le temple ; mais tel est l'usage. On put d'ailleurs juger, en cette circonstance, de la docilité naturelle du peuple de Rome. Malgré la vive curiosité dont une foule immense étoit animée, malgré une sorte d'insuffisance de l'éclairage, et peut-être des moyens de police, on n'eut à déplorer aucun accident.

Les cardinaux s'étant assemblés, il éclata d'abord quelques mécontentemens contre le cardinal Consalvi. Le cardinal Fesch se leva, et il eut le

courage de prendre sa défense en termes sages, forts et dévoués, ce qui fut hautement applaudi par d'autres cardinaux : alors il fut résolu que le cardinal La Somaglia seroit *fabricciere*, c'est-à-dire chargé de tous les travaux relatifs au conclave, conjointement avec le cardinal Fabrice Ruffo, et que le cardinal Consalvi rempliroit les fonctions du cardinal Ruffo, absent. Ensuite le cardinal La Somaglia, doyen, dit qu'il avoit reçu de son prédécesseur Mattéi, divers papiers, avec l'ordre de ne les ouvrir qu'après la mort du Pape, et en présence du sacré collège rassemblé. Son Éminence décacheta le paquet, et elle y trouva deux brefs datés de Fontainebleau (*voy. pag. 80.*) Le Pape, dans le premier, ordonnoit aux cardinaux de se réunir immédiatement sous la présidence du cardinal-doyen, et, en dérogeant à toutes les anciennes constitutions, pour ne considérer que l'empire des circonstances et les dangers de l'Église, d'élire dans le plus bref délai un Pape à la pluralité des voix. Le second bref portoit les mêmes dispositions, avec la différence que le Pape demandoit, pour consacrer l'élection, les deux tiers des voix, en conformité de l'ancien usage. Le secrétaire du sacré collège, monsignor Mazio, prit alors la parole, et déclara qu'il étoit dépositaire d'un troisième bref dont, par les ordres du Pape et sous le secret de la confession, il avoit été le rédacteur et le seul confident. Ce bref portoit la date du mois d'octobre 1821. C'étoit l'époque où le Pape avoit lancé la bulle contre les *Carbonari*. Le Saint Père ordonnoit que l'on procédât à l'élection aussitôt après sa mort, par acclamation, s'il étoit possible, et pour ainsi dire *sur le corps expirant* ; que cette

élection se fit en secret, sans attendre les cardinaux hors de Rome, sans prévenir les ministres accrédités, sans informer les cours, sans s'occuper des funérailles, avant que l'acte fût consommé. Le Saint Père, avec les expressions les plus pathétiques, recommandoit l'union aux cardinaux, leur rappeloit que presque tous étoient ses créatures, et que la reconnoissance, jointe à l'amour de la religion et de la patrie, devoit l'assurer de leur obéissance. Ce dernier bref causa la plus vive sensation. Cependant toute la congrégation eut la sagesse de reconnoître que les ordres émanés de Sa Sainteté, à l'époque où les suites de la révolution d'Espagne et du Piémont agitoient l'Italie, n'étoient plus applicables aux circonstances actuelles.

J'avois été un des premiers à écrire au cardinal Consalvi, et avec d'autant plus d'empressement, que je savois qu'il étoit tourmenté et plongé dans une vive douleur. Il me répondit le lendemain même. Sa lettre (1) fait connoître l'état de son cœur.

(1) Je ne saurois être plus sensible à ce que vous avez bien voulu m'écrire dans votre obligeante lettre du 22. J'y aurois répondu d'abord, s'il m'eût été possible dans la circonstance. Veuillez recevoir aujourd'hui tous mes remerciemens, et croire à toute mon estime et à tout mon attachement, qui datent de long-temps l'une et l'autre, et n'ont souffert jamais aucune altération ni ne la souffriront jamais. Vous avez raison de croire que je dois ressentir la plus vive douleur du funeste événement qui vient d'arriver. Vous connoissez depuis long-temps les rapports intimes qui me lioient à Pie VII, et j'avoue que la douleur de sa perte m'est chaque jour plus douloureuse. Il y avoit vingt-quatre ans que j'étois avec lui, témoin oculaire de tant de bonté et de tant de vertus.

» Je suis, monsieur le Chevalier, de toute mon ame, avec la plus possible estime, votre, etc.

» H. Card. CONSALVI. »

Les funérailles du Pape , qui s'appellent *novendiali*, parce qu'elles durent neuf jours, furent célébrées avec la pompe accoutumée. J'assistai surtout aux dernières cérémonies, le soir du jour où l'on devoit enfermer le corps dans le sarcophage extérieur placé au-dessus de la porte d'une tribune de la chapelle des chanoines. Je vis abattre le sarcophage en plâtre où étoit déposé Pie VI, et on apporta son corps dans un angle de la chapelle du chœur. On scella le cercueil de plomb dans lequel étoit enfermé Pie VII, revêtu de ses habits pontificaux, après avoir placé près de lui une bourse contenant des médailles frappées sous son règne ; puis on le monta à la place qu'occupoit Pie VI, et l'on y maçonna rapidement un sarcophage en plâtre, qui devoit être plus tard entouré de quelques ornemens. Alors tout le monde commençoit à se retirer. Il me sembloit que je n'avois pas la force de sortir de l'église de Saint-Pierre. En effet , une sorte de résistance intérieure, que je me présentois comme l'accomplissement d'un devoir, me dispoit à ne pas suivre les personnes qui m'avoient accompagné, et à demeurer encore dans le temple (1), tant que les *san-piètrini* , ouvriers de choix ,

(1) Lorsque j'éprouvois ce mouvement d'incertitude par lequel j'étois retenu en arrièrè de tous ceux qui se retiroient , le notaire de l'Ambassade, qui étoit aussi celui de la Vaticane, et qui venoit de lire à genoux l'acte de décès de Pie VII, me fit entendre qu'il désiroit me reconduire et qu'il me demandoit la permission d'aller seulement replacer sa robe dans le vestiaire de la sacristie. Je lui répondis avec empressement que je l'attendrois. Successivement le majordome Marazzani, les chanoines et les bénéficiers quittèrent la chapelle. On éteignit les cierges, et je me trouvai avec six ou sept *san-piètrini* qui demandoient les derniers ordres de leur chef. Il leur dit alors en leur montrant le cercueil de Pie VI qui étoit déposé dans l'angle de

attachés au service de la Basilique, y continueroient l'exécution de ce qui leur avoit été prescrit : je fus donc le dernier à sortir de l'église.

la chapelle : « Transportez ce cercueil. » Je ne distinguai pas bien ses paroles, et il me parut qu'en portant la main vers le second pilastre de droite de la grande nef, il prononçoit le nom du pape Innocent XIII. A ces mots les *san-piétrini* placèrent le cercueil sur un petit char très-bas construit en fer, avec des roues en fer, et le traînèrent dans la direction qu'avoit indiquée la main de leur chef. Un d'eux marcha le premier, un flambeau à la main ; je suivis aussi, un moment, sans me rendre compte de ce que je faisais. Le char rouloit lentement en travers de la grande nef ; les échos du temple répétoient un son lugubre qui retentissoit dans toute l'église. Le bruit cessa lorsque le char fut arrivé près du deuxième pilastre, et le flambeau se rapprocha de nous. Le chef voyant reparoitre les ouvriers, leur demanda pourquoi ils revenoient si tôt. Ils répondirent qu'ils avoient exécuté son ordre. Mais ils l'avoient mal compris. C'étoit vers la Confession de Saint-Pierre qu'il leur avoit commandé de diriger le cercueil, pour de là le porter dans l'église souterraine, et le placer dans un local préparé pour le recevoir provisoirement, au-dessous du deuxième pilastre. Le porte-flambeau et les ouvriers retournèrent au pilastre ; je m'avançai avec le chef jusqu'à la Confession, qui est, comme on sait, éclairée par 92 lampes allumées nuit et jour. Peu de temps après le bruit du char se fit entendre, et il devint plus éclatant, parce qu'il frappoit la grande coupole. Le chef, qui étoit un homme pieux et instruit, et dont la famille avoit beaucoup d'obligations à Pie VI, me dit alors en me montrant le cercueil qui approchoit : « Voilà notre infortuné pèlerin apostolique ; ces gens-ci le font encore voyager, même quand il est au port. » On descendit le cercueil à bras par l'escalier de la Confession. Le notaire qui s'étoit perdu dans les ténèbres vint enfin me rejoindre, et le chef des *san-piétrini* prit alors le flambeau et me reconduisit, pour m'ouvrir une porte latérale de l'église. Là je me retournai malgré moi. Les lampes de la Confession ne paroissoient plus qu'une lueur à moitié éteinte, tandis que notre flambeau projetoit des ombres gigantesques et terribles dans les profondeurs du temple. J'adressai une dernière pensée aux deux saints Pontifes, et je ne pus proférer une parole avant d'arriver au palais de France.

CHAPITRE XIX.

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES OPÉRATIONS DU RÉGNE DE PIE VII. BUT MORAL DE L'AUTEUR EN COMPOSANT CET OUVRAGE. DÉCLARATION DE BOSSUET ET DE FÉNELON SUR L'UNITÉ DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE. NOBLES PAROLES DE M. DE RAVIGNAN TESTAMENT DU CARDINAL CONSALVI. DESCRIPTION DU TOMBEAU ÉLEVÉ A PIE VII, PAR L'ORDRE DE CETTE ÉMINENCE. ÉLOGE DU CARDINAL PACCA, DOYEN DU SACRÉ COLLEGE.

ON a vu par combien de malheurs, de persécutions et de violences, le règne de Pie VII fut tourmenté. Pendant plusieurs années, il a été arraché de son trône ; cependant beaucoup de travaux de toute nature ont illustré ce pontificat. C'est sous son règne que l'on entreprit les fouilles d'Ostie , qui firent connoître la vraie situation de cette ville. Les fouilles furent poussées par le savant abbé Féa, au point que l'on reconnut distinctement une rue qui avoit été habitée par les orfèvres. Dans beaucoup de boutiques on trouva encore des bracelets, des boucles d'oreilles d'argent et des creusets. Ce fut à ces fouilles que l'on dut entre autres un camée d'un très-grand prix, représentant Jupiter et Antiope. Ce camée, qui a fait partie du musée particulier de Pie VII , a été vendu au profit de sa succession. Il appartient aujourd'hui à M. le duc de Blacas, ce généreux ami des arts.

Sous ce règne, on aplanit le sol, autour de l'arc de Constantin et de l'arc de Septime-Sévère. On

déblaya le *Forum* romain ; on éleva la fontaine de Monte-Cavallo, après avoir donné aux deux colosses une position plus pittoresque. On plaça l'obélisque du Mont-Pincius ; on renversa les masures qui déshonoroient la place Saint-Pierre ; on embellit la *place du Peuple* ; on dégagea et l'on fit ouvrir plus majestueusement le *ponte Molle* ; on fit sortir de ses ruines le *Forum* de Trajan, dont les Français avoient habilement retrouvé les fondations. Le gouvernement dépensa 75,000 piastres pour perfectionner l'entreprise qu'ils avoient commencée aussi à grands frais. Fidèle aux habitudes nobles et généreuses de ses prédécesseurs, Pie VII construisit de nouvelles chambres au Musée du Vatican, et bâtit la partie appelée *Braccio nuovo* (1). Il y eut quelques travaux d'un succès moins heureux dans la Bibliothèque Vaticane. Radet ne pouvoit manquer de savoir son entreprise d'enlèvement transmise à la postérité par les arts, quand il n'y auroit pas pensé pour son propre compte. Une grande partie des traverses éprouvées par Pie VII avoit été représentée sur les murailles de cette bibliothèque par de très-médiocres artistes. La fresque surtout où l'on voit le Pape emmené prisonnier, est du pinceau le plus commun. Il n'y a ni couleur vraie, ni dignité, ni force, ni étude saine de perspective. Mais si la bibliothèque déplore la présence de tels souvenirs, qui là sont inutiles, elle offre avec orgueil un immense bienfait qu'elle a reçu de Pie VII. C'est sous son règne que mon-

(1) Tout pontife se croit obligé à embellir le Vatican. Aujourd'hui Grégoire XVI y fonde un riche musée d'antiquités étrusques, qui portera son nom. Ce musée est admirablement beau.

signor Mai a été attiré à Rome ; c'est là qu'avec tant de zèle et de constance il a retrouvé en grande partie *la République de Cicéron*. C'est sous le même règne qu'une dotation de quatre mille écus a été assurée à Canova, qui, aussi grand en cela lui-même que le bienfaiteur, les distribuoit annuellement à des artistes romains et étrangers. L'idée de la promenade à la suite de la villa Médicis, est due au zèle des Français pour la salubrité de la ville. L'administration de Pie VII acheva les plantations et tous les ouvrages que leur départ avoit suspendus.

Sous le rapport des arts, des sciences, des lettres, Pie VII a payé magnifiquement sa dette à la ville de Rome. Cette capitale du monde chrétien, ce *salon de l'Europe*, comme l'appeloit madame de Staël, présente à chaque pas les traces de la munificence de ce souverain, et de la haute intelligence de son ministre Consalvi. Aussi les Romains ont-ils été jaloux de reproduire les traits de Pie VII, qui ont été conservés sur beaucoup de médailles. Nous avons aussi trois beaux portraits de ce Pontife : 1° celui que fit le célèbre Wicar, dans le tableau composé à Rome par les ordres de M. Cault, et payé en grande partie de ses fonds ; 2° le portrait par David fait à Paris en 1805 : c'est l'une des figures principales de son tableau du *Couronnement*, et sans contredit un excellent ouvrage ; 3° le portrait que Lawrence, par ordre du prince régent, alla faire à Rome, pour compléter la collection de tous les souverains qui avoient pris part au traité de Vienne, collection qui appartient au roi d'Angleterre. Il existe une foule de gravures qui représentent Pie VII : il n'y a de bonnes que celles qui ont pu être gravées d'après les médailles de

Cerbara, de Girometti, et d'après Wicar, David et Lawrence.

La vie d'un homme célèbre par ses vertus et ses souffrances, et par ces sortes d'éclatantes réparations que la Providence accorde si rarement aux infortunes illustres, méritoit, comme je l'ai dit, d'être offerte aux méditations du chrétien, de l'homme d'État et du citoyen. Il y avoit là de grands préceptes de religion, de politique et de morale. Résumons, à grands traits, les plus mémorables circonstances de ce pontificat.

D'abord, cette sorte d'existence obscure, consacrée à la solitude et à la prière; une élévation inespérée, obtenue après mille débats par une élection unanime, au milieu de dissentimens étrangers, et loin de la capitale où cette élection a lieu presque toujours sans troubles et sans querelles; une inauguration solennelle, entourée d'hommages et de bénédictions, et qui met fin à une usurpation ruineuse et à une occupation militaire oppressive et humiliante; un concordat religieux subsistant encore, signé entre le Saint Siège et le gouvernement Consulaire; un inutile et funeste voyage en France; d'épouvantables différends avec un empereur revêtu d'une puissance formidable; cet attentat sacrilège commis bientôt sur la personne du chef du catholicisme; l'excommunication; la captivité; ces innombrables marques d'estime et de respect prodiguées par les princes de l'Europe, même par ceux qui n'admettent pas les dogmes de notre sainte Eglise; ces applaudissemens donnés de toutes parts à une résistance de héros, qui n'avoit dû céder que pendant le quart d'une heure, aux importunités de la foiblesse et

de quelques cupidités, pour reparoître immédiatement plus déterminée, plus énergique et couronnée par une pénitence sublime; le retour glorieux dans les États de Rome; ce mode de circonscriptions ecclésiastiques plus adaptées au sol et nécessaires aux besoins du culte, libéralement accordé aux ministres de la restauration; des traités sages conclus à diverses époques, avec presque tous les cabinets de la chrétienté; les bienfaits de la religion répandus sans relâche dans l'Amérique du Nord; des vicaires apostoliques envoyés à propos, là où ils étoient attendus, pour distribuer le pain de vie dans des temples nouveaux, construits du produit des aumônes de l'Europe; d'infatigables sollicitations en faveur de l'émancipation des catholiques irlandais, constatées par des démarches courageuses, sans cesse renouvelées: dans l'intérieur de l'État, des lois utiles et durables, successivement complétées; les sciences et les arts protégés; le bonheur d'avoir eu pour amis deux cardinaux de la plus haute renommée, l'un doué de la science de gouvernement la plus brillante, l'autre riche d'un trésor inépuisable de piété et de courage; l'autorité rétablie dans des provinces peuplées, et les malheurs du pontificat précédent entièrement effacés; enfin, la mansuétude, la résignation, la rectitude (1), la bonté jointe souvent à une fortitude héroïque, comme assises sur le trône pendant plus de vingt-trois années: ces

(1) Pie VII avoit souvent à la bouche diverses expressions de saint Augustin, *ce maître, si maître*, dit Bossuet, et que d'autres écrivains ont appelé un pontife, en quelque sorte, Œcuménique, et qui parloit à Dieu avec une sorte de familiarité d'adoration singulière et touchante. (M. de BARANTE, art. S. Augustin, *Biogr. univers.*)

événemens sur lesquels on n'avoit pas porté la lumière, ce double spectacle de qualités douces et touchantes, de politique conciliante, de condescendance paternelle, de foiblesse humaine passagère, puis d'injustices inouïes, d'abus de puissance; ces actes de saine législation et de clémence. cette conservation en quelque sorte miraculeuse. due à d'adorables faveurs du ciel; *cet pardon de la grande offense, offert avant qu'il fût imploré*; n'est-il pas vrai que tant de scènes saisissantes de morale brisée, de morale vengée, demandoient ces pages à l'histoire!

J'ai cru que je connoissois assez tous les faits pour me permettre, à la fin d'une longue carrière de travaux et de services, d'entreprendre ce récit. Un mouvement religieux est imprimé à l'opinion publique; puisse-t-il seconder le succès de mon entreprise! Je suis seul responsable de cette publication. Je n'ai rien communiqué à personne, ni à Rome, ni à Paris. J'ai pensé que l'habitude de respecter les hommes, de dire la vérité avec convenance, de ne pas reculer devant une circonstance reconnue, et dont le développement seroit nécessaire, tout en n'exprimant le fait qu'avec politesse et retenue, j'ai pensé qu'une telle habitude m'empêcheroit de m'égarer. *Un but moral a constamment frappé mes yeux, et je n'ai cessé de m'avancer pour l'atteindre.* Depuis un demi-siècle, diverses autorités ont cherché à usurper le *principat sacré*. Toutes les tentatives ont échoué; toutes les tentatives échoueront et seront réduites à invoquer un pardon, ou au moins à céder. La force du Pape n'est pas seulement dans le respect, dans le dévouement des peuples catholiques; elle

est aussi dans cette connoissance exacte que les souverains protestans , réunissant sous leur sceptre des sujets catholiques, ont acquise de l'utilité d'une autorité papale indépendante. Cette autorité réside à Rome ; elle y commande depuis quinze siècles (1) : elle y demeurera inébranlable , et jamais les Pontifes qui succéderont à Pie VI , à Pie VII et à Grégoire XVI , dont le règne est si doux , si paternel , ne deviendront les sujets d'une puissance quelconque , monarchique ou républicaine. Aucune prépotence politique venant enchaîner dans ses fers celui qui lie et qui délie , celui qui doit juger les causes ecclésiastiques, celui qui institue les sept cents évêques du catholicisme , ne renversera le siège dont , en définitive , à la suite de tant de querelles et de sophismes , un ministre de Napoléon , s'adressant directement à son maître , disoit comme un sage : « *Le Saint Siége est essentiellement neutre ; il ne peut, quels que soient les troubles politiques, renoncer à ses communications avec une puissance chrétienne, et ses devoirs, comme chef de l'Église, peuvent l'empêcher d'entrer dans les passions des autres puissances.* » Nous acceptons hautement ces paroles du soldat publiciste.

Quant à la véritable force de notre religion , l'unité , qui , sous le Pape Pie VII , a confondu

(1) C'est le grand privilège et le caractère divin de la religion chrétienne, de n'avoir pas connu les tristes origines du néant, ces aberrations de principes, ces essais incertains, ces lentes progressions, les *variations* fréquentes qu'ont subies tous les ouvrages humains, et d'avoir atteint sans hésitation, dans son berceau, l'*immutabilité*, l'ensemble, la perfection qu'elle offre encore aujourd'hui à l'admiration et à la reconnaissance de l'univers. (*Panégyr. de saint Louis, première partie.*)

dans un seul vœu les vœux de tant de nations, quoique se combattant entr'elles, nous répétons les professions de Bossuet (1) et de Fénelon.

Espérons donc que de tels malheurs n'accablent plus nos Pontifes, que les pouvoirs civil et politique sauront respecter à jamais la puissance religieuse qui se contient elle-même dans sa juste mesure, qui n'entend ordonner que là où com-

(1) « O sainte Eglise Romaine, mère des Eglises et mère de tous les » fidèles, l'Eglise choisie de Dieu pour *unir* ses enfans dans la même » foi, nous tiendrons toujours à ton *unité* par le fond de nos en- » trailles! Si je t'oublie, Eglise Romaine, puissé-je m'oublier moi- » même. »

Il faut joindre à cette confession si éclatante cette autre exclamation de Fénelon : « O Eglise Romaine, ô cité sainte, ô chère et commune » patrie de tous les chrétiens! Il n'y a en Jésus-Christ ni Grec, ni » Scythe, ni Barbare, ni Juif, ni Gentil; tout est fait un seul peuple » dans notre sein, tous sont citoyens de Rome, et tout catholique » est romain. La voilà cette grande tige qui a été plantée de la main » de Jésus-Christ! Tout rameau qui en est détaché se flétrit, se » dessèche et tombe. O mère, quiconque est enfant de Dieu est aussi » le vôtre! Après tant de siècles vous êtes encore féconde, ô épouse, » vous enfantez sans cesse à votre époux dans toutes les extrémités » de l'univers! Mais d'où vient que tant d'enfans dénaturés mé- » connoissent aujourd'hui leur mère? Quoi! le sacré lien de l'*unité* » qui doit faire de tous les peuples un seul troupeau, et de tous les » ministres un seul pasteur, seroit-il le prétexte d'une funeste » division? »

Voici encore un morceau de Bossuet relatif au même sujet. L'orateur se demande quel est le monument que présente l'histoire des six premiers siècles en faveur de la prééminence du Saint-Siège, et il répond :

« C'est cette chaire Romaine, tant célébrée par les Pères, où ils ont » exalté, comme à l'envi, *la principauté de la chaire apostolique,* » *la source de l'unité, et, dans la place de Pierre, l'éminent* » *degré de la chaire sacerdotale; l'Eglise mère qui tient en sa* » *main la conduite de toutes les autres Eglises; le chef de l'épi-* » *scopat d'où part le rayon de gouvernement; la chaire princi-*

mandent les dogmes, qui n'entend régler que là où doivent intervenir la discipline et les lois de l'Église. L'exemple de Pie VII d'ailleurs ne seroit pas perdu ; on l'imiteroit après sa mort, et le martyr a toujours appelé le martyr : *Defunctus adhuc loquitur* (Ep. S. Paul. ad Heb. cap. xi, v. 4).

Le cardinal Consalvi avoit bien dit, quand il

» *pale, la chaire unique à laquelle seule tous gardent l'unité.*
 » Vous entendez dans ces mots saint Optat, saint Augustin, saint
 » Cyprien, saint Irénée, saint Prosper, saint Avit, saint Théodoret,
 » le concile de Chalcédoine et les autres, l'Afrique, les Gaules,
 » l'Asie, l'Orient et l'Occident, *unis ensemble.* »

Je le demande, peut-on porter plus haut l'ardeur de la foi catholique, la grandeur de la pensée, la *vastité* de l'expression ? Quel génie a jamais remué l'univers d'un bras si puissant ? Voyez-vous l'aigle majestueux qui part, d'une obscure ville des Gaules, pour s'élançer d'un vol rapide dans l'espace habité par toutes les nations du monde ! La lecture de Bossuet jette quelquefois un peu de trouble dans l'imagination ; mais quand il est dégagé des exigences de cour, des querelles particulières au gouvernement, et des vanités du prince, quand *Dieu seul est grand* (sublime exclamation de Massillon !), Bossuet resté avec Dieu et notre religion, Bossuet devient bien grand lui-même, et l'une des solides colonnes du Saint-Siège. Il le reconnoît souverain ferme et prudent, quand il le représente tenant en main *la balance droite* au milieu de tant *d'empires souvent ennemis*, pour entretenir l'*unité* dans tous les corps, tantôt par *d'inflexibles* décrets, tantôt par de *sages* tempéramens. (*Voyez* tom. II, page 317.)

M. de Ravignan étoit admirable dernièrement, quand il nous disoit, du haut de la chaire de l'église métropolitaine, à propos de l'*unité* :
 « Comprenez bien que dans le catholicisme réside pleinement le prin-
 » cipe régénérateur et divin de la sociabilité humaine. C'est qu'en
 » Dieu seul, et par le lien d'autorité seul dans la foi, les hommes sont
 » *un* : hors de là, et sans la foi, ils sont *deux* ; ils sont division,
 » trouble, guerre, désordre, c'est-à-dire le mal sans le remède. »
 Ce peu de paroles a produit une impression profonde sur la jeunesse grave accourue pour entendre l'éloquent prédicateur.

avoit assuré qu'il suivroit Pie VII ; il ne lui survécut que cinq mois. Par son testament il ordonna que l'on vendit toutes les boîtes d'or enrichies de brillans qu'il avoit reçues des divers souverains à la suite de tant de traités : telle fut la destination de la boîte remise à l'occasion du concordat de 1801 , des présens de Louis XVIII , du roi Ferdinand I^{er}, de l'empereur d'Autriche , de l'empereur de Russie , du roi d'Angleterre , du roi d'Espagne , du roi de Prusse , du roi de Sardaigne , du grand duc de Toscane , et de tant d'autres princes. Ensuite il prescrivit spécialement qu'on employât une partie du produit à terminer les façades de plusieurs églises de Rome , et que l'autre partie fût consacrée à ériger un tombeau à son bienfaiteur , dans le temple de Saint-Pierre. Le monument a été exécuté par le commandeur Thorwaldsen. Pie VII est représenté assis ; en avant sont placés deux personnages allégoriques qui résument tout son règne , *la Force* et *la Modération*.

Le cardinal Pacca est encore vivant. Doyen des cardinaux, il édifie cet illustre corps par ses vertus, et il est un modèle de la science, de la piété ferme, de l'aménité de caractère , et de toutes les qualités que l'on a constamment regardées à Rome comme les principaux titres qui puissent élever à la dignité de membre du sacré collège , et d'électeur du Pontife romain.

BULLE D'EXCOMMUNICATION

PUBLIÉE ET AFFICHÉE A ROME, LE 10 JUIN 1809.

PIUS PP. VII.

Pour en perpétuer le souvenir.

Quum memorandá illá die, secundá februarü, etc. etc.

Lorsqu'au mémorable jour du 2 février les troupes françaises, après avoir envahi les plus fertiles provinces de la souveraineté pontificale, fondirent hostilement, impétueusement et à l'improviste sur la ville de Rome, nous ne pûmes nous persuader que de telles *audaces* dussent être uniquement attribuées aux motifs politiques et militaires que les envahisseurs affectoient communément de répandre, c'est-à-dire à la nécessité de se défendre, et de repousser l'ennemi, des terres de la sainte Église Romaine, ou de punir notre constance et notre refus de condescendre à quelques-unes des propositions faites à nous par le gouvernement français. Nous vîmes bien que le projet s'étendoit plus loin qu'à une occupation momentanée et militaire, ou à une démonstration de colère envers nous. Nous vîmes bien que l'on réchauffoit, que l'on faisoit renaître, et qu'on arrachoit aux ténèbres les projets d'impiété, qui paroissent sinon réprimés, au moins assoupis, les projets d'astuce de ces hommes qui, trompés et trompeurs, introduisant des sectes de perdition par une philosophie vaine

et fallacieuse (*ad Coloss. cap. II, v. 8*), machinent depuis long-temps, dans une conjuration directe, la ruine de la très-sainte religion. Nous vîmes que dans notre humble personne on circonvenoit, on attaquoit, on prenoit de force le siège du bienheureux prince des apôtres, afin qu'une fois renversé, si cela étoit possible, de quelque manière, l'Église catholique bâtie sur ce siège, comme sur une pierre inébranlable, par son divin fondateur, s'écroulât et s'abîmât de fond en comble.

Nous avons pensé, nous avons espéré naguère que le gouvernement des Français, instruit par l'expérience des maux dont cette si puissante nation avoit été abreuvée, pour avoir lâché les rênes à l'impiété et au schisme, et averti par le vœu unanime de la grande majorité des citoyens, se seroit convaincu véritablement et profondément qu'il importoit à sa sûreté et à la félicité publique, de rendre sincèrement libre l'exercice de la religion catholique, et de lui assurer une protection particulière. Excité par cette opinion et par cet espoir, Nous qui remplissons sur la terre, quoiqu'indigne, la place de celui qui est *le Dieu de la paix*, à peine avons-nous découvert une voie pour réparer les désastres de l'Église en France, l'univers nous est témoin de la joie empressée avec laquelle nous avons entamé des traités de paix, et combien il en a coûté à nous et à l'Église elle-même pour les conduire à l'issue qu'il a été permis d'obtenir. Mais, ô Dieu immortel! combien notre espérance a été trompée! quel a été le fruit de tant d'indulgence et de générosité! Dès la promulgation d'une paix ainsi obtenue, nous avons été forcé de nous écrier avec le prophète : « *Voici que dans la paix mon amertume*

est encore plus amère. » Cette amertume, nous ne l'avons pas cachée à l'Église, et nous adressant à nos frères les cardinaux de la sainte Église romaine, dans le consistoire du 24 mai 1802, nous leur avons annoncé qu'on avoit ajouté lors de la promulgation de la convention arrêtée, des articles qui nous étoient inconnus, et que nous avons en même temps désapprouvés. En effet, aux termes de ces articles, on anéantit de fait pour l'exercice de la religion catholique, dans les points les plus graves et les plus importans, la liberté qui, dans le commencement des stipulations du concordat, avoit été spécifiée, convenue, promise comme base et fondement, mais encore on publie quelques autres articles qui attaquent la doctrine de l'Évangile.

Telle a été aussi à peu près l'issue de notre convention avec le gouvernement de la république italienne : les stipulations ont été interprétées arbitrairement par une fraude patente et injurieuse, quoique nous eussions mis tous nos soins à les garantir de toutes interprétations arbitraires et perverses.

Les clauses de ces deux conventions ayant été dénaturées et violées de cette manière, surtout celles qui avoient été établies en faveur de l'Église, la puissance spirituelle fut soumise au pouvoir *laïcal*, et bien loin que les effets salutaires que nous nous étions promis de ces conventions fussent obtenus, nous eûmes à nous plaindre de voir les malheurs et les désastres de l'Église s'accroître et s'accumuler chaque jour. Nous ne ferons pas une énumération détaillée de ces désastres, parce qu'ils sont assez connus, parce que les larmes de tous les ont assez déplorés, et que nous les avons suffisam-

ment exposés dans deux allocutions consistoriales, l'une du 16 mars, l'autre du 11 juillet de l'an 1808, et parce que nous avons veillé, autant qu'il a été possible dans nos angoisses, à ce que ces maux parvinssent à la connoissance du public. Ainsi tout le monde connoitra, et la postérité saura quelles ont été notre opinion et notre décision sur tant et tant de témérités audacieuses du gouvernement français dans les affaires concernant l'Église; tous connoîtront quelle a été notre longanimité, notre patience; tous connoîtront pourquoi nous nous sommes tû si long-temps: c'est parce que ne nous proposant que l'amour de la paix, et concevant une ferme espérance que le remède arriveroit à tant de maux, nous différions de jour en jour d'élever notre voix apostolique. Tous sauront quels ont été nos soins, nos travaux, nos efforts, en agissant, en conjurant, en suppliant, en gémissant, pour qu'on guérît les blessures de l'Église; tous sauront combien nous avons prié pour qu'on ne lui en fit pas de nouvelles. Mais nous avons épuisé les moyens d'humilité, de modération, de mansuétude, par lesquels nous avons tâché de défendre les intérêts et les droits de l'Église, auprès de celui qui étoit entré en pacte avec les impies pour la détruire entièrement, celui qui dans cet esprit avoit contracté amitié avec elle, pour la trahir plus facilement, et qui avoit feint de la protéger, pour l'opprimer plus sûrement.

Nous avons dû beaucoup espérer, surtout lorsque notre voyage en France fut désiré et sollicité; ensuite on éluda nos demandes avec des tergiversations rusées, des subterfuges et des réponses propres à tromper, ou à tirer les négociations en

longueur ; on n'avoit plus aucun égard à nos demandes, à mesure que s'approchoit le temps marqué pour exécuter les projets médités contre ce siège et l'Église du Christ ; on nous tourmentoit, on nous attaquoit par de nouvelles exigences ou immodérées, ou captieuses, qui démonstroient bien que l'on s'attachoit à nous placer dans l'alternative de deux dangers funestes et nuisibles à ce siège et à l'Église : c'est-à-dire de nous contraindre par un assentiment à trahir honteusement notre ministère, ou, si nous nous refusions aux demandes, de fournir un prétexte pour nous déclarer une guerre ouverte.

Et comme à cause de la répugnance de notre conscience, nous n'avions pu adhérer à ces demandes, de là on se crut une raison pour envoyer hostilement des troupes dans cette ville sacrée. Voilà qu'on s'empara de la citadelle de Saint-Ange ; on disposa des détachemens dans les rues, sur les places ; le propre palais que nous habitons, le Quirinal fut assiégé et menacé par une grande force d'infanterie et de cavalerie, munie d'artillerie. Nous, au contraire, rassuré par ce Dieu dans lequel nous pouvons tout, soutenu par la conscience de notre devoir, nous n'avons été ni ému, ni ébranlé par une subite terreur, ni par cet appareil militaire ; avec un esprit calme et toujours égal comme il convient, nous avons célébré les cérémonies et les divins mystères qui appartiennent à ce très-saint jour (*la Purification*), n'omettant rien par crainte, par oubli ou par négligence, de ce que demandoit notre devoir dans ces conjonctures.

Nous nous souvenions avec saint Ambroise (*de basil. tradend. n° 17*) que le saint homme Naboth,

possesseur d'une vigne, interpellé par une demande royale, de donner sa vigne, où le roi après avoir fait arracher les ceps, ordonneroit de planter des légumes, avoit répondu : « Dieu me garde de livrer l'héritage de mes pères! » De là nous avons jugé qu'il nous étoit bien moins permis de livrer notre héritage antique et sacré (c'est-à-dire le domaine temporel de ce Saint Siège, possédé pendant tant de siècles par les pontifes Romains nos prédécesseurs, non sans l'ordre évident de la divine Providence,) ou de consentir facilement à ce que qui que ce fût s'emparât de la capitale du monde catholique, pour y troubler et y détruire la forme du régime sacré qui a été laissée par Jésus-Christ à sa sainte Église et réglée par les canons sacrés qu'a établis l'esprit de Dieu; pour substituer à sa place, un code non-seulement contraire aux canons sacrés, mais encore incompatible avec les préceptes évangéliques, et pour introduire enfin, comme il est d'ordinaire, un autre ordre de choses qui tend manifestement à associer et à confondre les sectes et toutes les superstitions avec l'Église catholique.

Naboth défendit sa vigne même au prix de son sang (S. Ambroise, ibid.) Alors pouvions-nous, quel qu'événement qui dût arriver, ne pas défendre nos droits, et les possessions de la sainte Église romaine, que nous nous sommes engagé par la religion d'un serment solennel, à conserver, autant qu'il est en nous? pouvions-nous ne pas revendiquer la liberté du siège apostolique, si étroitement unie à la liberté et aux intérêts de l'Église universelle?

Car les événemens présens, quand même on manqueroit d'autres argumens, démontrent trop

combien est convenable et nécessaire ce principat temporel, pour assurer au suprême chef de l'Église un exercice libre et certain de la puissance qui lui a été divinement remise sur tout l'univers. C'est pourquoi, bien que nous ne nous soyons jamais réjoui des honneurs, des richesses, et de l'autorité de ce principat, que nous avons été éloigné de désirer, et à cause de notre caractère, et par suite de notre respect pour ce saint institut où nous sommes entré dès notre jeune âge, et que nous avons toujours chéri, nous avons cru cependant qu'il étoit absolument de notre devoir, à dater de cedit jour, 2 février 1808, quoique réduit à une position si critique, de faire publier par notre cardinal secrétaire d'Etat, une protestation pour expliquer les causes des tribulations que nous souffrions, et pour déclarer avec quelle volonté nous entendions que les droits du siège apostolique restassent entiers et intacts.

Comme les envahisseurs n'avançoient rien par les menaces, ils résolurent d'adopter avec nous un autre système; ils essayèrent d'affoiblir peu à peu par un genre de persécution, lent, quoique très-pénible, et conséquemment plus cruel, notre constance qu'ils n'avoient pas vaincue par une terreur subite. Aussi nous détenant dans notre palais, comme en prison, depuis le lendemain des calendes de février, il ne s'est point passé à peine un jour qui n'ait été marqué par une nouvelle injure à notre cœur, ou à ce Saint Siège. Tous les soldats que nous employons pour conserver l'ordre et la discipline civile, enlevés et incorporés dans les troupes françaises; les gardes de notre corps, hommes nobles et d'élite, enfermés dans la cita-

delle de Rome, là détenus plusieurs jours, puis dispersés et licenciés ; des postes placés aux portes et dans les endroits les plus fréquentés de la ville ; les bureaux de distribution des lettres, et les imprimeries, et particulièrement l'imprimerie de *Propagandâ fide*, soumis à la force militaire et au caprice, tandis qu'on nous enlevait à nous la liberté d'écrire ou de faire imprimer l'expression de notre volonté ; les administrations et les tribunaux troublés et empêchés ; nos sujets sollicités par fraude, par ruse, ou par d'autres moyens pervers à grossir la troupe des soldats appelés civiques, rebelles à leur souverain légitime ; parmi nos sujets, les plus audacieux et les plus corrompus recevant le signe tricolore français et italique, et protégés par ce signe comme par un bouclier, tantôt se répandant impunément en troupes, tantôt agissant seuls, avec ordre ou permission de commettre d'iniques excès contre les ministres de l'Église, contre le gouvernement, contre tous les honnêtes gens ; des éphémérides, ou, comme ils disent, des feuilles périodiques publiées par les imprimeries romaines, malgré nos réclamations, et circulant parmi le peuple ou expédiées à l'étranger, toutes remplies d'injures, de reproches, de calomnies même contre la puissance et la dignité pontificale ; quelques-unes de nos déclarations qui étoient importantes, signées de notre main, ou de celle de nos ministres, et affichées par notre commandement aux lieux accoutumés, arrachées par de vils satellites, au milieu des plaintes et de l'indignation des bons, déchirées, foulées aux pieds ; des jeunes gens imprudens et d'autres citoyens, invités à des réunions secrètes, prohibées sévèrement aux termes des lois civiles

et des lois ecclésiastiques sous peine d'anathème portée par nos prédécesseurs Clément XII et Benoît XIV, et là agrégés et inscrits ; un grand nombre de nos ministres et officiers, tant urbains que provinciaux , magistrats intègres et fidèles , vexés , jetés en prison et bannis ; des recherches de papiers et d'écrits de tout genre , faites violemment dans les bureaux secrets des magistrats pontificaux , sans en excepter le cabinet de notre premier ministre ; trois de nos premiers ministres eux-mêmes de la secrétairerie d'état , que nous étions successivement contraints de remplacer, enlevés de notre propre palais ; la plus grande partie des cardinaux de la sainte Église romaine, c'est-à-dire de nos *col-latéraux* et coopérateurs , arrachée de notre sein et de nos côtés par la force militaire , et déportée au loin : voilà avec tant d'autres, les attentats commis méchamment et si audacieusement par les envahisseurs, contre tout droit humain et divin. Ils sont si connus, qu'il n'est pas besoin de s'arrêter à les rapporter et à les expliquer davantage. Nous n'avons pas manqué de réclamer contre toutes ces attaques avec force et courage, comme le demandoit notre ministère, de peur d'autoriser le soupçon de connivence , ou d'assentiment quelconque. Ainsi presque dépouillé des attributs de notre dignité, et de l'appui de notre autorité ; destitué de tous secours nécessaires pour remplir notre ministère, et distribuer notre sollicitude entre toutes les Eglises ; accablé par toutes sortes d'injures, de vexations et de terreurs ; opprimé, supplicié ; tous les jours privé davantage de l'exercice de chacune de nos puissances, nous devons uniquement, d'avoir gardé un simulacre quelconque de ces puis-

sances , après la providence singulière et éprouvée du Seigneur tout-puissant , nous le devons uniquement à notre fortitude , à la prudence des ministres qui nous restent , à la tendresse de nos sujets , enfin à la piété des fidèles.

Mais, si un fantôme d'autorité nous étoit conservé dans cette illustre Rome , et dans les provinces limitrophes , tout pouvoir alors nous étoit enlevé dans les florissantes provinces d'Urbain , de la Marche et de Camérino. Pour opposer une solennelle protestation à cette manifeste et sacrilège usurpation de tant d'états de l'Église, et pour prémunir à la fois nos chers sujets de ces provinces, contre les séductions d'un gouvernement injuste et illégitime, nous n'avons pas négligé de donner une instruction à nos vénérables frères les évêques de ces provinces.

Et ce gouvernement , combien peu il a différé, comme il s'est empressé de prouver par des faits, ce que , dans notre instruction , nous avons annoncé qu'il falloit attendre de sa religion ! L'occupation et le pillage du patrimoine de Jésus-Christ ; l'abolition des maisons religieuses ; le bannissement du cloître, des vierges sacrées ; la profanation des temples ; peu à peu le frein ôté à la licence ; le mépris de la discipline ecclésiastique et des saints canons ; la promulgation du code et des autres lois contraires non-seulement aux saints canons eux-mêmes, mais encore aux préceptes évangéliques et au droit divin ; l'avilissement et la persécution du clergé ; la soumission de la puissance sacrée des évêques au pouvoir laïcal ; la violence attaquant, par tous les moyens, leur conscience ; l'expulsion de leur siège , leur dépor-

tation, et autres audacieuses et sacrilèges entreprises contre la liberté, l'immunité et la doctrine de l'Église, mises à exécution dans nos provinces comme dans les contrées soumises à l'autorité de ce gouvernement : tels sont les attestations éclatantes, les gages, les monumens de cet admirable amour pour la religion catholique, qu'il ne cesse pas même aujourd'hui de vanter et de promettre.

Pour nous, rassasié de ces amertumes par ceux de qui nous ne devons pas en attendre de telles, et accablé sous toutes les afflictions, nous gémissons moins sur notre sort présent, que sur le sort futur de nos persécuteurs, *car si Dieu s'est légèrement mis en colère contre nous, pour nous châtier et nous corriger, de nouveau il se réconciliera avec ses serviteurs* (Mach. 11, cap. 7, v. 33). *Mais celui qui s'est fait inventeur de malice contre l'Église, comment fuira-t-il la main du Seigneur* (Machab. 11, cap. 7. v. 31)? *Dieu n'exceptera personne : il ne craindra la grandeur de qui que ce soit, parce qu'il a fait le petit et le grand* (Sap. cap. 6. v. 8). *Les plus forts sont menacés des plus forts tourmens* (ibid. v. 9). Plût à Dieu que nous pussions, à quelque prix que ce fût, et même au prix de notre vie, détourner la perdition éternelle, assurer le salut de nos persécuteurs que nous avons toujours aimés, et que nous ne cessons pas d'aimer de cœur ! Plût à Dieu qu'il nous fût permis de ne jamais nous départir de cette charité, *de cet esprit de mansuétude* (Prima ad Cor. cap. 24, v. 21) que la nature nous a donné, et que notre volonté a mis en pratique, et de laisser dans le repos cette verge qui nous a été attribuée dans la personne du bienheureux Pierre, prince des apôtres, avec la garde du troupeau universel du

Seigneur, pour la correction et la punition des brebis égarées et obstinées dans leur égarement, et pour l'exemple et la terreur salutaire des autres!

Mais le temps de la douceur est passé : il n'y a que celui qui veut être aveugle qui puisse ne pas voir ou conduisent ces attentats, ce qu'ils veulent, à quoi ils doivent aboutir, si l'on n'emploie à temps les moyens d'en arrêter les excès ; tout le monde voit d'ailleurs qu'il ne reste plus aucun sujet d'espérer que les auteurs de ces attentats soient fléchis par des admonitions, par des conseils, par des prières, et par des représentations de l'Église. A tout cela ils ont fermé tout accès, à tout cela ils sont sourds, ils ne répondent qu'en entassant injures sur injures. Il ne peut arriver qu'ils obéissent à l'Église comme à une mère, ni qu'ils écoutent la maîtresse comme des disciples, ceux qui n'entreprennent rien, n'avancent rien, ne poursuivent rien que pour soumettre l'Église comme la servante d'un maître, et la détruire de fond en comble, après l'avoir soumise.

Si nous ne voulons pas encourir le reproche de négligence, de lâcheté, la tache d'avoir abandonné honteusement la cause de Dieu, que nous reste-t-il, sinon de mépriser toute raison terrestre, de repousser toute prudence de la chair, et d'exécuter ce précepte évangélique : *Que celui qui n'écoute pas l'Église, soit pour toi comme un païen et un publicain* (Matth. cap. 18. vers. 17)! *Qu'ils apprennent une fois qu'ils sont soumis par la loi de Jésus-Christ, à notre commandement et à notre trône ; car nous exerçons aussi un commandement, et une puissance plus élevée, à moins qu'il ne soit juste que l'esprit cède à la chair et que les choses célestes cèdent aux choses ter-*

restres! (S. Grég. Naz. Or. 17. Paris, 1778, pag. 323.) Autrefois tant de pontifes, recommandables par leur doctrine et leur sainteté, en sont venus à ces extrémités contre des rois et des princes endurcis, parce que la cause de l'Église l'exigeoit ainsi, pour l'un ou pour l'autre de ces crimes que les canons sacrés frappent d'anathème : craindrons-nous de suivre l'exemple de ces pontifes, après tant d'attentats, si méchants, si atroces, si sacrilèges, si connus et si manifestes à tous? N'est-il pas plus à craindre que nous ne soyons accusé justement et à bon droit d'avoir réclamé trop tard, plutôt qu'avec témérité et précipitation, surtout lorsque nous sommes averti par ce dernier attentat, le plus grave de tous ceux par lesquels on n'a pas cessé d'attaquer notre principat temporel, que nous ne serons plus libre et assuré d'accomplir les devoirs si importans et si nécessaires de notre ministère apostolique?

A ces causes, par l'autorité du Dieu tout-puisant, des saints apôtres Pierre et Paul, et par la nôtre, nous déclarons que tous ceux qui, après l'invasion de cette illustre ville, et des possessions ecclésiastiques, après la violation sacrilège du patrimoine de saint Pierre, prince des Apôtres, entreprise et consommée par les troupes françaises, ont commis dans Rome et dans les possessions de l'Église, contre l'immunité ecclésiastique, contre les droits temporels de l'Église et du Saint Siège, les excès, ou quelques-uns des excès que nous avons dénoncés dans les deux allocutions consistoriales susdites, et dans plusieurs protestations et réclamations publiées par notre ordre; nous déclarons que ceux qui sont ci-dessus désignés, et en outre leurs

mandans, auteurs, conseillers, adhérens, et les autres qui ont ordonné l'exécution desdits attentats, ou qui eux-mêmes les ont exécutés, ont encouru l'excommunication majeure et les autres censures et peines ecclésiastiques infligées par les saints canons, par les constitutions apostoliques, et particulièrement par les décrets des conciles généraux, et surtout du Concile de Trente (*Sess. 22, cap. iv, de Ref.*); et si besoin est, de nouveau nous les excommunions et anathématisons. Nous déclarons qu'ils ont encouru les peines de la perte de tous les privilèges, grâces et indulgences accordés de quelque manière que ce soit, ou par les pontifes romains nos prédécesseurs, ou par nous. Nous déclarons qu'ils ne peuvent être absous et déliés de telles censures par personne, excepté par nous, ou le souverain pontife alors existant (excepté à l'article de la mort, car ils doivent retomber sous lesdites censures en cas de convalescence), et que de plus ils sont inhabiles et incapables dans leurs demandes d'absolution, jusqu'à ce qu'ils aient rétracté, révoqué, cassé et aboli publiquement, de quelque manière que ce soit, ces attentats; jusqu'à ce qu'ils aient rétabli pleinement et effectivement toutes choses en leur ancien état, et que d'ailleurs ils aient donné à l'Église, à nous et à ce Saint Siège, la digne satisfaction qui est due sur les chefs ci-dessus énoncés. C'est pourquoi nous statuons et nous déclarons pareillement par la teneur desdites présentes, que non-seulement tous ceux qui sont dignes d'une mention spéciale, mais encore leurs successeurs dans les offices, ne pourront, en vertu des présentes, ni sous aucun prétexte que ce soit, se croire libres et déliés de la rétractation, de la révocation,

de la cassation et de l'absolution qu'ils doivent faire pour les attentats ci-dessus rappelés, ni de la satisfaction due à l'Église, à nous et à ce Saint Siège, satisfaction qui devra être réelle et effective : voulant que toutes ces obligations conservent leur force, et qu'autrement ils ne puissent obtenir le bénéfice de l'absolution.

Enfin, pendant que nous sommes contraint de tirer du fourreau le glaive de la sévérité de l'Église, nous n'oublions pas que nous tenons sur la terre, malgré notre indignité, la place de celui qui, même lorsqu'il déploie sa justice, se souvient de sa miséricorde. C'est pourquoi nous ordonnons et nous entendons, nous adressant à nos sujets, ensuite à tous les peuples chrétiens, en vertu de la sainte obédience, que personne ne présume apporter dommage, injure, préjudice, ou tort quelconque à ceux que les présentes concernent, ou à leurs biens, droits, prérogatives, à l'occasion et sous le prétexte des présentes lettres. Car en infligeant à ceux que nous condamnons, le genre de peines que Dieu a mis en notre puissance, et en vengeant tant et de si grandes injures, faites à Dieu et à son Église sainte, nous nous proposons particulièrement de voir *ceux qui nous tourmentent actuellement, se convertir, pour être tourmentés avec nous* (S. Aug. in Ps. 54. v. 1.), si heureusement Dieu leur envoie la pénitence afin qu'ils connoissent la vérité (II. ad Timoth. cap. 11. v. 25).

Ainsi donc levant nos mains vers le ciel, dans l'humilité de notre cœur, tandis que nous remettons et que nous recommandons de nouveau à Dieu la juste cause que nous défendons, et qui est bien plus la sienne que la nôtre, et que nous protestons être prêt par le secours de sa grâce à boire jusqu'à

la lie, pour l'Église, le calice qu'il a daigné boire le premier pour elle, nous le supplions, nous le conjurons par les entrailles de sa miséricorde, de ne pas rejeter, *de ne pas mépriser les oraisons et les prières que nous adressons jour et nuit pour leur repentir et leur salut.* Certes il ne brillera pas pour nous de jour plus fortuné et plus consolant, que celui où nous verrons la miséricorde divine nous exaucer, et nos fils qui nous envoient aujourd'hui tant de tribulations et de causes de douleur, *se réfugier dans notre sein paternel et s'empresse de rentrer dans le berceau du Seigneur.*

Nous entendons que les présentes lettres, et tout ce qu'elles contiennent, ne puissent être attaquées, sous prétexte que les susdits et autres quelconques y ayant ou prétendant, de quelque manière que ce soit, y avoir intérêt, à quelque état, grade, ordre, prééminence, dignité qu'ils appartiennent, quelque mention individuelle qu'ils réclament, de quelque expression qu'ils se jugent dignes, n'auroient pas consenti, n'auroient pas été appelés et entendus à l'effet des présentes, et que leurs raisons n'auroient pas été suffisamment écoutées, et vérifiées, et justifiées; nous entendons que ces lettres ne pourront également et sous aucune cause, couleur ou motif, être regardées jamais comme entachées du vice de subreption ou d'obreption, ou de nullité ou de défaut d'intention de notre part ou des intéressés. Le contenu des lettres ne pourra sous quelque autre prétexte que ce soit, être attaqué, rejeté, rétracté, remis en discussion ou restreint dans les termes de droit; il ne sera pas licite d'alléguer contre elles la réclamation verbale, le droit de restitution en entier dans son premier

état, ni tout autre remède de droit, de fait et de grâce ; on ne pourra opposer, que ce remède, après avoir été sollicité, a été accordé et qu'il est émané de notre propre mouvement, science et pleine puissance ; il est entendu qu'il ne pourra servir d'aucune manière, ni aider à qui que ce soit, en jugement et hors de jugement. Nous déclarons que les présentes lettres doivent exister fermes, valides et efficaces, qu'elles auront et sortiront leur plein et entier effet, et qu'elles doivent être observées inviolablement par ceux qu'elles concernent, et qu'elles concerneront dans la suite : ainsi et non autrement qu'il est dit dans les présentes, elles doivent être jugées et définies par les juges ordinaires, et par les auditeurs délégués du palais apostolique, par les cardinaux de la sainte Eglise romaine, par les légats *à latere* et les nonces du Saint Siège, et autres jouissant ou devant jouir de quelque prééminence et pouvoir que ce soit, entendant leur ôter à eux et à chacun d'eux, la faculté et l'autorité de juger et d'interpréter différemment ; déclarons finalement nul et non avenu tout ce qui pourroit être tenté contre elles, par quelque autorité que ce soit, sciemment ou par ignorance.

En conséquence de ce que dessus, et en tant que de besoin, nonobstant la règle de notre chancellerie apostolique, sur la conservation des droits acquis, et les autres constitutions et décrets apostoliques, accordés à quelques personnes que ce soit, et tous les autres statuts et coutumes corroborés par serment et autorisation apostolique, ou toute autre confirmation, nonobstant les coutumes, usages, styles même immémoriaux, privilèges, indults, lettres, accordés à quelques personnes que

ce soit, de quelque dignité ecclésiastique ou séculière qu'elles soient revêtues, quelles que soient leurs qualifications, et quand même elles prétendraient invoquer une désignation expresse et spéciale, sous quelque teneur et forme que ce soit, quand même elles se prévaudroient des clauses déroatoires, et d'autres clauses plus efficaces, très-efficaces, insolites et irritantes, et d'autres décrets, même dévolus contrairement de mouvement, science, plénitude de puissance, et consistorialement, ou d'autres manières, de concessions faites, écrites, et plusieurs fois réitérées, approuvées, confirmées et renouvelées. Nous déclarons que nous dérogeons par ces présentes d'une façon expresse et spéciale à ces constitutions, et nous entendons qu'il y soit dérogé, quoique ces actes ou quelques-uns d'eux, n'aient pas été insérés expressément dans ces présentes, quelque dignes qu'on les suppose d'une mention spéciale, expresse et individuelle, ou d'une forme particulière; en pareil cas, voulant que ces présentes aient la même force que si la teneur des constitutions, celle des clauses à observer, y étoit nommément et mot à mot exprimée, et qu'enfin elles obtiennent leur plein et entier effet, nonobstant les choses à ce contraires.

Comme les présentes lettres, ainsi qu'il est de notoriété, ne peuvent être publiées en sûreté partout, et particulièrement dans les lieux où il importeroit qu'elles le fussent, nous voulons que ces lettres ou leurs copies soient affichées selon la coutume, aux portes de l'Eglise de Latran et de la Basilique du prince des apôtres, à celles de la Chancellerie apostolique, de la *Curia* générale de

Montecitorio , et à l'entrée du *Campo de' fiori* de Rome , et qu'ainsi publiées et affichées , elles obligent tous et chacun de ceux qu'elles concernent , comme si elles avoient été intimées personnellement et nominativement à chacun d'eux.

Nous voulons encore que tant en jugement que dehors , partout , en tout lieu , et chez toute nation , on ajoute foi à chaque extrait ou copie ou imprimé de ces présentes , munis de la signature de quelque personne constituée en dignité ecclésiastique , comme on ajouteroit foi aux présentes , si elles étoient exhibées et montrées.

Donné à Rome , près Sainte-Marie-Majeure , sous l'Anneau du Pêcheur , le dixième jour de juin , l'an 1809 , de notre pontificat le dixième.

PIUS PP. VII.

TABLE

DU TROISIÈME VOLUME.

- CHAPITRE I^{er}. — Second voyage de Canova à Paris. Ses entretiens avec Napoléon sur Rome et sur la situation du Pape. Bref au cardinal Maury et à M. Corboli. M. Emery aux Tuileries. Nouvelles persécutions contre le Pape. Belle conduite de M. Emery devant Napoléon, son conseil et toute sa cour. L'archevêque de Paris doit habiter sous les tours Notre-Dame. Mort de M. Emery. Napoléon veut le faire placer au Panthéon. Page 1
- CHAPITRE II. — Le cardinal Fesch président d'un concile, prête courageusement le serment prescrit par Pie IV. Cardinaux et évêques envoyés à Savone. Le cardinal Roverella. Les Anglais veulent sauver le Pape. Bref rédigé par le cardinal Roverella. Le Pape est conduit à Fontainebleau. La famille Montmorency-Laval, et Madame de La Riandrie lui font parvenir des témoignages de leur dévouement. 21
- CHAPITRE III. — Détails sur l'épouvantable catastrophe de Russie. M. Duvoisin, évêque de Nantes. L'empereur vient à Fontainebleau. Concordat de 1813. Arrivée à Fontainebleau des cardinaux Pacca et Consalvi. Le Pape se détermine à protester contre le concordat de 1813. 32
- CHAPITRE IV. — Le Pape écrit lui-même sa protestation, et l'envoie à l'empereur. Allocution du 24 mars. L'empereur n'ose pas se faire déclarer chef de la religion de l'empire. Bulle pour le réglemeut du futur conclave. Réfutation de calomnies répandues contre Pie VII. Bataille de Lutzen. Lettre de l'impératrice au Pape, et réponse du Pape. Lettre du Pape à l'empereur d'Autriche. Tentatives pour renouer des négociations avec Pie VII. 52
- CHAPITRE V. — Napoléon donne l'ordre de reconduire le Pape à Rome. Son voyage à travers le midi de la France. Le

- gouvernement provisoire de France expédie des instructions pour faire rendre les honneurs dus au Pape. Entrevue du Pontife et de Joachim à Césène. Lettre de Lucien au Pape. Lettre du Pape à Louis XVIII. Consalvi à Paris. M. de Talleyrand ministre de Louis XVIII. Rentrée du Pape à Rome. Le docteur Bresca. Louis XVIII envoie une ambassade à Rome. L'auteur en fait partie. Radet demande à venir à Rome. Page 78
- CHAPITRE VI. — Instructions de M. de Talleyrand à M. de Pressigny, ambassadeur à Rome. Note officielle du cardinal Consalvi aux ministres des principales puissances de l'Europe. 95
- CHAPITRE VII. — Napoléon à Porto-Ferraïo. Considérations sur ses hauts talens militaires, son génie et ses fautes: Rétablissement des Jésuites. La fête de la Saint-Louis à Rome. M. Lucien prince de Canino. Allocution du 26 septembre. Réponse du cardinal Pacca à une demande relative au général Radet. Lettre du cardinal Fesch au roi de France. Lettre du Pape à Louis XVIII. 105
- CHAPITRE VIII. — Les cierges de la Chandeleur sont envoyés à la famille royale de France. Joachim propose de payer le tribut, puis il annonce la guerre. Napoléon quitte l'île d'Elbe. Le Pape part pour Gènes. Sa prédiction. Lettre de M. de Caulaincourt au cardinal Pacca. Lettre de Napoléon au Pape. Murat s'avance contre les Autrichiens. Il est vaincu. Rapport de M. de Caulaincourt à Napoléon. Retour du Pape à Rome. Il recouvre les Légations. Félicitations du Pape au roi. Réponse du roi. Canova à Paris. 119
- CHAPITRE IX. — La fête de saint Louis à Rome. Allocution du 4 septembre. Le roi Charles IV revient à Rome. Joachim débarque au Pizzo. Sa mort. Lettre de M. Poynter au cardinal Consalvi. La fête de sainte Lucie. Les objets d'art sont repris à Paris. Canova laisse en don plusieurs statues d'un grand prix. 133
- CHAPITRE X. — Intrigues autour du Pape. Elles sont déjouées. Diverses puissances s'intéressent à des demandes du prince Eugène. M. Mazois envoyé à Naples en courrier. Lettre du roi à Pie VII. Instructions du duc de Richelieu au comte de Blacas. 146

- CHAPITRE XI. — M. le comte de Blacas succède à Mgr de Presigny. Pie VII est légèrement indisposé. Ses différends avec le roi de Naples, Ferdinand IV. Lettre de ce prince au Pape sur la haquenée et les principautés de Bénévent et de Ponte-Corvo. Page 154
- CHAPITRE XII. — *Motu proprio* du 6 juillet. Examen de cette loi célèbre. Coup-d'œil sur l'administration française à Rome pendant l'usurpation. Convention du 25 août 1816. Lettre du Pape au roi de France. L'église de la Trinité-du-Mont réparée aux frais de M. le comte de Blacas. 161
- CHAPITRE XIII. — La convention du 25 août est ratifiée. M. de Périgord, ancien archevêque de Reims, envoie à M. de Richelieu un projet de lettre du roi au Pape. Lettre du Pape au roi de Naples. L'auteur est nommé premier secrétaire d'ambassade à Vienne. Il obtient du Pape une audience de congé. 174
- CHAPITRE XIV. — Informations sur des malles remplies de papiers du cardinal d'York. Importance de ces papiers. Lettre du cardinal Consalvi à lord Castelreagh. Conventions de Rome avec Vienne. Lettre de plusieurs ministres, relative au prince de Canino. Le Pape accueille avec douceur le cardinal Maury. Mort de ce cardinal. 184
- CHAPITRE XV. — Le Pape tombe malade. Considérations sur le caractère de tous les cardinaux. Concordat du 11 juin 1817. Il est ratifié. M. de Périgord, M. de la Luzerne et M. de Bausset, nommés cardinaux. Concordats avec le Piémont, la Russie et Naples. Lettre du régent d'Angleterre au Pape. M. Portalis envoyé à Rome. Napoléon demande un ecclésiastique à Sainte-Hélène. Bref du Pape à M. de Périgord. Ferdinand I^{er} à Rome. Le duc de Richelieu écrit d'Aix-la-Chapelle au cardinal Consalvi. Le comte d'Hauterive, chargé du portefeuille des affaires étrangères, travaille avec le roi. Lettre du cardinal de Périgord au roi. Mémoire envoyé par M. de Thémines, évêque de Blois. 194
- CHAPITRE XVI. — Mort de la reine d'Espagne Marie-Louise. Mort de Charles IV. Mort de la reine Isabelle. Dépêche importante de M. Portalis. Voyage de l'empereur François I^{er} à Rome. Fêtes données à Sa Majesté. L'archiduc Rodolphe nommé cardinal. Présens distribués par la cour de Vienne.

Nobles paroles de l'empereur à son frère le grand-duc de Toscane. Description des fresques magnifiques que le grand-duc Léopold II a fait exécuter dans la chapelle de Saint-Laurent. Lettres des évêques de France au Pape. Eloge de l'ancien clergé de France, par M. de La Borie. Le cardinal Consalvi répond au cardinal de Périgord. Allocution du 23 août. Lettre du roi de France au cardinal Consalvi. Lettre du roi au Pape. M. le cardinal de Périgord prend possession du siège de Paris. Mesures prises contre la ville de Sonnino. Négociation de Rome avec les princes protestans d'Allemagne. M. de Quélen nommé coadjuteur de Paris, avec future succession. Page 222

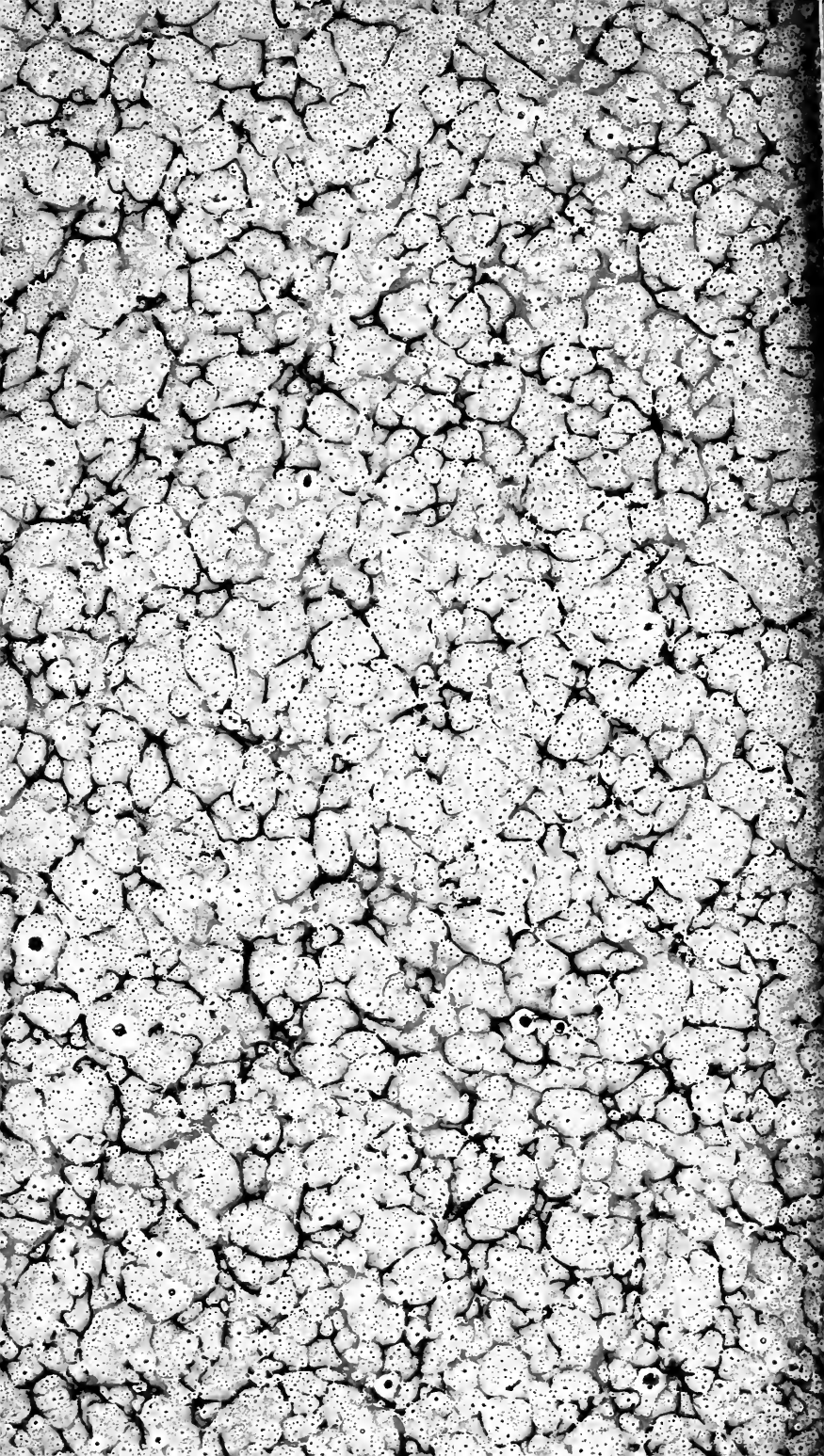
CHAPITRE XVII. — Monsignor Macchi nonce à Paris. Lettre amicale du roi d'Angleterre au Pape. Réponse du Pape. Les deux sortes de *Credenziali* pontificales. Révolution à Naples. Les ambassadeurs du Nord refusent de la reconnoître. Bâtimens français requis de rester à Civita-Vecchia. Le prince de Hardenberg à Rome. Concordat avec la Prusse, signé en trois jours. Belle action du commandant français Obriet. Ecrit important du prince de Carignan. Les Autrichiens occupent Naples et le Piémont. Bénévent et Ponte-Corvo restitués au Saint Père. Le bailli Busca, lieutenant du magistère de Malte. Mort du cardinal di Piétro, son éloge. Système d'administration suivi à Bénévent pendant l'occupation française. Mort de Napoléon. Il meurt réconcilié avec celui qu'il avoit offensé. Admirables vers de Manzoni. Allocution sur le concordat avec la Prusse. Bulle contre les carbonari. Le duc de Blacas donne sa démission malgré le Pape et le roi de Naples, et il a pour successeur le duc de Laval-Montmorency. On organise en France quatre-vingts diocèses. Mort de Canova. Le roi de Prusse à Rome. Lettre du roi Louis XVIII au Pape pour le remercier. Eloge de M. Picot, judicieux et courageux écrivain ecclésiastique. 252

CHAPITRE XVIII. — Pie VII nomme cardinaux monsignor Bertazzoli, le prince Odescalchi, monsignor Riario. Le Pape fait une chute, et se brise le col du fémur. Soins de M. de Châteaubriand et de l'ambassadeur de France pour le Pape. Incendie de Saint-Paul. L'empereur envoie du vin

de Tokai au Saint Père. Le roi de France lui envoie un lit mécanique. Bref adressé à l'auteur. Mort du Saint Père. Le cardinal Pacca prend possession du gouvernement. Funérailles du Pape.	<i>Page</i> 280
CHAPITRE XIX. — Résumé des principales opérations du règne de Pie VII. But moral de l'auteur en composant cet ouvrage. Déclaration de Bossuet et de Fénelon sur l'unité de l'Église catholique. Nobles paroles de M. de Ravignan. Testament du cardinal Consalvi. Description du tombeau élevé à Pie VII, par l'ordre de cette Eminence. Eloge du cardinal Pacca, doyen du sacré collège.	294
BULLE D'EXCOMMUNICATION, publiée et affichée à Rome, le 10 juin 1809.	304



Vol. 1570



MONTOR, A. F.

Histoire du Pape Pie VII.

BQX

1052

.M6.

v. 3

